LE DEVOIR

fais ce que dois

Dans les Laurentides
sur le chemin de Ste-Adèle à Ste-Marguerite
LE RESTAURANT NICKY
GRILLADES
FRUITS DE MER
Nicky
Sortie 69 de l'autoroute Réservations: 1-228-2426

Vol. LXIX - No 22 | Nuageux avec chutes de neige. Maximum −10. | Montréal, vendredi 27 janvier 1978 | Férie | 25 CENTS

Cosmos 954: des radiations "extrêmement dangereuses"

Des spécialistes canadiens et américains ont été dépêchés hier dans une région du Grand Nord canadien où l'on a décelé des radiations "extrêmement dangereuses" qui proviendraient des débris du satellite soviétique Cosmos 954, qui s'est désintégré mardi en territoire canadien.

Un avion C-130 Hercules des forces canadiennes, ayant à son bord 11 membres de l'équipe d'urgence nucléaire des forces canadiennes et six conseillers américains, a quitté la base de Namao, au nord d'Edmonton, pour la région du lac Baker, dans les Territoires du Nord-Ouest, hier après-midi.

Baker Lake, qui compte une population d'environ 1,000 habitants, se trouve à quelque 1,500 kilomètres au nord-est d'Edmonton. C'est la localité la plus rapprochée de l'endroit où un avion militaire canadien effectuant des tests de radioactivité a fait état d'un "contact très probable" avec des radiations pouvant provenir des débris du satellite soviétique, mercredi soir.

Wally West, officier d'information des forces canadiennes pour l'Alberta et les TNO, a déclaré à une conférence de presse que l'emplacement se situe dans la région du lac Dubawnt, à environ 300 kilomètres au sud-ouest de Baker Lake.

West a dit que l'équipe de spécialistes tentera de confirmer si les radiations émanent du satellite, dont le réacteur nucléaire contenait environ 100 livres d'uranium. Ils devaient être rejoints par trois autres équipes de détection envoyées dans la région à partir de Yellowknife.

Ces spécialistes effectueront des recherches au sol en utilisant deux hélicoptères Chinook et des autos-neige.

À Ottawa, le ministre canadien de la Défense, M. Barney Danson, a déclaré qu'il y avait "90 pour cent de chances" que les radiations proviennent des débris du satellite. "Nous sommes certains qu'il s'y trouve quelque chose sur le terrain et nous sommes persuadés pour le moment qu'il s'agit d'un objet fabriqué par l'homme, a-t-il dit. La région est traversée par une forte radioactivité résultant vraisemblablement d'un dispositif à énergie nucléaire", a-t-il ajouté.

Voir page 2: Cosmos 954

au sommaire

■ La CECM étudie un projet de co-habitation entre catholiques et protestants — page 3

■ Alerte nucléaire dans le ciel: un éditorial de Georges Vigny

■ Les conservateurs, un parti du peuple: un billet de Lise Bissonnette — page 4

■ La tutelle du 144 congédie deux agents d'affaires du Québec — page 9

■ Le patronat a le syndicalisme qu'il mérite, estime le Centre des dirigeants d'entreprises — page 28

Le rapport Saulnier prône une réforme des corps policiers

par Bernard Descôteaux

QUEBEC — Les corps de police municipaux, au nombre de 213, pourraient voir leur nombre réduit à 34 au cours des prochaines années. Les municipalités de faible densité de population verraient alors leur sécurité assurée par la Sûreté du Québec, tandis que les autres municipalités seraient invitées à fusionner leurs services de police existant en corps de police de districts.

Telle pourrait être la situation si le gouvernement du Québec appliquait à la lettre les recommandations principales du rapport que remettait hier au ministre de la Justice le Groupe de travail sur l'organisation et les fonctions policières au Québec, groupe présidé par M. Lucien Saulnier, et chargé par le gouvernement d'étudier les problèmes que pose la multiplicité des corps de police au Québec.

C'est en octobre 1976 que ce groupe de travail avait été créé, mais le gouvernement de M. René Lévesque devait en revoir la composition en mars dernier alors que de nombreuses municipalités étaient aux prises avec des problèmes de relations de travail avec leurs policiers, certaines menaçant même pour les raisons: financières d'abandonner de tels services. On avait alors nommé M. Lucien Saulnier, conseiller spécial auprès du Conseil exécutif, président de ce comité.

Les autres membres du comité devenaient MM. Jacques Bellemare, un avocat montréalais, Réjean Brault, de la Commission de police, Roch Duford, policier municipal à Shawinigan, Jacques O'Bready, maire de Sherbrooke, et Gérard Giroux, de l'Association des chefs de police.

Tout le rapport du Groupe Saulnier est fondé sur l'hypothèse d'une réorganisation complète des services policiers au Québec, réorganisation qui apparaît aux membres de ce groupe d'étude indispensable pour plusieurs motifs.

"L'organisation actuelle compte trop de services incomplets qui contribuent à l'affaiblissement de l'ensemble", affirme le groupe tout en se disant d'accord avec plusieurs municipalités qui estiment ne pouvoir justifier la création et le maintien d'un service complet de protection policière.

Notons qu'en incluant la Gendarmerie royale du Canada, il y a 215 corps de police différents qui exercent leur activités au Québec, dont 213 sont de nautre municipale. Il y a même 21 corps de police municipaux qui comptent un seul policier. Seulement 32 municipalités peuvent se vanter d'avoir à leur service plus de 30 policiers. Au total, le Québec n'en compte pas moins près de 15,000 policiers, plus 2,500 autres policiers portant le titre de constables spéciaux. Malgré cela les taux d'encadrement varient beaucoup selon les régions., alors que les taux de criminalité et les indices de solution des crimes sont défavorables au Québec.

"Les allées et venues des criminels sont sûrement moins gênées par une organisation policière disparate et incomplète sur plusieurs parties du territoire, écrit-on tout en soulignant que les difficultés auxquelles font face les corps policiers bien organisés ne sont pas sans rapport avec ces faiblesses". Si le Groupe Saulnier esquisse plusieurs solutions à des problèmes précis tel la lutte au crime organisé, le fonctionnement de l'organisation judiciaire, la multiplication des lois et des règlements, on croit que pour atteindre un niveau élevé d'efficacité, il faut surtout penser à une nouvelle organisation et à une nouvelle conception des fonctions policières.

On a étudié plusieurs types de nouvelle organisation policière, dont le maintien

Voir page 2: Rapport Saulnier

Abolir le conseil de sécurité de la CUM

QUEBEC (par Bernard Descôteaux) — Parce qu'il n'y a aucune raison de traiter les autorités politiques de la CUM différemment des autorités des autres régions, le Conseil de sécurité de la CUM devrait tout simplement être aboli, et ses pouvoirs et obligations à l'égard de la police devraient être assumés directement par les élus.

Cette affirmation est en fait l'une des recommandations les plus importantes contenues dans le rapport du Groupe de travail sur l'organisation et les fonctions policières au Québec présidé par M. Lucien Saulnier. Celui-ci fut justement, rappelons-le l'un des artisans de l'intégration des forces policières sur l'île de Montréal, ayant été le premier président de l'exécutif de la Communauté urbaine de Montréal.

La création du Service de police de la CUM fut la première expérience d'intégration de corps de police au Québec. Cette intégration donna lieu à l'apparition de nouvelles structures puisqu'on n'osa pas confier la responsabilité de ce nouveau corps de police directement aux élus composant le Conseil de la CUM. On créa plutôt une structure parallèle, le Conseil de sécurité publique de la CUM, dont une partie des membres sont nommés par Québec et l'autre partie, par la CUM.

C'est cette structure parallèle, source de nombreux problèmes, que le groupe Saulnier souhaite voir disparaître. Les autorités politiques de la CUM devraient avoir les mêmes pouvoirs que ceux qui seront dévolus aux conseils de districts. Ceux-ci seraient créés pour administrer les 34 corps de police dont on recommande la création. De la même manière, les autorités politiques de la CUM devraient avoir à faire face aux même obligations que les conseils de districts, écrit-on.

Le groupe croit d'ailleurs de manière générale que lorsque le gouvernement du Québec, décide de déléguer à un organisme de type municipal des pouvoirs en matière de police, cette "délégation de pouvoirs et d'obligations devrait être directe et complète".

Toujours à propos de l'intégration des services municipaux de police de l'île de Montréal, M. Saulnier et les membres de son groupe croient qu'on ne devrait pas se fonder sur l'échec de cette expérience pour juger des recommandations qui visent à intégrer en 34 corps de police de districts les divers services de police existant au Québec. Selon le groupe Saulnier, si l'expérience de la CUM s'est révélée infructueuse, c'est tout simplement parce que le processus d'intégration fut retardé et même paralysé par divers actes administratifs du gouvernement provincial, du Conseil de sécurité publique de la CUM et de la Commission de police. Pour qu'une telle intégration soit réussie, elle doit se faire rapidement, note-t-on.

Quant à l'expérience de la CUM, on souligne que l'intégration des corps de police n'est pas entièrement terminée, huit ans après qu'elle fut décidée, et on recommande de la mener à terme.



Le caporal William Chambers, attaché à la base de Namao, en Alberta, a revêtu un costume de protection contre la radioactivité comme en portent les spécialistes dépêchés dans la région de Baker Lake, où on a décelé des radiations provenant apparemment des débris du satellite soviétique Cosmos 954. (Téléphoto CP)

Redéfinir le rôle de la GRC au Québec

QUÉBEC (par Bernard Descôteaux) — Le rôle de la Gendarmerie royale du Canada au Québec devrait être redéfini pour que ce corps de police n'ait à s'occuper que de l'application des lois fédérales à caractère fiscal et les éléments du Code criminel comportant un élément international.

La Sûreté du Québec et les corps de police municipaux devraient voir à l'application de toutes les autres lois en vigueur sur le territoire québécois, y compris les lois fédérales.

C'est là l'une des premières recommandations que fait le groupe Saulnier dans son rapport sur l'organisation et les fonctions policières au Québec.

Rappelant que si le droit criminel et la procédure en cette matière sont de juridiction fédérale, le rapport Saulnier note toutefois que l'administration de la Justice, les fonctions policières générales, l'application du Code criminel et la suppression du crime relèvent par contre des provinces.

On souligne aussi que la GRC et la Sûreté du Québec font souvent double emploi au Québec puisque les deux corps de police exercent souvent des fonctions identiques. Il ne semble y avoir aucune raison de ne pas départager clairement le rôle et les responsabilités de chacun, lit-on dans ce rapport où on conclut que la GRC ne devrait plus s'occuper que des lois fédérales à caractère fiscal comme la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi des douanes, les lois d'accises, celles relatives aux monnaies, et les matières d'application du Code criminel qui comportent un

Voir page 6: La GRC

L'opération Ham n'aura rien donné

par Alain Duhamel

Malgré tout le soin qu'elle a mis à préparer l'opération "Ham" et les risques qu'elle courait, la Gendarmerie royale du Canada n'a tiré rien de bon des documents du Parti québécois.

"L'opération "Ham" n'a pas atteint ses objectifs. Les renseignements étaient inutilisables" a déclaré le sergent d'état major Robert Potvin, des services de sécurité de la GRC aux quartiers généraux d'Ottawa, devant le commissaire Jean Keable.

Interrogé sur les résultats de cette opération, le témoin a déclaré que les renseignements recuillis dans la nuit du 9 janvier 1973 n'avaient pas permis à la GRC de mesurer l'importance de l'infiltration d'éléments extrémistes dans le PQ, ni de repérer des sources de financement étrangères et encore moins d'évaluer l'importance de la pénétration de militants péquistes dans la fonction publique.

La GRC, connaissant l'existence d'un réseau d'informateurs dirigé par M. Jacques Parizeau, Mme Jocelyne Ouellette, tous deux ministres aujourd'hui dans le cabinet de M. René Lévesque, et une troisième personne non identifiée, espérait déceler l'origine de fuites de documents confidentiels du gouvernement fédéral. Le témoin a décrit Mme Ouellette comme le principal agent recruteur d'informateurs. "Nous croyons que, dans une certaine mesure, Mme Ouellette a dans les faits établi un réseau d'informations".

Toutefois, les listes de membres du PQ ne comportaient que la mention "fonctionnaire", sans préciser auprès de quel gouvernement et dans quel ministère.

Le témoin a attribué au "réseau Parizeau" la diffusion de documents confidentiels sur la stratégie d'acquisitions immobilières de la Commission de la capitale nationale, sur les relations entre les gouvernements du Canada et du Québec, et sur une opération militaire appelée "Neat Pitch" dont le quotidien Le Jour avait fait grand état en avril 1974, plus d'un an après l'opération "Ham". Le documents déposés hier à la Commission d'enquête sur des opérations policières en territoire québécois indiquent que la GRC a conservé jusqu'en juillet 1975 les bandes d'ordinateur et les imprimés de leur contenu.

Plutôt que de livrer ce matériel au Centre d'information de la police canadienne, les services de sécurité ont préféré détruire ces documents jugés compromettants, même s'ils avaient été peu utilisés.

Le 26 juin 1976, le sergent d'état major B. Limoges écrit que, compte tenu de la nature de l'opération Ham, de sa relative inutilité, des directives du Directeur général des services de sécurité à l'égard du Parti québécois et du nouveau mandat de la GRC en matière de sécurité: "Je suis d'opinion que les rubans magnétiques ne doivent pas être transférés au CPIC (Canadian Police Information Centre) et que même ils devraient être détruits. Le "printout" pourrait être également détruit."

Interrogé au sujet des directives du Directeur général, le surintendant Joseph

Voir page 2: Opération Ham

Le refus du lieutenant-gouverneur

Une tempête dans un verre d'eau, dit Lévesque

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Loin d'y voir la "crise politique et constitutionnelle" que certains semblaient appréhender à la suite du refus du lieutenant-gouverneur de signer la version anglaise de la loi 101, le premier ministre René Lévesque estime plutôt que toute cette affaire n'est qu'une tempête dans un verre d'eau et dit carrément que son gouvernement n'y attache aucune importance immédiate.

Même s'il reconnaît qu'il est pour le moins inhabituel que le lieutenant-gouverneur refuse d'obtempérer à une requête gouvernementale, M. Lévesque s'abstient d'aller plus loin et de déclencher un affrontement ouvert entre M. Hugues Lapointe et son gouvernement.

"J'ai été mis au courant de ce refus au cours du mois de décembre dernier. Je n'ai alors fait aucune démarche particulière auprès de M. Lapointe pour qu'il modifie son attitude et je n'ai pas non plus l'intention d'en faire", d'expliquer M. Lévesque aux journalistes qui l'accompagnaient dans la tournée qu'il a effectuée hier dans le comté de Taschereau.

Il ajoute toutefois qu'il serait prêt à demander à nouveau au lieutenant-gouverneur de sanctionner la version anglaise de la Charte de la langue française si les tribunaux, et particulièrement la Cour suprême du pays, estimaient cette démarche nécessaire pour confirmer la constitutionnalité de la loi.

"Nous vivons dans une société fondée sur les lois et non sur les caprices des individus ou des gouvernements. Nous respecterons la décision des Tribunaux, de dire le premier ministre.

Quant au lieutenant-gouverneur, M. Lévesque affirme n'avoir reçu de sa part aucune raison permettant d'expliquer ce refus de sanctionner la version anglaise de la loi 101.

Toutefois, il n'a pas du tout l'intention de l'en chicaner pour autant, surtout, a-t-il révélé hier, que M. Lapointe doit prendre sa retraite au cours des prochains mois.

Pour le reste et d'ici à ce que les tribunaux aient statué de manière définitive sur le jugement du juge Jules Deschênes, que le Québec vient de porter en appel, et, éventuellement sur les conséquences constitutionnelles de l'attitude de M. Lapointe, M. Lévesque estime que la loi 101 est tout à fait légale et valide et qu'elle correspond au désir de la majorité des Québécois.

Reprenant ce qu'avait dit hier son collègue du Développement culturel. M. Camille Laurin, le premier ministre a déclaré que cette loi ne restreignait en rien les droits des anglophones et qu'elle était tout à fait ajustée à la récente évolution du Québec.

En conséquence, devait-il conclure, si cette loi devait s'avérer anticonstitutionnelle, c'est la Constitution et non la loi qu'il faudra changer.

Cette attitude devait être confirmée pour l'essentiel en fin de journée hier par le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, qui a affirmé qu'en dépit du jugement de M. Deschênes, toutes les lois sanctionnées uniquement en français sont

Voir page 6: René Lévesque



La grève tourne à la violence

Tunis décrète l'état d'urgence

TUNIS (d'après Reuter et AFP) — L'état d'urgence a été décrété hier en Tunisie à la suite d'une journée marquée par de sanglants affrontements entre des jeunes manifestants et les forces de l'ordre à l'occasion d'une grève générale de 24 heures.

C'est la première fois, depuis l'indépendance de la Tunisie il y a 21 ans, que l'état d'urgence est proclamé dans le pays et le couvre-feu décrété dans la capitale.

L'agence tunisienne TAP précise qu'il y a eu des morts et des blessés aussi bien dans les rangs des forces de l'ordre que chez les manifestants. En l'absence de précisions officielles, on en est réduit aux conjectures pour évaluer un bilan qui, d'après les bruits qui courent à Tunis, pourrait s'élever à au moins 15 morts et de nombreux blessés.

Selon des informations concordantes, des troubles ont également éclaté en province. Depuis plusieurs jours, Tunis est le théâtre de troubles qui semblent être le fait de jeunes gens venant des quartiers les plus déshérités de la ville. L'agence TAP fait état de leurs actes de vandalisme et affirme qu'ils ont recours à des armes à feu.

Pour faire face à cette situation "extrêmement grave" et à des "circonstances très critiques", l'état d'urgence a été proclamé par décret présidentiel sur tout le territoire.

Un couvre-feu a été imposé de 18 heures à 5 heures du matin dans Tunis et sa banlieue, où les rassemblements de plus de trois personnes sont interdits.

L'agence précise que tout contrevenant sera passible des peines les plus sévères

Voir page 6: Tunis

chez VITO
Cuisine Italienne authentique
La meilleure cave à Montréal
ATMOSPHÈRE, TRADITION, EXCELLENCE
735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

suites de la première page

RAPPORT SAULNIER

des structures actuelles assorti d'une aide financière aux municipalités, ou encore la création d'un corps de police unique pour tout le Québec. A la lumière des divers critères d'évaluation retenus, le groupe a proposé de procéder plutôt à une rationalisation de l'organisation policière actuelle.

Au point de départ, le Groupe Saulnier pose comme principe de rationalisation un net partage des responsabilités de la protection des citoyens des régions urbanisées et des régions non urbanisées, partage qui doit se faire entre les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec.

D'entrée on indique que la rationalisation de l'organisation policière actuelle "implique la disparition de corps policiers municipaux dont la trop faible taille les empêche de se bien structurer et de fournir un service adéquat; elle suppose aussi le regroupement des corps policiers dans des ensembles intégrés desservant chacun un territoire urbanisé bien défini".

Le Groupe Saulnier a établi à 20,000 le chiffre minimum de population urbaine requis pour justifier la création et le maintien d'un service complet de protection policière dont l'effectif varierait entre 30 et 50 policiers. À moins de 20,000 habitants, ou encore à moins d'une densité de population de 4,000 habitants par mille carré, le coût d'un service policier serait excessif. Dans un tel cas, il faut donc que la protection policière soit assurée par l'État directement.

On a établi 34 districts à travers le Québec dont la densité de population justifie le maintien de services policiers. Ce sont des districts tous regroupés autour de villes comme Sherbrooke, Trois-Rivières, Saint-Jérôme, Alma, Chicoutimi, Val d'Or, Sorel. Ces districts comprennent souvent plusieurs municipalités et donc plusieurs corps de police municipaux.

Si les recommandations du groupe de travail étaient appliquées, au lieu de 214 corps de police on ne retrouverait plus que 36 services policiers au Québec en excluant la GRC. Il y aurait la Sûreté du Québec, le service de police de la municipalité de la baie James et les 34 services de police de district.

En fait, 114 municipalités situées hors des districts urbanisés ne seraient plus tenues de maintenir un service de protection policière. Ces 114 municipalités comptaient en 1977 que 705 policiers. Il resterait donc 99 municipalités qui seraient invitées à intégrer ou à fusionner leurs services de police en 34 corps de districts.

Pour administrer ces corps de police de district le Groupe Saulnier recommande la création de conseils de districts à qui le gouvernement québécois déléguerait la fonction d'assurer la sécurité policière sur leur territoire.

Ces conseils seraient formés des maires, ou des maires et des conseillers des municipalités qui forment les districts. On procéderait à une pondération des votes des membres des conseils en fonction de la population qu'ils représentent.

En habitué de la politique municipale, M. Saulnier propose en même temps un réaménagement fiscal pour assurer le financement des conseils de district et des services policiers. Les conseils pourraient imposer une taxe foncière à taux simple sur les immeubles d'habitation et à taux double sur la partie excédant $100,000 d'évaluation des immeubles commerciaux et industriels. Le gouvernement québécois leur verserait une subvention par habitant.

On évalue à à peine un peu plus de $25 millions l'effet de ces mesures fiscales sur la trésorerie du gouvernement québécois, selon les données de population de 1976. Pour faciliter l'intégration des corps de police, une intégration qui une fois décidée doit se faire rapidement, le rapport contient des recommandations sur la protection et la reconduction des droits de tous les policiers touchés.

Quant à la Sûreté du Québec, celle-ci verrait son rôle modifié puisqu'elle n'aurait plus à intervenir dans les territoires desservis par les corps de police de district. Elle aurait plus de boulot dans les territoires non-urbainsés. Elle aurait aussi un rôle de coordination au niveau de l'information. Elle se substituerait aussi à la police des autoroutes et aux Services d'inspection du ministères des Transports. Elle aurait à surveiller les personnes libérées sous condition, à contrôler les agences privées de sécurité, à diriger l'action policière contre le crime organisé.

Son nom changerait pour devenir, conformément à la langue française, la Gendarmerie du Québec. Le groupe suggère par contre d'enlever à la Commission de police ses pouvoirs non judiciaires pour les confier à un nouvel organisme, l'Inspectorat général de la police, chargé de faire la synthèse annuelle de l'action policière et d'aider les corps de police dans l'implantation de méthodes efficaces.

COSMOS 954

Les rayons émis sont dangereux, a poursuivi le ministre, et il sera peut-être nécessaire d'employer plusieurs tonnes de blindage de plomb pour évacuer les débris. M. Danson a encore souligné que les équipes canadiennes et américaines envoyées sur place ne pourraient pas s'approcher des débris avant plusieurs jours. Un fonctionnaire du ministère a indiqué par la suite qu'avant de tenter d'évacuer les débris, les spécialistes auraient à procéder à des mesures précises de leur radioactivité.

Un spécialiste américain a souligné que bien que la région soit inhabitée et qu'il y ait donc peu de danger pour les humains, le gibier pourrait souffrir des radiations.

M. Danson a par ailleurs déclaré que le premier ministre soviétique Alexis Kossyguine avait fait parvenir au premier ministre Trudeau un message personnel offrant la coopération la plus totale de l'URSS au gouvernement canadien. Le message a été remis à Ottawa hier matin par l'ambassadeur soviétique au Canada.

De Wahsington, on apprenait en fin de journée qu'un deuxième avion s'était rendu dans la zone où le C-130 canadien a repéré de la radioactivité, mais qu'il n'avait détecté aucune radiation. Un porte-parole du département d'État a noté que cela signifie peut-être simplement que la source de radioactivité n'émet que de manière cyclique. Mlle Jill Schuker a ajouté que cela s'explique peut-être par le fait que la source radioactive se soit enfouie sous de la neige, de l'eau ou de la glace. Si la source d'émission radioactive n'est pas à même le sol, le rayonnement qui s'en dégage prend une forme conique décelable à certaines altitudes et non à d'autres, a-t-elle ajouté.

Mlle Schuker a également confirmé qu'à la suite de l'incident du Cosmos 954, les États-Unis envisageaient de revoir les accords internationaux concernant ce type d'accidents pour tenter de renforcer la coopération entre les différents pays.

Incidemment, au cours d'un débat à la Chambre des communes, il a été révélé que les autorités politiques canadiennes n'ont appris qu'à la fin de la semaine dernière, bien après les autorités américaines, que le satellite soviétique en difficulté était porteur d'un réacteur nucléaire.

M. Danson, ministre de la Défense, a dit n'avoir appris la chose que vendredi dernier. Des conseillers de M. Trudeau ont dit qu'il n'avait appris la présence de matière nucléaire à bord du satellite que samedi, en lisant un mémoire détaillé qui avait été préparé pour lui, à son retour d'une tournée de trois jours dans le sud de l'Ontario.

Pressé de questions, M. Danson affirmé qu'il était parfaitement satisfait des communications échangées entre Ottawa et Washington au sujet du satellite. Également interrogé, M. Trudeau a dit avoir été renseigné sur "les satellites" durant une visite au quartier général de NORAD, à Colorado Springs, vers la fin de décembre. Mais il n'a pas dit s'il avait été informé spécifiquement du Cosmos, déjà en difficulté, et du fait qu'il était porteur d'un réacteur nucléaire.

Les rapports en provenance de Washington indiquent que les États-Unis étaient au courant du danger nucléaire le 12 janvier, le jour où M. Brzezinski, conseiller du président, envoya un message aux Russes exprimant son inquiétude advenant que des débris tombent près d'une région habitée.

Après avoir passé en revue les communications échangées entre les deux pays, à l'heure du déjeuner, M. Danson s'est dit convaincu que lui-même, le premier ministre et leurs états-majors avaient été pleinement renseignés. "Nous savions à chaque étape ce qui se passait, de façon à pouvoir décider des mesures à prendre", a-t-il dit.

OPÉRATION HAM

Nowlan, responsable des opérations "E" (services techniques), n'a pu indiquer à quelles instructions le sergent d'état major B. Limoges faisait allusion. "Je ne me rappelle pas de directives où un parti politique en particulier était mentionné" a dit le témoin.

Il s'agit vraisemblablement des directives émises vers le 13 juin 1975 par le directeur général des services de sécurité, M. Michale Dare, à la suite d'une rencontre avec le premier ministre du Canada. M. Pierre Elliott Trudeau avait alors donné ordre de cesser toutes les enquêtes au sujet du Parti québécois, à moins qu'elle ne tombe manifestement dans le mandat de la GRC contre le terrorisme, la subversion et contre les atteintes à la sécurité de la fédération.

"Conséquemment, le Service de sécurité ne peut fournir des renseignements pour le triage sécuritaire aux sous-ministres et aux directeurs des agences à l'égard des affiliations séparatistes..." écrivait M. Michael Dare dans une lettre au président du comité consultatif sur la sécurité, M. Robin Bourne.

Le sergent d'état major Robert Potvin a affirmé devant le commissaire Jean Keable qu'aucun autre secteur d'opération ne pouvait avoir accès aux renseignements tirés de l'opération "ham". Seul l'inspecteur Alcide Yelle pouvait donner l'autorisation de consulter ces documents. Ils sont demeurés en la possession des opérations "G" jusqu'à leur destruction.

Deux documents de la GRC confirment la destruction des documents, mais à des dates différentes. Le 7 juillet 1975, l'inspecteur K.E. Hollas, des opérations "E", affirme qu'ils ont été détruits dans l'incinérateur des quartiers généraux. Le 18 juillet, le caporal J.M. Dupuis affirme que les documents, contenus dans trois grandes boîtes, seront détruits dans l'après-midi.

Le sergent d'état major Robert Potvin, ancien membre de la commission d'enquête sur la GRC présidée par le juge Marin en 1974, était accompagné de son avocat personnel, Me Harvey Yarosky. C'est la première fois qu'un témoin de la GRC n'utilise pas les services de Me Pierre Lamontagne.

26 janvier

par la Presse Canadienne

Wolfgang Amadeus Mozart est né il y a 222 ans aujourd'hui, en 1756. Il était le fils d'un compositeur autrichien. Il jouait de la harpe à l'âge de trois ans et, un an plus tard, composait déjà de courtes pieces musicales. Il mourut de typhoïde à l'âge de 35 ans, affirmant qu'il était victime d'un poison infligé par un musicien rival.

En 1832, Lewis Carroll, auteur d'Alice au pays des merveilles, naissait sous le nom de Charles Lutwidge Dodgson.

En 1926, John Logie Baird, inventeur écossais, démontrait la possibilité de la télévision.

En 1938, le pont enjambant la rivière du Niagara, en aval des chutes, s'effondrait après avoir été endommagé par un embâcle.

En 1944, les troupes soviétiques libéraient Léningrad du joug nazi.

VA JOUER DEHORS

Kino-Québec

Gouvernement du Québec
Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

Fiducie du Québec

9 % DÉPÔTS GARANTIS

5 ans, intérêt annuel dépôt initial minimum $1000.

Pour information:
281-8840
extérieur, sans frais
1-800-361-6840, poste 8840

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

desjardins

Savoir dénicher un chez-soi.

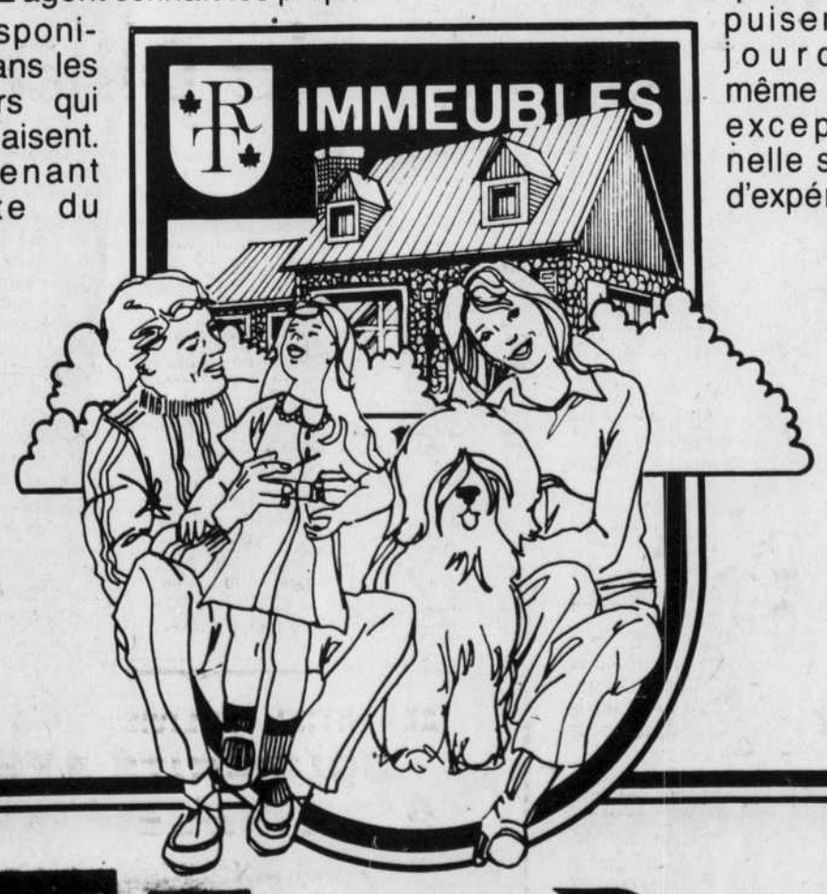
Ce ne sont pas les moyens qui manquent: vous pouvez soit faire la tournée des quartiers qui vous plaisent, soit fouiller les annonces classées, ou soit miser sur un tuyau.

Mais pour trouver cette maison rêvée d'une façon aussi rapide qu'infaillible, il vaut mieux vous assurer la collaboration d'un agent du Trust Royal.

L'agent connaît les propriétés disponibles dans les secteurs qui vous plaisent. En tenant compte du mode de vie de votre famille, il peut, tout en respectant le prix qui vous convient, réussir à vous satisfaire.

En plus de vous proposer une formule de financement à votre mesure, l'agent se chargera de régler une foule de détails qu'entraîne de nos jours une telle transaction.

Il n'en tient qu'à vous de puiser aujourd'hui même à cette exceptionnelle source d'expérience.



IMMEUBLES
Trust Royal
L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS

ca

COMPTABLES AGRÉÉS
Ordre des comptables agréés du Québec
Constitué en 1880
C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif
680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal P.Q. H3A 2S3
Tél.: (514) 288-3256

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roman Audet, L.S.C., C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE
Comptables Agréés
Guy Bouchard, c.a.
Paul Viau, c.a.
Paul Duhamel, c.a.
59 rue St-Jacques, Mtl.
284-1117

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents
Montréal-Québec
C.W. Bissegger, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carrière, C.A.
M.G. Chamberland, C.A. — J.P. Delisle, C.A.
M.M. Domanski, C.A. — S.R. Gagné, C.A.
R. Germain, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — R.E. Lavoie, C.A.
G. Limoges, C.A. — D.G.R. Lindsay, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R.J. Messier, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Bureaux à:
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agréés
R. Landori-Hoffmann, C.A.
Leonard Cogan, C.A.
Stanley M. Hopmeyer, C.A.
Julia F. Witkowski, C.A.
3901 Jean-Talon ouest, suite 214
Montréal, Québec H3R 2G5
Tél.: (514) 731-7851
265, avenue Carling, suite 500
Ottawa, Ontario K1S 2E1
Tél.: (613) 238-4224

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
(614) 875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. — Hubert Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A. — Jean-Paul Berti, C.A.
Normand Boisvert, C.A. — Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 (514) 866-9911
Montréal H3B 3M4

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde

DIRY, LAPLANTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Édifice Le Cherrier
suite 207
3500, rue du Parc Lafontaine
Montréal H2L 3M2 (514) 527-4557

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

ERNST & ERNST
1200, ave McGill College
Suite 1100 Montréal, Qué.
H3B 4G7 871-8901
Montréal - Sept-Îles - Toronto - Ottawa - Hamilton - Kitchener - London - Winnipeg - Calgary - Edmonton - Vancouver - Victoria - Abbotsford - Langley
Et bureaux associés dans les principales villes des États-Unis du Royaume-Uni et autres pays

GAGNÉ, VAILLANCOURT & ASSOCIÉS
AFFILIÉ À ARTHUR ANDERSEN & CIE
800 boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1X9
861-1641

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8 — 384-1430

PIERCE GOULD & CIE
Comptables Agréés
914, Édifice Sun Life
Montréal H3B 2V6
514-866-4375

GRIGNON, CAMPBELL & ASSOCIÉS
Campbell, Sharp, Nash & Field
Comptables Agréés
715 Carré Victoria - 845-7211
Montréal, Ottawa, Toronto, Orillia, Winnipeg, Edmonton, Calgary, Grande Prairie, Peace River, Kelowna, Langley, Vancouver, New Westminster
Pannell Kerr Forster & Company

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
Comptables agréés
2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, C.O. 153
Montréal H5B 1E8,
Tél.: 281-1555
Société nationale Collins Barrow
avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax
Affiliation internationale
"FOX, JOSOLYNE, FIDES"

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brompton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O., boul. Dorchester
Montréal, Qué. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MALLETTE, BENOIT & ASSOCIÉS
Comptables agréés
1, Complexe Desjardins, Bureau 1800
281-1850
420, Place du Marché, St-Jérôme
430-4610
Société nationale affiliée Ward, Mallette & Cie
Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver
Représentation internationale

MERCURE, BÉLIVEAU & CIE
Comptables Agréés
1420, Tour de la Bourse
Place Victoria, Montréal, H4Z 1G1
(514) 879-1094

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50, Place Crémazie suite 921
Montréal H2P 2T6 — 384-1020

NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
225, rue Notre-Dame ouest
Montréal, Québec H2Y 1T4
Téléphone (514) 844-4445
Bureaux à
Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand'Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Etchemin, Baie-Comeau
Bureaux affiliés
Québec, Lévis, Granby, Sherbrooke, Lac Mégantic, Chicoutimi, Ville de la Baie, Roberval, Saint-Félicien, La Malbaie
Siège social
1010 Sherbrooke ouest, Suite 2010
Montréal, Québec - H3A 2R7

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1225
Montréal, H2Y 1P5, Qué.,
Tél.: 288-0291

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria
1200, ave McGill College
H3B 2G4 879-9050

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc, Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
17ème étage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
(514) 878-2691
350 est, boul. Charest
Québec G1K 3H5, Québec
(418) 647-3151

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal H4Z 1H8 — 861-5741

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
BUREAUX
Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Région des Caraïbes
Représentation dans le monde entier
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

TOUCHE, ROSS & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Yorkton, Edmonton, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Pineault, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Louis Baril, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Morton S. Spector, C.A. — Marvin H. Tafler, C.A.
Barry A. Tissenbaum, C.A. — Allan B. Chandler, C.A.
Gerald A. Slan, C.A. — Jeffrey L. Payne, C.A.
Norman Daichman, C.A. — Brahm D. Levine, C.A.
Morrie L. Fogelbaum, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. 933-1112

Embauchez-nous
comcheq service de paie
VANCOUVER · CALGARY · EDMONTON · WINNIPEG · TORONTO · MONTREAL
C.P. 166 - 55A Edison ave., H5A 1A7 - Tél.: 866-3894

Policiers: négociations intensives

par Claude Turcotte

Les négociations se déroulent intensément entre les policiers et leurs patrons de la CUM, mais il demeure pour l'instant impossible de savoir quoi que ce soit sur le contenu des discussions.

De la formule 4-3? "Ah, c'est très compliqué", de répondre M. Gilbert Côté, un porte-parole du conseil exécutif de la Fraternité.

On doit noter, toutefois certaines améliorations quant aux rapports entre les deux parties: les réunions se sont faites plus fréquentes au cours des derniers jours et les policiers ont consenti à parler directement à un représentant des négociateurs patronaux. Il s'agit en l'occurrence d'un avocat.

Par ailleurs, les conciliateurs assistent à toutes les réunions et continuent de jouer un rôle prédominant dans ce difficile rapprochement. Il faut noter aussi que les deux conciliateurs affectés à ce dossier y accordent toute priorité et, en conséquence, ils font passer ce dossier avant toutes les autres tâches que pourrait leur confier le ministère du Travail.

Par ailleurs, dans un nouveau message enregistré à l'intention des membres de la Fraternité, le président Gilles Masse ne donne pas, lui non plus, d'explications sur le contenu des négociations en cours, mais son message vise à rassurer les policiers qui s'impatientent devant le silence des derniers jours.

Il affirme que les négociations se poursuivent intensément et que les policiers seraient sages de laisser courir les rumeurs qu'ils peuvent entendre autour d'eux. Il leur demande de faire preuve de patience encore quelques jours et mentionne que les dirigeants de la Fraternité considèrent qu'il y a "place pour des améliorations dans les offres de la partie patronale".

M. Masse donne l'assurance enfin que les délégués syndicaux seront convoqués avant longtemps pour être consultés sur l'état des négociations et affirme que les priorités de la Fraternité n'ont aucunement changé depuis la dernière assemblée générale.



Ville LaSalle a connu un moment d'excitation hier après-midi par suite du passage d'une petite tornade, qui malgré tout n'a pas fait trop de dégâts: trois toits de maisons fort endommagés; une panne d'électricité qui a paralysé au moins un ascenseur dans un édifice et qui a frappé plusieurs abonnés. Des poteaux des lignes téléphoniques ont été ébranlés et plusieurs magasins ont dû fermer leurs portes. On n'a rapporté aucun blessé.

(Photo Jacques Grenier)

À la CECM

Projet de co-habitation catholiques-protestants

par Paule des Rivières

Afin d'atténuer les désagréments que créé une fermeture d'école, la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) envisage d'envoyer, en septembre, les 600 élèves de son école secondaire Harold Doran à une école du Bureau des écoles protestantes du Grand Montréal (BEPGM) où de nombreuses salles sont depuis quelques années inoccupées.

Dans le cas de la CECM, il s'agit de trouver une solution pour les élèves de Harold Doran qui n'auront plus d'école en septembre prochain. Ils sont présentement dans une bâtisse que la commission loue à une entreprise privée et avec laquelle son bail prend fin en juin. La commission estime que la baisse continuelle de la clientèle scolaire justifie l'abandon de l'entente avec le propriétaire de l'école.

Dans le cas du BEPGM, il s'agit de l'école secondaire Dunton, située comme la première dans l'est de la ville. L'école secondaire accommode environ 400 élèves mais pourrait en accueillir beaucoup plus.

Des commissaires et des parents des deux commissions étudient présentement les moyens de réaliser la "co-habitation".

Les deux commissions auront à s'entendre sur un certain nombre de points qui restent à éclaircir. Ainsi la CECM insiste pour avoir deux directions, une catholique, une protestante, deux groupes d'enseignants et deux systèmes séparés, quitte à regrouper les élèves pour certains cours optionnels. Lors d'une réunion hier, un commissaire a fait remarquer que contrairement à ce que certains croient, une partie de la population tient à son école catholique.

Au BEPGM, un groupe de parents est favorable à la co-habitation, mais un autre groupe préférerait faire de l'école une véritable école de quartier qui accueillerait non seulement les élèves de niveau secondaire mais tous les enfants du coin, de la maternelle au secondaire V. Les parents en faveur du projet se réjouissent du fait que leurs enfants pourront aller à l'école avec les voisins qu'ils côtoient fréquemment mais qui jusqu'à maintenant devaient s'inscrire à une école différente.

Les administrateurs du BEPGM sont à préparer les programmes pour l'an prochain et ont souligné lors d'une réunion qui a eu lieu mercredi qu'il faudrait bien que les deux commissions prennent une décision rapidement.

La baisse de la population étudiante continuera encore à donner des maux de tête aux commissaires. La semaine prochaine, la CECM doit se pencher sur l'avenir de nombreuses écoles à moitié vides.

Fabien Roy courtisé par le CS fédéral

OTTAWA (PC) — Un courant se forme dans certains milieux créditistes pour inciter M. Fabien Roy, chef du Parti national populaire et député de Beauce-sud à l'Assemblée nationale du Québec, à poser sa candidautre à la direction du Crédit social fédéral, a déclaré hier M. Armand Caouette, député créditiste de Villeneuve.

Dans un communiqué, M. Caouette précise que "depuis quelques mois, plusieurs créditistes de ma région m'ont fait part de leur désir de voir M. Fabien Roy assumer la direction du Crédit social".

Plusieurs cadres du parti, dit-il, ont déjà entamé des pourparlers avec M. Roy au sujet de sa candidature éventuelle. Pour sa part, M. Caouette compte rencontrer M. Roy dans les prochains jours.

A Québec, un porte-parole de M. Roy a confirmé que des entretiens ont eu lieu entre le député de Beauce-sud et un représentant du Crédit social venu d'Ottawa.

"Je ne suis pas en mesure de vous dire si les discussions ont atteint un stade sérieux a déclaré M. Jacques Nadeau, secrétaire de M. Roy. M. Roy travaille très dur pour le PNP, mais vous pouvez être sûr que si nous nous embarquons dans cette voie, c'est que nous serons certains de l'emporter, car M. Roy n'a pas l'habitude de perdre".

Rappelons qu'avant de rallier le PNP en 1975, M. Roy était déjà deputé créditiste à l'Assemblée nationale. Aux dernières élections provinciales, il a été le seul candidat PNP à se faire élire et, à la suite de la démission de M. Jérôme Choquette, il avait pris la direction du PNP.

Pour M. Caouette, M. Roy n'aurait pas de difficulté à remporter un siège aux Communes, car la circonscription fédérale de Beauce correspond, dans ses grandes lignes, à celle qu'il représente actuellement à l'Assemblée nationale. Sur le plan fédéral, cette circonscription est actuellement représentée par le député libéral Yves Caron.

Aux Communes, le Crédit social occupe neuf sièges, représentant tous des circonscriptions québécoises.

Le Congrès à la direction du parti se tiendra à Winnipeg les 3 et 4 juin.



M. Fabien Roy

Deux personnes ont déjà posé leur candidature: MM. René Matte, député fédéral de la circonscription de Champlain, qui s'était déjà présenté sans succès au congrès de 1976, et Martin Hattersley, d'Edmonton, président national du parti.

Quant à M. Gilles Caouette, chef intérimaire et fils de l'ancien chef du Crédit Social, M. Réal Caouette, il n'a pas encore fait connaître ses intentions.

M. Gilles Caouette se trouve d'ailleurs à Edmonton, où il a déclaré que les partisans du Crédit social fédéral ne constituent pas une espèce éteinte en Alberta.

Il est persuadé que son parti obtiendra de bons résultats dans cette province aux prochaines élections fédérales.

"Nous avons de grands espoirs en Alberta, où les électeurs savent que les conservateurs ne mènent à rien".

Trois-Rivières serait privée de transport scolaire

Les chauffeurs d'autobus scolaires de trois compagnies transportant quelques milliers d'étudiants de la région de Trois-Rivières pourraient débrayer prochainement pour protester contre la lenteur des négociations avec leurs employeurs.

Les trois compagnies sont les Autobus Bellemare et Frères, les Autobus de Pointe-du-Lac Inc. et les Autobus Saucier Inc. Pour les chauffeurs de la première compagnie, il s'agit d'un renouvellement de la convention collective alors que les employés des deux autres compagnies négocient pour une première convention collective.

Les négociations achoppent sur les points suivants: les salaires, le paiement des journées pédagogiques et des jours fériés, les droits acquis, l'ancienneté, la securité d'emploi et les mesures disciplinaires. Les trois groupes d'employés négocient en front commun.

Les chauffeurs des trois compagnies ont donné, mercredi soir, un mandat de grève à leurs représentants syndicaux. Les trois groupes sont affiliés à la Confédération des syndicats nationaux et débrayeront dans la légalité si leur action n'a pas lieu avant le premier février.

André Dulong est libéré

Le citoyen français André Dulong, recherché par la police de Vancouver pour l'enlèvement de sa propre fille, en 1975, a été libéré hier du quartier général de la police de la CUM trois jours après son arrestation à l'aéroport de Mirabel.

À Vancouver, un fonctionnaire du ministère du procureur général de la Colombie-Britannique a révélé que la Couronne suspendait temporairement l'accusation d'enlèvement contre Dulong et en portait une autre pour avoir violé un ordre de cour concernant la garde de l'enfant.

À Montréal, un porte-parole du consulat de France a confirmé que le mandat original d'arrestation contre Dulong avait été annulé.

aujourd'hui

À 10 h 30 au 3585, rue Saint-Urbain, le Centre d'information et de référence pour femmes fête son 5ème anniversaire.

●

À 11 h à l'édifice Peterson, 3460, rue McTavish, la Société des écrivains canadiens, en collaboration avec le département de littérature et de langue française de l'Université McGill, reçoit M. Michel Tremblay.

●

À 20 h 30 à l'hôtel Reine Elisabeth, M. Jacques Couture, ministre de l'Immigration du Québec, est conférencier à l'assemblée générale annuelle du Conseil du civisme.

●

Cliniques de sang de la Crois-Rouge, à **Saint-Jean**, à la base des Forces canadiennes, de 9 h 30 à 12 h 45; à **Montréal**, chez M.L.W. Worthington, de 8 h 30 à 11 h 30.

Morin à l'ANEQ

La gratuité universitaire pourrait venir dans 2 ans

(Par Paule des Rivières) — La conjoncture économique actuelle ne permet pas d'instaurer la gratuité scolaire au niveau universitaire, mais le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, n'écarte pas la possibilité d'abolir les frais de scolarité à l'universtié avant la fin de son mandat actuel. C'est ce qu'a précisé M. Morin mercredi, alors qu'il rencontrait les représentants de l'Association nationale des étudiants québécois (ANEQ).

M. Morin, qui répondait à une des demandes de l'association étudiante, n'entrevoit donc pas la possibilité d'abolir les frais de scolarité à l'université avant deux ans. Il a fait savoir cependant qu'il était favorable à un changement dans ce sens et qu'il entendait défendre cette demande devant le conseil des ministres québécois.

Les frais de scolarité pour des études universitaires varient entre $250 et $300 par session. Selon les chiffres fournis hier par le ministère de l'Éducation à la suite d'une étude préliminaire, il en coûterait $50 millions à l'État pour ouvrir toutes grandes les portes de l'université.

Les représentants de l'ANEQ, qui regroupe 110,000 étudiants dispersés dans 30 cégeps de la province et quelques universités, ont pour leur part compris que les fonds de l'État n'étaient pas inépuisables, mais ils ont suggéré au ministre de modifier sa politique fiscale et d'aller chercher une partie de cette somme auprès des compagnies, en leur imposant une taxe spéciale. Ce à quoi le ministre a répondu que cette question relevait du ministère des Finances.

D'autre part, M. Pierre Roy, secrétaire adjoint du ministre, qui assistait à la rencontre, a confirmé que le ministre s'était engagé à fournir une réponse à l'ANEQ relativement à une demande d'aide financière qui lui a été faite le 14 juillet dernier. Et si l'ANEQ ne recevra vraisemblablement pas la somme de $35,000 qu'elle demande, il semble à peu près certain qu'on lui accordera une subvention pour ses activités pour l'année en cours.

Cette demande de subvention pour renflouer l'ANEQ vient du fait que l'association éprouve de sérieuses difficultés à percevoir le $1 par membre qu'elle est en droit d'attendre en vertu d'une entente avec les dirigeants d'associations étudiantes locales. Cela s'explique par les problèmes qu'ont certaines associations étudiantes à percevoir un montant qu'elles devraient recevoir de leur administration. La situation varie considérablement d'un cégep à l'autre et certains groupes d'étudiants n'ont pas d'entente véritable avec l'administration de leur collège.

Cette année, l'ANEQ s'attend à recevoir $40,000 en cotisations, ce qui représente $13,000 de plus que l'an dernier, mais ce n'est pas suffisant selon l'ANEQ pour fonctionner convenablement. La publication de revues, le salaire d'une employée engagée à plein temps, l'entretien d'un bureau central à Québec sont quelques-unes des activités coûteuses de l'ANEQ.

Les représentants de l'ANEQ et ceux du ministère de l'Éducation — M. Jacques Girard, sous-ministre adjoint à l'enseignement post-secondaire assistait aussi à la rencontre — ont aussi discuté des autres revendications de l'ANEQ: abolition de l'endettement, reconnaissance du statut d'indépendance pour les étudiants de niveau post-secondaire et un régime d'aide financière plus adéquat.

Ces revendications ont été transmises au ministre dans un mémoire déposé le 29 septembre dernier. Selon le ministère de l'Éducation, il en coûterait plus de $100 millions à l'État pour satisfaire à ces demandes. C'est la raison pour laquelle le ministre n'entend pas donner suite prochainement à ces demandes.

Les étudiants demandent notamment une allocation pour couvrir leurs dépenses — loyer, nourriture, matériel scolaire — pendant la durée de leurs études. Ils demandent en outre que le régime d'octroi de prêts et de bourses soit modifié de façon à prendre en considération le fait que de nombreux étudiants n'ont pas la possibilité de travailler 11 semaines durant la période estivale.

Ni l'ANEQ ni leministre n'ont jugé bon de discuter du futur Livre blanc sur les cégeps qui doit être rendu public au cours de l'année. Le secrétaire à l'information de l'ANEQ, M. Daniel Pauquet, estime qu'il vaut mieux attendre d'en savoir plus long sur les orientations du document.

Les "trésors de l'Ange-Gardien"

Les autorités se montrèrent peu empressées à arrêter le pillage

par Paul Bennett

QUÉBEC — Même si elles étaient parfaitement au courant de la disparition des "trésors de l'Ange-Gardien" au début des années soixante, les autorités du temps au ministère des Affaires culturelles et à l'archevêché de Québec ne déployèrent, semble-t-il, que peu d'efforts pour mettre fin à ce pillage.

Négligence ou simplement absence de moyens efficaces d'intervention? Telle est la question que l'on peut se poser à la suite des témoignages entendus hier, lors de la quatrième journée du procès intenté par la Fabrique de l'Ange-Gardien contre certains musées et collectionneurs. La fabrique désire ainsi récupérer des objets d'art sacré disparus de la paroisse entre les mois de novembre 1962 et mai 1963.

Un antiquaire de Montréal, M. Jean Octeau, a révélé avoir été alerté dès 1962 par le directeur d'alors du Musée du Québec, M. Gérard Morissette, et par le sous-ministre des Affaires culturelles, M. Guy Frégault, de ces disparitions d'oeuvres d'art à l'église de l'Ange-Gardien. MM. Jean-Paul Lemieux et Jean Palardy lui en avaient également soufflé mot.

M. Octeau, qui était alors haut fonctionnaire aux Affaires culturelles, a raconté que le ministre lui-même, M. Georges-Émile Lapalme, l'avait fait venir à son bureau pour lui demander de "faire quelque chose" pour corriger la situation.

A la suite de quoi, M. Octeau dit avoir entrepris des démarches tant auprès de l'archevêché que des marguilliers de la paroisse, mais sans résultat. Ces démarches se limitèrent à des entretiens téléphoniques, sans plus. Bien que le porte-parole de l'archevêché l'avait assuré vouloir "limiter les dégâts", il n'en entendit plus jamais parler.

Un autre témoin, l'abbé Benoit Gariépy, qui était entré en possession de certaines des pièces provenant de l'Ange-Gardien, a déclaré avoir également prévenu à deux reprises un représentant de l'archevêché, à cette époque, de ces disparitions, mais il semble que ses interventions soit demeurées lettre morte.

Le ministère des Affaires culturelles et l'archevêché de Québec disposaient-ils alors des "instruments" légaux leur permettant d'intervenir de façon efficace pour empêcher cette dispersion du patrimoine de la paroisse? C'est là l'une des questions auxquelles la suite du procès permettra peut-être de répondre.

On se souviendra entre autres que le ministère des Affaires culturelles n'avait été mis sur pied qu'en mars 1961, c'est-à-dire à peine un peu plus d'un an avant les événements dont il est question, et disposait de peu de fonds et de personnel. Quant à la Direction générale du patrimoine, elle ne date que de 1972.

Quoi qu'il en soit, la séance d'hier a également permis de lever le voile sur la façon dont les "trésors de l'Ange-Gardien" ont quitté la paroisse et sur la filière suivie par les trafiquants pour écouler la marchandise.

M. Roger Prévost, un statuaire de Québec embauché par le curé pour restaurer certaines pièces, avait réussi à persuader ce dernier, l'abbé Joseph-Henri Gariépy, de lui vendre des statues et des pièces d'orfèvrerie, jugées trop abimées ou trop ternies.

L'ancien curé devait lui-même admettre, hier, qu'il n'avait alors accordé aucune valeur à ces objets parce que, a-t-il dit à plusieurs reprises, ils n'étaient pas "propres" et lui semblaient pour cette raison difficilement utilisables, bien qu'il en fit usage de temps à autre.

Une fois la transaction conclue, M. Prévost payait par chèques. Les montants, selon l'abbé Gariépy, étaient soit versés à la "part de Dieu" ou servaient à défrayer l'achat de nouveaux objets de culte. Au total, M. Prévost aurait déboursé environ $1,150 pour acquérir une dizaine de pièces.

Une fois en possession des pièces, M. Prévost contactait des collectionneurs, dont M. Jean Octeau qui, ayant quitté les Affaires culturelles en 1964, s'était lancé dans le commerce des antiquités.

Bien qu'intéressé à se porter acquéreur de certaines pièces provenant de l'Ange-Gardien, M. Octeau, trouvant que M. Prévost demandait des "prix élevés", s'assurait auparavant de pouvoir vendre ces pièces à un musée ou à un collectionneur.

Seulement alors achetait-il les pièces. Ainsi, en 1965, il acquit au prix de $2,000 une madone provenant de l'Ange-Gardien et la revendit quelques jours plus tard à la Galerie nationale pour $2,800. Même processus trois ans plus tard, alors que deux calices achetés au prix de $2,500 à $3,000 chacun furent revendus au même musée pour quelque $8,000. M. Octeau a admis devant le tribunal connaître très bien à l'époque la provenance de ces objets puisqu'il avait été mis au courant de leur disparition dès 1962.

Un scénario assez semblable a été décrit par un autre antiquaire, M. Louis Leclerc, de Québec, qui lui, cependant, ne vendait qu'aux collectionneurs privés. "On allait voir le curé qui nous faisait faire le tour et on faisait affaire avec le curé", a expliqué M. Leclerc, qui a précisé qu'il ne lui appartenait pas de s'informer si, oui ou non, le curé prévenait ses marguilliers de ces transactions.

M. Roger Prévost devait corroborer les propos de M. Leclerc en soulignant qu'il avait procédé de cette façon pendant 26 ans, dans toutes les paroisses qu'il avait visitées. "J'ai traité pendant 26 ans avec des curés et je n'ai jamais eu affaire avec

Voir page 6: L'Ange Gardien

ARGENTINE - BOLIVIE - CHILI - URUGUAY
SOLIDARITÉ AVEC LA RÉSISTANCE SYNDICALE
Vendredi, 27 janvier à 19.30 H.
École Émile Nelligan - 4750 rue Henri-Julien (métro Laurier)
Assemblée publique avec la participation de représentants syndicaux de l'Argentine, de l'Uruguay (CNT), du Chili (CUT), de la Bolivie, et de M. Marcel Pepin, président de la CMT et des dirigeants des centrales syndicales québécoises (CSN, FTQ, CEQ).
Organisée conjointement par: Association des Chiliens de Montréal; Comité de solidarité avec le peuple uruguayen; Comité de solidarité avec le peuple bolivien; Comité d'information et de solidarité avec le peuple argentin.

éditorial

Alerte nucléaire dans le ciel

A l'heure où ces lignes sont écrites, experts canadiens et américains cherchent à déterminer la nature de radiations détectées à près de 500 kilomètres du Grand lac des Esclaves, à la suite de la "chute" accidentelle du Kosmos 954 soviétique en territoire canadien. Sans donner dans un scénario genre "Guerre des Mondes", on doit, plus de deux jours après l'accident, se rendre à l'évidence qu'on ne sait pas encore très bien ce qu'on cherche. Et s'il était établi qu'on sait ce qu'on cherche, ce serait encore plus inquiétant!

Des journalistes sont évidemment sur le théâtre des opérations, mais ils ne pourront rapporter que ce qu'ils auront vu, et encore que ce qu'ils auront compris de ce qu'ils verront! Il y a, de fait, toute une partie précieuse de l'angoissante affaire qui ne sera jamais connue du public en raison du caractère confidentiel concernant la "sécurité nationale". Mais d'ici que des confirmations soient éventuellement fournies, les éléments disparates suffisent à déterminer la nature de la catastrophe à laquelle nous avons échappé.

●

Ce Kosmos 954, lancé apparemment vers la mi-septembre, a manqué sa mise sur orbite. Qu'on ait pu établir qu'il a été lancé depuis la base de Tyouratam (Baïkonour), près de la Mer d'Aral sur la Syr-Daria, et non de Plessetsk, permet d'avancer que le type de Kosmos qui nous intéresse appartient à celui des "sentinelles" et non des "intercepteurs". Ces "sentinelles" volent à des altitudes variant entre 250 et 300 kilomètres et, grâce à des radars très perfectionnés, écoutent systématiquement les mers pour déterminer la position des navires de surface et des sous-marins adverses. Lancés apparemment par des SS-6, ils sont alimentés par énergie nucléaire et ce n'est qu'une fois leur mission d'observation terminée — une quinzaine de jours? — qu'ils se placent sur une orbite d'évitement, à une altitude de plus de 1,000 kilomètres, où ils peuvent demeurer en théorie des centaines d'années. Par exemple, l'équivalent américain de ces satellites, lancé il y a une douzaine d'années et équipé d'un réacteur nucléaire, gravite actuellement à 1,300 kilomètres de la terre pour des millénaires à venir...

A l'heure actuelle, s'il est vrai que plus de 4,000 satellites nous passent au-dessus de la tête en permanence, dix-neuf seulement seraient équipés de réacteur nucléaire, seize soviétiques et trois américains.

Contrairement au Kosmos "classique" dit "espion" qui a un poids de l'ordre de six tonnes métriques et dont la capsule est récupérable, le Kosmos "tombé" en territoire canadien serait de l'ordre de 6,000 livres, équipé d'un réacteur nucléaire de 1,000 livres alimenté par 100 livres d'uranium 235 enrichi.

Apparemment, c'est depuis son lancement que Kosmos 954 a alerté les stations de repérage alliées par son orbite instable. Il est clairement établi que le gouvernement américain a obtenu la collaboration soviétique pour éviter une catastrophe nucléaire au-dessus des régions habitées balayées par Kosmos 954. Le fait est que la vraie nature de ce satellite et l'équipement se trouvant à bord sont un secret bien gardé et on imagine que les Soviétiques n'ont dit que le minimum indispensable dans la coopération (forcée) avec Washington. Ils ont probablement si peu dit que les computers les plus perfectionnés de NORAD ne disposaient pas d'éléments suffisants pour déterminer le lieu approximatif de la chute de l'engin! Les alliés atlantiques ont été mis au courant de la menace planant dans le ciel et certaines correspondances rapportent la mise sur pied d'alerte, quatre jours durant, en Italie.

Dans le cas de la collaboration canado-américaine, on peut supposer que le coup de fil passé au matin du 24 janvier par Jimmy Carter à Pierre Trudeau n'était pas le premier et que, de toute façon, MM. Brzezinski et Ivan Head ont été en contact suivi. On comprend que l'alerte préalable n'ait pas été donnée pour éviter une panique d'autant plus qu'il a fallu attendre que le satellite-espion tombe pour qu'on sache (approximativement) où il est tombé. Les Soviétiques, dit-on, avaient calculé qu'il tomberait quelque part dans les îles Aléoutiennes, au large de l'Alaska...

À partir de là, tout devient complètement flou et quelques questions surgissent. Ainsi, y avait-il à bord du Kosmos 954 un mécanisme d'autodestruction et, si oui, pourquoi n'a-t-il pas fonctionné? S'il y en avait un à bord et si on ne l'a pas fait fonctionner, cherchait-on à reprendre coûte que coûte le contrôle du vaisseau ivre? Sommes-nous, à l'heure présente, capables d'infléchir l'orbite d'un tel vaisseau pour peu que les Soviétiques procurent le code? Le cas s'est-il présenté et, de ce fait, le risque étant que Kosmos 954 pouvait tomber au-dessus d'une ville, l'a-t-on "éloigné" des régions habitées? Apparemment, l'accident du Kosmos 954 n'est pas le premier du genre: la course du précédent satellite incontrôlable aurait fini dans les profondeurs du Pacifique; pourquoi pas celui-ci? Lancés de la même base et ayant une orbite inclinée à 71 degrés par rapport à l'Équateur, ne devraient-ils pas tomber à peu près dans la même région? Et quel hasard a fait que Kosmos 954 a "trouvé" l'un des rarissimes coins inhabités du globe pour tomber!

Le plus étonnant est d'entendre dire que les équipes d'experts cherchent des débris. Si débris il y a, c'est que Kosmos 954 n'avait pas totalement échappé au contrôle des stations de téléguidage; autrement, il se serait totalement désintégré en percutant les couches denses de l'atmosphère. Et s'il n'y a pas de débris, que cherche-t-on précisément à cet endroit? Des nuages radioactifs? Mais ces nuages (ou ces radiations massives) doivent-ils se trouver là où les "débris" sont tombés ou dans la région céleste où l'explosion a eu lieu lors de la rentrée dans l'atmosphère? En d'autres termes, ce qu'on recherche ne s'est-il pas déjà déplacé dans n'importe quelle autre direction risquant de contaminer n'importe quelle région du globe?

Comment peut-on faire des déclarations rassurantes quand on ignore la nature de la menace d'une ampleur que le directeur de l'observatoire de Bochum, lui, situe de l'ordre d'une explosion de centrale nucléaire?

●

On aura appris, bien sûr, que l'ambassadeur soviétique a été convoqué à Ottawa pour être informé de nos inquiétudes et de notre mécontentement de n'avoir pas reçu notification préalable du danger. Une démarche similaire a été accomplie à Moscou, à l'initiative du chargé d'affaires canadien. Mais il ne faut pas être sorcier pour savoir que toute une liste de questions techniques a également été remise aux Soviétiques, élaborées par la Commission de l'énergie atomique du Canada, pour nous aider à déterminer la nature du danger que nous encourons. Les Soviétiques ont, certes, minimisé l'ampleur de la menace, mais entre les notions de "danger" et de "risque limité" il y a toute une gamme de nuances que nul, à aucun prix, n'est prêt à admettre!

On se réjouira d'apprendre que le Canada demandera à se faire dédommager pour les recherches intensives en cours et pour les dégâts éventuels; on notera aussi, et avec un certain amusement, qu'en vertu de la convention actuellement en vigueur signée aussi bien par le Canada que l'URSS, nous devons restituer à l'envoyeur tout débris que nous retrouverons de son engin détraqué; sans doute après qu'experts américains et canadiens l'eussent décortiqué minutieusement...

Mais sommes-nous plus avancés? En mettant les choses au mieux, on ne peut éviter l'angoissante évidence que cet accident n'est pas le premier et ne sera sans doute pas le dernier. Rien ne dit que le prochain ne sera pas plus grave, pour nous ici, ou pour n'importe qui en Europe, en Asie ou en Afrique. Et on n'en est encore qu'au satellite-espion alimenté au nucléaire; qu'en sera-t-il en cas d'accident lors de la mise sur orbite d'un de ces fameux engins à ogives nucléaires satellisés n'attendant qu'une impulsion venant de la terre pour être activés...

Cet accident doit être l'occasion d'une prise de conscience collective, et on peut difficilement justifier l'attitude de ceux qui, sachant tout, ne craignent rien: nous sommes entrés de plain-pied dans ce monde d'anticipation où la menace vient du ciel.

C'est d'autant plus aberrant que contestant l'édification de centrales nucléaires sur terre, nous sommes totalement indifférents à ces dizaines de centrales miniatures qui gravitent au-dessus de nos têtes en autant de menaces imparables!

Au fond, à quoi sert une convention qui ne couvre pas ces risques ou qui, les couvrant, ne peut les prévenir? C'est beau d'imposer des mesures de contrôle pour enrayer la prolifération nucléaire, mais force est de remarquer que toutes les folies sont permises dans le ciel!

Faut-il dire aussi qu'entre "sécurité nationale" et sécurité tout court, c'est celle-ci qui prime!

Georges VIGNY

L'ACTUALITÉ

Le gouvernement du Québec et le jugement Deschênes

par ROBERT DÉCARY

En déclarant inconstitutionnels les articles de la Charte de la langue française relatifs à la langue de la législation et de la justice au Québec, le juge en chef Deschênes n'aura pas surpris outre mesure la communauté juridique. Ces articles étaient, dès leur origine, les plus discutables de la Charte sur le plan constitutionnel, et plusieurs s'étonnaient même que le gouvernement du Québec se lançât dans une telle controverse avec si peu de chances d'en sortir vainqueur sur le plan juridique. Seul, en fait, l'espoir d'un capital sur le plan politique pouvait justifier l'insertion de dispositions aussi hasardeuses.

La Charte de la langue française, on l'a dit et redit, n'avait pas besoin, dans l'immédiat, d'aller si loin: la réalité française du Québec pouvait être affirmée sans qu'il fût nécessaire de s'attaquer à ce domaine de la langue de la législation et de la langue de la justice qui jouit, dans l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique, d'une protection toute spéciale. Passe encore de courir le risque avec la langue de la justice, où les effets d'une déclaration d'inconstitutionnalité seraient relativement mineurs. Mais courir le risque avec la langue de la législation, où toute déclaration d'inconstitutionnalité ne pourrait que provoquer un désordre indescriptible? Il est des domaines où l'ordre public exige d'un gouvernement qu'il prenne son mal en patience et qu'il évite de susciter un chaos d'ordre juridique. Sans doute le gouvernement du Québec croyait-il, croit-il encore de bonne foi que ses arguments prévaudront devant les tribunaux supérieurs. Il n'est pas impossible, contre toute attente, qu'ils prévalent de fait. Mais cet espoir, que rend encore plus lointain le jugement Deschênes, justifiait-il le risque?

Il est d'ailleurs paradoxal de voir le gouvernement du Québec se battre avec tant d'acharnement pour faire dire à l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique quelque chose qui irait, en fin de compte, contre ses prétentions. S'il fallait que les tribunaux supérieurs renversent la décision du juge Deschênes et déclarent que le Québec peut, en vertu de la constitution actuelle, proclamer l'unilinguisme français à tous les niveaux et faire fi des droits de la minorité anglophone, ne serait-ce pas là donner raison au premier ministre Trudeau, aux yeux duquel la constitution actuelle permet de faire à peu près tout ce que le Parti québécois demande?

Aussi est-il difficile d'évaluer les motifs qui peuvent animer le gouvernement du Québec sur cette question précise de la langue de l'administration et de la langue de la justice. Ou bien ces dispositions sont valides, et alors l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique révèle une souplesse inattendue qui enlèverait tout fondement à plusieurs des plus importantes récriminations du Parti québécois. Ou bien ces dispositions sont invalides, et alors cela ne vient que confirmer ce que la majorité pense déjà, savoir que des changements majeurs s'imposent à l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique si le Québec veut s'affirmer officiellement comme Province unilingue française; cela viendrait aussi rappeler au gouvernement du Québec qu'il ne lui appartient pas, unilatéralement et sans mandat, de répudier la loi fondamentale du pays.

L'avenir nous dira sans doute ce que le gouvernement du Québec cherche à prouver en insérant d'abord ces dispositions controversées dans la Charte de la langue française, puis en insistant pour faire reconnaître leur validité. À l'heure actuelle, en tout cas, le capital politique qu'irait chercher cette attitude paraît bien incertain.

lettres au DEVOIR

Le goût de la modestie immodérée

M. René Lévesque
Premier ministre du Québec
Québec

Habituellement, je m'endors vers minuit, juste après les nouvelles présentées par un poste de radio de Québec. Lorsqu'il est question de votre gouvernement, en règle générale, je dors bien! Mais la nuit dernière! Je vous fais part de mes interrogations nocturnes et sachez que ce sont souvent des détails qui me font rêver!

Hier, j'entends à la radio: "Le gouvernement du Québec vient d'acquérir une résidence dans un chic quartier de Toronto pour son délégué général au coût de $212,000." Et si nous rajoutons les rénovations fondamentalement nécessaires pour cette "bicoque", c'est plus prestigieux que votre logis du quartier Latin, n'est-ce pas? Sachez, de plus, que l'agent du Consulat Suisse à Québec ne vit pas dans un palais de $150,000. et cela ne l'empêche pas d'être efficace.

Puis mon rêve me guida instinctivement vers les péripéties internationales de notre ami Yves Michaud. Réputé pour son amour du faste et de la parlote, serait-il possible de savoir combien cela coûte à notre "modeste" pays? Et qu'est-ce que cela rapporte?

Le soir du 15 novembre 1976, vous avez parlé du Québec et des Québécois comme d'un grand peuple, mais "modeste". Avez-vous pensé à ce que nous pourrions faire avec les économies réalisables dans ces deux cas? Moi, à titre de délégué général, je me serais contenté d'une résidence de $100,000. dans un quartier moins chic de Toronto tout en considérant un surplus pour les rénovations.

Et, dans le cas de Yves Michaud, comme j'ignore les limites de ses comptes de dépenses, c'est vous seul qui pourriez lui appliquer les mêmes restrictions... qu'à vous-même (votre salaire n'est-il pas "gelé" pour l'année 1978?). Voici quelques idées pour utiliser ces deniers publics économisés:

— Aider la Fondation Claude St-Jean pour ses recherches sur l'Ataxie de Friedreich

— Aider une petite entreprise québécoise

— Créer des emplois pour les étudiants, cet été, etc.

Enfin, il ne faudrait pas penser que la modestie est un défaut: c'est une qualité.

D'un Québécois qui vous admire, monsieur Lévesque, pour votre modestie.

Daniel LACHANCE
Québec, le 20 janvier 1978.

Des réactions vulgaires et infantiles

A l'occasion de la 100ième représentation du spectacle d'Yvon Deschamps, à la Place des Arts, un groupe de camarades a décidé de lui rendre un témoignage d'amitié en montant sur la scène célébrer cet événement.

A cette occasion, Mme Lise Payette en a profité pour lancer une attaque contre les "Anglais de Westmount avant qu'ils déménagent."

Les réactions de Mme Payette sont vulgaires, insolentes et infantiles: elles proviennent du complexe du vaincu des Plaines d'Abraham et sont inspirées par un sentiment de vengeance indigne de son rôle de ministre chargé de l'animation, de la protection et du développement de nos institutions financières.

Depuis deux siècles, une partie trop nombreuse de notre élite nous enseigne à détester tous ceux qui ne sont pas "Canadiens français et catholiques ou considérés comme tels." (comme l'a exigé la S.S.J.B.)

Pendant ce temps, les maudits Français, les maudits Italiens, les maudits Anglais et les maudits Américains ont inventé l'électricité, le téléphone, l'automobile, l'avion, la radio, la télévision, les satellites et les fusées... et les maudits Juifs sont venus nous les vendre.

Ainsi, nous passons à côté de la civilisation moderne tout en oubliant la dignité, le respect humain et l'honneur.

Le moins qu'on puisse dire de Mme Payette, c'est qu'elle fait ministre "protestant".

Robert ALLARD
Montréal, le 23 janvier 1978

Qui a tué cet hebdomadaire pourtant orthodoxe?

Monsieur le directeur

Pour avoir vécu naguère semblable drame, je comprends quel désarroi a dû être celui de l'équipe du Jour hebdomadaire lorsqu'elle a appris qu'on la jetait sur le pavé.

Je sympathise donc avec les Evelyn Dumas, Louis Fournier, Bruno Dostie, Roch Côté, Jacques Hurtubise (Le Sombre Vilain) et autres artisans de la première heure, tout autant qu'avec ceux qui y avaient trouvé refuge tels les Pierre Bourgault, Pierre Vadeboncoeur, Jacques Ferron, Colette Beauchamp. Ainsi, bien sûr, qu'avec Berthio qui y attendait la fin de la tourmente à Montréal-Matin. Je sais, pour l'avoir expérimenté, combien il est difficile de continuer à vivre de son métier lorsqu'un journal engagé a derrière soi claqué la porte. Je leur souhaite bonne chance.

Cependant je me pose une question, une seule et qui tient aux causes de cette fermeture. Lorsque le quotidien du même nom a cessé de paraître, MM. Michaud, Parizeau et Lévesque ont accusé une partie de l'équipe, "la gang à Keable", de l'avoir saboté, d'être les grands, les seuls grands, responsables de cette faillite. Des éditorialistes chevronnés, et indépendants, comme MM. Jean Pellerin, Guy Cormier, Mathias Rioux, ont fait chorus et dénoncé le parti des intellectuels, les maoïstes, les anarchistes libertaires, voire libertins.

Nous savons, puisqu'ils nous l'ont dit, qui a tué un quotidien qui tirait à près de 26,000 exemplaires: ceux qui en vivaient péniblement. J'aimerais maintenant que ces messieurs, y compris l'actuel premier ministre, si loquace à l'époque, nous disent qui a tué l'hebdomadaire, pourtant bien orthodoxe, qui vendait près de 10,000 copies?

Enfin, comme actionnaire forcé j'aurais apprécié que "Les Amis du Jour Inc." me demande mon avis avant d'augmenter le nombre de chômeurs québécois.

Jacques GUAY
Québec, le 23 janvier 1978

Le choix de la Confederation Life

Monsieur le directeur,

Je ne trouve pas du tout sérieux les arguments apportés par l'Office de la Construction du Québec lorsqu'il prétend défendre son choix de la "Confederation Life" de l'Ontario au détriment d'une entreprise québécoise.

Je crois que l'ampleur des primes qui seront versées à cette entreprise ontarienne ne peut nous laisser indifférent et j'ajouterais même que ça concerne non seulement les travailleurs de la construction mais toute la collectivité québécoise à cause d'une hausse de notre dépendance tant économique que sociale quoi qu'en dise M. Jacques Brûlé.

Il faut se rappeler que les travailleurs de la construction ont toujours souhaité que les cotisations versées aux avantages sociaux servent, avant tout, à eux soit sous forme de meilleurs bénéfices soit également sous forme d'investissements de projets de construction afin de favoriser de l'emploi dans ce secteur très important de chez nous. En octroyant le contrat à la "Confederation Life", les présumés administrateurs sont loin de rencontrer ces objectifs, au contraire il existe plutôt de fortes chances que ce soient des travailleurs d'en dehors du Québec qui profitent et après on parlera des avantages du fédéralisme, des avantages des bureaux de placement de certaines "unions", tout en oubliant l'exil forcé...

Pour terminer, je désire m'inscrire en faux contre la prétention de M. Brûlé "qu'il appartenait aux parties intéressées dans la construction de déterminer l'utilisation de leur argent" car ce n'est pas si vrai que ça, la réalité est tout autre et je parle en connaissance de cause car il m'est arrivé de siéger sur des comités semblables et plus souvent qu'autrement les décisions sont déjà prises ou bien le choix est tellement restreint ou orienté qu'on ne peut faire autrement qu'accepter les recommandations des administrateurs. C'est une réaction qui me surprend chez cet ancien "leader" syndical, faut-il en conclure qu'il est facile de s'accommoder de certaines choses qu'on dénonçait dans d'autres circonstances, il n'y a pas si longtemps?

Yvon LECLERC, prés-gén.
Syndicat de la Construction des Laurentides, FNSBB-CSN.
Saint-Jérôme, le 23 janvier 1978

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

BILLET

Les conservateurs, un parti du peuple

par LISE BISSONNETTE

Dans ses rêves les plus fous, la gauche attend le grand soir d'un parti fédéraliste et socialiste à la fois au Québec. Elle boude le Nouveau Parti démocratique qui piétine au début de sa longue marche, et aimerait séduire d'un seul grand coup les masses laborieuses. Si elle rêvait éveillée, elle verrait bien que le Parti progressiste-conservateur du Canada est en voie de l'exaucer.

Il y a, comme ça, de subtiles et combien cruciales transformations sociologiques, qui échappent à l'oeil des analystes enfermés dans leurs catégories comme dans leurs universités.

Tout a commencé en février 1976, par la victoire de Joseph Clark, l'homme ignoré de l'establishment torontois, sur les puissances de l'argent, de ses pompes et de ses oeuvres, étalées au congrès de leadership pour le brillant avocat montréalais Brian Mulroney. Ce fut le premier signe.

Puis la droite féroce du parti s'est retirée doucement comme la vague. Ce fut Jack Horner, passant aux Libéraux, John Reynolds, auquel le salaire austère du député ne suffisait pas et qui décidait de retourner à une entreprise privée lucrative en Colombie-Britannique; Sean O'Sullivan, un ancien adjoint de M. Diefenbaker, qui fut chercher un salut dans la prêtrise.

Purifié, le parti décida alors qu'il pouvait entreprendre la conquête du Québec. D'aucuns ont cru naïvement qu'il allait s'attaquer au West Island. Mais déjà, on ne voulait plus traiter avec ces bourgeois, d'autant qu'ils risquaient d'avoir quitté le terrain avant les prochaines élections. La preuve, même Michael Meighen, l'ex-président national du parti, deux fois candidat dans Westmount, déménagera sous peu à Toronto.

Ce sont les comtés créditistes que les conservateurs quadrillent, et notamment ceux des Cantons de l'Est où vivent, selon des témoignages déposés récemment à la commission Pépin-Robarts, les plus fortes concentrations d'anglophones de classe défavorisée au Québec.

Tout cela donne à réfléchir, mais la confirmation finale est arrivée mercredi, pour les derniers Thomas. Le président de la Ligue monarchiste du Canada, ex-président de la Fédération des jeunes conservateurs du Canada, westmountois de souche et ami du député Stan Schumacher, lui-même monarchiste et ennemi de coeur de l'irréductible Joe Clark, M. John Aimers, a annoncé solennellement qu'il passait aux libéraux, dans un parti, dit-il, qui défend "les libertés individuelles, la responsabilité fiscale et un gouvernement basé sur des principes".

Dans sa déclaration rédigée en anglais seulement — sans doute pour démontrer que son nouveau parti ne lui posait même pas de conditions d'accueil — M. Aimers se montre particulièrement heureux d'aller rejoindre Jack Horner. Mais il a un tas d'autres raisons pour laisser le Parti conservateur avec soulagement.

Il lui reproche d'être un parti ouvert: "le Parti libéral règle ses querelles en privé", écrit-il, et à l'en croire, seuls les conservateurs sont aux prises avec "des intrigues, des soupçons et de la jalousie" dans leurs rangs.

Mais le chat sort du sac un peu plus loin quand il désigne du doigt les deux personnes dont il ne peut plus endurer la présence au PC-Québec. Ce parti est dirigé, dit-il, "par un cadre anglophone de Bell Canada, et un député qui s'est avoué ouvertement sympathique au Parti québécois."

M. Aimers est un petit coquin qui ne dit pas toute la vérité. Le cadre de Bell Canada, M. Keith Morgan, est un de ces anglophones francisés qui sait frayer avec la plèbe montréalaise, et le député, M. Roch LaSalle, est un ancien joueur de hockey provenant d'un milieu rural et sans prétentions. (Ce pauvre M. Aimers se ménage d'ailleurs des surprises: on a vu Roch LaSalle à Hull, dimanche dernier, au débat Ryan-Garneau pour la course au leadership du Parti libéral provincial, et le Joliette-Journal le citait ainsi en manchette la semaine dernière: "Si j'étais libéral, je choisirais Ryan". Il pourrait donc rencontrer cet homme du peuple dans quelque détour de ses nouveaux quartiers.)

Dans dix ans au maximum, avec ces tactiques feutrées, Joseph Clark aura changé la face politique du Canada. Les libéraux seront les conservateurs, les conservateurs seront les néo-démocrates, et les néo-démocrates seront les créditistes ou périront. Il y a des jeunes députés libéraux qui, avant que le sol ne leur glisse sous les pieds et les engouffre, devraient se dépêcher de choisir leur camp. Joseph Clark a encore de la place pour quelques-uns d'entre eux, pourvu qu'ils viennent de comtés ruraux, ou urbains populaires.

La réponse de Laurent Beaudoin à René Lévesque

Bombardier-MLW prend acte de la décision de Québec

■ On lira ci-après le texte intégral de la lettre de M. Laurent Beaudoin, président de Bombardier-MLW, en date du 25 janvier, en réponse à la lettre du chef du gouvernement du Québec qui, le 12 janvier, rejetait la demande de sursis et de révision de M. Beaudoin.

Monsieur le premier ministre,

Je prends acte de votre décision, dont vous me faites part dans votre lettre du 12 janvier 1978, de ne pas donner une suite favorable à ma requête du 21 décembre 1977 et de ne pas surseoir de quatre semaines à l'octroi définitif du contrat de 1,200 autobus pour cinq commissions de transport du Québec.

Je regrette évidemment que vous en soyez venu à cette conclusion mais je dois me rendre à l'évidence. Les "préjugés favorables", suivant votre expression, dont bénéficie GM auprès des commissions de transport, qui sont les clients de "dernière instance", sont encore trop bien enracinés pour qu'on puisse compter, dans ce domaine, sur une politique de préférence nationale visant à la consolidation et à l'élargissement du patrimoine industriel québécois.

Tout en vous sachant gré de vous être donné la peine de reprendre, dans votre lettre, tous les arguments des fonctionnaires et des "clients" en faveur du choix de GM, je me permets de vous signaler que c'est précisément parce que nous contestons, en grande partie, le bien-fondé de ces arguments et analyses, que nous sollicitions un délai permettant un nouvel examen du dossier.

Faute d'avoir réussi à vous convaincre de l'opportunité de revoir tous les facteurs positifs et négatifs pertinents à cette affaire, j'ose croire que votre gouvernement veillera néanmoins à ce que les engagements pris par notre concurrent soient, cette fois, rigoureusement respectés, notamment quant au contenu québécois des véhicules, afin que l'impact sur les retombées économiques au Québec se révèle aussi important que vous l'anticipez.

D'autre part, je prends bonne note et vous remercie de l'offre que vous me faites d'apporter votre support et celui de vos collègues à la démarche de Bombardier-MLW visant à élargir ses activités et à pénétrer de nouveaux marchés.

Qu'il s'agisse des "diverses occasions d'affaires" mises à jour par l'adjudication des autobus, de celles qui, selon votre lettre, nous seront proposées par le ministère de l'Industrie et du Commerce dans un proche avenir, ou d'autres projets, je me réjouis de savoir que nous pouvons compter sur votre support dont nous nous efforcerons, croyez-le bien, de faire usage judicieusement.

Enfin, puisque dans votre lettre vous nous faites l'honneur de référer au dynamisme de l'entreprise que je dirige, je saisis cette occasion pour réitérer qu'en dépit du revers subi dans l'affaire des autobus, nous sommes bien déterminés à poursuivre et à développer nos activités dans la fabrication du matériel de transport. Bombardier-MLW qui s'est déjà bâti une solide réputation au pays et à l'étranger est appelée, croyons-nous, à connaître, dans ce domaine, un essor considérable.

Dans l'espoir que nos futures tractations avec votre gouvernement s'avéreront plus fructueuses, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent BEAUDOIN
Président et chef
de la direction

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur intérimaire et rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laignon
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $60 par année, six mois: $33, trois mois $21. A l'étranger: $65 par année; six mois: $36, trois mois $24. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées **des événements** **des hommes**

Le jugement Deschênes sur la Langue de la législation et de la justice

3) Le Québec n'a pas la compétence voulue pour amender unilatéralement l'article 133 de l'AANB

■ Après avoir disposé dans la première partie de son jugement que le chapitre III du titre premier de la Charte de la langue française, intitulé La Langue de la législation et de la justice, et ses articles 7 et 13 violent l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique (Voir LE DEVOIR des 25 et 26 janvier 1978), le juge en chef de la Cour supérieure, M. Jules Deschênes, répond ici, par la négative, à l'argument de Québec selon lequel il a le pouvoir constitutionnel de modifier unilatéralement l'article 133.

Le procureur général du Québec se retire derrière un second retranchement: même si la Charte viole l'article 133, elle constitue néanmoins une législation valide, au titre d'un amendement implicite de l'article 133, vu que le Québec a le pouvoir constitutionnel de modifier unilatéralement l'article 133 en autant que celui-ci règle des questions qui relèvent de la constitution interne du Québec.

C'est la deuxième question vers laquelle la Cour doit maintenant se tourner.

Les deux thèses en présence

Pour les uns, la **Constitution de la Province** doit s'entendre au sens formel du terme et s'interpréter à l'intérieur du schéma constitutionnel établi par l'A.A.N.B. Il saute aux yeux, dès lors, que l'article 133 échappe au pouvoir d'amendement du Québec. Dans l'organisation logique de l'A.A.N.B., les chapitres II, III et IV traitent de l'autorité fédérale, le chapitre V établit les **constitutions provinciales** et dès le chapitre VI, qui répartit les compétences entre le fédéral et les provinces, on lit l'article 92 (1) qui donne à chaque législature le pouvoir d'amender la **Constitution de la Province.** Cette référence dans le chapitre VI se rapporte au chapitre V seulement, dont le contenu épuise la matière annoncée par le Titre qui le coiffe.

Pour les tenants de cette première opinion, l'article 133, qui apparaît dans les dispositions générales du chapitre IX, constitue une disposition intangible qui ne fait pas partie de la **Constitution de la Province** et que celle-ci est, partant, impuissante à modifier.

Pour les autres, au contraire, il faut prendre l'expression **Constitution de la Province** dans son sens matériel, i.e. dans un sens large qui englobe toutes les dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement du Gouvernement provincial, quel que soit l'endroit où elles se trouvent. Or l'article 133 est divisible entre ses parties fédérale et provinciale et, sous ce dernier aspect, il fait partie intégrante de la **Constitution de la Province.** Québec aurait donc le pouvoir de l'amender et ce pouvoir serait d'autant plus clair qu'il fut donné à la province **nonobstant toute autre disposition** de l'A.A.N.B.

Tout au plus ce pouvoir devrait-il s'arrêter aux frontières de la charge de Lieutenant-Gouverneur: pour le surplus, l'article 133 ne jouirait d'aucun privilège d'intangibilité.

Les deux thèses sont incompatibles. Pourtant la Cour doit les départager.

Consciente des conséquences redoutables du choix qu'elle doit effectuer, mais également du respect inaltérable qu'elle doit porter à la règle de droit, la Cour remplira son devoir au meilleur de ses lumières et sur la foi objective des seuls motifs qu'elle s'apprête maintenant à exposer.

L'intangibilité de l'article 133

Il paraît d'abord opportun de s'arrêter à l'examen du concept de l'intangibilité de l'article 133.

Dans une étude qu'il publiait en 1967 sur **Le sens de la formule Fulton-Favreau** (1) le Bâtonnier Louis-Philippe Pigeon, aujourd'hui juge à la Cour Suprême du Canada, écrivait:

> "J'ai toujours commencé mon cours de droit constitutionnel en disant à mes élèves que la connaissance de l'histoire de la constitution était indispensable pour en pénétrer le sens."

Les tribunaux qui se sont à tour de rôle penchés sur l'A.A.N.B. ont généreusement fait appel aux circonstances qui en ont entouré la gestation. Il suffira d'en retenir deux exemples.

En 1919 le Comité judiciaire du Conseil Privé confirma le caractère **ultra vires** d'une loi adoptée par le Manitoba en matière de référendum (2).

Le Viscount Haldane préfaçait son étude de l'énoncé de principe suivant:

> "The framework of the Constitution of Canada was enacted in 1867 by the Imperial Parliament in order to give effect to the desire expressed in the Resolutions adopted by the Conference of Canadian and other delegates held at Quebec in October, 1864."

En 1974 la Cour Suprême du Canada prononçait la validité de la **Loi** fédérale **sur les langues officielles** (3) dans l'affaire **Jones** (4). A la page 194 du recueil, le Juge en Chef Laskin écrit:

> "L'Histoire n'appuie pas la prétention de l'appelant."

Puis après avoir référé à la législation de 1840 et 1848, il ajoute (p. 194):

> "Parmi les Résolutions de Québec qui furent approuvées à la Conférence de 1864, laquelle fut un prélude à la Confédération de 1867, on note la Résolution 46, qui devint la Résolution 45 à la Conférence de Londres (Westminster Palace Hotel) de 1866. Elle se lisait comme suit:
>
> Les langues anglaise et française pourront être simultanément employées dans les délibérations du Parlement fédéral ainsi que dans la législature du Bas-Canada, et aussi dans les cours fédérales et les cours du Bas-Canada.
>
> Quand elle devint l'art. 133, un aspect obligatoire était venu s'ajouter à sa disposition touchant l'usage de l'anglais ou du français."

Les deux principaux protagonistes chez les Canadiens de langue anglaise et de langue française ont clairement fait connaître, à l'époque, l'esprit qui les animait et qui avait présidé à l'élaboration de cette disposition. Au cours des grands débats parlementaires de 1865, l'honorable John A. Macdonald affirma (5):

> "I desire to say that I agree with my hon. friend that as it stands just now the majority governs; but in order to cure this, it was agreed at the Conference to embody the provisions in the Imperial Act... (Hear! Hear!) This was proposed by the Canadian Government, for fear an accident might arise subsequently, and it was assented to by the deputation from each province that the use of the French language should form one of the principles upon which the Confederation should be established, and that its use, as at present, should be guaranteed by the Imperial Act. (Hear! Hear!)

L'Honorable Georges-Étienne Cartier ajouta immédiatement après (6):

> "J'ajouterai à ce que vient de dire l'hon. procureur-général du Haut-Canada, en réponse à l'hon. député du comté de Québec, et à l'hon. député d'Hochelaga, qu'il fallait aussi protéger la minorité anglaise du Bas-Canada, relativement à l'usage de sa langue, parce que dans le parlement local du Bas-Canada la majorité sera composée de Canadiens français. Les membres de la conférence ont voulu que cette majorité ne pût pas décréter l'abolition de l'usage de la langue anglaise dans la législature locale du Bas-Canada, pas plus que la majorité anglaise de la législature fédérale ne pourra le faire pour la langue française. J'ajouterai aussi que l'usage des deux langues sera garanti dans l'acte impérial basé sur ces résolutions."

Ce n'est pas ici le lieu de faire une longue démonstration historique d'un fait que personne ne conteste, sauf le Professeur McWhinney (7). C'était l'intention des Pères de la Confédération de soustraire la question de l'usage des deux langues anglaise et française à la possibilité de l'arbitraire ou du caprice ou même, tout simplement, de la volonté perçue comme légitime d'une majorité, qu'elle fût anglophone dans le Parlement central ou francophone dans la législature de Québec (8). Ils entendaient que cette disposition demeurât intangible et à l'abri de toute intervention législative par l'une ou l'autre des assemblées élues.

Il est vrai que, dans la rédaction de dispositions constitutionnelles visant à assurer l'intangibilité de certaines institutions d'autres pays du Commonwealth, le Parlement de Westminster a pu employer des expressions parfois plus heureuses ou plus vigoureuses que celles de l'article 133. On peut citer à ce sujet les exemples de l'Australie (9) ou de l'Afrique du Sud (10). Mais ce n'est pas là une raison pour nier l'esprit qui animait les auteurs de la **Loi** de 1867, dans le domaine de la protection linguistique.

D'ailleurs, c'est bien de cette façon que, 80 ans plus tard, les autorités politiques canadiennes l'entendaient d'une extrémité à l'autre du pays.

La question fut débattue à la Conférence constitutionnelle fédérale-provinciale qui commença à Ottawa en janvier 1950 et se continua à... Québec en septembre de la même année. Les onze gouvernements convinrent de tenter de classifier les 147 articles de l'A.A.N.B. en six catégories:

1) les articles qui concernent seulement le Parlement fédéral;

2) les articles qui concernent seulement les législatures provinciales;

3) les articles qui concernent le Parlement et une ou plusieurs des législatures, mais non toutes;

4) les articles qui concernent le Parlement et toutes les législatures;

5) les articles qui concernent les droits fondamentaux, v.g. éducation, langues, etc.

6) les articles qui devraient être abrogés.

Il faut se rappeler que l'on prévoyait alors une procédure d'amendement qui aurait exigé, pour la catégorie 5, l'unanimité du Parlement et de toutes les provinces et, pour la catégorie 4, l'accord du parlement et d'un nombre de provinces à déterminer (11).

Le Gouvernement fédéral et ceux des neuf autres provinces tombèrent d'accord que l'article 133 devait entrer dans la cinquième catégorie: celle des droits fondamentaux que seule l'unanimité permettrait de modifier. Mais pour des motifs que le Rapport de la conférence ne révèle pas, Québec hésitait entre les catégories 4 et 5 (12) de sorte que la question dut être ajournée pour plus ample étude.

Il n'en demeure pas moins qu'en 1950 la classification de l'article 133 parmi les droits fondamentaux des habitants du Canada réunissait un large consensus au pays et confirmait la compréhension que l'on se faisait de l'intention des hommes politiques de 1867.

La même compréhension se manifestait en 1971 à la Conférence constitutionnelle de Victoria. La Charte que les chefs de gouvernements y avaient élaborée (13) reconnaissait, à ses articles 10 à 19, des droits linguistiques encore plus étendus que ceux dont parle l'article 133 et, à son article 55 (8), soustrayait ces droits au pouvoir d'amendement provincial pour les soumettre à la procédure spéciale prévue à l'article 49.

Enfin il n'est pas sans intérêt de se rappeler qu'en 1974 la Cour Suprême du Canada a reconnu que l'article 133 "a été (...) décrit à bon droit comme donnant à toute personne **un droit constitutionnel — a constitutionally based right** — de se servir de l'anglais ou du français" dans les cas qui y sont énumérés (14).

La Cour conclut que, dans l'intention de ses rédacteurs, l'article 133 constituait une disposition intangible; et c'est ainsi qu'on l'a d'ailleurs considéré au Canada durant un siècle.

Récemment toutefois une nouvelle école s'est manifestée; elle veut que l'intention des Pères de la Confédération ait été déjouée par le texte même qu'ils ont rédigé et que l'argument historique soit mis en échec par le texte lui-même de la Loi.

Dans un effort pour obtenir l'éclairage le plus complet possible du problème, la Cour a d'abord étudié les travaux savants que 24 auteurs y ont consacrés au cours du dernier quart de siècle. À la question: le Québec peut-il amender unilatéralement l'article 133 de l'A.A.N.B., certains répondent sans équivoque dans la négative, d'autres opinent tout aussi carrément pour l'affirmative, d'autres enfin se contentent d'exposer les thèses en présence sans prendre clairement parti. NDLR: suit la liste de 24 références dont 16 répondent par la négative ou tendent vers la négative).

De 1950 à 1970, on tendait donc généralement à nier au Québec le pouvoir d'amender l'article 133; en 1950 Me Paul-Gérin Lajoie qualifiait l'idée de **fantastic** — impensable. Mais à compter de 1970 l'opinion contraire s'affirme dans la doctrine et elle se traduit aujourd'hui dans la législation qui forme l'objet du présent litige.

C'est pourtant toujours de la même constitution qu'il s'agit. Serait-ce que le Professeur Jean Beetz, aujourd'hui Juge à la Cour Suprême du Canada, avait pressenti le cours de l'histoire quand il écrivait en 1965:

> "La constitution de 1867 apparaît donc à beaucoup de Québécois aujourd'hui, exactement comme il y a trente ans à bien des jeunes intellectuels anglophones, comme un obstacle à l'action justifiée de l'État; mais il ne s'agit plus du même État."

Examinons donc les arguments que l'on met de l'avant aujourd'hui et que le Procureur Général du Québec adopte en vue d'écarter l'interprétation centenaire de l'A.A.N.B. et de conclure au pouvoir provincial d'amendement de l'article 133.

Ces arguments, exposés et retournés de cent façons différentes, se ramènent essentiellement aux trois propositions suivantes:

i) l'article 133 ne constitue pas une disposition intangible de la Constitution canadienne;

ii) l'article 133 est divisible en deux parties respectivement fédérale et provinciale;

iii) la partie provinciale de l'article 133 fait partie de la Constitution du Québec.

Les tenants de cette thèse concluent qu'en vertu de l'article 92(1) A.A.N.B., Québec possède le pouvoir d'amender l'article 133 et que la **Loi 101,** même si elle contredit l'article 133, est conséquemment valide et abroge implicitement pour autant l'article 133.

La Cour va donc poursuivre son étude en s'arrêtant à ces propositions dans l'ordre inverse de celui où elle les a énoncées.

L'article 133 et la Constitution du Québec

Si l'article 133 est divisible — la Cour reviendra plus bas sur cette condition dont l'importance est majeure — il existe des raisons de défendre l'une et l'autre des deux réponses à la question posée: La partie provinciale de l'article 133 fait-elle partie de la Constitution du Québec?

a) l'affirmative

L'expression **Constitution de la province** n'est nulle part définie; elle peut s'entendre tout autant dans un sens large que dans un sens strict.

Dans **Fielding - vs - Thomas** (15), le Comité judiciaire du Conseil Privé a paru donner à l'expression un sens large:

> "It surely cannot be contended that the independence of the provincial Legislatures from outside interference, its protection, and the protection of its members from insult while in the discharge of their duties, are not matters which may be classed as part of the constitution of the province, or that legislation on such matters would not be aptly and properly described as part of the constitutional law of the province."

Enfin la législature du Québec a elle-même amendé l'A.A.N.B. à diverses reprises, particulièrement quant aux articles 72 à 79 (le Conseil législatif), l'article 80 (les circonscriptions électorales privilégiées) et l'article 128 (le serment d'allégeance des membres de l'Assemblée législative).

A ce dernier sujet cependant, la Cour doit constater que l'argument basé sur les articles 72 à 80 n'est guère convaincant: ces articles faisaient en effet partie du chapitre V de l'A.A.N.B. intitulé **Provincial Constitutions.** Mais l'article 128, comme l'article 133, se trouve dans le chapitre IX: **Miscellaneous Provisions** et, si la loi qui a modifié le serment des députés doit être tenue pour valable, c'est que l'article 128 pouvait être scindé et que sa partie **provinciale** était considérée comme partie de la **Constitution de la province.**

On discerne cependant là une pétition de principe et le raisonnement n'est pas intellectuellement satisfaisant: c'est la compétence qui fonde la validité de la loi et non l'adoption de la loi qui permet de réclamer la compétence.

b) la négative

Par contre, soutiennent les demandeurs et l'intervenant, la lecture de l'A.A.N.B. et la disposition de ses matières inclinent à la conclusion que l'article 92(1), dans le chapitre VI, réfère aux articles 58 à 90 du chapitre V.

De plu-, ajoutent-ils, c'est un sain principe d'interprétation que de donner le même sens à une expression que l'on rencontre plusieurs fois dans la même loi. Dans l'A.A.N.B., l'expression **the constitution of the province** dans l'article 92(1) devrait donc recevoir la même signification que **provincial constitutions** dans le tit-e du chapitre V et se rapporter au contenu de ce chapitre précis.

Enfin la jurisprudence a refusé jusqu'à date d'accepter la thèse que défend le Procureur général du Québec.

Les auteurs qui prônent cette thèse ont fait grand état du précédent créé par le Manitoba en 1890 (16). Ils ignoraient tous, toutefois, que cette Loi avait été déclarée **ultra vires** par un jugement de la Cour de comté du Manitoba le 30 janvier 1909: **Bertrand -vs- Dussault et al.** (12). Comme ce jugement ne semble pas avoir été publié, la Cour croit opportun d'en reproduire quelques passages pertinents:

> "I find in the B.N.A. Act section 133 which is similarly worded as s. 23 of the Manitoba Act. This latter is only a reproduction mutatis mutandis of sect. 133. In other words, the standing of the French language in Manitoba is the as that of the English language in Quebec or to be more correct, the evident intent of those sections is to perpetuate both languages in these two provinces."
>
> Section 133 of the B.N.A. Act or its equivalent s. 23 of the Manitoba Act does not come within that group, or classes of clauses governed by the heading "Provincial Constitions" to which s. 92 refers, and consequently the provincial legislatures are not authorized to make any laws conflicting with section 133.
>
> Why would the legislators have declared so positively that both languages could be made use of before the Courts of Manitoba if that enactment was not intended to be of a permanent nature but was to be left to the pleasure or **the fluctuating opinions of the Legislature. The reason of s. 23 is obvious.**
>
> The reason of s. 23 was evidently the same as of s. 133 of the B.N.A. Act. It was to perpetuate before the Court of Quebec and Manitoba the use of both languages and it would be to frustrate the purpose of the legislators by changing an essential part of that section.
>
> I then hold that c. 126 of the R.S.M. is ultra vires of the legislature of Manitoba and that consequently s. 23 of the Manitoba Act cannot be amended and still less repealed by the provincial legislature. I could not come to a different conclusion without doing violence to both the letter and spirit of the B.N.A. Act and the Manitoba Act.
>
> The use of both languages in Quebec and Manitoba has been secured by a provision which does not come at all under the authority delegated to the provincial legislatures by s. 92. The Imperial Parliament alone could modify or repeal that enactment.
>
> The fathers of confederation wishing to settle that vexed question once and for all, have advisedly placed it dehors the control of legislative power of provincial legislatures. The same privilege as to their language is conceded to the French minority of Manitoba as to the English minority of Quebec by provisions which the legislatures of these provinces cannont alter in any shape or form."

Les même auteurs n'avaient pas pu prévoir qu'en 1976, de nouveau la Cour de comté du Manitoba déclarerait la loi de 1890 **ultra vires: R. -vs- Forest** (18).

Enfin la Cour d'Appel d'Alberta a elle aussi tenu, en 1922, que l'expression **constitution de la province** référait seulement au chapitre V de l'A.A.N.B.: **R ex Rel Brooks -vs- Ulmer** (19).

Tout compte fait: il peut y avoir doute sur la question, mais la Cour croit que les arguments opposés à la proposition soumise par le Procureur Général du Québec l'emportent sur ceux qui la favorisent.

Mais il y a plus sérieux encore.

L'indivisibilité de l'article 133

Que l'article 133 soit divisible entre une partie fédérale et une partie provinciale, c'est la proposition essentielle qui forme la majeure du syllogisme soumis par le Procureur général du Québec; c'est la condition à laquelle la Cour faisait allusion plus haut et qu'il y a maintenant lieu d'examiner.

Il est indiscutable que l'article 133 s'applique tantôt au Canada, tantôt au Québec. Mais il ne s'ensuit pas automatiquement qu'il soit divisible en deux juridictions: c'est une question d'interprétation.

Les tenants de la divisibilité font grand état de l'article 128, dans le même chapitre de l'A.A.N.B. et, rappelant que le Québec a amendé la partie **provinciale** de cet article, demandent: "Pourquoi l'article 133 aurait-il un statut particulier?" C'est un raisonnement un peu court.

Dans un mémoire que publiait le journal **LE DEVOIR** le 19 juin 1970 (20), le Professeur Jacques-Yvan Morin, devenu depuis Vice-Premier Ministre et ministre de l'Éducation du Québec, exposait les motifs justifiant le droit du Québec d'amender l'article 128 et il se référait aux opinions exprimées sur le sujet à la Conférence fédérale-provinciale de 1950 (21). Il est exact que les 11 gouvernements étaient alors tombés d'accord que cet article était divisible et que le pouvoir d'amendement devait être spécifiquement reconnu au fédéral et à l'une ou l'autre des provinces, suivant le cas.

Mais c'est un sophisme que de vouloir ensuite raisonner par analogie et mesurer l'article 133 à la même aulne. La Cour a déjà démontré, en effet, que tous les gouvernements avaient pris une attitude foncièrement différente, à la même Conférence, vis-à-vis l'article 133: tous, sauf le Québec, le considéraient de droit fondamental, et encore le Québec partageait-il en bonne partie cette même opinion et n'avait jamais suggéré que l'article 133 fut placé dans la même catégorie que l'article 128.

Contrairement aux tenants de la thèse de la divisibilité, la Cour croit que les aspects fédéral et provincial de l'article 133 forment les deux côtés d'une seule et même médaille. Ces deux aspects ont été discutés ensemble, ils ont fait l'objet d'une concession contemporaine et d'une entente réciproque, ils ont été édictés ensemble et, si l'on peut emprunter au vocabulaire contractuel, chacun constitue la considération de l'autre. Ces deux aspects sont donc inséparables et ce serait trahir à la fois le texte de la loi et l'intention de ses auteurs que de prétendre imposer la permanence de l'un de ces aspects tout en permettant l'abolition de l'autre. La protection de l'usage de l'anglais à Québec fait partie intégrante de la disposition constitutionnelle qui assure la protection du français à Ottawa: les deux aspects sont à l'abri de toute intervention législative fédérale ou provinciale. En d'autres termes, l'article 133 fait partie de la constitution du Canada avant de faire partie de la la constitution du Québec. C'est l'opinion qu'exprimait également cette Cour, sous la présidence de Monsieur le Juge Meyer, le 6 octobre 1977 (22).

Vu cette conclusion, la proposition majeure soumise par le Procureur général du Québec doit tomber: l'article 133 est indivisible.

La Cour, dans un chapitre précédent, exprimait l'opinion que l'article 133 constitue historiquement une disposition intangible de la Constitution canadienne. Il appert maintenant que le texte de l'A.A.N.B. ne s'oppose pas à cette interprétation et, quoi qu'on en dise, n'a pas déjoué l'intention de ses auteurs.

En réponse à la deuxième question que cette cause présente, la Cour adopte donc la négative: le Québec n'a pas la compétence voulue pour amender unilatéralement l'article 133 de l'A.A.N.B.

Conclusion

Il ne faut pas oublier que l'article 133 a été le fruit d'une décision politique conjointe: si l'une des parties veut le modifier, c'est par le truchement d'une autre décision de même nature qu'elle doit y parvenir.

Au moyen de sa contestation, le Procureur général du Québec cherche à obtenir une véritable modification constitutionnelle par le biais de l'interprétation judiciaire; mais la Cour ne saurait se rendre à cette invitation. Rien ne justifierait la Cour de forcer les textes afin d'en extraire une signification que leurs rédacteurs n'ont jamais voulu leur donner. Mais la Cour est tenue d'écarter une loi qui abroge unilatéralement une garantie constitutionnelle réciproque que personne n'avait mise en doute durant un siècle.

Sil est vrai que les circonstances ont changé, que les esprits ont évolué et que d'aucuns n'acceptent plus d'être régis par les textes qui ont présidé à la naissance de ce pays, il leur appartient de faire passer leurs convictions dans la réalité politique canadienne; mais en attendant ce jour-là, c'est la constitution actuelle que le tribunal doit lire, interpréter et appliquer.

L'action des demandeurs doit être accueillie

—FIN—

Notes:

(1) 1966-67, 12 McGill Law Journal, p. 403.
(2) In re The Initiative and Referendum Act, 1919 A.C. 935, à la page 941.
(3) 1970 S.R.C. chap. 0-2.
(4) Jones -vs- Le Procureur Général du Nouveau-Brunswick, 1975 2 R.C.S. 182.
(5) Parliamentary Debates on the Subject of the Confederation of the British North American Provinces, 3rd Session, 8th Provincial Parliament of Canada (Quebec, 1865), p. 944.)
(6) Débats parlementaires sur la question de la Confédération des Provinces de l'Amérique Britannique du Nord, 3e session, 8e Parlement Provincial du Canada, Québec, 1865, p. 943.
(7) Loc. cit. p. 6: "non seulement n'existe-t-il aucune justification historique pour cette façon de voir le problème..."
(8) Sir John A. MacDonald avait fait diplomatiquement allusion à la possibilité d'un "accident subséquent": voir supra, note 5.
(9) Attorney-General for New South Wales et al. -vs- Trethowan et al., 1932, 47 C.L.R. 97.
(10) Harris et al. -vs- Minister of the Interior et al., 1952, 2, S.A.L.R. 428.
— Minister of the Interior et al. -vs- Harris et al., 1952, 4. S.A.L.R. 769.
(11) Proceedings of the Constitutional Conference of Federal and Provincial Governments, January 10-12 1950, p. 117.
(12) Proceedings of the Constitutional Conference of Federal and Provincial Governments, (Second Session), Québec, September 25-28, 1950, p. 83 et 84.
(13) Conférence constitutionnelle, Délibérations, Victoria, Colombie Britannique, 14 juin 1971.
(14) Jones, supra, p. 193; soulignées par nous.
(15) 1896, 65 Law J. 103.
(16) An Act to provide that the English Language shall be the Official Language of the Province of Manitoba, S.M. ch. 14.
(17) Prud'homme J., St-Boniface.
(18) 14 décembre 1976, 34 C.C.C. (2d) 108.
(19) 4 décembre 1922, 1 D.L.R. (N.S.) 304.
(20) L'Assemblée Nationale pourrait modifier seule l'article 128, LE DEVOIR, 19 juin 1970, p. 5 et 12.
(21) Voir supra les notes (11) et (12).
(22) C.S.M. 05-019 813-771, Chemical & Pollution Sciences Inc. -vs- Malone et al., Montréal, 6 octobre 1977.

lettres au DEVOIR

Être parent catholique en Alberta

Monsieur le rédacteur en chef,

Je ne puis résister à la tentation de faire partager à vos lecteurs un "fait divers" fort édifiant paru dans le quotidien torontois **Globe & Mail** du 14 janvier dernier. En page 8, sous la signature de Reg Vickers, journaliste du Globe basé à Calgary, on peut lire ce qui suit:

"M. Schmidt est un catholique qui veut inscrire sa fille de 14 ans et son fils de 10 ans à l'école publique. Il fit la même chose en Ontario sans aucun problème jusqu'à ce qu'il déménage dans l'Ouest en 1974.

Cependant, contrairement à l'Ontario, l'Alberta considère les catholiques comme des "non-résidents" et permet aux commissions scolaires de percevoir des frais de scolarité additionnels. Lors de son arrivée dans cette province, on dit à M. Schmidt que s'il voulait que ses enfants fréquentent l'école publique, il lui faudrait non seulement payer ses taxes au système public, mais qu'il devrait également renoncer à sa foi par une déclaration officielle.

M. Schmidt choisit plutôt de combattre le système, alléguant que les frais de scolarité contrevenaient à l'Alberta Individual Rights Protection Act. Il gagna d'abord sa cause, mais la Cour Suprême de l'Alberta jugea différemment et maintint le droit de la commission scolaire. M. Schmidt essaya d'en appeler à la Cour Suprême du Canada, mais on refusa de l'entendre. (...) M. Sam Blakeley, directeur de la commission scolaire, déclara que M. Schmidt doit se rendre compte du fait qu'il n'a pas le choix d'envoyer son enfant dans n'importe quel système scolaire. Il fit remarquer qu'il y a 199 personnes dans la même situation que M. Schmidt..."

Même en Alberta, il faut se sentir "chez nous", qu'ils disent...

Léonce NAUD

Québec, le 20 janvier 1978

Prenons ça à coeur

Contribuons à la campagne de la Fondation du Québec des maladies du coeur . . .

LE DOMAINE DES HAUTS-BOIS

SUR LA RIVE SUD UNE CITÉ DANS LA NATURE
CONTIGUË AU PARC PROVINCIAL DU MONT ST-BRUNO

Aux milles demeures personnalisées déjà construites en versant de montagne, s'ajoute maintenant un choix d'immeubles luxueux.

APPARTEMENTS-JARDINS

- Des 2, 3 et 4½ pièces à compter de $190.
- Structure de béton assurant haut standard d'insonorisation et protection d'incendie.
- Chauffage électrique, contrôle dans chaque pièce
- Lave-vaisselle, cuisinière, réfrigérateur.
- Moquette type "Shag"
- Parking: intérieur et extérieur
- Foyer
- Piscine
- Concierges et gardes de sécurité
- Patio 200 pi. car. Balcon aux étages 100 pi. car.
- Potagers
- Terrain boisé et paysager
- Autobus au métro Longueuil
- S.V.P. pas d'animaux

VIVEZ AU NIVEAU DES ARBRES

Le mont Bruno.
Site du Domaine des Hauts-Bois est un environnement de forêt et de lacs propice à la détente et aux sports de plein air.

APPARTEMENTS MODÈLES
77 boul. des Hauts-Bois,
Tél. 649-1091 - 649-1551
Heures de visite:
Lundi à vendredi: 9:00 à 20:30
Weekend,: 12:30 à 17:30

ITINÉRAIRE
À 9 min. du pont tunnel Lafontaine, sortie 62 rte 20 Transcanadienne ou des enseignes indiquent le Domaine des Hauts-Bois de Ville Ste-Julie.

la météo

Une forte dépression dans le nord-ouest demain ramènera de l'air froid sur le sud-ouest de la province et sur le Bas St-Laurent.

●

Abitibi, Nord de Pontiac-Témiscamingue, Chibougamau: neige intermittente et poudrerie. Vents du nord-est de 40 à 60 km/h. Accumulation totale de 15 à 25 cm mais près de 10 dans le secteur nord de l'Abitibi. Température à la baisse pour atteindre −15 et −18 en fin de journée Aperçu pour samedi: chutes de neige et venteux.

●

Pontiac-Témiscamingue, Laurentides: neige intermittente. Vents modérés venant du nord-ouest de 40 à 60 km/h. Accumulation additionnelle de 5 à 10 cm. Température à la baisse pour atteindre −13. Aperçu pour samedi: chutes de neige et venteux.

●

Outaouais, Montréal: nuageux avec chutes de neige. Accumulation additionnelle de 5 à 10 cm. Vents de l'ouest de 40 à 60 km/h. Température à la baisse pour atteindre −10 et −15 en fin de journée. Aperçu pour samedi: nuageux et venteux.

Sud de la Haute-Mauricie, Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est: nuageux avec chutes de neige. Accumulation totale de 5 à 10 cm. Vents de l'ouest de 40 à 60 km/h. Température à la baisse pour atteindre −10 et −15 en fin de journée. Aperçu pour samedi: nuageux et venteux.

●

Lac St-Jean: neige mêlée de pluie verglaçante se changeant en neige intermittente. Accumulation additionnelle près de 10 cm. Vents de légers à modérés. Température à la baisse pour atteindre −10. Aperçu pour samedi: chutes de neige et venteux.

●

Rimouski, Gaspé, neige intermittente. Accumulation de neige additionnelle de 2 à 5 cm. Température à la baisse pour atteindre −8 en soirée. Aperçu pour samedi: chutes de neige et venteux.

●

Baie-Comeau, Sept-Iles: Neige se changeant en chute de neige. Accumulation de 15 à 20 cm. Vents d'est de 40 à 70 km/h causant de la poudrerie. Température à la baisse pour atteindre −8 en fin de journée. Aperçu pour samedi: chutes de neige et venteux.

suites de la première page

LA GRC

élément international comme certaines opérations reliées au trafic des drogues. M. Saulnier devait même préciser en conférence de presse que la lutte au terrorisme, sujet qui a beaucoup intéressé la GRC ces dernières années, devrait être du ressort exclusif de la SQ.

Le rapport reprend à l'égard de la GRC une prétention des ministres de la Justice du Québec, soulignant qu'il est "vrai de dire que les contribuables du Québec et de l'Ontario payent une partie du coût de la protection policière dans les huit autres provinces du pays et cela depuis le début du siècle". On en arrive à cette conclusion après une courte analyse du système et de l'organisation policière au Canada.

Le ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, devait au cours de cette conférence de presse dire qu'il n'oubliait pas cette réclamation à l'égard du gouvernement fédéral. Pour la période de 1966-1967 à 1977-78, le Québec serait en droit de réclamer du fédéral $743 millions, dont $113 millions pour la seule année fiscale de 1977-1978, estime M. Bédard.

RENÉ LÉVESQUE

valides et donc toujours en vigueur.

Son ministère ayant été assailli de questions depuis quelques jours à propos des effets de la décision du juge Deschênes sur toutes les lois adoptées depuis la Charte de la langue, M. Bédard a préparé à l'intention des journalistes un bref communiqué visant à faire le point sur l'ensemble de la question. En voici les grandes lignes:

● La loi 101 est toujours valide et en vigueur puisque le gouvernement a interjeté appel de la décision du juge Deschênes.

● Ce jugement n'affecte en rien les autres lois puisqu'il ne porte que sur une partie de la loi 101.

● Les lois adoptées depuis lors continuent d'être valides. Si leur légalité devait être contestée parce qu'elles n'ont pas été sanctionnées en anglais, le gouvernement fera valoir devant les Tribunaux que l'article 133 de l'AANB exige seulement, selon lui, que les lois québécoises soient publiées et imprimées en langue anglaise et non pas qu'elles soient adoptées et sanctionnées dans cette langue.

● Enfin, s'il advenait que la loi 101 ou encore des lois votées subséquemment soient finalement déclarées inconstitutionnelles parce qu'elles n'auront pas été sanctionnées en langue anglaise. "Le gouvernement aura sans difficulté différentes possibilités légales de valider une ou des lois rétroactivement."

M. Bédard s'est refusé à plus de précisions à cet égard mais on chuchote, dans les officines gouvernementales, que l'on pourrait très bien, advenant le cas, déposer devant l'Assemblée nationale une loi visant à légaliser et normaliser toute la situation.

Le lieutenant-gouverneur, qui est devenu en quelque sorte le centre de toute cette controverse politico-judiciaire, n'a pas encore cru utile d'expliquer publiquement les raisons de son attitude.

TUNIS

prévues par la loi et pourra s'exposer au tir des forces de l'ordre.

À titre exceptionnel, était-il précisé, le couvre-feu ne devait prendre effet hier qu'à 20 heures.

Dans la soirée, la grande avenue Habib Bourguiba, la promenade des Tunisois, était déserte. Seuls s'y trouvaient des policiers en patrouille, armes à la bretelle.

Des coups de feu claquaient sporadiquement. De lourds camions de l'armée se suivaient le long des grandes artères, acheminant des troupes vers la Kasbah.

Les affrontements de la journée avaient relégué au second plan la grève générale ordonnée par l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT) pour protester contre des attaques de locaux syndicaux et les arrestations de certains de ses militants.

L'UGTT affirmait cependant vouloir reprendre le dialogue avec le gouvernement sur ses revendications "économiques et sociales". Mais le mouvement avait été dénoncé par le bureau politique du Parti socialiste destourien, selon lequel il s'agissait d'une action politique n'ayant rien à voir avec l'intéret des travailleurs.

Les dirigeants syndicaux, qui avaient décrété la grève générale dans l'ensemble de la Tunisie, ne se sont pas manifestés de la journée. Ils seraient isolés et dans l'impossibilité de communiquer entre eux ou avec leurs militants.

Pour les autorités, ce sont les dirigeants de la centrale syndicale qui assument la responsabilité "de ces événements douloureux et scandaleux". Ceux-ci, en lançant, malgré les mises en garde du gouvernement, le mot d'ordre de grève générale, entendaient protester contre les attaques dont étaient l'objet les bureaux des syndicats de la part d'éléments proches, selon eux, du parti unique tunisien, et contre l'arrestation de M. Abderazak Ghorbal, membre du bureau exécutif et secrétaire général de l'Union régionale du travail de Sfax.

"C'est un jour de deuil dans l'histoire de la Tunisie, dont la responsabilité est assumée entièrement par la direction déviationniste de l'UGTT", a affirmé hier soir la radio officielle. Cette déclaration illustre bien la gravité de la situation et l'ampleur de la rupture entre la centrale syndicale d'une part et le gouvernement et le parti d'autre part.

La grève générale paraît avoir été largement suivie dans la capitale. Les magasins et entreprises qui avaient ouvert dans la matinée, ont vite fermé et baissé les grilles de protection par crainte de représailles de la part de groupes de manifestants. Tunis était également privée de transport ferroviaire, d'autobus, de pain et de cinéma. Seule la distribution d'eau, d'électricité et de gaz était assurée.

Quant à la situation à l'intérieur du pays, des incidents auraient éclaté dans certaines villes. Toutefois, la radio officielle affirme que le mot d'ordre de grève n'a pas été suivi et les quelques manifestations qui ont éclaté à la ville minière de Gafsa, à Nabeul ou Kasserine, ont été vite dispersées par la police.

L'ANGE GARDIEN

Suite de la page 3

les marguilliers", a-t-il expliqué.

Et, le plus souvent par méconnaissance de la valeur artistique ou historique de ces objets d'art sacré, les curés les laissaient aller. Le "contexte" de l'époque, où les antiquités étaient encore peu appréciées, peut alors expliquer en partie pourquoi les curés laissaient si allègrement partir certaines pièces.

Entre-temps, le procès doit reprendre aujourd'hui, au Palais de justice de Québec, devant le juge Paul-Étienne Bernier, de la Cour supérieure.

Le jugement Deschênes

Victoire du bon sens (Trudeau)

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Sur le ton heureux mais modéré de toutes les réactions à Ottawa, après que la Cour supérieure du Québec eut déclaré inconstitutionnel un chapitre de la loi 101, le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau s'est dit d'avis hier que c'est là "la victoire du bon sens".

"Je veux dire que c'est la victoire d'une conception du Canada qui date de plus de cent ans, fondée sur la tolérance, la compréhension et le respect des minorités. C'est ce que le Canada a de meilleur".

M. Trudeau a refusé de voir là une "victoire politique" pour lui-même ou son gouvernement mais s'est lancé dans la polémique quand on lui a rapporté une réaction de M. René Lévesque, le premier ministre québécois, qui a affirmé que si sa cause était rejetée en appel, cela démontrerait que "c'est la constitution qui est dépassée, et qu'il n'a plus d'affaire là".

M. Trudeau semble voir là ni plus ni moins qu'une incitation à négliger les prescriptions constitutionnelles. "S'il croit qu'une loi provinciale peut outrepasser la constitution, il a une bien mauvaise notion de la nature même d'une constitution. Elle est là pour encadrer le gouvernement, et celui-ci doit lui obéir tout comme un citoyen doit se soumettre à la loi", dit-il.

Il va jusqu'à interpréter la position de M. Lévesque comme un déni ouvert des droits des minorités.

"Si M. Lévesque se dit que la constitution importe peu, je crois qu'il fait là une sérieuse erreur politique, car la constitution essaie de protéger les droits des minorités. Le jugement de la Cour supérieure est une défense de l'esprit même du Canada, un esprit de tolérance envers les minorités."

Le premier ministre canadien prédit même, sur sa lancée, ce que seront les réactions de M. Lévesque si l'appel qu'il vient de demander contre le jugement de la Cour supérieure se rend jusqu'en Cour suprême. "S'il gagne, il dira que le juge est bon, et s'il perd, il dira que le juge est mauvais. Il est un pauvre perdant désenchanté", laisse-t-il tomber.

Politiquement, M. Trudeau reconnaît tout de même avoir une autre bonne raison de se réjouir puisque, rappelle-t-il, le jugement de la Cour supérieure vient de confirmer la justesse de sa stratégie devant la loi 101.

On se souviendra qu'après la sanction de la loi, en septembre dernier, le leader de l'opposition conservatrice, M. Joseph Clark, avait accusé le gouvernement libéral de manquer de courage en n'allant pas demander directement le désaveu de la loi provinciale à la Cour suprême, comme c'est son droit de le faire.

"Nous avons obtenu exactement les résultats que nous voulions, sans passer pardessus la tête de la province", de commenter M. Trudeau. Selon lui, ç'aurait été "faire le jeu" du gouvernement québécois que d'en référer immédiatement à la Cour suprême, un geste qui aurait été perçu comme un affront politique, et aurait pu envenimer la guerre.

De la mini-crise légale qui agite le Québec alors qu'on a appris que le lieutenant-gouverneur, M. Hughes Lapointe, a refusé de donner la sanction royale à la version anglaise de la loi 101, M. Trudeau ne veut guère se mêler, et préfère laisser le tout "au jugement des tribunaux".

Il n'a aucunement conseillé le représentant de la Couronnt au Québec dans cette affire, assure-t-il, mais il n'en croit pas moins que le gouvernement québécois n'a que ce qu'il mérite "C'était l'intention même de la loi 101 que d'introduire, de discuter, d'adopter et de proclamer les projets de loi dans la seule langue française, dit-il. Le lieutenant-gouverneur s'est conduit selon l'esprit de la loi 101. On serait mal venu de le lui reprocher".

Malgré le peu d'attachement que M. Lévesque montre envers la constitution, M. Trudeau affirme qu'il ne cessera pas de réclamer de toutes les provinces un consensus pour l'inscription, dans la charte canadienne, d'un amendement garantissant les droits linguistiques des minorités de langue officielle.

Si le premier ministre québécois se récuse, dit-il, le projet ne devrait pas mourir pour autant et il est probable que M. Hatfield, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, et peut-être même M. Davis, le premier ministre de l'Ontario, décident de l'adopter pour leurs propres provinces.

On sait que M. Davis a fait savoir dernièrement, et très fermement, qu'il n'avait pas l'intention pour le moment "de prendre la moindre mesure pour faire du français une langue officielle en Ontario."



Le ministre québécois de la Justice, M. Marc-André Bédard, et M. Lucien Saulnier, président d'une commission d'étude sur la réorganisation des forces policières dans la province, ont rendu public hier un rapport recommandant une réduction du rôle de la GRC dans la province. (Téléphoto CP)

Commonwealth Plywood

Les piquets de grève respectent l'injonction

Les grévistes de la Commonwealth Plywood, qui depuis quelque temps piquetaient masqués devant cette entreprise de Ste-Thérèse, ont pris la décision de respecter désormais l'injonction qui limite à trois personnes le piquet de grève en place depuis la mi-septembre.

Les membres du comité de stratégie et d'information, à l'origine de cette décision, veulent ainsi éviter de donner trop de prise à l'employeur, qui a présenté cette semaine une quatrième batterie d'outrages au tribunal contre une dizaine de syndiqués en rapport avec cette injonction.

"Le patron de cette entreprise tente par tous les moyens de transformer le conflit de travail en affrontement avec le pouvoir judiciaire. Nous ne sommes pas là pour défier les lois et les juges ou pour défoncer les injonctions , mais pour obtenir la reconnaissance syndicale et signer une convention", a déclaré hier M. André Gascon, le directeur de grève.

Une récente décision de la Cour supérieure de Saint-Jérôme a imposé 20 jours de prison à M. Gascon. Ce dernier saura mercredi prochain si les vices de formes, qui auraient entaché son appel, empêcheront ce dernier d'être entendu. Il devra alors purger sa peine d'emprisonnement séance tenante, si tel est le cas.

Jusqu'ici, la première génération d'outrages au tribunal initiée par l'employeur a donné lieu à 26 condamnations. La Commonwealth Plywood a présenté trois autres blocs de poursuites pour outrage au tribunal, la quatrième génération ayant été déposée au début de la semaine.

"La ligne de piquetage était nécessaire tant et aussi longtemps que la compagnie utilisait des scabs pour reprendre la production. L'évaluation faite hier soir par les grévistes démontre que la compagnie ne gardait que quelques briseurs de grève à l'intérieur de l'usine pour faire croire qu'il y avait un syndicat en dedans. A partir de l'analyse de la quantité des matières premières utilisées par la Commonwealth, il devient désormais clair que l'entreprise ne fonctionne même pas à 50%. Plusieurs jours consécutifs, elle a dû fermer ses portes à midi", a ajouté pour sa part M. Serge Loyer.

Même si on ne l'admet pas ouvertement, la CSN a de bonnes raisons de craindre, par ailleurs, que l'emprisonnement systématique de ses grévistes ne finisse par désunir son syndicat officiellement accrédité à cet endroit. Les procureurs de cette centrale sont en effet très démunis contre les représentants de l'employeur, qui produisent en cour des photographies de chaque transgression de l'injonction. C'est d'ailleurs pourquoi, depuis quelque temps, on voit des grévistes "masqués" sur la ligne de piquetage.

Afin de faire face à cette nouvelle stratégie syndicale, la Commonwealth Plywood a demandé à la Cour supérieure d'autoriser les policiers de Sainte-Thérèse à démasquer les piqueteurs avant de procéder à leur arrestation à des fins d'identification. L'employeur a justifié sa requête en précisant qu'il était désormais impossible de faire appliquer l'injonction. La présentation de cette requête de la part de l'employeur pourrait de toute évidence ne pas être étrangère à la décision de respecter l'injonction, prise hier par les grévistes.

Entre-temps, la Cour supérieur de St-Jérôme a continué hier d'entendre le président de la compagnie, M. William Caine.

L'employeur, de son côté, a présenté une requête en injonction contre le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, pour que ce dernier retire son conciliateur au dossier. Pour l'employeur, il n'y a plus de conflit dans son entreprise depuis la signature d'un contrat de travail, même si ce dernier n'a pas été signé par les détenteurs de l'accréditation officiellement émise par le ministère.

au fil des mots

Mobilier: autres tables

par Louis-Paul Béguin

Je ne suis pas loin de croire que la table est le meuble le plus important, avec le lit. On s'y accoude, on y mange; on prolonge le repas en y restant assis, pour une bonne conversation. Dans le temps, au moment des cigares, les dames se retiraient au salon, laissant les messieurs à leur bavardage. Et on dit que les femmes sont bavardes! La table de salle à manger peut s'agrandir, selon le nombre de convives. Elle peut avoir deux ou trois allonges. Si en anglais on dit "extension leaves", en français, on doit dire *"allonge"* Et non rallonge qui s'entend en France.

Dans les salons, la table a son utilité. La *table à jouer*, ou *table de jeu*, souvent recouverte de feutre, peut être une antiquité, Louis XV ou Louis XVI, avoir des pieds tournés, des pieds de biche, ou les griffes du style anglais. Elle peut avoir les pieds en *cabriole* (qui se dit en anglais aussi), une *traverse* reliant les pieds dans certains styles (italien par exemple). Trois petites tables s'emboîtant les unes dans les autres, à la manière des poupées chinoises, sont dites *tables gigognes*, terme qu'on connaît peu encore au Québec. En anglais, on les désigne sous le nom de "nest of tables".

La *table de chevet* se dit aussi *table de nuit*. On croit parfois qu'il s'agit d'un anglicisme, car l'anglais dit: night table. Non, les deux expressions s'emploient. La *sellette* est aussi une table. Pourtant, elle fut jadis un siège. Le siège romain était *sella*, sans dossier, d'abord placé sur le dos du cheval. Vous avez reconnu la selle. Mais le diminutif de selle, la sellette, fut le siège bas, sans dossier, sur lequel on faisait asseoir les accusés d'un haut rang social. D'où l'expression: être sur la sellette. Plus tard, la sellette eût des pieds plus hauts, sans pourtant s'élargir. On y pose, décadence d'un meuble pourtant historique, un pot de fleurs, une lampe.

C'est de nos jours un petit meuble d'appoint qui ne sert plus beaucoup. Je me rappelle une sellette qu'avait ma mère: elle supporta longtemps une énorme plante verte qui était quinquagénaire. Plus tard, une lampe italienne ventrue, rose et blanche s'y percha. Qu'est devenue la sellette de mon enfance? Je n'en sais rien. Elle a disparu tout comme la *lampe mandarine* qui ornait la table de chevet de ma mère.

Les Anglais créèrent la *table tambour*. J'en vois une dans un périodique: table tambour se prolongeant avec 2 rallonges (sic) gainées cuir. Un piètement central se finissant par quatre pieds courbés. Peu jolie, cette table ressemble à un gros guéridon.

On appelle parfois guéridon ce qui n'est qu'une sellette. J'en vois la preuve dans une page publicitaire: Guéridon Empire acajou traité ébénisterie. Trop étroit et trop haut pour être un véritable guéridon, c'est une sellette. La *table à volets* qui se rabaissent pour en faire une *table demi-lune*, se dit *drop leaf table* en anglais. Une petite table ronde, basse, qu'on trouve dans la chambre à coucher de style Louis XVI, porte le joli nom de *bouillotte*. Elle est maintenant à sa place dans les salons.

Bien ancré dans les moeurs modernes, le *bar* (mot anglais francisé) se trouve dans nos salles de séjour. Le *living* est devenu le *séjour*. On y "cause", on y boit. Le bar est un meuble énorme, imitant le modèle du bar américain. Ou alors il est de dimensions réduites, à la forme d'une table, avec des roulettes, à deux ou trois plateaux formant étagères. On l'appelle "cart" en anglais. En français, on lui a trouvé un nom bien courant: la *servante*. La *table servante* permet en effet de servir les invités qui, par petits groupes, se sont éparpillés dans le grand séjour. La servante roule vers eux, bouteilles et verres. J'ai trouvé aussi le mot composé: *table-bar*. Et même la *table dîner-télé*. Sans doute pour manger son repas-télé, les yeux rivés sur le petit écran.

Le chef du PQ dénonce le "carcan" des mandarins fédéraux

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — La bureaucratie fédérale, particulièrement en matière de logement et d'habitation, en a pris pour son rhume hier alors que le premier minsitre René Lévesque, en tournée dans le comté de Taschereau, a durement attaqué tout au long de la journée le "carcan" que les mandarins fédéraux ont imposé à la Société d'habitation du Québec.

Référant à des exigences fédérales datant de 1974 et imposant à la SHQ de devenir elle-même promoteur des projets d'habitation qu'elle finance, M. Lévesque voit dans ces exigences la raison principale des nombreux retards qu'a pris l'organisme provincial dans la réalisation de ces projets et en impute l'essentiel de la responsabilité à l'administration centrale.

Ainsi, du conseil municipal de la ville de Québec, où il débutait sa journée, jusque devant un petit groupe d'hommes d'affaires et de commerçants de la Basse-Ville où il l'a terminée, en passant par un groupe de l'Âge d'Or, pour qui les problèmes d'habitation sont toujours particulièrement criants, le premier ministre n'a eu de cesse de fustiger le gouvernement fédéral pour son intervention dans ce secteur et de lui imputer la responsabilité d'une bonne part de la stagnation actuelle.

"C'est assez étonnant de voir jusqu'à quel point, de comité en comité et de normes en normes, on a réussi à paralyser tout ce secteur qui devrait au premier chef appartenir en propre à l'administration provinciale", de dire M. Lévesque.

Aussi, a-t-il indiqué que toutes les provinces demanderont lundi prochain aux autorités fédérales, alors que se tiendra une conférence fédérale-provinciale des ministres des Affaires municipales, de lever cette obligation à laquelle doit se plier la SHQ pour obtenir les subventions de la Société Centrale d'hypothèques et de logement.

Cette conférence, à laquelle doit participer le ministre québécois Guy Tardif, est, elle aussi, préparatoire à la réunion que doivent avoir les onze premiers ministres canadiens en février prochain.

Au sujet de cette rencontre de trois jours, à laquelle participera M. Lévesque et qui doit traiter principalement de la situation économique, le premier ministre québécois estime qu'elle est totalement "improvisée" et ne constitue en quelque sorte qu'un prélude préélectoral pour son homologue canadien Pierre Trudeau.

Bien que le sujet de l'habitation ait occupé une bonne part de toutes les rencontres d'hier, d'autres questions furent également soulevées dont, en particulier, la réforme de l'assurance-automobile, qui semble encore fort mal comprise et que le premier ministre s'est employé à défendre de son mieux.

De même qu'il a défendu avec vigueur mais sans nouveaux arguments la décision de son gouvernement d'accorder le contrat de fabrication de 1,200 autobus urbains à GM plutôt qu'à Bombardier. Il a toutefois indiqué avoir reçu tout récemment une dernière missive du président de Bombardier, M. Laurent Beaudoin, qui plutôt que de revenir encore sur ce contrat, ouvre la porte à une collaboration future dans d'autres domaines avec le gouvernement.

Interrogé par ailleurs à propos de la politique de l'amiante, le premier ministre a affirmé "que les Québécois s'étaient fait mentir depuis des années au sujet du potentiel de ce secteur" et que les perspectives d'avenir sont beaucoup plus intéressantes que celles invoquées dans l'étude du groupe Sores-Little.

Cette étude, dont LE DEVOIR a fait état la semaine dernière, ne laissait entrevoir qu'une faible expansion de la demande de produits finis d'amiante. "Ils sont complètement dans les patates, l'augmentation de la demande va être beaucoup plus substantielle", de commenter M. Lévesque qui promet de déposer tous les chiffres et tous les documents au moment de l'étude à l'Assemblée nationale du projet de loi créant la Société Nationale de l'Amiante.

Signalons en terminant, que cette tournée, d'allure plutôt aride en général, a pris une tournure plus rafraichissante au moment de la visite de la Dominion Corset, compagnie, qui, comme son nom l'indique, se spécialise dans la confection de dessous féminins.

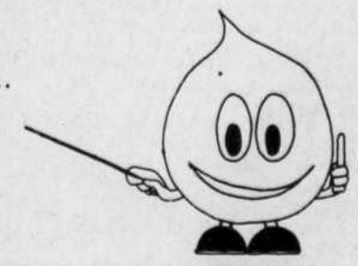
M. Lévesque s'est fort joyeusement prêté aux quelques blagues classiques que tout le monde imagine en plus de se laisser gaillardement photographier dans diverses situations qui, au grand plaisir des photographes, ne laisseront aucun doute quant à l'intérêt qu'il porte à la chose.

ASSOCIATION QUEBECOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

Ne polluez pas...

Protégez

votre avenir!



Parizeau souligne les différences d'approche entre Québec et le fédéral

par Donald Charette

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a proposé hier aux ministres des Finances des provinces de concerter leurs efforts autour d'objectifs communs au cours des cinq prochaines années.

Le ministre fédéral des Finances, M. Jean Chrétien, s'est montré assez optimiste quant à l'évolution de l'économie canadienne et a soutenu devant ses collègues provinciaux qu'il faut mettre l'accent sur une politique à moyen terme.

M. Chrétien a affirmé au cours de cette conférence fédérale-provinciale que le taux de croissance de l'économie voisinerait le 5.5 pour cent pour quelques années tandis que le chômage et l'inflation subiraient une chute à 5 et 3.5 pour cent respectivement d'ici 1982 si certaines conditions étaient réunies.

Le taux de chômage était de 8.5 pour cent en décembre dernier tandis que l'inflation a atteint 9.5 pour cent en moyenne en 1977.

La confiance démontrée par le gouvernement central en une reprise économique a semblé partagée par plusieurs provinces mais le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, a jugé à l'issue de cette première journée de discussions qu'il s'agit d'un "exercice académique" fort bien fait mais qui n'est pas de nature à résoudre les problèmes immédiats au Québec.

M. Parizeau a expliqué au cours d'une conférence de presse qu'il existe une différence d'approche fondamentale entre Québec et Ottawa en ce sens qu'il est à la recherche de propositions concrètes et précises.

Avec le taux de chômage élevé qui sévit au Québec, estime le ministre québécois, il serait beaucoup plus utile de connaître la position du Canada aux négociations du GATT à Genève en ce qui a trait aux textiles et au vêtement.

M. Parizeau a également souligné que le gouvernement central devrait lancer des programmes de construction ou de travaux publics pour enrayer la montée croissante du chômage plutôt que de présenter un plan "vague et un peu flou".

Somme toute, le gouvernement québécois, sans rejeter l'analyse à moyen terme d'Ottawa, croit qu'il existe des problèmes plus urgents et qu'il ne faut pas se laisser "distraire" par ces considérations qui n'ont pas de répercussions immédiates sur le nombre de chômeurs.

Le ministre des Finances du Québec a admis devant les journalistes que l'option constitutionnelle de son gouvernement l'empêchait sans doute d'envisager une concertation économique avec le Canada pour les prochaines années mais il a tenu à préciser qu'il existait également un problème de fond au niveau des approches.

M. Chrétien a signalé pour sa part que les provinces avaient endossé la politique monétaire du gouvernement canadien et qu'il existait un consensus sur la nécessité de limiter sévèrement la croissance du secteur public et des dépenses gouvernementales.

L'Ontario et la Colombie-Britannique ont pressé notamment le gouvernement canadien de mettre un frein à ses dépenses et de maintenir le niveau de croissance du secteur public à un niveau inférieur à celui du Produit national brut (PNB) Le ministre ontarien, M. Darcy McKeough, a signalé que la structure d'imposition du Canada est une véritable "bombe à retardement" et que même en situation de plein-emploi il serait impossible de financer les dépenses gouvernementales.

Les provinces ont rejeté par ailleurs une suggestion du fédéral qui leur a demandé de procéder à des réductions d'impôt dans leur prochain budget afin de remettre l'économie sur pied.

Ottawa, limité par un déficit record de $8.5 milliards cette année, aimerait bien que les provinces prennent la relève pour stimuler l'économie canadienne en redonnant de l'argent aux contribuables.



MM. Jean Chrétien et Jacques Parizeau étaient tout sourires hier avant que ne débute la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances à Ottawa. (Téléphoto CP)

Les provinces ont répondu qu'elles accusent également de lourds déficits et qu'elles ne pouvaient renoncer à ces entrées de fonds.

M. Chrétien a signalé à plusieurs reprises hier qu'il est nécessaire de rétablir le climat de confiance dans l'économie, de relancer les dépenses de consommation et de faire baisser le niveau d'épargne des Canadiens qui est plus élevé que celui des États-Unis.

Quant à sa proposition pour que les provinces adoptent des budgets expansionistes comprenant des réductions d'impôt, le ministre fédéral a admis "c'était de la provocation de ma part et j'ai reçu une réponse négative".

Aujourd'hui, le gouvernement fédéral va suggérer aux provinces d'accepter la création d'une agence de surveillance des prix et salaires pour la période post-contrôle, agence qui succéderait à la commission anti-inflation.

Un projet de loi autorisera la GRC à ouvrir le courrier

OTTAWA (CP) — Le premier ministre du Canada, M. Trudeau, a confirmé hier l'intention de son gouvernement de présenter un projet de loi autorisant la Gendarmerie royale du Canada à ouvrir le courrier.

M. Trudeau a toutefois précisé que ces pouvoirs ne s'appliqueraient que dans certaines circonstances bien déterminées. Le gouvernement, a-t-il expliqué, est convaincu que la GRC, nantie de tels pouvoirs, pourra mieux s'acquitter de son travail.

La GRC, comme on l'a appris il y a quelque temps devant la commission McDonald, procède depuis 40 ans à l'ouverture du courrier, même si elle n'en a pas l'autorisation.

Il y a quelques jours, le solliciteur général, M. Francis Fox, avait souligné que les enquêteurs de la GRC devaient à tout prix avoir l'autorisation d'ouvrir le courrier, puisque de plus en plus de drogue était acheminée au Canada par la poste royale.

En novembre, le commissaire de la GRC, M. R.H. Simmonds, avait pressé le gouvernement d'accorder cette autorisation à ses policiers, en faisant valoir que c'était dans l'intérêt du public canadien.

Le premier ministre a hésité à parler plus longuement de ce projet de loi, se contentant de dire que lui-même et M. Fox étaient convaincus de sa nécessité.

"Dans certaines circonstances, a-t-il déclaré, nous sommes d'avis que la GRC, autorisée à ouvrir le courrier, pourra mieux exécuter son travail, notamment dans le domaine de la sécurité nationale, mais également pour faire respecter les lois.

"Le projet de loi dont il est question donnera à la GRC des pouvoirs dont jouissent déjà les autres corps policiers des nations démocratiques, dans certains cas bien précis évidemment."

M. Trudeau n'a pas voulu dire s'il incomberait à un ministre d'émettre cette autorisation dans les cas bien précis qu'il a évoqués.

On laissait entendre hier à Ottawa que ce projet de loi pourrait être déposé très prochainement, peut-être même dès la semaine prochaine, bien avant, en tout cas, que la commission McDonald ne remette son rapport au gouvernement.

Pour l'EUROPE

Réservez vos billets d'avion au prix économique

à partir de $319 Durée de séjour de 14 à 60 jours

Vous choisissez vous-même les dates de départ et retour

LOUEZ votre Renault, Simca, Citroen, etc . . .

ACHAT ET RACHAT

chez le spécialiste et le pionnier de la location

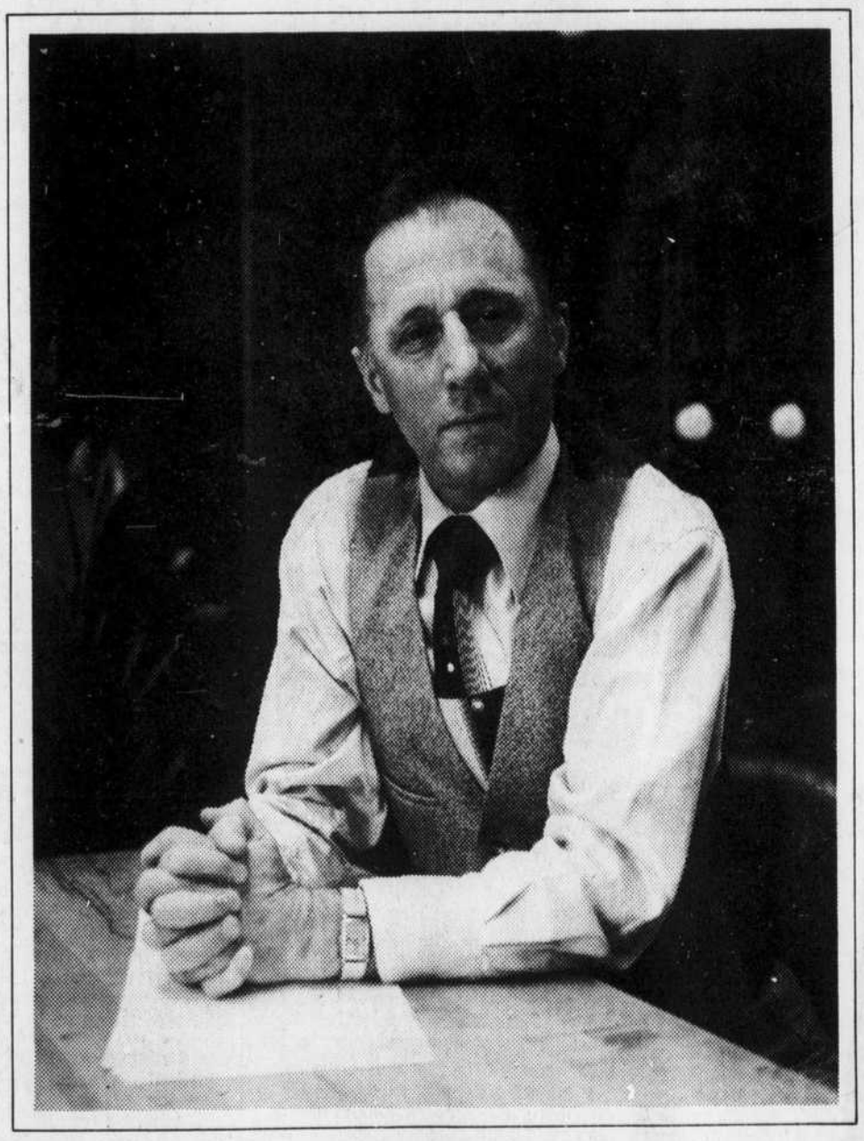
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

1176, rue Drummond, Mtl — 861-0200-3906

(TOURING CLUB DE FRANCE)

Permis 73868252-0280

Les quarante premières années sont les plus dures.



Ayez l'oeil sur nous!



téléfilm

Vendredi 27 janvier
20h00

Guerre et Paix

1re d'une série de 11 émissions



ciné-plus

Dimanche 29 janvier
19h30

Lawrence d'Arabie

Avec Peter O'Toole et Omar Sharif



La télévision de Radio Québec Montréal 17 ou le câble

Vous avez un petit commerce. Vous devriez avoir un REÉR du Trust Royal.

Vous avez un bon revenu. Vous vivez bien. Vous êtes le patron. Au fond, les choses vont bien pour vous et vous avez probablement devant vous 20 années pour rapporter des revenus additionnels. C'est pour toutes ces raisons que nous vous suggérons de passer au Trust Royal pour discuter d'un régime enregistré d'épargne-retraite spécialement conçu pour vous et adapté à votre avenir. Nous vous mettrons au courant des six différentes façons d'épargner pour votre retraite. Nous vous donnerons des conseils pour souscrire à un régime enregistré d'épargne-retraite qui vous convient. Nous envisagerons même la possibilité de vous faire un prêt à un taux préférentiel pour vous aider à partir du bon pied. Ensuite, nous vous demanderons d'aller comparer, de vous renseigner. Il est possible que vous deviez faire la queue ici et là et que vous deviez lire quelques brochures pour avoir une idée d'ensemble, mais quand vous aurez fait tout cela, nous sommes convaincus que vous reviendrez chez nous.

Le Trust Royal

vous en offre plus pour votre argent.

16 bureaux pour mieux vous servir dans la région de Montréal.
Pour renseignements appelez 876-2676.

Rien ne va plus au sein de la decina Cotroni-Violi

par Pierre de Champlain
collaboration spéciale

Les nombreux démêlés avec la justice et les sentences d'emprisonnement auxquelles ont eu à faire face aux cours de ces dernières années Vincenzo Cotroni et Paolo Violi, ont eu pour effet d'affaiblir considérablement la haute direction de la decina de Montréal. Ce fut le cas en particulier de Paolo Violi, le prétendant à la succession de Vincenzo Cotroni comme chef de la famille, qui a été abattu dimanche soir dans un salon bar de la rue Jean-Talon.

Rien ne va plus au sein de la decina Cotroni-Violi. Depuis plus de deux ans, plusieurs événements sanglants ont marqué le milieu de la pègre italienne de Montréal. Qu'on se souvienne du meurtre de Pietro Sciarra, en février 1976, ce fameux conseiller venu de Sicile. Il semble, selon la police, que ce meurtre soit relié à une dispute à laquelle Sciarra avait participé à titre d'arbitre. L'objet de la mésentente concernait un certain Nick Rizzuto que Paolo Violi voulait à toute fin pratique écarter des activités de la famille. L'attitude indépendante qu'affichait Rizzuto depuis plusieurs années avait passablement irrité Violi. Cette querelle protocolaire se résolut à la suite d'une intervention extraordinaire de la famille Rastelli de New York, qui dépêcha à Montréal deux haut émissaires, Nicholas Marangello et Mike Alfano. Ceux-ci finirent par convaincre Paolo Violi de réintégrer Nick Rizzuto dans les rangs de la famille Cotroni-Violi. Depuis lors, il semble bien que la situation ne se soit guère améliorée. A vrai dire, elle a empiré. Les audiences de la CECO en décembre 1975 allaient révéler l'existence de cette querelle Rizzuto-Violi lors du témoignage de Pietro Sciarra. On apprit par la même occasion que Sciarra favorisait l'expulsion de Rizzuto du clan. A la suite de cette révélation malencontreuse, Sciarra se faisait abattre à la sortie d'un cinéma. La réplique ne se fait guère attendre. Le 10 mars 1976, Sebastiano Messina se fait abattre à son tour alors qu'il se trouvait à l'intérieur d'une salle de billard. Dans le milieu, Messina était considéré comme étant l'un de ceux qui avaient planifié et mené à bien l'exécution de Sciarra. Puis ce fut la mort brutale de Francesco Violi en février 1977. Ce meurtre, non résolu depuis, apportait une toute autre dimension à la situation déjà explosive qui prévalait dans le milieu du crime organisé montréalais.

Si les choses ne vont pas pour le mieux à Montréal, autant dire qu'il en va de même à New York, là où réside depuis toujours le coeur des activités de la Cosa Nostra américaine. Les troubles ont commencé le 15 octobre 1976 lorsque décédait à son domicile Carlo Gambino à la suite de troubles cardiaques. C'était deuil national chez les mafiosi américains. Gambino avait eu son heure de gloire dans les années soixante lorsqu'il prit la succession de Vito Genovese à la tête de la plus puissante organisation criminelle de tous les temps, la Cosa Nostra. Mais depuis quelques années, l'autorité et la suprématie de Gambino s'étaient considérablement affaiblies et étaient de plus en plus contestées dans le milieu en raison de son grand âge (74 ans).

Après les funérailles de Gambino, un certain désarroi règne parmi les mafiosi de New York et de tous ceux venus de tous les coins des États-Unis. Une réunion entre eux se tient dans le sous-sol d'un motel situé non loin de l'aéroport international Kennedy. Les mafiosi participent en quelque sorte à un conclave, un peu comme le font les cardinaux lorsqu'ils élisent un nouveau pape. D'après The New York Times, le successeur éventuel de Carlo Gambino serait un certain Carmine Galente, un "obscur ganster", soulignait le journal le 1er mars dernier. On sait que Galente n'est pas une figure inconnue à Montréal. Dans les années cinquante, Galente a eu une influence marquante sur l'organisation du racket des preneurs aux livres. À partir du restaurant Le Bonfire qu'il possédait sur le boulevard Décary, Galente dirigeait les opérations du crime organisé. Il était le responsable des menées de la decina alors dirigée conjointement par feu Luigi Greco et Vincenzo Cotroni et répondait directement aux ordres de Joseph Bonanno, le chef de l'une des cinq familles de la Mafia de New York. En 1974, Galente est libéré conditionnellement après avoir purgé 12 ans d'une peine de 20 ans de prison qui lui avait été imposée à la suite de sa condamnation dans une affaire de trafic de stupéfiants en 1962.

Il ne fait aucun doute que Galente est un mafioso de la vieille garde et tentera de prendre le contrôle de la direction des cinq familles de New York en implantant la discipline et l'ordre qui avaient fait défaut depuis quelques années au sein de la Cosa Nostra de New York. Toujours selon le New York Times, Galente serait en voie de reprendre le contrôle de la distribution des stupéfiants à travers tout le continent nord-américain. Pour cela, Galente doit s'assurer du concours du milieu interlope de Montréal, lequel doit être capable de contrôler le marché de la drogue en provenance de l'Europe et de l'Asie. Cependant Galente pourra-t-il compter sur l'efficacité de la decina de Montréal maintenant que celle-ci est aux prises avec de graves problèmes internes?

Des rebondissements sont sûrement à prévoir aux cours des prochains mois à la suite de l'assassinat de Paolo Violi. Ce meurtre est certes l'aboutissement ultime d'une profonde divergence de vue entre plusieurs membres de l'organisation Cotroni-Violi. La question de la succession de Cotroni n'est pas encore résolue et ne semble pas près de l'être. Il est possible que ce meurtre ait été commandé de New York. Si tel est le cas, une élimination radicale de tous les dissidents du clan Violi pourrait avoir lieu. Et il est à se demander si la decina de Montréal ne se verra pas imposer de gré ou de force un nouveau chef en remplacement de Vincenzo Cotroni, à moins que celui-ci ne décide de reprendre en main les affaires de la famille qu'il avait laissé tomber à la suite d'une sentence d'emprisonnement qui lui avait été infligée par la CECO en 1974 et que la Cour suprême a d'ailleurs déclaré nulle.



Pour mieux naviguer dans les rues d'Ottawa l'hiver, un technicien a imaginé ce tricycle qui lui assure un meilleur équilibre. L'histoire ne parle pas des performances de ce véhicule nouveau genre dans les tempêtes de neige. (Téléphoto CP)

La nomination de Pierre Juneau pourrait apaiser les francophones hors Québec

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Le gouvernement fédéral n'a pas encore réussi à faire la paix avec la Fédération des francophones hors Québec, mais il a certes posé un geste de conciliation hier, en annonçant la nomination de M. Pierre Juneau au poste de sous-secrétaire d'État auprès de M. John Roberts.

Actuellement président de la Commission de la Capitale nationale, M. Juneau remplacera à ce poste M. André Fortier qui deviendra président du Conseil de recherches en sciences humaines, un organisme qui ne verra cependant pas le jour avant avril prochain. C'est M. C.M. Drury, le député de Westmount, qui abandonnera son siège aux Communes pour succéder à M. Juneau à la CCN.

Ce n'est un secret pour personne que M. Fortier entretenait des relations tendues parfois jusqu'au point de rupture avec la bruyante Fédération des francophones hors Québec, avec laquelle il différait d'avis sur les structures des services à offrir aux minorités de langue française dans les provinces à majorité de langue anglaise.

M. Juneau, qui n'était président de la CCN que depuis novembre 1976, avait été auparavant conseiller spécial du premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, poste qu'on lui avait confié après sa retentissante défaite aux élections partielles du comté d'Hochelaga, aux mains de Jacques Lavoie, qui portait alors bannière conservatrice. M. Juneau était alors mieux connu comme ex-président du Conseil de la radio-télévision canadienne, où il était demeuré de 1968 à 1975.

Auprès du premier ministre, il sétait occupé tout particulièrement de questions reliées à la politique des langues officielles, et avait conservé un rôle dans ce domaine, quoique officieusement, après sa nomination à la CCN.

C'est lui, par exemple, qui a rédigé l'essentiel du livre blanc de M. Roberts publié en juin 1977, intitulé: "Les langues officielles du Canada: un choix national". Il avait de même assisté, sans titre précis, à quelques réunions entre représentants gouvernementaux et dirigeants de la FFHQ. La rumeur de sa nomination au secrétariat d'État courait déjà à Ottawa depuis plusieurs mois.

Au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, hier à Ottawa, M. Trudeau a confirmé que M. Juneau aurait un "rôle de premier plan" dans le domaine des droits linguistiques des minorités. "Il aura à aider les provinces à pouvoir offrir l'enseignement dans les deux langues officielles", a-t-il dit.

Le député d'Ottawa-Vanier aux Communes, M. Jean-Robert Gauthier, ardent défenseur de la minorité francophone fortement présente dans son comté, s'est dit hier très heureux de la nomination de M. Juneau. Mais il s'est demandé en même temps si elle ne serait pas une perte pour la Commission de la Capitale nationale où M. Juneau, d'après les réactions connues immédiatement après l'annonce de sa nomination, était fort estimé.

Le maire d'Ottawa, M. L. Greenberg, a loué abondamment le travail de M. Juneau pour aussitôt émettre des doutes quant à la personne de M. Drury, auquel une longue carrière dans les cercles gouvernementaux a donné l'image du haut fonctionnaire typique, même s'il a occupé cinq portefeuilles dans des gouvernements libéraux entre 1963 et 1974.

Mais les réactions les plus vives sont venues de beaucoup plus loin, des Territoires du Nord-Ouest, où la Fraternité des Indiens s'est plainte amèrement. M. Drury est en effet, depuis août 1977, "représentant spécial pour l'évolution constitutionnelle dans les Territoires du Nord-ouest", c'est-à-dire qu'il étudie les problèmes constitutionnels du territoire, et conseille le premier ministre. Il cumulera ce poste avec la présidence de la CCN, et selon la Fraternité, c'est là une décision inacceptable.

"Cela prouve que le gouvernement n'est pas sérieux, de dire le président de la Fraternité, M. George Erasmus. Il me semble que le premier ministre ne se rend pas compte de l'importance de l'évolution constitutionnelle du Nord."

Au cours de sa conférence de presse, M. Trudeau, a fait fi de ces commentaires. La tâche de M. Drury dans les Territoires du Nord-ouest n'a rien de celle d'une commission royale, a-t-il expliqué, et ceux qui le critiquent aujourd'hui "sont ceux-là qui n'ont jamais voulu le rencontrer".

La Fraternité des Indiens des Territoires du Nord-ouest, avec des groupes métis, réclame l'auto-détermination et la création de régions autonomes au Nord. Elle vient de refuser une proposition fédérale qui, un peu selon le modèle des accords de la baie James au Québec, offrirait aux populations autochtones des compensations financières de $150 millions à $250 millions, et des territoires réservés de 30,000 à 50,000 milles carrés, en retour de l'extinction de leurs droits ancestraux.

Contrairement aux autorités des Territoires du Nord-ouest, elle récuse donc le principe même de la mission de M. Drury.

Robin Hood: les gardiens voulaient "se protéger"

Premier des accusés à être interrogé au procès qu'il subit avec Marc Lévesque sur les tragiques événements du 22 juillet dernier, près de l'usine de la Robin Hood, le gardien de sécurité Antonio Rolland a affirmé hier après-midi qu'il avait tiré un seul coup de feu (et en l'air) lors de la fusillade qui a fait huit blessés.

Interrogé par son procureur, Me Clément Bluteau, puis, plus tard, contre-interrogé par l'avocat de la Couronne, Me Claude Millette, celui qu'on avait désigné comme "le gros", au moment de cet affrontement avec les grévistes, a déclaré que dès le deuxième coup qu'il avait tenté de tirer, son arme s'était enrayée.

Par la suite, il a bien entendu sept ou huit autres détonations, mais il ne sait absolument pas qui a pressé la gachette, dans ces autres cas.

Quelques secondes auparavant, il avait entendu quelqu'un dire "Tirez, tirez", mais il soutient qu'il aurait posé le geste quand même, sans ordre.

Ancien militaire pendant deux ans, il dit avoir fait face, comme gardien de sécurité, à deux émeutes qui se sont produites au cours des dernières années, aux pistes de course Blue Bonnets et Richelieu.

"Lorsque les grévistes en colère ont commencé à envahir la cour de l'usine et à lancer une fois de plus des pierres dans notre direction, celle de nos véhicules et vers les bureaux, et qu'ils se sont emparés d'un boyau d'arrosage, eh bien ce que j'avais vu lors de ces émeutes m'est instantanément revenu à la mémoire.

"Et par peur pour ce qui aurait pu se produire, c'est là que j'ai agi comme je l'ai fait".

En fin d'après-midi, son jeune compagnon, Lévesque, a commencé à donner lui-même sa version devant le jury que préside le juge Paul Reeves.

Mais avant d'en arriver à la tragique rencontre de juillet, le jeune homme de 23 ans a relaté de nombreux incidents qui s'étaient produits précédemment aux abords de l'usine, alors qu'on lançait des pierres (trois ou quatre fois par semaine, précise-t-il) frappait les véhicules avec des bâtons, brisait vitres et pare-brise, et lançait même de l'acide dans la direction des camions.

Il s'est appuyé dans la plupart des cas, pour relier quelques grévistes ou ses compagnons de travail à ces incidents, à de nombreuses photos qui avaient été prises de ceux-ci, à l'aide d'un télé-objectif, des bureaux mêmes de la compagnie, à quelque deux cents pieds de là.

Le Salon international du voyage

Le Salon international du voyage a ouvert ses portes à la Place Bonaventure, hier, en présence de M. Robert Letendre, représentant du ministère québécois du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche qui a souhaité que les attirantes destinations étrangères présentées dans les divers kiosques n'empêchent pas les Québécois de visiter leur province.

M. Letendre a rappelé que le déficit de la balance touristique du Québec cette année allait probablement être de l'ordre de $300 millions.

Mais le ministère québécois a installé un kiosque qui offre de multiples brochures sur différents aspects touristiques du Québec.

Au même titre, le Canada, dont les difficultés sont les mêmes sur le plan touristique, dispose de kiosques sur le bureau des passeports et sur le Canada comme destination touristique.

Il y a aussi la nouvelle société de la Couronne Via Rail qui a un stand intéressant avec la maquette du Turbo train aux couleurs du Via.

En tout le Salon est un ensemble d'offices nationaux de tourisme de quelques pays, de quelques lignes aériennes nationales ou privées mais surtout d'agents grossistes qui annoncent leurs voyages forfaitaires.

À première vue certains peuvent trouver légèrement commerciale l'exposition d'autant plus qu'il y a un prix d'entrée de $2.50 chargé à l'éventuel client. Mais le Salon peut être conçu comme une bonne occasion de s'informer sur différents pays ou États. Outre les brochures nombreuses on peut circuler parmi les kiosques et rencontrer les représentants des pays, des lignes aériennes ou des agents avec qui il est plus facile de s'entretenir qu'en temps normal.

Les lignes aériennes portugaises TAP présentent un pavillon plus vivant que les autres avec des danseurs folkloriques installés non loin de la terrasse-café du salon.

Il y a aussi une salle de cinéma qui permet aux divers pays de se présenter au public en audio-visuel. Bref, un carrefour de "shopping" pour le voyage ou tout simplement pour le rêve à $2.50.

Claude Ryan inaugure sa campagne à Québec

QUÉBEC (PC) — C'est visiblement en grande forme et encouragé par les accueils importants et chaleureux qu'il dit avoir reçus jusqu'à présent que le candidat au leadership du PLQ, M. Claude Ryan, a inauguré hier sa campagne dans la région de Québec.

"Pour une organisation qui commence à très peu de choses, le rythme est très encourageant, a-t-il déclaré. À preuve le très fort volume d'adhésions qui, de tout le Québec, affluent au PLQ depuis quelques semaines". Le candidat affirme même avoir assisté à un véritable mouvement d'exubérance lundi soir, dans un comté de Montréal, où les offres de collaboration spontanée étaient "presque trop abondantes".

Mais pour l'Est du Québec, où l'organisation s'amorce et où M. Ryan reste une figure moins connue, il y a beaucoup de travail à faire, comme l'indiquait l'organisateur en chef pour cette région, le député libéral de Montmagny-L'Islet, M. Julien Giasson.

M. Giasson a par ailleurs admis que Québec et sa région immédiate sont le château fort de l'adversaire Raymond Garneau, dont le comité, qui regroupe nombre de vieux routiers de l'organisation électorale, a déjà deux mois d'existence et s'est déjà attaqué à bien des exécutifs de comtés. Mais les troupes de M. Garneau semblent avoir encore peu touché les militants de la base, et c'est là que l'organisation Ryan entend faire des percées importantes.

En effet, pour M. Ryan, il importe de travailler non seulement auprès des exécutifs de comtés et des délégués, mais également chez les 65,000 militants du parti et dans toute l'opinion publique. À son avis, la question constitutionnelle préoccupe maintenant tout le monde, même les citoyens des régions les plus éloignées.

Interrogé en conférence de presse sur sa connaissance des régions et des problèmes socio-économiques qui leur sont propres, M. Ryan a fait savoir qu'une équipe étudie la situation dans tous les coins du Québec et qu'il devra rencontrer ses membres sous peu pour faire le point.

Mais, à son avis, les questions qui intéressent le plus les concitoyens à propos de sa candidature sont le style de leadership qu'il peut offrir et le genre de chef de gouvernement qu'il peut incarner. "Je suis le candidat de la troisième voie, cette troisième voie à laquelle Lévesque essaie de se raccrocher parce qu'il s'aperçoit que l'idée de l'indépendance ne prend pas dans la population. Mais nous, nous faisons le pari fédéral, tout en proposant de refaire les structures pour qu'elles correspondent mieux à la réalité de 1978".

M. Ryan estime par ailleurs que nombre de députés fédéraux, comme plusieurs le lui ont d'ailleurs confirmé, sont heureux qu'il soit entré dans la lutte à la chefferie du Parti libéral du Québec. "Animés d'un sentiment de bon aloi, d'humilité, ils sont prêts à donner la chance au coureur. D'une part, ils savent que si la seule opposition à l'indépendance est celle du fédéralisme rigide, on perd du terrain. D'autre part, ils ont l'assurance de ma fidélité au lien canadien. Ils comprennent aussi qu'il est peut-être mieux qu'ils aient quelqu'un d'autre à Québec qu'un "yesman".

La campagne de M. Ryan doit se poursuivre dans les prochains jours avec la visite de ses comités d'organisation dans le Richelieu, la région de Salaberry, Trois-Rivières et quelques districts de Montréal.

Bourassa songe à refaire surface

Selon le quotidien Montreal Star, l'ancien premier ministre Robert Bourassa envisage de jouer un rôle dans la campagne qui précédera le référendum sur la souveraineté du Québec, même s'il n'a pas l'intention de revenir directement sur la scène politique.

Après avoir été professeur et étudiant en Belgique et en France, l'ancien député de Mercier a aussi confirmé sa présence au congrès à la direction du Parti libéral du Québec, au mois d'avril à Québec.

M. Bourassa, qui donnait une entrevue téléphonique depuis Paris, n'a toutefois pas dévoilé ses préférences entre MM. Raymond Garneau et Claude Ryan pour lui succéder à la chefferie.

Agé de 44 ans, l'ancien chef libéral poursuivra sa carrière dans l'enseignement, le mois prochain, à l'École des hautes études internationales de l'université Johns Hopkins, de Washington D.C.

Le baron Empain: une forte rançon

PARIS (Reuter) — Les ravisseurs du baron Édouard-Jean Empain ont pris contact avec sa famille et ont demandé une rançon, a annoncé hier à Paris le ministère de l'Intérieur.

Ils ont pu fournir la preuve qu'ils retenaient l'industriel belge, enlevé mardi avenue Foch, a précisé le ministère, sans révéler toutefois quel était le montant de la rançon réclamée par les ravisseurs.

On indique toutefois de source informée qu'il s'agit d'une somme très importante, atteignant des dizaines de millions de francs.

Le ministère a refusé par ailleurs de confirmer les informations selon lesquelles une des filles du baron, Patricia, dix-neuf ans, avait reçu deux coups de téléphone des ravisseurs, dont le premier deux heures à peine après le rapt. Il a également refusé de commenter une autre information indiquant qu'un représentant de la famille Empain s'est rendu dans un pays voisin de la France afin d'entrer en contact plus étroit avec les ravisseurs.

La police française paraît maintenant presque certaine que l'industriel a été enlevé par un gang hautement organisé, pour des motifs pécuniaires bien plus que politiques.

Le rapt du baron a été revendiqué par diverses personnes se réclamant de mouvements extrémistes, aussi bien de droite que de gauche. Certains exigeaient la mise en liberté de membres de la bande Baader-Meinhoff.

Cependant, aucun des correspondants anonymes n'a pu fournir la preuve qu'il retenait le baron Empain, et la police paraît aujourd'hui considérer qu'il s'agissait de fausses pistes.

à surveiller

Lundi 30 janvier

Le congrès annuel de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers débute aujourd'hui à l'hôtel Reine Elizabeth. Quelque 2,000 délégués venus d'outre-mer, des États-Unis et du Canada y assisteront, et prendront connaissance de divers exposés techniques. En marge du congrès se déroulera une exposition des produits de l'industrie des pâtes et papier, exposition qui sera ouverte au public du 31 janvier au 2 février, de 10 h à 18 h.

Mercredi 1er février

Les cours offerts par le Centre des dirigeants d'entreprise sur la gestion du personnel à l'intention des contremaîtres et autres cadres de premier niveau débutent aujourd'hui.

●

Deux conférenciers ont été invités au onzième déjeuner-causerie de l'Association des analystes financiers, qui se tient au salon Chaudière du Reine-Elizabeth. Le président du conseil et chef de la direction de Bell Canada, M. A.J. de Grandpré, prendra d'abord la parole, suivi de M. Harry Bowler, vice-président aux finances de Bell Canada.

●

Les membres du club Saint-Laurent Kiwanis de Montréal reçoivent à leur déjeuner du mercredi, au Ritz-Carlton, la directrice de l'information et des relations publiques à la Bourse de Montréal, Mme A.M. Sylvestre.

●

A la rencontre mensuelle de la Société d'horticulture et d'écologie du nord de Montréal, au centre récréatif Ste-Odile, au 12,055 Dépatie, le sujet à l'ordre du jour sera la lumière, élément indispensable à la vie des plantes. M. Bernard Riopel fera un exposé sur les serres d'amateurs, l'éclairage artificiel et des travaux pratiques sur les semis.

●

La bibliothèque municipale de Saint-Léonard tient ce soir à 20 h une soirée d'information sur la loi de la protection du consommateur et sur l'organisme chargé de son application, l'Office de la protection du consommateur.

●

M. André Malavoy parlera ce soir de "La conquête du Mexique par Cortez" lors d'une conférence organisée par les services culturels Sophie-Barat, au 555 ouest boulevard Gouin.

●

Les membres du Conseil du module des sciences religieuses de l'Université du Québec à Rimouski ont organisé un mini-colloque sur l'enseignement religieux et moral dans l'est du Québec, dans le but de mettre en lumière les exigences et les contraintes de cet enseignement.

Vendredi 3 février

La Corporation professionnelle des conseillers en relations industrielles du Québec tient aujourd'hui sa journée d'information sur la charte des droits de la personne et la gestion des ressources humaines. Parmi les conférenciers invités, on retrouve M. Hervé Bessette, du CRI, Mme Jeannine Tellier-Cormier, de l'OIIQ, M. Louis Gauthier, du CRI, et le ministre du Travail et de la main-d'oeuvre, M. Pierre-Marc Johnson.

Samedi 4 février

Le président du Conseil mondial de la paix, Romesh Chandra, inaugure à 19 h 30, à l'hôtel Howard Johnson, 425 est rue Sherbrooke, la Conférence québécoise pour le désarmement, organisée par le Conseil québécois de la paix. Cette conférence servira de base à la préparation de la Conférence mondiale des organisations non-gouvernementales, un organisme de l'ONU.

●

Le Service d'animation à la préparation au mariage organise à partir de 16 h 30 une journée destinée à marquer son cinquième anniversaire d'existence, journée qui réunira les collaborateurs actuels de ce service et les pionniers des cours de préparation au mariage qui se donnaient à Montréal il y a 40 ans. Plusieurs exposés sur les expériences des années passées sont inscrits au programme.

●

La société Le monde à bicyclette organise une danse-bénéfice à 20 h au Palais National (Cherrier et Saint-André) avec musique folklorique québécoise et "calleur bilingue". Le prix d'entrée sera d'un dollar.

tribunaux

St-Hubert condamnée à verser $1,073

La municipalité de Saint-Hubert en banlieue sud de Montréal, et la compagnie Northern Excavation and Paving, qui exécutait des travaux de voirie sous contrat, ont été condamnés hier à verser $1,073 à la firme Snyder Automobile, propriétaire d'un véhicule qui avait été endommagé en passant au-dessus d'un puisard qui dépassait d'environ six pouces le niveau, asphalté d'une rue.

L'accident était survenu en soirée, alors qu'il n'y avait aucune affiche pour indiquer cet obstacle, et c'est le dessous du véhicule qui avait été sérieusement endommagé par cette "protubérance" que le conducteur n'avait pas "prévue."

Les quatre occupants de l'auto avaient été blessés. Mais de façon très mineure. Le véhicule, à ce moment, ne roulait en fait qu'à une dizaine de milles à l'heure.

En faisant retomber la responsabilité de l'affaire sur la ville et son entrepreneur, le juge Yves Laurier, de la Cour provinciale, soutient que la présence d'un puisard qui, par suite d'une dénivellation du sol avoisinant, dépasse de plusieurs pouces le niveau ordinaire d'une rue, constitue un danger équivalent à un piège ou à une trappe, et que l'on ne peut tout simplement pas reprocher au conducteur de ne pas l'avoir vu, en soirée, même si la visibilité pouvait être généralement bonne à l'heure où l'accident s'est produit.

Autres accusations portées contre des employés de CJMS

Alors qu'un autre juge de la cour criminelle a commencé d'instruire certaines causes de "grève illégale" contre des employés de CJMS, d'autres accusations à peu près similaires ont été à nouveau portées contre ces derniers hier.

Devant le juge André Bourdon, le procureur de la poursuite a cependant expliqué qu'il y avait des différences entre les accusations antérieures et les nouvelles.

Les dirigeants de l'arrêt de travail que l'on avait tout d'abord accusés d'avoir "déclenché" la grève, sont maintenant accusés de l'avoir autorisée.

La preuve, dans ce dernier cas, pourrait être plus facile à faire devant la cour, a-t-on cru comprendre.

Quant aux employés, qui avaient tout d'abord été inculpés d'avoir participé à l'arrêt de travail en janvier 1977, ils sont maintenant accusés d'y avoir participé au cours du mois de juin dernier.

Dans ces conditions, toutefois, le juge Bourdon devait décider de référer les nouvelles causes à son collègue qui est déjà saisi des "anciennes", le juge Cyrille Morand.

Des accusations du même genre ont été portées par la direction de Radio-Mutuel dans les autres villes du Québec où ce réseau exploite des stations radiophoniques.

Gardien acquitté

Accusé d'avoir personnifié un agent de la GRC et d'avoir braqué une arme à feu en direction d'un journaliste et d'un cameraman de Radio-Canada, le 23 avril, un gardien de sécurité de l'agence Barnes a été acquitté hier par le juge Albert Ouellette.

Le double incident s'était produit quand les "victimes" tentaient de filmer les environs du consulat cubain à Montréal, alors que le gardien de 59 ans avait reçu ordre de ses supérieurs de ne pas laisser prendre de photos ou de films de l'immeuble.

À un certain moment, alors que les deux hommes insistaient pour continuer leur travail, il leur avait exhibé rapidement une insigne, contenue dans un porte-monnaie, et il avait dit être de la RCMP.

Devant la cour, Gérard Crevier devait expliquer qu'à ce moment, même s'il n'était aucunement de la police fédérale, il savait que les ordres de l'agence venaient précisément de la GRC.

Le tribunal se dit d'avis que s'il a prononcé ces mots, à cette occasion, l'accusé était surtout imbu de la conviction sincère d'accomplir son devoir dans ces circonstances spéciales.

Si, par la suite, il a effectivement sorti son revolver (pour lequel il avait un permis), c'est vraisemblablement à cause de la peur que lui a causée le journaliste Don North en brandissant son micro, qu'il a pris pour une arme.

Responsable de la chute d'un locataire

Pour rendre le propriétaire d'un immeuble responsable d'un incendie qui a causé des dommages à des locataires, il faut tout d'abord prouver quelle a été la cause exacte du sinistre.

Or, depuis que l'immeuble situé au 1226, rue McKay a été détruit par les flammes, en mai 1975, on n'a jamais pu déterminer cette cause. Et précisément parce que le feu qui avait fait un mort, avait presque tout détruit.

Blessé en sautant d'un balcon du troisième étage, dont la rampe avait cédé sous son poids, au moment où il l'enjambait, Latchman Singh, un étudiant, a quand même plaidé, devant le juge Anatole Lesyk, que son ancien propriétaire, la Succession Labbée, devait le dédommager pour les blessures subies dans sa fuite de l'immeuble, et pour les séquelles, fort sérieuses, de cet incident.

Éveillé par le craquement des flammes, il avait tenté de fuir en voulant passer par un autre appartement qui portait une affiche de "sortie" au-dessus de sa porte.

Mais cette porte était fermée à clef.

C'est alors qu'il retourna dans son propre logis, pour laisser "choir" sa jeune épouse vers l'étage inférieur.

Mais lorsqu'il voulut se laisser tomber à son tour, il fit une chute.

Il fit d'autre part entendre des témoins pour démontrer que la petite conciergerie n'avait aucun système d'alarme ni aucun extincteur, qu'il y avait souvent des déchets amoncelés dans le vestibule, que des fils électriques étaient exposés, que des pannes de courant s'étaient maintes fois produites, et qu'il n'y avait pas de concierge résidant dans l'immeuble.

C'est cependant sur le défaut de sortie de secours utilisable au moment de l'incendie que le juge Lesyk s'appuie pour rendre le propriétaire responsable de la chute de son locataire, même si on ne peut dire qu'il fut responsable du feu.

La tutelle du 144 congédie deux agents d'affaires

par Louis-Gilles Francoeur

La nouvelle équipe de tuteurs gouvernementaux, responsable de la section 144 des plombiers de la FTQ-Construction, vient de congédier deux agents d'affaires de la région de Québec. Les successeurs ont été désignés en fin de semaine dernière par les syndiqués eux-mêmes, qui traduisaient ainsi leur accord avec cette décision de la tutelle.

Ce geste constitue véritablement le premier "coup de balai", souhaité au 144 par la commission Cliche. Il s'agit des premiers déplacements de personnel au sein de ce syndicat sous tutelle gouvernementale depuis le 27 mai 1975. L'ancienne tutelle, dirigée jsuqu'à l'été dernier par le maire de Montréal-Nord, M. Yves Ryan, avait songé sérieusement au cours des derniers mois de son exercice à recourir à des congédiements sans toutefois s'y résoudre.

Les deux agents d'affaires congédiés dans la région de Québec sont MM. Robert Isabelle et Raymond Dugal. Ils ont été remplacés par deux syndicalistes choisis par des plombiers du 144, au cours d'une réunion spéciale.

Les deux successeurs, qui entreront en fonction aujourd'hui, sont MM. Jules Rodrigue et Jean-Yves Morency, dont la réputation de militants convaincus les éloigne définitivement du clan d'André Desjardin, l'ex-roi de la construction.

Ce premier coup de balai depuis les audiences repose sur de graves motifs, comme en fait foi le texte de la résolution des tuteurs, adoptée le 23 janvier.

LE DEVOIR a obtenu copie de ces résolutions de sources syndicales bien au fait de la situation du 144 dans la région de Québec.

Les deux tuteurs, Me Gérard Beaudry et Yves Gauthier, ont motivé par écrit leur décision de la façon suivante:

"Attendu que le Conseil d'administration du local 144, après de très nombreuses plaintes et consultations, en est venu à la conclusion qu'il existe dans la région de Québec un régime d'intimidation et de terreur qui, au-delà des injustices individuelles qu'il peut créer, empêche le libre exercice de la liberté syndicale dans la région et l'organisation d'un véritable syndicalisme dans le contexte actuel du monde du travail dans la construction au Québec;"

"Attendu que cette situation est entretenue à son avis par la présence des deux agents d'affaires en place, Messieurs Robert Isabelle et Raymond Dugal;"

Il fut résolu et adopté "à l'unanimité que Messieurs Robert Isabelle et Raymond Dugal soient par la présente révoqués et que leur fonction d'agent d'affaires se termine le 27 janvier 1978 à 5:00 heures."

Le même jour, les tuteurs Beaudry et Gauthier adoptaient deux autres résolutions pour embaucher Jules Rodrigue et Jean-Yves Morency. Il ne semble pas, d'après les informations obtenues, que les dirigeants montréalais du 144 aient été consultés sur ce choix.

Après de multiples rencontres avec des syndiqués de la région de Québec, les tuteurs ont plutôt décidé de laisser aux plombiers de cette région le soin de décider de leur sort.

Jusqu'ici, les plombiers de la région de Québec tombaient sous l'autorité des dirigeants montréalais du 144 en vertu de la charte syndicale émise par l'Union internationale des plombiers (FTQ).

Depuis un peu plus d'un an, toutefois, les plombiers de la région de Québec ont livré de dures batailles pour obtenir une existence distincte du 144, un syndicat dirigé de Montréal par le clan Desjardins.

Les tentatives "autonomistes" de la région de Québec ont toutes échoué. Un des enjeux de cette bataille est sans contredit l'important chantier de Saint-Félicien, où la direction métropolitaine du 144 contrôle le placement de ses membres avec le même intérêt que, jadis, le clan Desjardins apportait au placement de ses favoris dans les raffineries de Montréal.

En favorisant un contrôle "régional" du placement les tuteurs du 144 font le bonheur des plombiers de la région de Québec et du Lac St-Jean. Mais en cela, ils suivent scrupuleusement la politique de placement promulguée l'automne dernier en vue d'assurer dans chaque région du Québec une priorité d'emploi à la main-d'oeuvre locale.

Avant de prendre ces décisions et de promouvoir leurs politiques, les tuteurs en ont discuté avec une soixantaine de syndiqués de la vieille capitale, qui leur ont fait part de leurs griefs à l'endroit de la direction montréalaise et de ses agents d'affaires.

Le vent de fronde, qui a poussé les plombiers de la région de Québec à se débarrasser de l'hégémonie du clan Desjardins, a déclenché à Montréal une tempête d'inquiétude. Les deux agents d'affaires congédiés auraient commencé, selon les renseignements obtenus hier, à faire signer une pétition en leur faveur.

La direction montréalaise du 144, de son côté, aurait décidé de les appuyer à fond afin de contrecarrer l'action des tuteurs car elle craint que l'audace des plombiers de Québec amène les syndiqués d'autres régions à se débarrasser des "Labor Boss" installés au 144 depuis une quinzaine d'années.

Joint hier au téléphone, un des nouveaux agents d'affaires de Québec, M. Jules Rodrigue, a expliqué que son collègue et lui commenceront par "démocratiser" le système de placement afin de mettre un terme rapidement au "régime de faveurs en vigueur au 144."

M. Rodrigue est convaincu que les plombiers du 144 auront rapidement le goût de reprendre le contrôle de leur syndicat lorsqu'ils seront convaincus de la disparition des "passe-droits".



Les grévistes de Radio-Mutuel, de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke, ont fêté hier à leur façon le premier anniversaire de ce conflit en brûlant, devant la station CJMS, l'effigie du président de cette entreprise, M. Donat Bazinet. Ils se sont ensuite rendus manifester devant le parlement d'Ottawa afin d'inciter le gouvernement à retirer sa publicité à ce réseau radiophonique. (Photo CP)

Réplique de la CSD à la CSN

La CSD a accusé hier la CSN d'être la principale responsable de l'émiettement de son château-fort dans les minoteries de la métropole, où les employés de la Maple Leaf viennent de passer à la CSD et où les employés de Robin Hood et de Ogilvie s'apprêteraient à passer aux Teamsters si le maraudage entrepris par ce syndicat était prochainement couronné de succès.

Très mécontente de s'être fait traiter de "chacal" par la CSN, la CSD a répliqué que "d'après le dictionnaire, les chacals mangent les restes laissés par les grands fauves".

Et ce "grand fauve" que serait la CSN aurait commis surtout une erreur: laisser croire aux meuniers à l'occasion du dernier conflit qu'ils pourraient retirer de véritables avantages d'une telle grève.

"Les travailleurs croient pour leur part, a expliqué le porte-parole de la CSD, M. Rolland Meunier, que les méthodes utilisées par les permanents de la CSN lors du vote de refus des coupures de la CAI et lors du vote de grève, ne faisaient pas confiance au discernement des syndiqués. Les travailleurs croient qu'ils ont été mis en grève par la CSN, qu'ils ont fait cette grève sans rien en retirer et que c'est eux maintenant qui en paient les frais".

Selon le représentant de la CSD, aucune pression n'a été faite auprès des travailleurs de la Maple Leaf pour les inciter à quitter la CSN. "Ils sont venus nous trouver, a-t-il dit, et nous les avons invités à se marauder eux-mêmes s'ils en avaient le goût. Ce qu'ils ont fait."

La CSD s'est en pris d'autre part aux Teamsters, prédisant bien des maux aux syndiqués des autres meuneries qui s'aligneraient de ce côté.

L'Hydro défend le choix du comité consultatif de Saint-Jean-de-Matha

par André Tardif

SAINT-JEAN-DE-MATHA — En présence d'un véritable réquisitoire, des représentants de l'Hydro-Québec ont admis que le choix d'un tracé dans la région de Saint-Jean-de-Matha, pour une ligne de transmission de 735,000 volts en provenance de la baie James, était tout au plus "acceptable", et que la consultation d'où émanait ce tracé n'avait peut-être pas été aussi représentative qu'on le souhaitait.

L'aveu a été fait mardi soir, au cours d'audiences publiques décrétées par M. Marcel Léger, ministre délégué à l'Environnement, à la suite d'une requête d'approbation auprès des Services de protection de l'environnement pour ce tracé fort controversé.

Dans le but de l'aider à décider du corridor à suivre pour l'une des cinq lignes devant amener l'électricité de la baie James vers le sud dès 1980 — un projet d'environ $1.7 milliard en lignes seulement, — l'Hydro décidait, à l'automne 1976, d'une consultation populaire dans la région Lanaudière en y invitant une cinquantaine d'organismes publics et intermédiaires. Sous l'égide du Conseil régional de développement, un comité consultatif fut alors formé auquel furent soumis trois projets de tracés, un seul devant être retenu.

Or, le comité, lors d'une cinquième et dernière réunion à laquelle quatre seulement de ses 14 membres originaux assistaient, recommandait une déviation de 15 milles sur l'un des projets (tracé ouest), depuis le nord de Sainte-Émilie-de-l'Énergie jusqu'à Sainte-Mélanie en traversant la municipalité de Saint-Jean-de-Matha. Il s'agit d'une région des basses Laurentides située à une cinquantaine de milles au nord de Montréal.

M. Normand Girard, l'un des porte-parole d'une équipe multidisciplinaire de 25 représentants de la société d'État, a dit que l'avis du comité consultatif avait été jugé "acceptable" par l'Hydro, quoique le 4e tracé proposé n'avait pas fait l'objet d'études environnementales aussi poussées que les trois corridors proposés au départ. Ces études avaient coûté $600,000 à l'Hydro.

M. Hubert Coutu, de l'Union des producteurs agricoles de Joleitte, a indiqué qu'en juillet dernier, sept mois après la remise de l'avis, l'Hydro ne savait toujours pas que le nouveau corridor amènerait des servictudes sur 12 établisseemnts agricoles dans Saint-Jean-de-Matha. M. Coutu était l'un des porte-parole d'un front comun de 10 organismes opposés au nouveau tracé.

De son côté, Mme Luise Malo, sociologue de l'Hydro et l'une des responsables de la consultation, a dit qu'il s'agissait là d'un phénomène relativemnt nouveau au Québec, qu'il n'avait pas été question d'organiser un référendum populaire à cause d'un échéancier serré, et que l'Hydro était plus ou moins satisfaite des résultats obtenus par cette consultation.

"À l'avenir, l'Hydro améliorera ses techniques et nous ferons des recommandations écrites aux personnes consultées au lieu de données verbales, comme nous l'avons fait de bonne foi dans ce cas-ci", a dit Mme Malo pour expliquer le mandat très sommaire donné au comité

Mais aux yeux de M. Luc Ouimet, porte-parole du Comité des citoeyns de Saint-Jean-de-Matha, "l'avenir, pour nous, c'est maintenant, et nous sommes ici dans l'espoir qu'une injustice fondamentale sera corrigée".

Il a précisé que les citoyens s'opposaient au choix du 4e tracé parce qu'il menaçait leur milieu, et aussi parce qu'il avait été décidé en l'absence de représentants directement concernés par ce "désastre".

"La direction de l'Hydro n'est-elle pas un peu surprise de constater qu'à mesure que les faits entourant le choix de ce 4e tracé sont dévoilés, l'opposition se fait de plus en plus forte?" a lancé M. Ouimet.

La séance de mardi était la continuation d'audiences entreprises une semaine auparavant. Elle s'est poursuivie jusqu'aux premières heures du matin et a été consacrée exclusivement aux questions du front commun à l'adresse des représentants de l'Hydro. La rencontre a finalement été ajournée au mardi soir 14 février, au centre culturel de Saint-Jean-de-Matha, par M. Gilles Jolicoeur, directeur des SPE et président des audiences.

Notant que le front commun n'était visiblement pas "content" de la consultation, M. Jolicoeur a prié ses porte-parole de mettre un terme à leurs questions et de présenter, lors de la prochaine séance, un mémoire résumant leurs objections au 4e tracé.

Après avoir mentionné que M. Léger avait acquiessé, la journée même, à une demande du front commun d'appui technique en assignant l'un de ses adjoints pour appuyer le travail du front commun, M. Ouimet a précisé que "face à la batterie d'experts" de l'Hydro, son groupe de bénévoles se sentait quelque peu démuni face au travail exigé d'eux mais qu'ils ne le poursuivraient pas moins jusqu'au bout.

Le jugement Deschênes sur la loi 101

Le Barreau presse Québec d'apporter des correctifs

Se refusant à tout commentaire sur le jugement Deschênes qui "constate et déclare la nullité totale, au motif d'ultra vires" du chapitre de la Loi 101 portant sur la langue de la législation et de la justice, le Barreau du Québec presse le gouvernement du Québec d'apporter sans délai les correctifs nécessaires pour éviter de plonger les citoyens dans une situation juridique inextricable.

Le Barreau tient d'autre part à rappeler qu'il avait lui-même recommandé au gouvernement, lors de la présentation de son mémoire en commission parlementaire sur le projet de Charte de la langue française, de supprimer les articles 11 et 13 du projet dans le but "d'enlever tout doute quant à la constitutionnalité desdits articles".

Voici d'ailleurs le commentaire que formulait le Barreau à la page 3 de son mémoire présenté le 22 juin 1977: "Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans le débat constitutionnel concernant les articles 11, 12 et 13 en regard de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. Nous sommes conscients qu'il existe deux thèses à ce sujet. Nous soulignons, cependant, que, dans notre opinion, les modifications que nous suggérons auraient certainement pour effet d'enlever tout doute quant à la constitutionnalité desdits articles".

Le Barreau rappelle également qu'il a alors manifesté son accord de principe avec les objectifs visés par la Charte de la langue française.

Le Barreau ne peut cependant ignorer les nombreux problèmes d'ordre juridique que cet important jugement soulève pour un grand nombre de citoyens. S'il se révélait, par exemple, que toutes les lois adoptées après la Loi 101 n'aient pas été sanctionnées dans leur version anglaise, seraient-elles de ce fait nulles? C'est ainsi, ajoute le Barreau, que trois lois particulièrement lourdes de conséquences pourraient être affectées:

- la loi favorisant la conciliation entre propriétaires et locataires: la Régie des loyers existerait-elle encore, de même que tous les mécanismes de protection des locataires et propriétaires?
- la loi 45, concernant le Code du travail: serait-elle valide avec toutes ses mesures affectant les travailleurs et les employeurs?
- la loi 67, concernant l'assurance-automobile: le régime prévu pour le 1er mars 1978 pourrait-il être mis en vigueur, nonobstant le jugement Deschênes? Le régime actuel continuerait-il à accorder à la population les protections d'assurance que le régime gouvernemental fait disparaître?

Voilà autant de questions qui inquiètent le Barreau du Québec. C'est pourquoi il invite le gouvernement à apporter immédiatement les correctifs nécessaires pour pallier à cette incertitude quant à la validité des quelque 55 lois que l'Assemblée nationale a adoptées depuis la Loi 101. Autrement, affirme le Barreau, il risque de plonger une grande partie de la population dans une situation juridique inextricable, à court et à long terme.

Les résidences Anbar sont intégrées au réseau public

par Marie Laurier

Les sept résidences privées pour enfants handicapés mentaux du réseau Anbar sont maintenant la propriété du gouvernement du Québec. Il s'est en effet porté acquéreur de ces institutions au coût de $6,800,000. Elles deviennent par le fait même intégrées au réseau public des établissements de santé.

Le ministère des Affaires sociales prend donc ainsi sous sa responsabilité le traitement, la surveillance et les soins appropriés à donner à 971 enfants vivant dans les sept centres d'accueil de l'Institut Anbar.

Un porte-parole du ministère des Affaires sociales a précisé que cette transaction ne comportera aucun changement dans le personnel de ces résidences, non plus qu'elle ne suscitera de déménagement de sa clientèle.

Les parents de ces jeunes ont été prévenus de cette entente dans une lettre datée du 23 janvier et adressée à chacun d'eux. Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure annonce ainsi à ses correspondants que les institutions Anbar sont désormais intégrées au réseau public des affaires sociales mais que rien ne sera transformé dans la vie de leurs enfants. Tout le personnel conserve également ses droits et sa sécurité d'emploi.

Les sept institutions impliquées dans cette transaction sont: Résidence Ville Saint-Pierre (260 enfants), Anbar de Chambly (266), Résidence Rosemère (81), Domaine Carillon (140), Résidence Gouin (98), R2sidence Chomedey (98), Clinique Anbar-Voyer (88 enfants).

Le coroner veut en savoir plus sur un accident de travail

Le coroner Maurice Laniel, qui a commencé d'instruire hier une enquête sur la mort d'un mécanicien des Equipements Roand écrasé sous la "flèche" (pesant plus de 11,000 livres) d'une grue que l'on était en train de réparer dans un garage, poursuivra cette enquête le 8 février, à la requête du procureur de la Couronne, Me Léopold Goulet.

Après avoir interrogé quelques témoins, hier, Me Goulet s'est fortement étonné qu'aucun représentant officiel de la compagnie n'ait été dans la salle, et qu'il n'y avait pas plus de représentants du syndicat dont la victime, M. Christo Farah, faisait partie.

"Ni l'employeur ni le syndicat ne sont représentés par avocats, dit-il, alors qu'il y a eu mort d'homme et que de nombreuses questions se posent sur les conditions de sécurité dans lesquelles la victime et ses compagnons étaient appelés quotidiennement à travailler.

A ce garage de la rue Louvain, dans le nord de la métropole, on répare constamment, semble-t-il, de ces mastodontes utilisés dans la construction, mais un inspecteur du ministère du Travail avait souligné qu'on ne tenait apparemment pas de fiches sur les réparations exécutées, et le nombre de bris qui pouvaient survenir à la même grue.

Dans le cas de celle autour de laquelle s'affairait la victime, il semble que l'accident ait été provoqué à la fois par l'utilisation d'un câble qui n'était pas de la dimension indiquée pour l'appareil qui devait soulever l'énorme pièce de métal.

Au surplus, ce câble aurait sauté hors des "joues" qui devaient le retenir parce que la poulie s'est soudainement brisée à un endroit où elle avait déjà été "mal soudée", lors d'un bris précédent.

Moi un pollueur?
JAMAIS!
AQTE

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 11 et 13

TECHNICIENS EN GÉNIE CIVIL

Recherchons techniciens seniors et intermédiaires en sol et béton de ciment pour travail sur projet de construction et d'exploration à la Baie James.

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae ou téléphoner à:

Laboratoire d'Inspection et d'Essais Inc.
6775, rue Bombardier
St-Léonard (Québec) H1P 2W2
(514) 326-0130
ou
3380, boulevard Hamel
Québec (Québec) G1P 2J9
(418) 872-3381

OFFRE D'EMPLOI

CHEF DU DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

Lieu:
Hopital Ste-Croix de Drummondville, Centre Hospitalier de 209 lits aigus , de 113 lits d'hébergement et d'un département de Santé Communautaire.

Nature de la fonction:
Élabore, met en oeuvre et développe des programmes et des services de santé physique et mentale dans le but de prévenir la maladie, de promouvoir et d'améliorer la santé de la population desservie par l'établissement.

Exigences requises:
A) — Orientation et/ou intérêt très marqué vis-à-vis la prévention et la santé publique.
— Aptitudes et/ou connaissances réelles en organisation, conceptualisation et contrôle de programmes
— Aptitudes à travailler en équipe et à motiver d'autres professionnels.
— Force de caractère impliquant persuasion, persévérance, et leadership.
B) — Médecin avec spécialisation en hygiène publique ou santé communautaire
OU
Médecin en pratique générale ayant 5 ans d'expérience et des connaissances administratives vérifiables acquises à la suite de scolarité ou d'expérience.

Bien vouloir faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée de votre curriculum vitae avant le 24 février 1978, au:

Directeur du personnel
Hôpital Ste-Croix
570 rue Hériot
Drummondville, Québec
Tél.: (819) 478-1381

commission scolaire chutes-montmorency

OFFRE 2 POSTES

OFFRES D'EMPLOIS

DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

Attributions:
L'emploi de directeur des services financiers comporte la responsabilité de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) de l'ensemble des programmes et des ressources ayant trait à l'administration financière de l'organisme et comprend habituellement la trésorerie, la préparation du budget et des états financiers, le contrôle budgétaire et financier, la vérification interne, les opérations comptables, les analyses financières. L'emploi de directeur financier suppose aussi des connaissances des traitements comptables informatisés.

Qualifications minimales requises:
1° Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié notamment en
— sciences commerciales
— administration
2° Huit (8) années d'expérience pertinente.
3° Connaissance du secteur de l'Éducation.

Traitement:
Selon la Politique Administrative et Salariale du Ministère de l'Éducation du Québec.

Modalités:
Les personnes intéressées ont jusqu'au 10 février 1978 à 16.30 hres pour faire parvenir leur candidature.
Cette dernière devra être accompagnée d'un curriculum vitae complet.

Faire parvenir le tout avec la mention "Personnel et Confidentiel" et "C-01-78" sur l'enveloppe à:

Commission Scolaire Chutes-Montmorency
Direction générale
2233 avenue Royale, Courville,
Québec 5, G1C 1P3.

AGENT DE GESTION FINANCIÈRE

Nature du travail:
Les emplois d'agent de la gestion financière sont des emplois de professionnel qui comportent plus spécifiquement la réalisation des programmes et des processus de l'administration et l'assistance aux diverses unités administratives de l'organisme concernant la gestion financière, notamment dans les domaines suivants:
— la programmation et le contrôle budgétaire;
— la comptabilité;
— les rapports et les états financiers;
— la perception des revenus;
— la planification des déboursés.

Qualifications requises:
Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié, notamment:
— sciences commerciales;
— sciences de l'administration.

Traitement:
Selon la convention collective touchant le personnel professionnel dans les commissions scolaires du Québec.

Modalités:
Les personnes intéressées ont jusqu'au 10 février 1978 à 16.30 hres pour faire parvenir leur candidature. Cette dernière devra être accompagnée d'un curriculum vitae complet.

Faire parvenir le tout avec la mention "Personnel et Confidentiel" et "C-02-78" sur l'enveloppe à:

Commission Scolaire Chutes-Montmorency
Direction générale
2233 avenue Royale, Courville,
Québec 5, G1C 1P3.

TRADUCTEUR(TRICE)

Nous recherchons un traducteur expérimenté pour notre siège social à Vancouver. Les candidats devraient posséder un diplôme en traduction d'une université canadienne et une certaine expérience, acquise de préférence dans le domaine financier ou un domaine connexe (banque, etc.). Le travail se fait principalement vers le français.

Le salaire sera en fonction de l'expérience. Nous offrons un excellent programme d'avantages sociaux.

Faire parvenir son curriculum vitae à:

LAURENTIDE FINANCIAL CORPORATION
SERVICE DU PERSONNEL
C.P. 5200, VANCOUVER, C.-B. V6B4B4

URBANISTE

FONCTIONS - Responsable de la section aménagement; coordonner, diriger et vérifier les tâches des employés qui lui sont affectés.

EXIGENCES - Posséder un diplôme universitaire de second cycle en urbanisme ou toute formation jugée équivalente; 3 années d'expérience pertinente aux fonctions.

SALAIRE - Selon la compétence et l'expérience.

Gagnon et Liszkowki
URBANISTES-CONSEILS

306, St-Hubert, C.P. 295
Jonquière, Québec
G7X 7W1
(418) 547-9323

Raynald Gagnon, urbaniste

Le C.L.S.C. de Forestville,
situé à 200 milles à l'est de Québec,
est à la recherche d'un(e)

TECHNICIEN(NE) EN RADIO-DIAGNOSTIQUE

Poste à temps complet permanent ou temps complet temporaire (5 mois). La personne que nous recherchons devra être diplômée d'un C.E.G.E.P. reconnu par le Ministère de l'Éducation et être certifiée par l'Ordre des Techniciens en radiologie médicale du Québec.

Le (la) candidat(e) aura à travailler cinq (5) jours par semaine sauf les congés fériés et sera seul(e) sur son département.

Pour de plus amples informations, veuillez entrer en contact avec le soussigné avant le 10 février 1978 et faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

DIRECTEUR GÉNÉRAL,
C.L.S.C. DE FORESTVILLE,
2, 7ième Rue, Case Postale 790,
Forestville,
Cté Saguenay, P.Q. G0T 1E0
Téléphone: (418) 587-2212

Centre des Services Sociaux de l'Outaouais

POSTES OUVERTS

DIRECTEUR(TRICE) EN SERVICE SOCIAL HOSPITALIER

Poste no 680, concours no 1

Endroit: Siège Social.

Fonctions:
Planifier, organiser, coordonner et contrôler la distribution des services sociaux en milieu hospitalier du territoire desservi (région no 7) par l'établissement.

Qualifications:
Détenir un diplôme universitaire en service social ou l'équivalent;
Posséder deux ans d'expérience dans un domaine pertinent dont un an d'expérience comme gestionnaire.

Salaire:
Selon la politique du Ministère des Affaires Sociales.

CHEF D'UNITÉ, SERVICE DE L'ADOPTION

Poste no 650, concours no 29

Endroit: Siège Social.

Fonctions:
Planifier, organiser et coordonner la distribution des services du programme de l'adoption.
Diriger le personnel de l'unité et en contrôler les activités.

Qualifications:
Détenir un diplôme universitaire en service social ou l'équivalent.
Posséder trois ans d'expérience en intervention clinique dont 1 an en adoption et expérience de

Selon la politique du Ministère des Affaires Sociales.

Prière de faire parvenir toute demande à la direction des ressources humaines, avant le 17 février 1978.

Centre des Services
Sociaux de l'Outaouais
105 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, J8X 1C5

REPRÉSENTANT(E)

Une maison d'édition de manuels scolaires recherche un(e) représentant(e).

Travail:
Vente et promotion de nos manuels dans les écoles élémentaires et secondaires ainsi que dans les Commissions scolaires et les cégeps.

Candidat(e):
De préférence ayant de l'expérience au niveau de l'enseignement, du marketing et de la vente.

Territoire:
Montréal - Cantons de l'Est.

Salaire:
Selon l'expérience.

Nous fournissons une voiture plus frais de déplacement et autres avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au:

DOSSIER 2883
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

L'INSTITUT CANADIEN D'EDUCATION DES ADULTES, organisme indépendant à but non lucratif s'occupant de promouvoir l'éducation des adultes et l'éducation populaire dans le sens de la promotion collective, est à la recherche de:

1 CHARGÉ(E) DE SERVICE À L'ADMINISTRATION ET SECRÉTAIRE DE DIRECTION

La tâche
- Sous la responsabilité du directeur général:
- dirige les opérations comptables;
- prépare les budgets et les états financiers périodiques;
- voit à la préparation des livres pour la vérification externe;
- est responsable des achats;
- participe à l'élaboration et à l'application de la convention collective;
- participe aux réunions du comité exécutif et du conseil d'administration de l'Institut, en plus d'en assurer la préparation, la rédaction des procès-verbaux et les suites à donner;
- agit comme secrétaire du directeur général;
- participe au travail d'équipe.

Exigences
- Maitrise de la comptabilité;
- connaissance de la dactylo;
- esprit d'initiative et sens de l'organisation;
- capacité de travailler en équipe;
- excellente connaissance du français parlé et écrit;
- expérience dans un poste similaire;
- disponible le soir à l'occasion.

Salaire et conditions de travail à discuter.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae d'ici le 10 février 1978 au:

Directeur général de l'ICEA,
506 est, rue Ste-Catherine,
suite 800, Montréal,
Qué. H2L 2C7.

Saint-Laurent

SERVICE DES ACTIVITÉS CULTURELLES

CHEF DE DIVISION CULTUREL

Fonctions:
Sous la responsabilité du directeur du service des activités culturelles, le chef de division est responsable des différents programmes de la division Culturel. Il instruit, dirige et surveille le personnel sous son autorité. Il collabore à la coordination des différents programmes de concert avec les Comités de bénévoles et les associations culturelles et en assure la réalisation. De plus, il représente le Service sur différents comités, réunions, panels, conventions d'associations à caractère culturel, et seconde le Directeur dans les programmes d'échange d'équipement entre les Commissions scolaires, les Cegeps, etc. et la Ville.

Qualifications:
— Détenir un diplôme universitaire en Récréologie ou dans un domaine connexe à la fonction. Une expérience exceptionnelle pourra compenser pour une absence de diplôme.
— Minimum de 3 ans d'expérience pertinente à la fonction.
— Préférence sera accordée au candidat ayant acquis de l'expérience dans l'administration d'activités culturelles.
— Aptitudes pour le travail en équipe.
— Bilingue.

Rémunération:
$21,996.00 à $26,676.00 par année selon l'expérience et les qualifications.

Avantages sociaux:
Caisse de retraite, vacances, boni de vacances, jours fériés, régime d'assurances complet (vie, maladie, salaire) et autres bénéfices.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae le ou avant le 9 février 1978 à:

Ville de Saint-Laurent
Service du Personnel
777, boul. Laurentien
Saint-Laurent, Qué.
H4M 2M7

INFIRMIER (ÈRE) DEMANDÉ(E) URGENT

Endroit de travail:
Villages esquimaux au Nord du Québec.

Exigences Minimales:
— Un an d'expérience en urgence;
— posséder les deux langues officielles.
— Une attention spéciale sera accordée aux infirmiers(ères) cliniciens(nes).

Si intéressé, téléphoner à frais virés à (819) 964-2905.

HÔPITAL DE L'UNGAVA
Fort Chimo J0M 1C0

Besoin urgent

D'UN MÉDECIN

partiel ou permanent

Pour Poste Côtier de la Baie D'Hudson, Povungnituk. (Village Esquimau)

— Será basé à Povungnituk.
— Équipe de deux infirmières déjà en place.
— Durée du contrat: 1 an pour permanent
à déterminer pour partiel
— Début du contrat: le 3 février 1978.

Qualifications requises:
— Détenir un Doctorat et Droit de Pratique du Collège des Médecins de la Province de Québec.
— Bilingue.

Pour plus de détails:

Directeur des Services professionnels
Hôpital Chashasipich
Fort-Georges, Baie James
Nouveau-Québec, J0M 1E0
Tél.: 819-981-2844

LA VILLE DE québec

CONSEILLER EN ORGANISATION ET MÉTHODES

La Ville de Québec recherche un conseiller en organisation et méthodes dont la fonction principale de départ sera l'élaboration d'un manuel des directives de la Ville.

Ce conseiller pourra oeuvrer, par la suite, dans différentes fonctions, telles que: analyse des systèmes de gestion et des procédures administratives de différents services de la Ville afin de définir les amélioration à y être apportées; conception, élaboration et contrôle des imprimés; identification et recommandation de normes et standards applicables à différents secteurs d'activités; assistance et conseil à la direction des services dans le domaine de la micro-organisation ou dans tout autre domaine de sa compétence.

Le candidat recherché possède un diplôme universitaire de premier cycle en sciences de l'administration ou dans une discipline appropriée et une expérience minimale de trois (3) ans directement reliée à l'emploi.

Le traitement sera établi selon les qualifications et l'emploi comporte des avantages sociaux intéressants.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire avant seize heures, vendredi le 3 février 1978, en faisant parvenir leur curriculum vitae au:

Service du personnel,
Hôtel de Ville de Québec,
Québec, G1R 4S9

Mentionner le numéro du concours 410-01-78

ANALYSTE FINANCIER

Une société d'envergure internationale et en plein essor recherche un analyste financier pour travailler à ses bureaux de Montréal.

LE POSTE:
Sous l'autorité de l'adjoint au Vice-président-Planification, le titulaire du poste est responsable de la préparation et de l'analyse des rapports financiers et statistiques de la société et de ses filiales.
Le candidat travaille à la rédaction de rapports de nature à renseigner l'administration sur l'analyse financière des opérations, de même qu'à la préparation des budgets et de prévisions financières.

LE CANDIDAT:
Le candidat idéal doit être familier avec le coût et la comptabilisation des ventes et capable d'interpréter les fluctuations de devises étrangères.
Il est également membre de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec.
Il possède une grande facilité de communication verbale et écrite dans les deux langues et aime le travail en équipe.
Une connaissance de programmation en "BASIC" est souhaitable.
Une gamme complète d'avantages sociaux est aussi offerte.
Si vous êtes dynamique et possédez de l'initiative et êtes désireux d'assumer des responsabilités accrues, nous vous invitons à nous retourner votre "curriculum vitae" à l'adresse suivante:

Service des ressources humaines

FER ET TITANE DU QUEBEC, INC.
c.p. 560
Sorel, Québec J3P 5P6

Ce poste est accessible également aux hommes et aux femmes.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 10 et 13

ÉCOLE PRIVÉE RECHERCHE

COMPTABLE SENIOR

Doit être parfaitement bilingue avec 4 à 5 ans d'expérience. Ses responsabilités consistent à la tenue de livres, collections, comptes payables et préparation des états financiers.

Salaire: $15,600.

Pour informations, appelez:
Pierre Ravick 849-7726

REPRÉSENTANT DES VENTES

Un manufacturier réputé de produits électriques et électroniques recherche une personne compétente pour représenter ses produits dans Montréal et province de Québec.

Le candidat idéal aura l'expérience de la vente des produits ci-haut mentionnés et démontrera des aptitudes de créativité et d'initiative.

Le bilinguisme est essentiel avec une bonne éducation orientée vers le marketing.

En plus du salaire de base, nous offrons une commission, auto fournie et nombreux avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir un curriculum vitae détaillé relatant votre expérience, formation académique et histoire de salaire à:

DOSSIER 2885
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

HÔPITAL GÉNÉRAL D'OTTAWA
43 BRUYÈRE, OTTAWA, ONTARIO - K1N 5C8

Un hôpital général d'enseignement à traitement actif de 534 lits requiert les services d'un(e)...

TECHNICIEN SUBALTERNE EN MÉDECINE NUCLÉAIRE

Fonctions:
Dans un Service de modeste importance mais fort occupé, exécuter une gamme étendue d'examens diagnostiques par scintigraphie à l'aide d'appareils modernes. Aucun travail d'analyse in vitro.

Exigences:
Le(la) candidat(e) doit être membre agréé en médecine nucléaire près de la S.C.T.R.; il(elle) doit également satisfaire aux exigences d'admission du Ontario Board.

Avantages:
Selon les qualifications et l'expérience.

Faire demande à l'Agent Recruteur

FÉDÉRATION DES OEUVRES DES LAURENTIDES
(Centraide Laurentides)

ORGANISATEUR COMMUNAUTAIRE

- Travail en développement social.
- Participation à l'organisation de la Campagne annuelle.

Exigences: Diplôme universitaire en sciences sociales ou l'équivalent.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

La Fédération des Oeuvres des Laurentides
954B rue Labelle, C.P. 335
St-Jérôme, J7Z 5MB
Cté Terrebonne
Att.: M. André Aubert, dir. gén.

FINANCEMENT COMMERCIAL

Une compagnie spécialisée en financement commercial est à la recherche d'un **agent de recouvrement** pour sa succursale de Montréal.

La personne devra avoir quelques années d'expérience au sein d'une banque ou institution financière. Elle devra posséder une connaissance suffisante de l'anglais parlé et écrit.

Les conditions de travail sont excellentes et le salaire est à discuter selon l'expérience.

Faire parvenir curriculum vitae à:

DOSSIER 2887
Le Devoir,
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

MANAGEMENT

NOUS RECHERCHONS:
— gradué universitaire 1er cycle
— 25 à 35 ans
— entrepreneur désirant exercer son leadership
— désireux de se joindre à une équipe jeune et dynamique

NOUS OFFRONS:
— formation
— autonomie
— défi intéressant
— produits et services très compétitifs
— vaste marché

Cette offre intéressera l'individu dont le salaire varie entre $15,000 et $20,000 et dont les possibilités d'avancement sont limitées.

Faire parvenir votre curriculum vitae au journal "Le Devoir"

DOSSIER # 2877
C.P. 6033
MONTRÉAL, H3C 3C9

INGÉNIEUR CIVIL

Nous recherchons un ingénieur possédant une expérience théorique et pratique de la mise en place du béton et des sols pour un poste à la Baie James.

Le candidat sera membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec et aura une expérience pratique de 3 à 5 années dans le domaine.

En plus des responsabilités techniques, le candidat choisi devra diriger une équipe de techniciens chargés du contrôle de la qualité des matériaux entrant dans la construction de digues et barrages.

S'il vous plaît, faire parvenir votre curriculum vitae ou téléphoner à:

Laboratoire d'Inspection et d'Essais Inc.
6775, rue Bombardier
St-Léonard (Québec) H1P 2W2
(514) 326-0130
ou
3380, boulevard hamel
Québec (Québec) G1P 2J9
(418) 872-3381

Nous offrons un poste qui intéressera un

INGENIEUR en GÉNIE MÉCANIQUE

bilingue capable de prendre la responsabilité de conception et du calcul d'appareils à pression et d'appareils de production destinés aux Industries de l'Alimentation, de produits pharmaceutiques et chimiques et autres semblables.
Secondé par un groupe expérimenté, de cadres spécialisés, vous releverez du P.D.G.
Vos activités vous amèneront à rencontrer la clientèle.

Lieu de travail, Québec - salaire selon expérience et qualification - Avantages sociaux habituels - Compte de dépenses.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

DOSSIER 2881
Le Devoir
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9

Toute candidature est traitée confidentiellement.

HOPITAL CHASHASIPICH

COORDONNATEUR COORDONNATRICE:

Assume responsabilités prévues au plan organisation d'un cours de formation d'infirmière-auxiliaires aux autochtones pour le territoire de la Baie James.

Exigences:
Expérience en enseignement (minimum 3 ans)
Expérience en milieu isolé
Bilingue (Français-Anglais)

Salaire:
Selon la convention des Enseignants plus primes d'éloignement et de disponibilité.

Faire parvenir curriculum vitae:

Projet: Cours Infirmière-auxiliaires
a/s Louise Vidal
Hôpital Chashasipich
Fort-Georges, Baie James
Nouveau-Québec, J0M 1E0
Tél: 981-2844

Université Laval

PROFESSEURS DE SCIENCES COMPTABLES

La Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval est à la recherche de professeurs permanents ou invités pour son Département des sciences comptables. Le département nommera des professeurs invités et des professeurs permanents en 1978. Le rang des nouveaux professeurs dépendra de leurs qualifications et de leur expérience.

Fonctions:
Participer à la recherche et à l'enseignement au niveau des programmes de 1er, 2e et 3e cycles.

Qualifications:
L'Université exige de ses professeurs qu'ils possèdent un doctorat. Cependant, les candidats sur le point de terminer leur thèse sont éligibles. De plus, on peut obtenir un congé de perfectionnement pour compléter des études doctorales.

Salaire:
Le salaire dépend du rang académique et de l'expérience du nouveau professeur et peut varier, présentement, de $20,000 à $38,500.

Prière de faire parvenir son curriculum vitae à:

Prof. Doria Tremblay, directeur
Département des sciences comptables
Faculté des sciences de l'administration
Université Laval
Cité universitaire, Québec
CANADA G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

DIRECTEUR(TRICE) ADJOINT(E) DES SOINS INFIRMIERS

Le poste:
Poste cadre conseil confié à un(e) infirmier(e) qualifié(e) à qui la directrice des soins infirmiers délègue des fonctions déterminées.

Nature de la fonction:
— Développer des programmes d'évaluation des soins et en améliorer la qualité
— Promouvoir l'humanisation des soins
— Élaborer des programmes de formation clinique
— Collaborer à la formation des étudiants sc. de la santé

Exigences:
— Baccalauréat en sc. infirmières et 2 ans d'expérience de gestion de préférence en psychiatrie
ou
Diplôme d'infirmier(e) avec spécialisation en psychiatrie et 4 ans d'expérience de gestion de préférence en psychiatrie
— Être membre en règle de l'O.I.I.Q.

Traitement:
Suivant la politique de rémunération des cadres du M.A.S.

Les personnes qui désirent postuler cet emploi sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 10 février 78 au:

Directeur du Personnel.
Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Jésus
1 avenue du Sacré-Coeur
Québec G1N 2W1

Bishop's University

LENNOXVILLE, QUÉBEC

PROFESSEUR
Département d'Études françaises et québécoises

Professeur adjoint pour cours de langue et grammaire françaises au niveau intermédiaire, à enseigner à des étudiants anglophones.

Diplôme exigé: Ph.D. ou M.A. de préférence en linguistique et didactique, avec expérience de l'enseignement du français langue seconde. Contrat et salaire selon qualifications, en accord avec les règlements de la convention collective de l'université.

Entrée en fonctions: 1er juillet 1978.
Envoyer dossier, avec curriculum vitae et les noms de trois répondants, au plus tard le 1er mars 1978, à:

Dr. Claude Treil
Directeur, département d'études françaises et québécoises
Bishop's University
Lennoxville, Québec
J1M 1Z7

la fédération de québec des caisses populaires desjardins

La Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins sollicite des candidatures pour un (1) poste d'inspecteur

Junior

Fonctions:
— Participe à l'inspection et à la vérification des Caisses Populaires.
— S'assure de l'application des normes et procédés comptables généralement en usage et du respect des lois régissant l'activité des Caisses Populaires.

Qualifications:
— D.E.C. en techniques administratives, option finance, ou l'équivalent.
— Une (1) année d'expérience antérieure dans des fonctions connexes.

Lieu de travail: Région de Québec.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 4 février 1978 à la Direction du personnel interne, La Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins, 150, avenue des Commandeurs, Lévis, Qué.

Développement organisationnel
Méthodes administratives
Systèmes d'information financière

Nous sommes à la recherche de candidats expérimentés et hautement compétents dans le cadre d'un projet global de réorganisation d'une importante société nationale étrangère oeuvrant dans l'industrie de la construction.

Le directeur du projet

Gradué en génie et/ou en administration, il possède une vaste expérience (10 à 15 ans) de l'organisation et de la gestion d'importantes entreprises de construction. Il possède également une expérience équivalente à titre d'expert-conseil (interne ou externe) en développement organisationnel de même que dans le domaine des méthodes et des systèmes.
Ce poste intéressera des candidats dont la rémunération actuelle est d'environ $35,000.00.

Les conseillers

Expert comptable et/ou gradué en administration, il possède une vaste expérience (au moins 15 ans) dans tous les domaines reliés au développement et à l'implantation de méthodes et de systèmes comptables et administratifs. De préférence, il a oeuvré à titre d'expert-conseil (interne ou externe) auprès d'entreprises de l'industrie de la construction.
Ce poste intéressera des candidats dont la rémunération actuelle est d'environ $30,000.00.

Toutes les réponses seront traitées confidentiellement. Les candidats intéressés devront faire parvenir leur curriculum vitae au plus tôt en l'adressant comme suit:

Dossier 2882
Le Devoir, case postale 6033
Montréal, H3C 3C9

LE PUBLICITÉ-CLUB DE MONTRÉAL

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Publicité-Club de Montréal recherche un directeur général pour coordonner toutes les activités du Club.

Le directeur général relèvera du Président, il administrera le Club et organisera des activités.

Le candidat est un bon organisateur et bon relationniste. Il possède une expérience de l'administration générale et connaît la publicité. Jeune et mature, il a la personnalité nécessaire pour relever les défis et s'ajuster au milieu.

Faites parvenir votre curriculum vitae à Jean Charbonneau, référant au projet 310. Toutes demandes resteront strictement confidentielles.

Recruteurs de cadres **Conseillers en gestion**

massey & charbonneau ltée

1115 ouest, rue Sherbrooke, Suite 1504, Montréal, Qué. H3A 1H3
(514) 288-2982.

Le Centre Local des Services Communautaires St-Pamphile recherche les services

D'UN MÉDECIN
(TEMPS PARTIEL)

Fonctions:
— assure des consultations médicales pour la population du secteur;
— travaille au niveau de la distribution des soins tant au centre qu'à domicile; collabore et/ou participe au développement des programmes du C.L.S.C.

Exigences:
— être membre de la Fédération des Médecins Omnipraticiens du Québec;
— intérêt pour le travail multidisciplinaire;
— facilité de communication;

Lieu de travail:
— Centre Local de Services Communautaires St-Pamphile;

Rémunération:
— Selon l'entente intervenue entre le Ministère des Affaires Sociales et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec;

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 18-02-78.

Une réponse est assurée pour le 18-03-78.

Les personnes intéressées doivent envoyer leur demande à l'adresse suivante:

C.L.S.C. St-Pamphile
C.P. 580,
Ave. du Foyer,
St-Pamphile,
L'Islet,
P.Q.
A l'attention de: M. Elisée Vaillancourt
Tél: 356-3393 (418)

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 13

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-074-754-783

DAME ATHENA KAKOGIANNAKI, résidant et domiciliée au 8599, boul. l'Acadie, app. 1, à ville et district de Montréal,

Requérante

-vs-

GEORGE NIKAKIS, présentement d'adresse inconnue,

l'Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé GEORGE NIKAKIS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 23 janvier 1978
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE
Mes Hadjis & Feng,
Avocats, Suite 706,
1117, rue, Ste Catherine ouest,
Montréal, Québec

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

APPEL PUBLIC D'OFFRES

DIVERSES STATIONS DE MÉTRO MARCHES ÉCLATÉES AU CHALUMEAU

CONTRAT CTCUM-183

La Commission demande des offres pour des travaux qui consistent à l'éclatement au chalumeau des marches en granit de 26 escaliers dans les stations de métro Jean-Talon, Jarry, Crémazie et Atwater.
Pour obtenir le dossier de soumission, s'adresser au service du génie, chambre 409, 159 ouest, rue St-Antoine, Montréal, (877-6351), et déposer un montant de dix dollars ($10.00) NON REMBOURSABLE, en fonds canadiens ou sous forme de chèque visé à l'ordre de la Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Montréal, pour chaque exemplaire. Ces documents peuvent être consultés sans frais à l'Association de la Construction de Montréal.
Toute soumission doit être présentée en triple exemplaire, sur les formules et sous l'enveloppe cachetée fournies à cette fin, et accompagnée d'un chèque visé à l'ordre de la Commission, tiré sur une banque canadienne, au montant de mille cinq cent dollars ($1,500.00).
Pour être validement reçues, les soumissions doivent se trouver physiquement entre les mains du Secrétaire, à son bureau, suite 912, 159 ouest, rue St-Antoine, Montréal, au plus tard le **22 février 1978,** à douze heures (12:00), heure officielle de Montréal, indiquée à l'horloge en vue du public au Secrétariat de la Commission.
Les soumissions seront ouvertes, le **22 février 1978,** à douze heures (12:00), à la chambre 1006, 159 ouest, rue St-Antoine, Montréal.
La Commission ne s'engage à accepter ni la plus favorable, ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Le Secrétaire et
conseiller juridique
Yvon Clermont, c.r.

AVIS JUDICIAIRE

AVIS est par les présentes donné, en vertu de l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964, c. 275), que la garantie créée par l'acte de fidéicommis entre Dupuis Frères, Limitée et Compagnie Montréal Trust ès qualités de fidéicommissaire; passé le 11 septembre 1972 devant Me Pierre Lapointe, notaire, et enregistré le 13 septembre 1972 dans la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2376416, et enregistré le 13 septembre 1972 dans la division d'enregistrement de Trois-Rivières, sous le numéro 281184 et enregistré le 13 septembre 1974 dans la division d'enregistrement de Laval, sous le numéro 347974, est devenue exécutoire.

Montréal, le 24 janvier 1978
Compagnie Montréal Trust
fidéicommissaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-000394-781

DAME COLOMBE VINET, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal,

DEMANDERESSE

—vs—

WILLY KOOISTRA, présentement d'adresse inconnue

DÉFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur WILLY KOOISTRA est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 24 janvier 1978

A. BEAULIEU P.A.C.S.M.

Mes TAILLEFER TAILLEFER & PIGEON
440 est rue Beaubien
Montréal, QUÉ
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
Pour 10 h 30, heure de Montréal, à la date indiquée

BSC.74134.F

21 février 1978

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE MESURE BLINDÉE F.R. (FRÉQUENCE-RADIO) À INSTALLER DANS UNE REMORQUE

Garantie de soumission: $3,000.

Toutes les conditions du présent appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC,
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU NO 700
75 OUEST, BOUL.
DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA
H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services émunérés ci-après, adressées au Chef, Politique et Administration des marchés, Capitale Nationale, ministère des Travaux publics Canada, L'Esplanade Laurier, tour de l'Est, 16e étage, 140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 0M3 et portant sur l'envveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à la même adresse que ci-dessus, numéro de téléphone 992-6433, sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Appel d'offres no 78M-021P - Construction d'un quai de chargement à déchets. Hôpital Sainte-Anne. Complexe des soins chroniques, SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE, (Québec)

On peut consulter les documents de soumission au bureau de l'Association de la construction de Montréal (Qu

ainsi qu'aux bureaux de poste suivants: Sainte-Anne-de-Bellevue et Dorion (Québec).

Date limite: le mercredi 15 février 1978.
Dépôt: $50.00

SERVICE

Appel d'offres no 78M-005P - Nettoyage intérieur et entretien du terrain. Ministère de l'Industrie et du Commerce, 2025, rue Fullum, MONTRÉAL (Québec.)

Date limite: le jeudi 23 février 1978
Dépôt: $25.00.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood
Administrateur régional des
Services financiers et administratifs
Région du Québec

Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 26 octobre 1976 en vertu duquel toutes les créances présentes et futures de V.K. Estates Ltée, ont été vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, a été enregistré le 2 novembre 1976 au Bureau d'enregistrement, Division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2735973.
Montréal, Québec, le 23 janvier 1978
BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE
W.R. Cotton
Directeur

Le requérant-cédant, M. Réal Leclerc domicilié au 65, rue Dionne, Lasarre Cté Abitibi-Ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Mme Maurice Morin, domicilié au C.P. 53 Palmarolle, Cté Abitibi-Ouest l'attestation et ou le permis portant le numéro: M-500-320-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08, catégorie Artisan.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.

1ère parution: 25 janvier 1978
2ème parution: 26 janvier 1978
3ème parution: 27 janvier 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

TRANSFERT
REG. 2(1976)-ART. 2.59.1

PRENEZ AVIS QUE JERRY ET TINA WEITS détenteurs de toutes les actions communes de la compagnie Campbell's Moving and Warehousing Ltd. s'adressent à la C.T.Q. afin d'obtenir l'autorisation de transférer toutes et chacune de leurs actions à M. John Clifford, lequel dans un second temps demande de transférer ses actions à McFalls Moving & Storage Ltd. dont il détient d'ailleurs les 403 actions communes. Si le transfert est accordé la répartition des actions de Campbell's Moving and Warehousing Ltd. détentrice du permis 22305-V se lira comme suit:

McFalls Moving & Storage Ltd. 1,000 actions privilégiées; 10,000 actions communes.

Directeur: John Clifford

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2(1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapître 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: jeudi, le 26 janvier 1978
2e publication: vendredi, le 27 janvier 1978
3e publication: samedi, le 28 janvier 1978

SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU.
200 ouest, St-Jacques,
suite 900, Montréal, P.Q.

Avis public

Gouvernement du Québec
Ministère des Travaux publics et de l'approvisionnement

Recherche de locaux

(St-Bruno de Montarville)

PROJET NO: 78-02

Le ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement désire louer un local d'une superficie locative d'environ 900 pieds carrés. La superficie principale (aménageable) ne doit pas être inférieure à 800 pieds carrés, ni supérieure à 1,000 pieds carrés. Le local recherché doit être situé dans la ville de St-Bruno de Montarville, Comté de Chambly, P.Q. et à l'intérieur d'un secteur identifié dans la documentation relative à ce projet. Ce bureau devra avoir un accès direct et facile à la voie publique.
Toute personne intéressée à présenter une proposition peut obtenir, moyennant le versement d'une somme de dix dollars ($10.) payable en argent, par chèque ou mandat poste à l'ordre du Ministre des finances, la documentation nécessaire en s'adressant à la Direction Régionale du bureau de Montréal, Ministère des travaux publics et de l'Approvisionnement, 190 est, boulevard Crémazie, 2e étage, Montréal, P.Q., H2P 1E2, tél.: 873-5483. Cette documentation peut être consultée sur place à cette même adresse.
Les propositions doivent parvenir à la Direction Régionale du Bureau de Montréal, ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, 190 est, Crémazie, 2e étage, Montréal, P.Q., H2P 1E2, avant 15:00 heures le 23 février 1978. Elles sont valables pour soixante (60) jours à compter de cette date.
Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre proposition.

Le directeur régional de Montréal
Robert De Blois, ing.

ASSOCIATION MONTRÉALAISE D'ACTION RÉCRÉATIVE ET CULTURELLE (AMARC)

APPEL D'OFFRES

CONCESSIONS COMMERCIALES
LA RONDE et ILE STE-HÉLÈNE
1978

L'AMARC offre en location les droits d'exploitation de concessions commerciales à la Ronde et sur l'Ile Sainte-Hélène pour la saison d'exploitation Terre des Hommes 1978, dans les catégories suivantes:

	La Ronde	Ile Ste-Hélène
a) Concessions alimentaires		
- casse-croûte spécialisé	1	-
- casse-croûte spécialisé licencié	1	-
- bistro	1	-
-comptoir de maïs soufflé	-	1
- boutiques alimentaires	3	-
b) Concessions non-alimentaires		
- boutiques spécialisées	2	-
- boutiques au choix avec limitations	1	10

Les personnes intéressées peuvent obtenir le dossier de soumissions en s'adressant à la Section Concessions et Licences, Terre des Hommes, P.S.1 annexe, Ile Sainte-Hélène, Montréal, Québec, à partir de 08.30 hres le mardi, 31 janvier 1978.

Ce dossier de soumission sera remis sur réception d'une somme de $35.00 en argent ou sous forme d'un chèque visé à l'ordre de l'AMARC. Ce dépôt sera remboursé à ceux qui auront retourné au même endroit ce dossier de soumission en bon état avant midi le mardi, 14 février 1978.

Les soumissions, sous pli cacheté adressé à l'AMARC, a/s du Gérant des Concessions, Terre des Hommes, P.S.1 annexe, Ile Sainte-Hélène, Montréal, devront être reçues avant midi le mardi, 14 février 1978.

Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être validement reçue, se trouver physiquement entre les mains du Gérant des Concessions et Licences, Terre des Hommes, P.S.1 annexe, Ile Sainte-Hélène, Montréal, le 14 février 1978 avant l'heure de midi indiquée par l'horloge placée à la vue du public dans son bureau et y sera ouverte immédiatement après.

L'AMARC se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Gérant des Concessions et Licences
Terre des Hommes
P.S. 1 annexe
Ile Ste-Hélène
Montréal, Québec

Montréal, le 26 janvier 1978

Avis est donné que la succession Guy Dagenais 821 St-Germain St-Laurent s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer le permis de propriétaire de véhicule-taxi M-200730-001 de catégorie ordinaire pour l'agglomération A-11 Montréal antérieurement détenu par feu Guy Dagenais 821 St-Germain St-Laurent en faveur de Giuseppe Rucci 9126 Iberville Montréal conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.

1ère parution: 25 janvier 1978
2ème parution: 26 janvier 1978
3ème parution: 27 janvier 1978

"Gérard Lagacé Ltée dont le siège social est situé à Biencourt, comté Rimouski, P. Qué et détenteur du permis de camionnage en vrac #Q-502308 pour la Région 1, catégorie Entrepreneur, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer ledit permis à Lionel Castonguay de Biencourt, comté Rimouski, P. Qué. pour le camion Mack/73, immatriculé VR-37183-77, numéro de série DM685S18462 qui s'y rattache. Cette requête est faite en vertu de l'article 2.59.1 du Règlement 2. Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution du présent avis.

1ère parution: le 26 janvier 1978
2ème parution: le 27 janvier 1978
3ème parution: le 28 janvier 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des divorces)

NO: 500-12-074970-785

ATHANASE TZICALAGIAS, résidant et domicilié au 3710, rue Côte Ste-Catherine, app. 6, à ville et district de Montréal.

Requérant

—vs—

DAME ELBA-RIVERA FLORES, présentement d'adresse inconnue

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, DAME ELBA-RIVERA FLORES, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 23 janvier 1978

Mes. Hadjis & Feng, Avocats,
Suite 706, 1117 rue, Ste. Catherine Ouest,
Montréal, Québec.
Procureurs du requérant

PRENEZ AVIS QUE, M. Guy Dodge, domicilié au 53, Place des Trembles, Sorel, dans le comté de Richelieu, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Lindor Potvin, domicilié au 141, Du Collège, Sorel, dans le comté de Richelieu, l'attestation ou le permis n500734 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06, catégorie Artisan.

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

1ère publication: le 25 janvier 1978.
2ième publication: le 26 janvier 1978.
3ième publication: le 27 janvier 1978.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-051186-778

CLAUDE BERTRAND, résidant et domicilié au 7255 boulevard Lévesque, dans la Cité de Duvernay, (Laval) District de Montréal;

DEMANDEUR

-vs-

ANGELO GUGLIELMO, résidant et domicilié au 9131, rue Lacordaire, St-Léonard, District de Montréal;

-et-

DANIEL SWEENEY, jadis de la Cité et District de Montréal, présentement d'adresse inconnue

DÉFENDEURS

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, DANIEL SWEENEY, est prié de comparaître dans un délai de 30 jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée pour lui au bureau du Greffier de cette Cour. Et de plus, prenez avis qu'à défaut de son assignation et de l'émission d'une comparution ou d'un plaidoyer, durant un délai tel qu'indiqué plus haut, le demandeur peut ainsi procéder par défaut et un jugement sera rendu contre lui sans qu'il en soit avisé.
MONTRÉAL, ce 20 janvier 1978

PROCUREURS DU DEMANDEUR,
KAUFMAN & POSMAN
1255, Carré Philippe, suite 908,
Montréal, Québec. H3B 3G1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

C.T.Q.

TRANSFERT
REG. 2(1976) - ART. 2.59.1

PRENEZ AVIS QUE LE REQUÉRANT RENÉ CHARBONNEAU détenteur du permis no. 22541-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de pouvoir transférer tout son système de transport qu'il opère en vertu du permis 22541-V des dossiers de la C.T.Q. à Transport R.C. Inc. dont les actions se distribuent comme suit:

RENÉ CHARBONNEAU PRÉSIDENT 496 actions ordinaires
YVES CHARBONNEAU VICE-PRÉSIDENT 2 actions ordinaires
MICHEL CHARBONNEAU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER 2 actions ordinaires

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2(1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapître 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: jeudi le 26 janvier 1978
2ème publication: vendredi le 27 janvier 1978
3ème publication: samedi le 28 janvier 1978

PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT,
RIVET & GROLEAU.
200 ouest, St-Jacques,
suite 900, Montréal, P.Q.

Transports Canada — Transport Canada

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

APPEL D'OFFRES

CONTRAT NO: G.D.G.C.C. 31
FABRICATION DE DEUX TOURS TUBULAIRES EN ACIER

Des soumissions cachetées et adressées à l'agent d'Approvisionnement, suite 309, Édifice du Port de Montréal, Aile No: 2, Cité du Havre, 3ième étage, Montréal, code postal: H3C 3R5, et portant mention: "Fabrication de deux tours tubulaires en acier" seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 9 février 1978.

Les plans, devis et documents connexes peuvent être examinés au bureau de l'Agent d'Approvisionnement, Garde Côtière Canadienne, Ministère des Transports, Édifice du Port de Montréal, Cité du Havre, Aile no: 2, 3ième étage, Montréal, code postale: H3C 3R5, et des copies obtenues au même endroit sur dépôt d'un chèque visé de $100.00 pour chaque jeu fait au nom du receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Le Ministère a le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Paul Champagne,
Gérant de District,
Garde Côtière Canadienne,
Région des Laurentides,
District de Montréal.

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Agent des Finances et de l'Administration, Ministère des Travaux Publics, Chambre 266, 2ième étage, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, C.P. 1600, Terminus Postal, Québec G1K 4K2 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, chambre 266, 2ième étage, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, Québec, G1K 4K2, sur versement du dépôt exigible.

SERVICES

Appel d'Offres 78Q-005P — Service d'entretien intérieur et extérieur, TERMINUS POSTAL, 300 St-Paul, Québec.

On peut aussi consulter le devis aux bureaux de poste de 300 St-Paul; 3 rue Buade et 105 St-Pierre, Québec ainsi qu'au bureau du Ministère à Montréal, Qué.

Date limite: le mercredi 15 février 1978
Dépôt: $50.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Léon St-Arnaud,
Agent des Finances et de l'Administration
District de Québec

1978-01-17

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
GEORGES DUBOIS, Représentant
2230 Coulonges,
Duvernay, Laval, Québec

AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que GEORGES DUBOIS a fait cession de ses biens le 23ième jour de janvier 1978 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10ième jour de février 1978, à neuf heures trente (9:30) de l'avant-midi, au bureau du syndic C.A. Michaud, 110 ouest, Place Crémazie, suite 320, Montréal, Québec.
Le 24 janvier 1978

C.A. MICHAUD — SYNDIC

BUREAU DE:
C.A. MICHAUD — SYNDIC
110 ouest, Place Crémazie, suite 320,
Montréal, Québec. Tél.: 382-6141

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-022,656-779

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL,

Demanderesse

-vs-

DR IBRAHIM ENVER SAVASMAN

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur Dr IBRAHIM ENVER SAVASMAN, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication.
Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou défense dans les délais susdits, la demanderesse procédera contre vous par défaut et jugement sera rendu contre vous.
MONTRÉAL, le 16 janvier 1978.

Rénald Chassé
Protonotaire

Me CLAUDE delaMADELEINE
3600 est, boulevard Henri-Bourassa,
MONTRÉAL-NORD, Québec.
H1H 1J4
323-2112

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ANDRÉ SMITH

Requérant

ANNEXE AMENDÉE

Le requérant André Smith, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie Transport Brazeau Inc., détentrice du permis numéro 8077 V et ce sur chacune des clauses lll), mmm), nnn), vvv), yyy), jjjj), xxxx), ooooo), ppppp), et qqqqq), ladite compagnie Transport Brazeau Inc., fait une demande de permis de courtier réciproque.

Durée: 364 jours

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2(1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (chapître 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 26 janvier 1978
2ème publication: 27 janvier 1978
3ème publication: 28 janvier 1978

SIGNÉ: Me Benoît Groleau
PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
200 St-Jacques, ouest, suite 900
Montréal, Québec.

KEVORK PELTEKOGLU

Avis est donné que Kevork Peltekoglu, Bijoutier, demeurant au numéro 8555, L'Acadie, Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil, pour le changement de nom en celui de KEVORK PELTEKIAN, Montréal, le 17 janvier, 1978. Awada & Sumbulian, Procureurs du Requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-026925-774

JANET SMITH

demanderesse

C.

JEAN-PIERRE GRÉGOIRE

défendeur

LE DÉFENDEUR, JEAN-PIERRE GRÉGOIRE, à l'intention duquel copies du bref et de la déclaration ont été laissées au greffe de la cour est requis de comparaître dans un délai de trente jours.
MONTRÉAL, ce 20ième jour de janvier 1978
MARTINEAU WALKER ALLISON BEAULIEU
MACKELL & CLERMONT
Procureurs de la demanderesse
3400, Place Victoria
Montréal, Québec

Avis est donné que LES PAVAGES NICOLET 1973 INC., 17905 rue Gauthier, St-Grégoire, Comté Nicolet, détenteur du permis Q505262 D004, de catégorie Entrepreneur, région 4, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: Denis Clément, 1161 rue Prud'homme, St-Justin, Comté Maskinongé, P.Q. catégorie Entrepreneur, région 4, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2C.

Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.

1ère parution le 25 janvier 1978.
2ème parution le 26 janvier 1978.
3ème parution le 27 janvier 1978.

SECRÉTARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUÉBEC LTÉE.
360 Est, Boul. Charest,
Québec, G1K 3H4
Tél.: 524-3581.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-074759-782

GABRIEL JEANTY, résidant et domicilié en la cité de St-Léonard district de Montréal.

REQUÉRANT

—vs—

MARIE-CLAIRE JOSEPH, présentement d'adresse inconnue

INTIMÉE

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée MARIE-CLAIRE JOSEPH est par les présentes requises de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Montréal, ce 24 janvier 1978

A. BEAULIEU
Régistraire-adjoint

Mes TAILLEFER TAILLEFER & PIGEON
440 est rue Beaubien
Montréal, QUÉ
PROCUREURS DU REQUÉRANT

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS

DUPUIS FRÈRES LIMITÉE
OBLIGATIONS HYPOTHÈQUE GÉNÉRALE

Avis est donné, par les présentes, conformément aux dispositions de l'Article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R.Q. 1964, chap. 275) que les garanties constituées en faveur de TRUST GÉNÉRAL DU CANADA par DUPUIS FRÈRES LIMITÉE, aux termes d'un acte de Fiducie, reçu devant Me DENYS PELLETIER, notaire, le 11 août 1975, dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2625127, de Trois-Rivières sous le numéro 297976 et de Laval sous le numéro 363935, sont devenues exécutoires à la suite du défaut encouru par la Compagnie.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA,
Fiduciaire

Montréal, le 25 janvier 1978.

BEDROS HAJIAN

Avis est donné que Bedros Hajian, Étudiant, demeurant au numéro 4390, De Lapeltrie, Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil, pour le changement de nom en celui de SANADROUG BEDROS HAJIAN, Montréal, le 17 janvier, 1978. Awada & Sumbulian, Procureurs du Requérant.

Paul Pinsonneault, 9 Vanier Matagami Abitibi-Ouest, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Gaston Létourneau et Réjean Lord, Taschereau Abitibi-Ouest, le permis M-506867 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08 c. entrepreneur. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis. CHOUINARD & ROY procureurs, 1259 rue Berri Suite 425 Montréal.

1ère publication: 26 janvier 1978
2ème publication: 27 janvier 1978
3ème publication: 28 janvier 1978

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-027002-771

JEAN-JACQUES LAMOUREUX,

Demandeur,

-vs-

GEORGE PACKER,

ET

DAME GRACE L. SPENCER,

Défendeurs,

ET

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL,

ET

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA,

Mis-en-cause

ORDONNANCE

Il est ordonné aux défendeurs, GEORGE PACKER ET DAME GRACE L. SPENCER, de comparaître au greffe de cette Cour dans le mois à compter de la dernière insertion des présentes. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention des défendeurs.
MONTRÉAL, le 20 janvier, 1978

A. BEAULIEU
GREFFIER

ALEXANDER BIEGA & ASSOCIÉS
276 St-Jacques
Suite 525
Montréal, Québec
PROCUREURS DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-052392-771

COMMISSION HYDROÉLECTRIQUE DE QUÉBEC (HYDRO-QUÉBEC)

Demanderesse

-vs-

SUZANNE LOUISE CHANTIGNY (MONT CARMEL METAL ENRG) ayant autrefois eu une place d'affaires au 1745, Chemin de l'Aéroport, Ancienne Lorette, Province de Québec.

Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La défenderesse, Suzanne Louise Chantigny, d'adresse inconnue, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation déclaration et avis a été laissée, à son intention à la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame, est, à Montréal.
FAUTE PAR la défenderesse, de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 26 janvier 1978.

RÉNALD CHASSÉ, Greffier-adjoint

MES BOULANGER, GADBOIS ET LEGAULT
75, boul. Dorchester, ouest,
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS

DUPUIS FRÈRES LIMITÉE
OBLIGATIONS
1ère HYPOTHÈQUE

Avis est donné, par les présentes, conformément aux dispositions de l'Article 26 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (S.R.Q. 1964, chap. 275) que les garanties constituées en faveur de TRUST GÉNÉRAL DU CANADA par DUPUIS FRÈRES LIMITÉE, aux termes d'un acte de Fiducie, reçu devant Me J.A. BOIVIN, notaire, le 26 août 1965, dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1854280, de Trois-Rivières sous le numéro 280664 et de Laval sous le numéro 344266, sont devenues exécutoires à la suite du défaut encouru par la Compagnie.

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA,
Fiduciaire

Montréal, 25 janvier 1978.

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après adressées au Chef, Politique et Administration des marché, Capitale Nationale, ministère des Travaux publics Canada, L'esplanade Laurier, tour de l'Est, 16e étage, 140, rue O'Connor, Ottawa (Ontario) K1A 0

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 10 et 11

INGÉNIEUR
EN STRUCTURE D'ACIER

Bâtiment préfabriqué Bernard recherche pour son usine à Beloeil, une personne qualifiée pour son bureau d'étude (plans et fabrication). Devra être spécialisée en structure d'acier et soudure avec une expérience minimum de 6 ans qu'il (elle) aura acquise en pratique. Devra être bilingue - écrit et parlé.

Le salaire sera en fonction des qualifications et expérience.

La personne qualifiée devra nous faire parvenir son curriculum vitae le plus tôt possible à:

P. BERNARD ÉQUIPEMENT LTÉE
600, Boul. de l'Industrie,
Beloeil, Qué. J3G 4S5

COMPTABLE AGRÉÉ

Cabinet d'experts comptables requiert les services d'un comptable agréé pour répondre à la demande de sa clientèle grandissante. Le candidat sera bilingue et possèdera deux années d'expérience en vérification. Ce dernier devra s'attendre à des promotions rapides. Le candidat sera appelé à progresser rapidement dans le domaine de la consultation.

Salaire et boni intéressants sont offerts.

Faire parvenir votre Curriculum Vitae à:

Marquez & Cie.,
a/s Daniel Ferron, c.a.,
2 Place Ville Marie, suite 553,
Montréal, P.Q.
Tél.: 514-871-9921

FINANCEMENT COMMERCIAL

Une compagnie spécialisée en financement commercial est à la recherche d'un **commis senior** avec dactylo pour sa succursale de Montréal.

La personne devra avoir quelques années d'expérience au sein d'une banque ou institution financière. Elle devra posséder une connaissance suffisante de l'anglais parlé et écrit.

Les conditions de travail sont excellentes et le salaire est à discuter selon l'expérience.

Faire parvenir curriculum vitae à:

DOSSIER 2886
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

Hôpital Chashasipich
requiert les services de

MÉDECINS
partiels et/ou permanents

— Sera basé à Fort-Georges (hôpital de 42 lits)
— Desservira une population surtout autochtone des villages côtiers de la Baie James.
— Équipe de 4 médecins et 1 dentiste.
— Durée du contrat: permanent 1 an.
partiel: à déterminer.

Qualifications requises:
— Détenir un Doctorat et Droit de Pratique du Collège des Médecins de la Province de Québec.
— Bilingue.

Pour plus de détails:

Directeur des Services professionnels
Hôpital Chashasipich
Fort-Georges, Baie James J0M 1E0
Tél.: 819-981-2844

Cegep de Saint-Laurent

Le Cegep de Saint-Laurent requiert les services de

PROFESSEURS

chargés de cours (H-78) pour les cours suivants:

Introduction au langage cobol (3h/semaine)
Introduction aux techniques de programmation (5h/semaine)
Introduction au langage Basic (3h/semaine)

Qualifications requises

Posséder un diplôme universitaire de 1er cycle.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature au plus tard le 3 février 1978 à 16h30 à l'adresse suivante:

Cegep de St-Laurent
a/s Service du personnel
Concours no 78P-005
625 boul. Ste-Croix
St-Laurent, Qué.

CONCOURS NO 78P-005

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 50¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service complet de cases postales et du retour du courrier ne coûte que trois dollars et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - Tél.: 844-3361

Compétence: **Micheline Turgeon**

CONTREMAÎTRE
FABRICATION BÂTIMENT D'ACIER

Bâtiment préfabriqué Bernard recherche pour son usine à Beloeil une personne qualifiée pour la fabrication de structure d'acier. Devra être qualifiée en soudure et assemblage avec un minimum de 6 ans d'expérience qu'il (elle) aura acquis(e) en pratique ayant une bonne expérience pour la lecture des plans, carte du Canadian Welding (C-W-B).

Le salaire sera en fonction des qualifications.

La personne qualifiée devra nous faire parvenir son curriculum vitae le plus tôt possible à:

P. BERNARD ÉQUIPEMENT LTÉE
600, Boul. de l'Industrie,
Beloeil, Qué. J3G 4S5

RESPONSABLE DU SERVICE DE COMPTABILITÉ

Au service d'une entreprise manufacturière de moyenne envergure oeuvrant dans le domaine métallurgique et située dans l'est de Montréal, le candidat prendra en charge le service de la comptabilité. Il répondra directement au président et le conseillera sur le perfectionnement à apporter aux systèmes de contrôle en fonction de l'environnement hautement technologique de l'entreprise.

Le candidat idéal aura quelques années d'expérience dans l'industrie, détiendra un titre professionnel ou sera sur le point de l'obtenir, sera bilingue et possédera une connaissance des systèmes informatisés.

La rémunération est en fonction de l'expérience et des qualifications.

Les curriculum vitae doivent être acheminés:

Le Devoir
Dossier 2878
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

HÔPITAL CHASHASIPICH
requiert les services d'un

MÉDECIN
pour le 1er avril 1978

— sera basé à Fort-Georges (hôpital de 42 lits)
— desservira une population surtout autochtone des villages côtiers de la Baie James et Poste-de-la-Baleine.
— équipe de 4 médecins et 1 dentiste
— Durée du contrat: 1 an

QUALIFICATIONS REQUISES:
— détenir un Doctorat et Droit de Pratique du Collège des Médecins de la Province de Québec.
— Bilingue.

POUR PLUS DE DÉTAILS:

Directeur des Services professionnels
Hôpital Chashasipich
Fort-Georges, Baie James,
Nouveau Québec
Tél: 819-981-2844

L'HÔPITAL SAINTE-JUSTINE
REQUIERT LES SERVICES D'UN

CONSEILLER EN GESTION

Sommaire des responsabilités:
Sous l'autorité de l'adjoint au directeur général, le titulaire de ce poste est chargé de l'étude de problèmes de gestion. Il agit à titre de conseiller auprès des Directeurs Administratifs et des Chefs de Services.

Formation académique:
Diplôme universitaire 1er cycle en génie industriel ou sciences administratives (avec concentration en méthodes quantitatives).

Expérience:
Au moins 2 ans d'expérience dans un poste équivalent, de préférence dans un établissement du réseau des Affaires Sociales.

Salaire:
Selon expérience, et en conformité avec la politique salariale du M.A.S.

Faire parvenir curriculum vitae, avant le 10 février 1978 aux soins du:

Directeur du Personnel
Hôpital Sainte-Justine
3175 Chemin Côte Ste-Catherine
Montréal, H3T 1C5

Le ministère consulte écoles et commissions

Toutes les écoles et commissions scolaires de la province ont reçu plusieurs exemplaires d'un questionnaire préparé par le ministère de l'Éducation afin de recueillir des commentaires sur le Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire au Québec.

Le questionnaire doit être rempli par des individus ou petits groupes qui désirent s'exprimer sur les réformes éducatives proposées dans le livre vert. Cette initiative du ministère se situe dans le cadre de la "vaste consultation" lancée par le parrain du Livre vert, M. Jacques-Yvan Morin, qui doit recueillir vers la fin du mois de mars les mémoires et rapports que lui soumettront divers groupes intéressés à l'éducation.

Le questionnaire, qui peut être retourné sans frais au ministère de l'éducation à Québec, est divisé en trois parties: la première comprend des questions d'ordre général alors que les deux autres s'adressent à ceux qui ont lu attentivement le livre vert. Dans la section 11, on retrouve des questions précises sur d'éventuels changements pour les élèves de niveaux primaire et secondaire et on demande aux répondants de se prononcer sur ce qu'ils pensent de la synthèse des principaux problèmes relevés dans le domaine de l'enseignement.

On y demande notamment si les changements suggérés sont suffisants pour opérer les redressements vigoureux souhaités par le Livre vert et si les propositions concernant la gestion des écoles et commissions scolaires traduisent bien une volonté de décentralisation.

La troisième section du questionnaire aborde les questions idéologiques et demande des opinions sur la conception qu'ont les répondants de l'enseignement dispensé actuellement. Cette partie contient en outre des questions sur les objectifs de formation présentés dans le Livre vert.

Plus de vingt exemplaires ont été distribués dans chaque école et commission scolaire. Le questionnaire comprend en tout 47 pages dont plusieurs laissées blanches afin que le répondant puisse y inscrire ses commentaires personnels.

La chasse aux trésors, une affaire

OTTAWA (PC) — Un juge de la Cour fédérale vient de décréter que la recherche des trésors des anciens pirates n'est pas un passe-temps, mais une entreprise d'affaires qui doit être considérée comme telle par l'impôt.

Le juge Alex Cattanach a donc ordonné au ministère du Revenu d'accepter comme dépenses aux yeux du fisc les $101,518 que le Montréalais David Tobias a consacrés à la recherche d'un trésor du capitaine Kidd à Oak Island, en Nouvelle-Écosse.

Le président du tribunal a rappelé qu'à la signature d'un traité de paix en 1706, l'Espagne, la France et l'Angleterre avaient exigé des pirates qu'ils se livrent et qu'ils remettent leurs trésors.

Au lieu d'obéir, plusieurs d'entre eux, dont le capitaine Kidd, étaient allés enfouir leurs trésor en Amérique du Nord, dans l'espoir d'y retourner plus tard.

Ces trésors existent donc réellement, a souligné le juge Cattanach, et leur recherche est une aventure sérieuse, que l'impôt doit reconnaître.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

BERNIER Catherine (Katty) — Au centre d'accueil Richelieu, le 26 janvier 1978 à l'âge de 83 ans, est décédée Mme Catherine Bernier née Callaghan. Épouse de feu Jules Bernier. Chère mère de Joan (Mme J. McCuaig), grand-mère de Kenn, Bruce, Randall et Donna. Visites commençant vendredi à 7 hrs, p.m. au Salon Clarke MacGillivray White, 4484 rue Ste-Catherine ouest. Service à la chapelle lundi le 30 janvier à 10 hrs a.m. Inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

BRAIS, Jeanne. — À Montréal, le 25 janvier 1978 à l'âge de 89 ans, est décédée Jeanne Dutrisac, épouse de feu Siméon Brais, mère de Laurence (Mme Louis Daoust), Mme Marcelle Lefèbvre et Jacques (époux de Jeannine Malard). Les funérailles auront lieu samedi le 28 janvier. Le convoi funèbre partira du Salon J.R. Deslauriers no 790 boul. Ste-Croix, pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 10 h 00, et de là au cimetière de St-Michel de Vaudreuil lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7.

GIROUX Sylvio — À Montréal, le 26 janvier 1978 à l'âge de 70 ans, est décédé, M. Sylvio Giroux époux de Cécile Dubuc. Il laisse une fille Danyelle. Les funérailles auront lieu lundi le 30 janvier. Le convoi funèbre partira du Salon J.R. Poirier Ltée No 1521 rue St-Paul, St-Césaire, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Césaire où le service sera célébré à 10:30 heures, et de là au cimetière de l'endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Salon fermé de 5 à 7.

LESPERANCE J. Hubert — À Outremont, le 25 janvier 1978, est décédé, M. J. Hubert Lespérance courtier d'assurances, époux de Yvonne Paradis. Il laisse outre son épouse, ses enfants; Suzanne (épouse de Pierre Lamy), Francine (épouse du docteur Jean Archambault), une belle-fille Françoise (épouse de Claude Lespérance décédé), une soeur Jeanne (épouse de Roland Therien), ses beaux-frères Léo, Gaston et Georges Paradis ainsi que six petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 30 janvier. Le convoi funèbre partira des Salons Alfred Dallaire Inc. et J.S. Vallée Ltée No 1111 rue Laurier ouest, Outremont à 1:45 heure, pour se rendre à l'église St-Germain d'Outremont où le service sera célébré à 2:00 heures. Et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLETIER, Lionel. — À l'hôpital Maisonneuve, le 25 janvier 1978 à l'âge de 86 ans, a été rappelé par Dieu M. Lionel Pelletier de Lavaltrie, époux de feu Rosalma Hétu. Il laisse ses enfants; père Paul-Emile, O.M.I., Sr Gisèle, C.N.D., Mme Lucien Gonneville (Lucille), Mme François Robillard (Marcelle), Georges-Guy (son épouse Paulette Lacombe), Mme Édouard Beauchamp (Solange), Sr Olive, S.B.A., Jean-Léo, curé à St-Gabriel de Brandon, père Rénald, P.B.A. Ouganda, père Germain, P.M.E. Pérou, Sr Thérèse, S.G. Fortsmith N.W.T., sa soeur Sr Maria, C.N.D. ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 28 janvier. Le convoi funèbre partira du Salon Edgar Guilbault à Lavaltrie, pour se rendre à l'église paroissiale de Lavaltrie où le service sera célébré à 14 h 30, et de là au cimetière de l'endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DECES

M. PAUL CASAVANT

CASAVANT — Paul, plâtrier, du 459 rue Clarence Ottawa, est décédé dans un hôpital local le mercredi 18 janvier 1978 à l'âge de 71 ans des suites d'une longue maladie. Originaire de St-Dominique-de-Bagot il était le fils de Maria Beaudry et d'Omer Casavant. Il laisse dans le deuil son épouse Irène Paquette d'Ottawa: trois fils, Rhéal de Hull, André d'Ottawa, Gilles de Vanier; ses frères, Albert d'Ottawa, Charles de Saint-Basile-le-Grand, Gérard de Longueuil; ses soeurs Mme Marie Lestage, de Montréal, Mme Florence Lamy de Beloeil, Mme Jeanne Lapointe de Saint-Basile-le-Grand, ainsi que sept petits-enfants.
Une messe mémoriale à eu lieu le vendredi 20 janvier en l'église Ste-Anne d'Ottawa. A la demande du défunt son corps à été légué au département d'anatomie de la Faculté de Médecine de l'Université d'Ottawa. Toutes personnes ou groupes désirant exprimer leurs sympathies sous forme de dons sont priées de les faire parvenir aux divers organismes qui oeuvrent dans le domaine de la prévention des maladies pulmonaires.

REMERCIEMENTS
PERRAULT Yvette Mlle

M. et Mme Raymond Perrault, Mme Jean Perrault, Mme René Perrault, Mlle Christina Boyd, remercient tous leurs amis pour leurs condoléances, leurs fleurs et leurs messes, à l'occasion du décès récent de Mlle Yvette Perrault.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 12

LES PLACEMENTS FRED A. KING LTÉE
FRED A. KING INVESTMENTS LTD

AVIS est par les présentes donné que la Compagnie, LES PLACEMENTS FRED A. KING LTÉE — FRED A. KING INVESTMENTS LTD, constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec et ayant son siège social à Montréal, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
DATÉ à Montréal, ce 4e jour de novembre 1977
Harriett King — Secrétaire

AVIS DE PRÉSENTATION

Province de Québec
District de Montréal
No. 500-05-001400-785

Avis est donné qu'une requête en homologation d'un acte de changement de règime matrimonial entre Antonio Borges De Medeiros Amorin et Maria Alice Da Estrela Macedo, épouse dudit Antonio Amorin, tous deux domiciliés au 5303 de la rue Clark, à Montréal, sera présentée à la Cour Supérieure du District de Montréal, division de pratique, chambre 2.16, du nouveau Palais de Justice, 10 est rue St-Antoine, Montréal, le premier mars 1978 à 10.00 heures a.m.
Signé à Montréal, ce 19 janvier 1978.
Me Georges B. Bisson, notaire

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL
NO: 500-43-000033-78 & 35-78

Adoption de Kelly Dawn Angela GORDON — et Gregory Scott GORDON
Par: M. & Mme X —
Requérants
Avis à: Robert Humphrey Gordon, présentement d'adresse inconnue;
Prenez avis qu'une requête en adoption pour les enfants ci-haut mentionnés sera présentée devant un Juge de la Cour de Bien-Être social à 410, rue Bellechasse Est, Montréal, le 6 mars 1978 à 10:00 a.m. en Chambre 100-A. Veuillez agir en conséquence.
MONTRÉAL, ce 19e jour de janvier 1978
Me J. Daniel Phelan,
Procureur des Requérants.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 janvier 1978 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes et futures, payables à ZAZAP INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le 12e jour de janvier 1978, sous le numéro 2842422. Ce 20e jour de janvier, 1978. LA BANQUE TORONTO-DOMINION

PRENEZ AVIS QUE, Mme Colette Sarrazin Miron, domiciliée au 65, Côte St-Pierre, St-Janvier, dans le comté de Terrebonne, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à M. Luc Trivès, domicilié au 98, rue Alain, Blainville, dans le comté de Terrebonne, l'attestation ou le permis n507423 qu'elle détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06, catégorie Entrepreneur.
Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.
1ère publication: le 25 janvier 1978.
2ième publication: le 26 janvier 1978.
3ième publication: le 27 janvier 1978.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-025668-771
RÉJEAN GOULET, résidant et domicilié à Ste-Justine de Newton, district de Montréal.
DEMANDEUR
-vs-
THOMAS MAJOR, autrefois résidant et domicilié à St-Thomas (Côteau Station) présentement de lieux inconnus.
DÉFENDEUR
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur THOMAS MAJOR est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 24 janvier 1978
A. BEAULIEU P.A.C.S.M.
Mes LEBOVICS & CITRYNBAUM
615 ouest boul. Dorchester
suite 820
Montréal, QUÉ.
PROCUREURS DU DEMANDEUR

KRUGER PULP AND PAPER (ONTARIO) LIMITED - LA SOCIETÉ DES PÂTES ET PAPIERS KRUGER (ONTARIO) LIMITÉE donne par les présents avis de son intention de procéder à sa dissolution et à la liquidation de ses affaires conformément aux dispositions de l'article 204 (7) (B) de la loi sur les Corporations Commerciales Canadiennes.
Montréal, ce 24e jour de novembre 1977
Paul Martel — Secrétaire

AVIS

AVIS est par les présentes donné que la garantie créée par l'acte de fiducie, d'hypothèque et de gage exécuté devant le Notaire Volker Mehnert le 28 novembre 1977 sous le numéro 7743 de son répertoire et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal le 2 décembre 1977 sous le numéro 2834352, en vertu duquel Lithoserv Inc. a hypothéqué, nanti et grevé certains biens, tel que plus amplement indiqué dans ledit acte, est devenu exécutoire et que le soussigné, agissant en fidéicommis en vertu dudit acte de fiducie pour le détenteur de l'obligation a pris possession de la propriété grevée, le tout selon les stipulations dudit acte de fiducie.
MONTRÉAL, le 18 janvier 1978
NORMAN BEILES, c.a.
Fidéicommissaire

CARIBBEAN LEISURE CORPORATION INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie Caribbean Leisure Corporation Inc. constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, Province de Québec, demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
DATÉ à Montréal, ce 18ème jour de janvier 1978
CARIBBEAN LEISURE CORPORATION INC.
Les procureurs,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI, MERCIER & ROBB
Suite 3900,
1155 Ouest Boul. Dorchester
Montréal, Québec
H3B 3V2

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 05019160-777
DEXTER CONNORS
DEMANDEUR
VS
DENISE VÉZINA
DÉFENDERESSE
La défenderesse est par les présents requise de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie du bref et déclaration a été laissée au Greffe de cette honorable Cour de Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, il procédera d'obtenir contre vous un jugement par défaut.
Mtre. Simon Richter
455 rue Craig ouest, Ch. 303
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
NO: 500-05-026254-779
LISE PROULX
Partie Demanderesse
C.
FRUITS & LÉGUMES LAFONTAINE INC ET BERARD LEVESQUE
Partie défenderesse
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse FRUITS & LÉGUMES LAFONTAINE INC et à M. BERARD LÉVESQUE est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour
Montréal, ce 23 janvier 1978
Protonotaire, C.S.M.
A. BEAULIEU
Me Jean Lagacé, avocat
3303 Ontario est
Montréal, P.Q.
Tél: 526-4441
n/D: 7302

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES

Pour 10h30, heure de Montréal, aux dates indiquées

CCL.89007.F
21 février 1978
AMARRES COMPRESSIBLES POUR CONDUCTEUR ALUMINIUM-ACIER
Garantie de soumission: $5,000.

FDN.71451.F
21 février 1978
4 RÉGULATEURS TRIPHASES
308/410A - 24.96/12.48kV
Garantie de soumission: $20,000.

CCP.81002.F
14 février 1978
BARRE OMNIBUS TUBULAIRE EN ALUMINIUM
Garantie de soumission: $15,000.

CCL.80003.F
14 février 1978
FIL DE HAUBAN 3/8" ET 7/16"
Garantie de soumission: $30,000.

ACZ.70215.F
14 février 1978
BOULONS ET RONDELLES EN ACIER GALVANISÉ POUR QUINCAILLERIE DE LIGNES
Garantie de soumission: $60,000.

ASG.85006.F
14 février 1978
PAPIER À REPRODUCTION DE DIVERSES GRANDEURS ET COULEURS
Garantie de soumission: $10,000.

AMR.80008.F
14 février 1978
20 CAMIONNETTES FOURGONNETTES VITRÉES (PBV - 6,050 LB)
Garantie de soumissions: $5,000.

AMR.80006.F
14 février 1978
91 VOITURES AUTOMOBILES DE MODÈLE COMPACT
Garantie de soumission: $20,000.

Toutes les conditions de chacun des appels d'offres sont contenues dans le document qui peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION DES ACHATS
BUREAU N° 700
75 OUEST, BOUL. DORCHESTER
MONTRÉAL, QUÉ., CANADA H2Z 1A4

Pour renseignements, tél. (514) 285-1711, poste 1863.

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire soit un chèque visé, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué ci-haut. Sauf s'il est contrairement indiqué, une soumission partielle est acceptable, et dans ce cas, la garantie doit être d'un montant égal au multiple de $1,000 le plus près de DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission, jusqu'à concurrence du montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque, ou toutes les soumissions reçues.

Le secrétaire, M.-A. DEMERS

Le Canadien encore victorieux, 5-2

ATLANTA (Le Devoir) — Grâce à une victoire de 5-2 sur les Flames d'Atlanta, hier soir, le Canadien de Montréal a porté à 16 son nombre de parties consécutives sans revers.

Disputé devant plus de 10,000 spectateurs à l'Omni, le match, même s'il a été dénué de rudesse, n'a pas été de tout repos pour le Tricolore, qui a concédé une avance de 2-1 aux Flames à l'issue du premier vingt.

Les porte-couleurs du Atlanta sont jeunes, costauds et coriaces et ils n'ont pas présenté la victoire sur un plateau d'argent au Bleu-Blanc-Rouge. D'autant plus que les Flames, qui connaissent une des plus intéressantes séries de succès de leur histoire, visaient un quatrième gain consécutif hier soir.

Mais, le Canadien, une équipe qui est dans une classe qu'aimerait atteindre Atlanta, s'est ressaisi après une première période difficile et il a vaincu les Flames pour une deuxième fois cette saison.

Réjean Houle, Guy Lafleur, Jacques Lemaire, Bob Gainey et Yvan Cournoyer ont compté les buts des vainqueurs, tandis que Bob MacMillan et Tom Lysiak ont répliqué pour Atlanta.

C'est Réjean Houle qui a compté le premier filet de la partie, un but chanceux. Après une mise au jeu en zone neutre, Ed Kea, des Flames, s'est facilement fait soutirer la rondelle par Yvon Lambert, qui l'a par la suite passée à Houle.

Celui-ci s'est présenté devant Daniel Bouchard avec l'idée de remettre la politesse à Lambert, mais il a perdu le contrôle de la rondelle, qui a terminé sa course dans le but des Flames.

Ce but, le 13e de l'année de Réjean Houle, est survenu à la 10e minute de jeu de la première période, soit après que les Flames aient dominé le Tricolore, dont le gardien Ken Dryden a été mis à l'épreuve six fois au cours des dix premières minutes de jeu. Bouchard, pendant ce temps, n'a fait face qu'à deux tirs.

Quand Réjean Houle s'est présenté devant lui en compagnie de Lambert sur le jeu qui a procuré le premier but du Tricolore, Bouchard croyait que Houle ferait une passe à son coéquipier et il avait amorcé un mouvement vers Lambert quand l'auteur du but a perdu possession de la rondelle que n'a pu arrêter le gardien des Flames.

Après ce but, les Flames ont continué leur travail incessant et ils en ont récolté les fruits en l'espace de 31 secondes lorsque Bob MacMillan, à 17:48 minutes, et Tom Lysiak ont déjoué Ken Dryden avant la fin de la première période.

Cette avance était amplement méritée pour les hôtes du Bleu-Blanc-Rouge puisque, comme en fait foi le nombre de tirs au but après 20 minutes de jeu, (14 contre cinq en faveur du Atlanta), les Flames ont mieux joué que le Tricolore lors de la période initiale.

Il s'en est fallu de peu, cependant, pour que les joueurs de Fred Creighton retournent au vestiaire avec un pointage égal puisque l'arbitre Bob Myers a refusé un but à Rick Chartraw à la fin de la première période.

Le but a été refusé parce que Chartraw a marqué alors que la période était, selon toute vraisemblance (et toute probabilité) terminée. Il ne restait que deux secondes à jouer quand Doug Jarvis a gagné une mise au jeu dans le territoire du Atlanta avant de remettre à Chartraw, qui a déjoué Bouchard d'un lancer dans le haut du filet. Même si l'indicateur de buts s'est allumé derrière Bouchard, Myers s'est rendu à la demande des joueurs du Atlanta et a annulé le point de Chartraw. Les joueurs du Canadien n'ont pas trop protesté...

Plutôt que de maugréer auprès de l'arbitre, les porte-couleurs montréalais s'en sont en effet retournés au vestiaire où ils ont regroupé leurs énergies pour produire trois buts en période médiane, buts qui ont littéralement "sorti" les Flames de la rencontre.

A 3:01, pendant une punition à Ed Kea, ce fut d'abord le 35e filet de la campagne de Guy Lafleur grâce à un puissant tir de la ligne bleue, puis 33 secondes plus tard, Jacques Lemaire, avec son 18e de la saison, a déjoué le gardien des Flames d'un lancer de quarante pieds environ, après une passe parfaite de... Pat Ribble, du Atlanta.

Avant la fin de la période, Bob Gainey, qui a involontairement fait dévier dans le but avec son bras un lourd lancer de Larry Robinson, a procuré un coussin plus confortable au Tricolore. Ce but était d'autant plus important que les Flames, quoique faisant face en deuxième période à une opposition beaucoup plus forte qu'en première, n'avaient cessé de mettre à l'épreuve Ken Dryden;

Celui-ci fut donc excellent, comme il en est capable, et il s'est vu décerner la première étoile. (Bob MacMillan, qui a été un des meilleurs des siens a reçu la deuxième et Guy Lafleur, qui a joué comme... Guy Lafleur, a reçu le troisième).

En troisième tiers, finalement, le capitaine Yvan Cournoyer a complété le pointage en vertu de son 17e but cette année. Cournoyer a fait dévier un lancer du revers de Doug Risebrough derrière Bouchard, à 16:05.

Canadien 5, Flames 2

Première période

1—MONTRÉAL: Houle (13)
Lambert 9:43
2—ATLANTA: MacMillan (17)
Phillipoff, Lalonde 17:48
3—ATLANTA, Lysiak (13)
Vail, Zaharko 18:19
Pénalité: Comeau Atl 4:35.

Deuxième période

4—MONTRÉAL: Lafleur (35) 3:01
5—MONTRÉAL: Lemaire (18) 3:34
6—MONTRÉAL: Gainey (11)
Robinson, Jarvis 16:05
Pénalité: Ken Atl 1:55.

Troisième période

7—MONTRÉAL: Cournoyer (17)
Risebrough 13:43
Pénalité: Robinson MTl 15:02.

Tirs au but:

MONTRÉAL	5	12	8	—25
ATLANTA	14	10	8	—32

Gardiens: Dryden, Montréal; Bouchard, Atlanta.
Assistance: 10,954.

Le tournoi Wrigley

Un premier contact avec le hockey commercialisé

par Gilles St-Jean

Les joueurs de Toronto envahissent l'arrière-plan en hurlant leurs cris de guerre — ils s'en vont affronter ceux d'Ottawa — pendant que le co-instructeur des midgets AAA du club Couillard de Sainte-Foy tente d'expliquer, aussi audiblement que possible, ce que peut représenter le tournoi Wrigley pour ses joueurs.

"C'est comme s'ils participaient aux séries de la coupe Avco ou à la coupe Memorial; c'est pour eux la première vraie occasion de se faire remarquer dans le hockey commercial," déclare Jean-Claude Cantin, éducateur physique de son métier et instructeur de hockey à la fois par plaisir et par intérêt professionnel.

"Ils sont âgés de 15 et 16 ans, poursuit-il. Venir jouer dans une autre ville — Verdun, en l'occurrence — lors du tournoi de championnat du Canada, c'est un grand événement dans leur vie. Ils savent que s'ils gagnent, ils méritent automatiquement un voyage en Europe." Il s'agit en fait d'une tournée de matchs amicaux en Tchécoslovaquie.

"Tout ça les oblige presque à se surpasser constamment. En fait, souligne Cantin, ils se préparent à ce tournoi depuis déjà tellement de temps qu'ils désirent plus que tout au monde une victoire en finale. Nous avons commencé, Michel Morin — l'autre co-instructeur — et moi, à préparer cette saison dès la fin de celle de l'an passé. Les joueurs se sont prêtés tous les jours pendant les huit dernières semaines de l'été à un stage de conditionnement physique spécialisé. Ils ont fait tout cela volontairement, dans le but de remporter le championnat provincial et de venir ici. Pour gagner, bien sûr."

On ne peut qu'admirer tant de sérieux. De vrais petits professionnels! Et cette attitude déterminée, orientée vers la victoire finale, se transpose aussi dans la vie privée des jeunes Québécois hors de la patinoire.

"Les gars habitent chez des Verdunois pendant la durée du tournoi. Ils logent par deux dans des familles, dont nous n'avons que des louanges à faire. On en profite pour les remercier de leur hospitalité, continuent Cantin et Morin— ce dernier arrive d'une séance de photographie.

"Toute leur semaine s'est passée sur la patinoire ou en marge du tournoi. Quand ils ont des moments libres, nous tentons de leur faire visiter la ville et de convoquer des entraînements. Les gars ont cependant peu de temps à consacrer aux visites et ils passent presque tout leur temps libre dans les familles qui les accueillent."

Nul doute qu'ils bénéficient donc d'un public complémentaire: leurs "parents" verdunois s'ajoutent à ceux de Québec qui ont fait le voyage. Les encouragements fusent d'ailleurs des deux côtés de la patinoire de l'Auditorium de Verdun à chaque geste que pose un joueur. Les foules, généralement 700 à 800 spectateurs dans l'après-midi (beaucoup plus le soir), manifestent ouvertement leur préférence. Et le Couillard, champion provincial, n'est pas le moins apprécié du public verdunois, grand connaisseur en hockey.

Une équipe en particulier pourrait donner du fil à retordre aux Québécois dans leur course au championnat national: l'Alberta, qui possède une fiche identique à celle du Couillard de quatre victoires en quatre matchs. Les deux formations se rencontrent ce matin à 10 heures. "Ce pourrait être le match décisif pour nous, commentent les instructeurs québécois. Si nous l'emportons contre Edmonton, je ne crois pas que nous ayons de difficulté à atteindre la finale."

Celle-ci sera disputée dimanche, entre les champions des deux divisions du tournoi. Celle du Québec et de l'Alberta comprend sept formations, dont émergent ces deux équipes et celle du Nouveau-Brunswick, que le Québec a battue 4-1 hier après-midi. Le Nouveau-Brunswick a donc maintenant, avec sa fiche de trois victoires en cinq matchs, perdu toute chance d'accéder à la finale.

Dans l'autre groupe, les équipes de Toronto et d'Ottawa se présentent d'emblée comme les meilleures. Ottawa a battu les confiants Torontois 4-2, hier, et a pris la tête de sa section. Les matchs d'aujourd'hui, qui commencent avec celui opposant le Québec à l'Alberta, promettent des surprises et des moments dramatiques, puisque c'est là que plusieurs seront éliminés.

Parrish annonce une bonne saison

Dommage que Larry Parrish n'ait pas frappé au cours de la saison dernière comme il l'a fait dans les ligues d'hiver: le joueur de troisième but des Expos a en effet conservé une moyenne de puissance se chiffrant par .643 et 54 points produits, pendant qu'il était le quatrième meilleur frappeur du circuit de la ligue du Venezuela avec .362 et 14 circuits.

Parrish, qui s'alignait avec l'équipe d'Aragua, était sous les ordres de Ozzie Vigil, un instructeurs régulier des Expos.

Un autre joueur phénomène qui s'est illustré avec l'équipe d'Aragua est Scott Sanderson, un lanceur droitier qui n'est même pas membre de la formation régulière. Sanderson a été le meilleur artilleur de la ligue avec une fiche de neuf victoires contre deux revers en 11 départs et une moyenne de 1.41 point mérité.

De quoi faire réfléchir: pourquoi Sanderson ne graduerait-il pas à Montréal? Il a été le troisième choix des Expos au repêchage de juin 1977.

Le joueur d'arrêt court Pete Mackanin a pour sa part frappé pour une moyenne de .284 avec le club de Lara.

●

La patinoire du stade olympique est fermée depuis hier soir et jusqu'à dimanche soir à cause du dégel qui touche la région métropolitaine. Les activités y reprendront leur cours normal à 20 h après-demain.

Le défenseur du Canadien Guy Lapointe doit poursuivre son entraînement en solitaire pendant encore une semaine ou dix jours. La direction de l'équipe espère que sa blessure à l'oeil gauche sera guérie complètement d'ici là. Lapointe n'a pas participé à un match depuis presque cinq semaines.

●

VANCOUVER (CP) — Les Canucks de Vancouver, de la Ligue nationale de hockey, ont fait l'acquisition du défenseur Claire Alexander, un joueur de 32 ans qui s'alignait avec le club école des Maple Leafs de Toronto à Tulsa. Les Canucks ont versé aux Leafs une somme d'argent non précisée.

●

EDMONTON (CP) — Le joueur d'avant Rosaire Paiement, des Racers d'Indianapolis, de l'Association mondiale, manquera plusieurs semaines à cause d'une blessure à l'oeil subie mercredi lors d'une bagarre contre Dave Semenko, des Oilers d'Edmonton. Semenko a expliqué qu'il a frappé Paiement au visage à plusieurs reprises parce que celui-ci l'avait frappé d'abord.

●

DUSSELDORFF (AFP) — Bien que le Cosmos de New York, de la Ligue nord-américaine de soccer, ait accepté de libérer l'étoile Franz Beckenbauer en vue de la coupe du monde, en mai en Argentine, la participation de "Kaiser Franz" au Mundial est moins que certaine. L'équipe nationale de République fédérale allemande pourrait en effet poser certains problèmes du fait qu'elle ignore à quel moment Beckenbauer, le meilleur libéro européen sur le marché, pourra se joindre à l'entraînement, qui doit débuter le 1er mai.

Steve Podborski atteint une forme physique optimale

GARMISCH-PARTENKIRCHEN, Allemagne de l'Ouest (CP) — Steve Podborski approche lentement du sommet et les observateurs de la Coupe du monde de ski ne s'en étonnent pas.

L'athlète de 20 ans, originaire de Toronto, a connu un début de saison difficile au "cirque blanc". Mais depuis le Nouvel An, il a réalisé une progression constante et il est aujourd'hui l'un des nombreux descendeurs avec lesquels il faudra compter dimanche à Garmisch-Partenkirchen où se déroulera la descente des championnats du monde.

Podborski semble même avoir atteint une forme physique optimale puisqu'hier, à l'entraînement, il a réalisé le meilleur temps de la seconde descente avec un chrono de deux minutes 2.86 secondes. Seul l'Autrichien Franz Klammer a mieux fait hier en réalisant 2:02.67 en matinée.

Mais malgré ce succès, Podborski ne se berce pas d'illusions.

"La chance a peut-être joué un grand rôle dans cette descente d'entraînement, ou encore avons-nous peut-être réussi un fartage parfait, a-t-il dit à son arrivée. Et nous n'avons jamais la certitude que les autres coureurs ont skié à fond.

"Peut-être, ajoute Podborski, avons-nous atteint notre forme optimale trop tôt puisque l'épreuve n'est que dans trois jours. Cela dit, je me réjouis de cette performance car j'ai quand même terminé devant tous mes concurrents, qui devront désormais skier plus vite."

Podborski a réalisé le sixième meilleur temps en matinée en 2:04.79. Ken Read de Calgary a pour sa part inscrit le troisième meilleur chrono de l'après-midi contre une 14ème place en matinée.

Minnesota vainc les Sabres, 2-1

Roland Eriksson a préparé le but gagnant et en a marqué un autre hier soir permettant aux North Stars du Minnesota de mettre fin à une série de dix défaites consécutives et de vaincre les Sabres de Buffalo 2-1 dans un match de la Ligue nationale de hockey.

Le trio suédois des North Stars, composé de Eriksson, Per-Olov Brasar et Ken Erik Andersson, a représenté toute la force de frappe du Minnesota. Brasar a d'ailleurs marqué le but victorieux, grâce à une passe parfaite de Eriksson à 10:45 de la période finale.

Paul Harrison, le gardien des North Stars, a mérité sa première victoire dans la LNH après quatre défaites et un verdict nul.

Les Sabres avaient pris les devants à la fin du premier engagement grâce à Craig Ramsay qui a inscrit son 15e filet de la saison après avoir accepté une passe de Don Luce. Le 15e filet de Eriksson au début de la période médiane a égalé les chances.

Seulement 7,503 spectateurs ont assisté au match parce qu'une violente tempête s'était abattu sur la ville.

Pendant ce temps à Uniondale, Mike Kaszycki, Bryan Trottier et Denis Potvin ont récolté un but et une aide chacun pour aider les Islanders de New York à vaincre les Maple Leafs de Toronto 4-2. C'était la 5e victoire d'affiliée des Islanders.

Kaszycki et Trottier ont d'abord donné une avance de 2-0 aux locaux avant que Bruce Boudreau réplique pour les Leafs dans le premier engagement.

Après une 2e période sans but, Potvin et Clark Gillies ont porté l'avance des vainqueurs à 4-1 en troisième période. Darryl Sittler a ensuite répliqué pour les Leafs.

Le gardien Billy Smith, des Islanders, a écopé d'une mineure et d'une majeure à la suite d'une escarmouche avec Dave Williams, des Leafs, dans la 2e reprise, puis a ensuite écopé d'une autre mineure dans le même engagement.

A Chicago, Tony Esposito a enregistré le 63e blanchissage de sa carrière alors que les Black Hawks ont vaincu les Barons de Cleveland 5-0 devant les 527 personnes qui avaient bravé la tempête pour assister au match.

Yvan Boldirev et Stan Mikita, avec son 508e but dans la LNH, ont ouvert le pointage dans la première période. Les Hawks ont ensuite ajouté trois buts dans l'intervalle de 3 ½ minutes au dernier engagement.

Enfin à Boston, Gary Doak a marqué son 3e but de la saison en dernière période pour donner un gain de 4-3 aux Bruins sur les Rockies du Colorado.

Terry O'Reilly, des Bruins, venait tout juste d'égaler les chances 3 à 3. Gary Croteau avait profité d'un jeu de puissance pour donner une avance de 3-2 aux Rockies.

Rick Middletown, des Bruins, et Joe Contini, du Colorado, avaient ouvert le pointage dans le premier engagement. Dennis Owchar a profité d'un jeu de puissance pour donner l'avance aux Bruins dans la 2e reprise, mais Stan Jonathan a égalé les chances dans la même période.

Les Bruins ont perdu les services de Bobby Schmautz qui s'est blessé au talon dans une collision près de la rampe.

Un trio unique avec le Junior

Gilles Houde



Il était une fois trois couples nommés Tremblay, Savard et Cyr, qui habitaient la municipalité de Verdun. Un beau jour de 1960, Mesdames Tremblay, Savard et Cyr, qui ne se connaissaient pas, et qui n'avaient consulté aucun astrologue de CKVL, ni même un spécialiste du "planning familial", apprirent qu'elles allaient donner naissance à un enfant vers le mois de février 1961.

Effectivement, Messieurs Tremblay, Savard et Cyr, qui ne se connaissaient pas eux aussi, apprirent le 4 février qu'ils étaient tous trois pères d'un magnifique petit garçon. Quelques jours après la naissance de ces trois nouveaux Verdunois, on procéda comme il convient au baptême de ces trois bébés. Sans que personne ne se consulte, le hasard seul aidant, nos jeunes marmots se firent prénommer Denis. Mais ce n'est pas tout.

Vers l'âge de 9 ans, dans une des nombreuses ligues de hockey de Verdun, on retrouve, toujours par hasard, le trio des Denis évoluant au sein de la même ligue, mais aussi au sein de la même équipe. Le plus petit des trois Denis, celui que l'on appelle amicalement "Zazou Savard" voulait déjà évoluer à la défense.

Il y a six ans cependant, l'instructeur Aldo Giampaolo regroupa le trio des Denis sur une même ligne d'attaque qui, depuis, ne cesse de s'améliorer. D'ailleurs, ce trio de 16 ans, jusqu'au 4 février, évolue actuellement avec le Junior de Montréal et a accumulé cette saison plus de 193 points. Avec le Junior de Montréal, Denis Tremblay à l'aile gauche porte le numéro 22, Denis Savard, au centre endosse le chandail numéro 23, et Denis Cyr, à l'aile droite, évidemment, a le chandail numéro 24.

Selon le très rapide Denis Savard, c'est Denis Cyr qui a le plus mauvais caractère des trois et c'est Denis Tremblay qui est le plus superstitieux. "Il doit toujours chausser son patin droit en premier sans quoi il ne pourrait pas jouer," ajoute d'un air espiègle Zazou. En contre partie, les deux autres Denis insistent pour dire que seul Zazou a le temps d'avoir une "blonde". Durant la pratique sévère et très sérieuse à laquelle j'ai assistée, pratique dirigée par l'entraîneur Roger Bédard, nos trois Denis ne perdent aucune occasion de se taquiner. Ce sont de grands amis, sur la glace et en dehors de la patinoire.

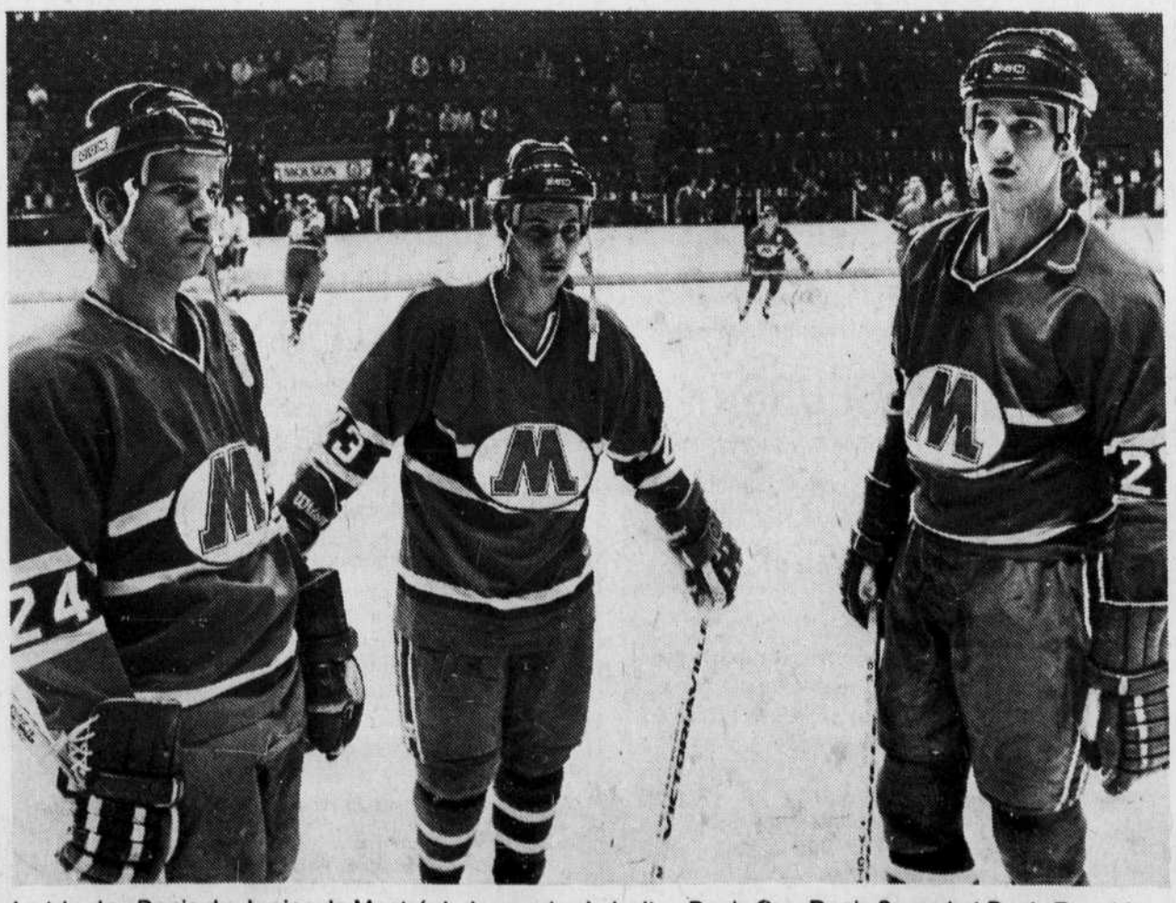
Nos trois jeunes joueurs de hockey fréquentent la Polyvalente Mgr Richard. "A cette institution, disent-ils à l'unisson, nous pouvons poursuivre nos études grâce au directeur Jean-Guy Bérard et à un de ses adjoints Laurent Dugas. Ces deux éducateurs nous encouragent dans la poursuite de notre carrière de joueur de hockey, et nous organisent des horaires spéciaux. Nous pourrons compléter notre secondaire grâce à leur compréhension, ce qui nous permet de jouer, de pratiquer et de voyager avec l'équipe. Nous prendrons probablement deux ans pour finir notre dernière année du secondaire, mais au moins nous aurons notre diplôme."

"Le trio des Denis ira sûrement un jour dans la Ligue nationale si les progrès de ces trois jeunes se poursuivent au même rythme," dit Roger Bédard, qui confirme cet espoir que de nombreux amateurs de hockey ont à l'égard des Denis. De son côté, Roger Poitras, le gérant-général du Junior de Montréal explique que ce trio aurait pu continuer encore dans une ligue moins forte, "mais avec un tel talent, il nous fallait les monter de catégorie afin de leur donner plus d'expérience. Imaginez un peu ce trio dans trois ans d'ici".

Personnellement, ce qui m'a le plus frappé en causant avec ces jeunes, c'est l'insistance avec laquelle ils me demandaient de ne pas oublier de remercier un tel et un tel. Par exemple Denis Tremblay insiste pour dire que les défenseurs Hardy et Demers contribuent beaucoup à leurs succès. Denis Cyr ajoute que tous les plus vieux du club, donc tous les autres coéquipiers, les encouragent constamment. Quant à Savard, il n'en revient pas encore de la confiance que leur témoigne Roger Bédard.

Presque en choeur, les trois disent que si Sam Pollack continue d'être un habile négociateur, il pourra les réunir au sein du "grand Canadien". En attendant d'évoluer chez les professionnels. Denis Tremblay admire le jeu de Robinson, Denis Savard pense à Pierre Mondou et à son cousin Jean Savard du Chicago, tandis que Denis Cyr nous parle encore de Béliveau et de Lafleur. Puis, soudainement, Denis Tremblay rappelle que l'autre jour un journaliste a interviewé son frère Pierre des Castor de Sherbrooke et que ce dernier a bel et bien déclaré être le frère de Denis Tremblay, du Junior. "Alors dit-il, pouvez-vous en faire autant?"

Le 3 février prochain, au centre Paul Sauvé, le Junior de Montréal recevra Cornwall dans une joute qui débutera à 20 heures. Durant ce match, si le hasard continue à bien faire les choses, nos trois Denis connaîtront une excellente soirée en présence de nombreux parents et amis qui en profiteront après la joute pour leur souhaiter bonne fête sur le coup de minuit.



Le trio des Denis du Junior de Montréal: de gauche à droite, Denis Cyr, Denis Savard et Denis Tremblay. (Photo Jacques Grenier)

hockey

Ligue Nationale

Mercredi
Toronto 4, Rangers NY 3
Colorado 3, Washington 3

Hier soir
Montréal 5, Atlanta 2
Minnesota 2, Buffalo 1
Boston 4, Colorado 3
Chicago 5, Cleveland 0
Pittsburgh à Détroit, remis
Islanders NY 4, Toronto 2
Philadelphie à Vancouver
St. Louis à Los Angeles

Ce soir
Boston à Washington

Association Mondiale

Mercredi
Birmingham 6, Winnipeg 2
Cincinnati 8, N.-Angleterre 7
Edmonton 6, Indianapolis 2

Hier soir
Winnipeg à Houston

Ce soir
N.-Angleterre à Birmingham
Québec à Edmonton

Ligue Majeure du Québec

Mercredi
Montréal 5, Verdun 4
Québec 8, Shawinigan 2
Sherbrooke 10, T.-Rivières 1

Hier soir
Cornwall 6, Sherbrooke 3

Ce soir
Hull à Montréal
Chicoutimi à Québec
Cornwall à Shawinigan
Verdun à Sherbrooke

Tournoi Wrigley

Hier
Québec 4, N.-Brunswick 1
C.-Britannique 6, Saskatchewan 5
Ile du P.-Edouard 5, Manitoba 3
Ottawa 4, Toronto 2
Alberta 6, Verdun 0
Manitoba 4, Terre-Neuve 1

Aujourd'hui
Alberta c. Québec
C.-Britannique c. Toronto
Saskatchewan c. Thunder Bay
Manitoba c. N.-Brunswick
Ottawa c. N.-Écosse
Ile du P.-Edouard c. Verdun

LIGUE NATIONALE

Section James Norris

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	46	33	7	6	190	98	72
LOS ANGELES	45	19	17	9	137	125	47
DETROIT	43	17	20	6	132	146	40
PITTSBURGH	46	15	21	10	154	182	40
WASHINGTON	47	9	27	11	110	175	29
Section Charles Adams							
BOSTON	46	29	11	6	176	113	64
BUFFALO	46	25	10	11	167	126	61
TORONTO	47	25	15	7	162	129	57
CLEVELAND	49	16	29	4	143	196	36
Section Lester Patrick							
ISLANDERS NY	46	28	10	8	190	109	64
PHILADELPHIE	45	27	10	8	184	115	62
ATLANTA	47	18	18	11	138	151	47
RANGERS NY	47	16	22	9	155	164	41
Section Connie Smythe							
CHICAGO	47	18	17	12	125	120	48
VANCOUVER	45	12	21	12	130	175	36
COLORADO	45	10	24	11	143	172	31
ST. LOUIS	46	11	29	6	103	170	28
MINNESOTA	45	10	30	5	118	191	25

ASSOCIATION MONDIALE

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
N.-ANGLETERRE	46	27	15	4	191	149	58
WINNIPEG	44	26	16	2	205	139	54
QUÉBEC	42	22	18	2	187	178	46
HOUSTON	43	21	19	3	159	162	45
EDMONTON	44	22	21	1	159	157	45
BIRMINGHAM	44	20	22	2	154	165	42
CINCINNATI	46	18	26	2	159	188	38
INDIANAPOLIS	45	14	27	4	137	185	32

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
CORNWALL	49	31	13	5	273	179	67
MONTRÉAL	47	27	14	6	253	221	60
LAVAL	49	24	18	7	312	258	55
VERDUN	48	21	24	4	263	225	46
HULL	48	21	24	3	242	270	45
Section Dilio							
TROIS-RIVIÈRES	50	34	12	4	278	173	72
SHERBROOKE	51	29	20	2	337	296	60
QUÉBEC	47	19	25	3	219	225	41
CHICOUTIMI	49	13	26	10	233	288	36
SHAWINIGAN	50	2	46	2	179	454	6

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, vendredi 27 janvier 1978

Le dialogue politique va bientôt débloquer (Dayan)

JÉRUSALEM (d'après Reuter et AFP) — Les négociations militaires entre l'Égypte et Israël vont reprendre la semaine prochaine au Caire, a-t-on confirmé hier à Jérusalem, où le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Moshe Dayan, a également annoncé que sur le plan politique une déclaration de principes acceptable aux deux parties était proche.

"Nous avons fait beaucoup de progrès", a déclaré M. Dayan, dans un discours à l'université Bar-Ilan de Tel Aviv. "À moins que les Égyptiens tentent artificiellement de le retarder ou de l'éviter, je crois que nous sommes proches de parvenir à un accord, et ceci est dû principalement à la contribution américaine", a-t-il ajouté.

Prié de dire si l'adoption d'une telle déclaration conduirait le roi Hussein à se joindre aux négociations de paix, M. Dayan a répondu: "Pour mettre fin à son isolement dans le monde arabe, le président Sadate tente actuellement, avec l'aide des États-Unis, de faire entrer le roi Hussein dans le processus des négociations". À ce propos, M. Dayan a estimé que la reprise des négociations politiques serait plus facile pour le président Sadate s'il avait l'appui de la Jordanie.

Par ailleurs, on apprend le départ pour Amman de M. Hikmet El-Masri, ancien président du Parlement jordanien, résidant en Cisjordanie. C'est la seconde fois en moins de 15 jours que M. El-Masri se rend en Jordanie.

Selon des sources arabes informées à Jérusalem, M. El-Masri, qui officiellement se rend à Amman pour affaires privées, pourrait y avoir été appelé en consultations au sujet des possibilités d'entrée de la Jordanie dans le processus de paix.

De son côtés M. Alfred Atherton, secrétaire d'Etat adjoint américain, doit rencontrer à Amman demain plusieurs ambassadeurs de pays du Proche-Orient. Toutefois un porte-parole américain a démenti que ces entretiens aient une signification particulière.

Il a assuré qu'ils n'avaient qu'un caractère de routine et a ajouté que M. Atherton serait reçu par le roi Hussein.

M. Atherton, qui a rencontré M. Begin, premier ministre israélien, hier matin, a déclaré à la presse avoir évoqué avec lui la question des ventes d'armes américaines au Proche-Orient, mais n'a rien indiqué de plus.

M. Begin et M. Dayan ont confirmé tous deux qu'Israël enverrait très probablement M. Ezer Weizman, ministre de la Défense, au Caire la semaine prochaine.

La radio israélienne a indiqué par ailleurs que M. Weizman avait demandé au général Avraham Tamir, membre de la délégation israélienne resté au Caire, de rentrer à Tel Aviv, pour consultations, et qu'il serait là en fin de journée.

Entre-temps, les relations entre la Syrie et la Jordanie traversent une crise en raison des divergences entre les gouvernements de Damas et d'Amman sur les initiatives du président égyptien Anouar Sadate, révèle M. Abdel Halim Khaddam, ministre syrien des Affaires étrangères.

Dans une interview publiée hier par l'hebdomadaire libanais "Al Hawadess", le ministre syrien critique sévèrement l'attitude d'Amman à l'égard du chef de l'Etat égyptien. "La position jordanienne nous est incompréhensible. Elle ne sert ni les intérêts arabes ni ceux de la Jordanie", estime-t-il, en ajoutant: "Il n'y aura pas de réconciliation entre la Syrie et l'Egypte si le président Sadate ne démissionne pas".

"M. Sadate doit payer le prix des crimes commis contre la nation arabe et remettre le pouvoir à qui pourra ramener l'Egypte sur la voie patriotique", affirme-t-il.

Enfin, le président Carter n'a pris aucune décision définitive sur la question de la livraison d'armes américaines à l'Arabie séoudite, l'Egypte et Israël.



À l'occasion du septième anniversaire de sa prise du pouvoir, le président ouganais Idi Amine (à droite) a proclamé que 1978 serait une année d'amour et de paix pour son pays. Niant vigoureusement avoir violé les droits de l'homme, le président a souhaité une réconciliation avec tous les pays du globe, y compris les États-Unis et la Grande-Bretagne. (Laserphoto AP)

Un accord est bien conclu à Salisbury

SALISBURY (d'après Reuter) — Le premier ministre rhodésien, M. Ian Smith, et les représentants des nationalistes noirs modérés sont parvenus hier à un accord de principe sur un futur gouvernement à majorité noire, apprend-on de source proche des négociateurs.

Seules les questions de procédure retarderaient encore l'annonce officielle d'un accord qui prévoit un gouvernement intérimaire multiracial chargé d'organiser des élections au suffrage universel en vue du transfert des pouvoirs à la majorité noire.

Cet accord, auquel n'a pas été associée la branche combattante du mouvement nationaliste représentée par le Front patriotique, est rejeté d'avance par ce dernier.

À Dar Es Salaam, M. Robert Mugabe, qui co-préside le Front avec M. Joshua Nkomo, a réaffirmé hier que les maquisards poursuivraient la lutte en cas d'installation d'un gouvernement issu du règlement interne. "Nous ne reconnaîtrons jamais aucun accord de quelque nature conclu par Smith et les dirigeants fantoches", a-t-il dit.

MM. Mugabe et Nkomo doivent rencontrer lundi à Malte le secrétaire au Foreign Office, M. David Owen, qui cherche à ressusciter l'initiative anglo-britannique de règlement de la crise, lancée initialement en septembre dernier. M. Owen, qui sera accompagné de M. Andrew Young, représentant américain à l'ONU, aura fort à faire. M. Mugabe a réaffirmé hier que le Front était hostile à plusieurs aspects essentiels de ce plan, dont l'installation d'un commissaire résident omnipotent pendant la période transitoire en Rhodésie et le recours à une force internationale de maintien de la paix.

À Londres, on ne cache pas les difficultés de la tâche de M. Owen, qui se refuse à dénoncer a priori un règlement interne mais souligne qu'aucun règlement n'est applicable si toutes les parties n'y sont pas associées. On craint à Londres un affrontement entre Africains modérés et intransigeants, un engagement soviétique et l'exode des colons blancs.

Conscients peut-être qu'un règlement interne ne signifie pas nécessairement la fin de la guerre, comme l'espèrent les négociateurs de Salisbury, ces colons blancs sont de plus en plus nombreux à quitter la Rhodésie. La communauté blanche a diminué en 1977 de onze mille personnes, indique une statistique publiée hier par le gouvernement. C'est là un chiffre record.

L'Éthiopie, un deuxième Cuba ?

WASHINGTON (d'après AFP et Reuter) — Le gouvernement éthiopien "n'a pas d'autre choix que celui d'accepter la domination soviétique" du fait des initiatives diplomatiques américaines dans la corne de l'Afrique, indiquent deux parlementaires américains dans un rapport qu'ils ont remis hier au président Carter.

MM. Don Bonker et Paul Tsongas, membres démocrates de la Chambre des représentants, de retour d'une visite dans les pays de la corne de l'Afrique, demandent avec insistance au président Carter d'intervenir dans cette région en rétablissant notamment des relations normales avec l'Éthiopie.

"Les États-Unis doivent traiter l'Éthiopie comme un pays indépendant et non comme un satellite de l'Union soviétique car il faut éviter de mettre le régime d'Addis Abeba dans la même position où fut placé Fidel Castro par le passé, c'est-à-dire, sans autre solution que celle d'aller requérir l'assistance de l'Union soviétique", affirment ces deux parlementaires.

MM. Bonker et Tsongas préconisent par ailleurs que les États-Unis fassent ouvertement part de leur préoccupation de voir l'Éthiopie envahir la Somalie, ce qui pourrait entraîner, estiment-ils, une intervention directe de plusieurs pays arabes.

Les États-Unis, selon eux, doivent également condamner l'incursion somalienne dans l'Ogaden et exprimer leur désapprobation devant la violation des droits de l'homme en Éthiopie avec la complicité de l'Union soviétique.

À Mogadiscio, l'agence de presse somalienne "Sonna" a annoncé qu'un soldat cubain capturé dimanche par le Front de libération de Somalie occidentale (FLSO), au cours des combats qui se sont déroulés près de Harrar, a confirmé que des troupes cubaines et soviétiques se battaient aux côtés des Éthiopiens.

Selon l'agence somalienne, le soldat, Carlos Orlando, a également déclaré que les forces alliées soviéto-cubo-éthiopiennes avaient subi, au cours des combats de dimanche, de lourdes pertes. Le soldat a également donné l'identité du commandant cubain présent au moment des combats, qui se nommerait le lieutenant Nicolas.

Le FLSO avait fait savoir de son côté mercredi qu'elle détenait un nombre indéterminé de prisonniers cubains. Un groupe de journalistes étrangers devait se rendre hier à Hargeisa, dans le nord du pays, pour examiner le bienfondé de ces informations.

Entre-temps, le conflit de l'Ogaden s'internationalise chaque jour davantage et l'intervention soviétique aux côtés de l'Éthiopie continue à susciter des réactions multiples.

Après les États-Unis, la Chine a, à son tour, accusé l'Union soviétique d'aggraver le conflit en armant le régime éthiopien. Son but, a dit M. Huang Hua, ministre chinois des Affaires étrangères, est de "s'emparer des ressources pétrolières de la mer Rouge et de poursuivre sa politique d'expansion en Afrique".

L'opposition parlementaire sera plus combative en Afrique du Sud

LE CAP (AFP) — Quatre députés sur cinq rejoindront les bancs du Parti national, au pouvoir depuis 30 ans, pour l'ouverture, aujourd'hui au Cap, de la première session du nouveau Parlement sud-africain issu des élections générales du 30 novembre dernier. Ce sera la plus importante majorité dont aura disposé un parti au pouvoir depuis la création de l'Union sud-africaine en 1912.

Mais malgré cette impression de monolithisme donnée par le Parlement, les débats des six prochains mois risquent de prendre un tour plus animé que par le passé avec le changement d'opposition officielle. Le gouvernement n'aura certes aucune difficulté à faire passer les législations les plus controversées, comme le contrôle de la presse, la création d'une commission parlementaire permanente sur la sécurité (présentant, selon l'opposition, des analogies avec la période McCarthyste aux États-Unis), l'application de la politique des bantoustans (foyers tribaux), ou encore l'interdiction de recevoir des fonds de l'étranger pour la défense de procès politiques. Mais la nouvelle opposition officielle, le Parti progressiste — fédéral (PFP) de M. Colin Eglin et de Mme Helen Suzman, a promis de ramener les débats "aux vrais problèmes de la survie de l'Afrique du Sud".

Le leader de l'opposition, M. Eglin, a annoncé qu'il allait poser au cours de la session la question du partage du pouvoir: le Parlement ne représente en effet que les 4 millions de Blancs, dans un pays qui compte en plus 13 millions d'Africains, 4,2 millions de Métis et 750,000 Indiens.

Le Parti national de M. John Vorster base sa politique sur la séparation des races, l'apartheid. Le remaniement ministériel annoncé cette semaine indique clairement qu'il n'a pas l'intention de changer fondamentalement de voie. S'il est prêt à des aménagements, il n'accepte pas les demandes en faveur du suffrage universel en Afrique du Sud.

Le PFP de M. Eglin (17 élus), soutenu par les milieux d'affaires anglophones et en particulier par M. Harry Oppenheimer, magnat de l'or et des diamants, demande par contre un début de partage du pouvoir, dans une constitution fédérale, en accordant le droit de vote sans distinction de race, mais sur des critères éducatifs.

Deux autres formations d'opposition sont aussi représentées: le Parti de la nouvelle République (NRP), l'ancienne opposition officielle, en perte de vitesse avec 10 sièges, et le Parti sud-africain (SAP) qui a 3 sièges, et dont le fondateur, M. Myburgh Streicher, battu aux dernières élections, a rallié le Parti national.

On s'attend à ce que le gouvernement renforce la "forteresse" établie par M. Vorster en Afrique du Sud face aux périls extérieurs et intérieurs, mais le premier ministre ne présentera toutefois pas avant 1979 la réforme constitutionnelle qui créera trois Parlements (un blanc, un métis et un indien) et donnera tous les pouvoirs exécutifs à un "super-président".

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

La (les) personne(s) ci-après mentionnée(s) a (ont) demandé le (s) permis suivant(s):

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
FLAMAND, Laurent "MARCHÉ L. FLAMAND LTÉE" (Suite à une vente)	3042, Allard, Montréal	1 Épicerie
LESSARD, Guy "MARCHÉ D'ENTREPOT A.V.A. LTÉE" (Suite à une vente)	7640, rue Viau, Saint-Léonard	1 Vendeur de Cidre
GRIGOROPOULOS, Pipitsa "82183 CANADA LTÉE"	2000 est, Mont-Royal, Montréal	1 Restaurant
FYRIGOS, Marios "RESTAURANT CORDOBA INC;" (suite à une incorporation)	2880, Boul. St-Charles, Kirkland	1 Restaurant oeuvres musicales - 1 Bar avec danse et spectacles
BEAULIEU, C. Denis FOUR SEASONS HOTELS LIMITED (Suite à une vente)	1050, Sherbrooke ouest Montréal	1 Restaurant 1 Restaurant avec danse et oeuvres musicales - 2 Bars - 1 Bar avec danse et spectacles - 1 Bar +autorisation d'exploiter ce permis en dehors de la pièce conformément à l'article 75 de la loi - 6 Réceptions/Hôtel.
ATHANASOPOULOS, Marina & Marika Kopanas (Suite à une vente)	229 ouest, Bernard Montréal	1 Épicerie
AYACHE, Kaissar MARCHÉ DE PROVISIONS BUDAREST INC. (Suite à une vente)	5497 Avenue Victoria Montréal	1 Épicerie
BARRY, Peter COC'N BULL LTD (Annulation du restaurant)	1944, Ste-Catherine ouest Montréal	Autorisation de danse dans le bar
COPPOLA, Angelo (Suite à une vente)	3705, Fleury Est Montréal-Nord	1 Épicerie
DAOUD, Wissam & Hélène Atme (Correction à la parution en date du 04/11/77).	7491-7495, rue St-Denis Montréal	2 Restaurants
GODON, Gilles (Suite à une vente)	829 est, Mont Royal Montréal	1 Épicerie
MONTAGANO, Domenico & Carolina Montagano & Santina Montagano (Suite à une vente)	2790 Charland Montréal	1 Épicerie
RAPONE, Maurino	5200 est, rue Jarry St-Léonard	1 Épicerie
RENIERO, Ines Bruna (Suite à une vente)	8231 Boyer Montréal	1 Épicerie
RISVANIS, Nikolaos & Dimitrios Koufereorgas (Suite à une vente)	27 ouest, Mont Royal Montréal	1 Restaurant
VU, Hien Quoc	5689 Hadley, Montréal	1 Épicerie
BATTISTA, Giovanni (Johnny)	1100, rue Cypress Montréal	1 Bar avec danse et spectacles
DISCOTHÈQUE CHEZ CHARLIE INC. (Correction à la parution en date du 13 janvier 1978)		
ROBILLARD, Marcel J.M. ROBILLARD INC. (Suite à une vente)	9675 est, boulevard Gouin Montréal	1 Épicerie
D'ANTICO, Giuseppe (Joe) LE BAR DEN INC.	1719, Thierry LaSalle	1 Bar avec danse et spectacles
CHAMARD, Jacqueline (Changement de capacité)	3971, Hochelaga Montréal	1 Restaurant
BALLIGAND, Joseph RESTAURANT AUX DEUX CHAINES INC. (Suite à une vente)	1218 est, rue Ste-Catherine Montréal	1 Restaurant - 1 Bar
SAFADI, Gisèle Fortin (Suite à une vente)	4319, de Bordeaux Montréal	1 Épicerie

Afin d'être valide, toute objection à cette (ces) demande(s) doit être faite par écrit, dûment motivée et assermentée dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
1 est, rue Notre-Dame, suite 9.200
Montréal, Québec H2Y 1B6

Mission Vraie-Vie

La VRAIE VIE c'est rechercher un régime alimentaire équilibré et fuir les diètes miracles, la malnutrition et l'embonpoint. C'est le soin qu'on apporte à son corps et les règles élémentaires d'hygiène qu'on observe.

$4.95 PREMIERE JOURNÉE



On loue des voitures GM et autre marques de qualité

SANS FRAIS DE MILLAGE N'IMPORTE QUELLE VOITURE

CHAQUE JOURNÉE ADDITIONELLE AU PRIX REGULIER
VALABLE SEULEMENT POUR FIN DE SEMAINE
DU VENDREDI A N'IMPORTE QUELLE HEURE
AU LUNDI MIDI, MINIMUM TROIS JOURS

*PAS DISPONIBLE AUX AEROPORTS

Budget®
LOCATION D'AUTOS

Reservez Maintenant!

1460, rue Guy	
Gare Centrale	937-9121
5008, boul. Décarie	482-4040
9255, boul. St-Laurent	389-2623
680, rue Michel-Jasmin, Dorval	636-8700
7229, rue Lajeunesse	273-9996
4876, Montée des Sources, Dollard	683-5560



LE CANADA ET LE QUÉBEC SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

sous la direction de *Paul Painchaud*

(Publié sous l'égide du Centre Québécois des Relations Internationales)

L'objectif premier de cet ouvrage est de présenter une vue d'ensemble de la politique internationale du Canada et du Québec depuis 1945. Cet ouvrage est donc destiné au grand public de même qu'aux étudiants, qui n'ont à l'heure actuelle que peu d'instruments de référence à leur disposition.

Un volume de 650 pages $14.95

puq les presses de l'université du québec

C. P. 250, Succursale N, Montréal H2X 3M4. Tél. : 282-4954
3465, rue Durocher, local 06, Montréal

BON DE COMMANDE

Nom . . . . . .
Adresse . . . . . .
. . . . . .

Ci-joint la somme de $14.95 (chèque ou mandat à l'ordre des Presses de l'Université du Québec.)
[+5% pour frais de manutention]

En vente chez votre libraire et chez l'éditeur

La répression s'accentue en Indonésie à l'approche des élections

DJAKARTA (d'après AFP) — Une crise politique naissante menace l'Indonésie à deux mois de l'échéance politique du 21 mars — à l'occasion de laquelle le Congrès national sera invité à reconduire dans ses fonctions de chef de l'Etat, le président Suharto.

D'importantes mesures de répression ont été prises au cours des derniers jours, couronnées hier par l'arrestation de 158 personnes dont 143 étudiants. Sept des principaux journaux de Djakarta sont interdits depuis samedi dernier. Ces initiatives visant à priver de moyens d'action divers groupes de l'opposition ont provoqué plusieurs ripostes.

Ainsi, 14 intellectuels et artistes indonésiens de renom ont publié hier un manifeste exigeant du gouvernement Suharto "la fin des persécutions anti-étudiants" et la levée de l'interdiction des journaux. Le manifeste a été transmis à l'amiral Sudomo, chef du tout-puissant "Kopkamtib" (service de la sécurité nationale). Les auteurs soulignent en particulier que les dirigeants des mouvements d'étudiants "ont été démocratiquement élus" et sont, par conséquent, les vrais représentants de la jeune génération indonésienne.

À ces critiques, le gouvernement oppose une fin de non-recevoir en affirmant que les étudiants et leurs amis politiques préparent secrètement des émeutes massives pour le 21 mars. En réponse à la question d'un journaliste, l'amiral Sudomo a déclaré qu'il ignorait si l'opposition anti-Suharto bénéficiait d'une aide étrangère.

Les autorités semblent craindre principalement que le mois de mars ne soit l'occasion d'un nouveau "Malari" — mot désignant les troubles qui avaient entraîné des centaines de milliers de manifestants dans les rues de Djakarta en janvier 1974. Ces événements avaient été causés, comme le mécontentement actuel, par le programme économique du président Suharto.

D'autre part, pour la seconde fois dans l'histoire de l'Indonésie, et ceci à l'approche d'une échéance électorale importante, le gouvernement de Djakarta a fait savoir que l'action de certains groupes visant à organiser des émeutes anti-gouvernementales avait été démasquée. Ces émeutes devaient avoir lieu de 21 janvier dernier.

Cette annonce, faite solonnellement hier par le président Suharto lui-même, précède de deux mois l'échéance politique du 21 mars prochain où le Congrès national sera invité à reconduire le président Suharto dans ses fonctions de chef de l'Etat.

Déjà en septembre 1976, notent les observateurs, le gouvernement indonésien avait annoncé qu'un coup d'Etat destiné à renverser le gouvernement avait été déjoué et ceci quelques mois avant les dernières élections générales. Quand "l'affaire Sawito Kartowibowo" — nom de l'organisateur présumé du coup d'Etat — avait éclaté à l'époque, de nombreux observateurs politiques avaient estimé que le but poursuivi par le gouvernement était de dramatiser la situation à l'approche des élections, dans le but d'attirer le plus grand nombre de voix possible. On estime à Djakarta que le but poursuivi actuellement par le gouvernement est le même.

D'autre part, le gouvernement indonésien a nommé hier un nouveau chef de l'armée. Il s'agit du général Widodo, connu pour ses opinions violemment anti-communistes.

Les conservateurs obtiennent trois ministères au Portugal

LISBONNE — Mettant fin à la crise ouverte au Portugal le 8 décembre, M. Mario Soares a constitué hier un nouveau gouvernement dans lequel les conservateurs du centre démocrate détiennent trois portefeuilles, dont celui des Affaires étrangères.

Le chef du Parti socialiste a annoncé hier soir que le nouveau gouvernement prêterait serment lundi devant le président Antonio Ramalho Eanes.

Il comprend 10 socialistes, trois représentants du centre démocrate et deux indépendants.

Le portefeuille des Affaires étrangères va à M. Victor de Sa Machado, avocat et directeur de société âgé de 44 ans. Les deux autres représentants du centre démocrate qui font partie du gouvernement sont M. Rui Pena, à la tête du nouveau ministère de la Réforme administrative et M. Basilio Horta, lui aussi juriste, qui prend le portefeuille du Commerce et du Tourisme.

Le poste-clé, en ces temps de crise, de ministre des Finances et du Plan, échoit à M. Victor Constancio, un socialiste. Âgé de 34 ans seulement, il est ancien vice-gouverneur de la Banque du Portugal. C'est lui qui présidait la commission chargée de se pencher sur la demande d'adhésion du Portugal au Marché commun et il figurait aussi au sein de la délégation qui négociait avec le Fonds monétaire international l'octroi d'une aide au Portugal.

Le nouveau ministère que dirige M. Constancio regroupe l'ancien ministère de la Planification et de la Coopération économique et celui des Finances.

L'ancien ministre des Finances, M. Henrique Medina Carreira, ne fait plus partie du gouvernement tandis que l'ancien ministre de la Planification, M. Antonio Sousa Gomes, passe au Logement et Travaux publics.

Le colonel Mario Firmino Miguel reste au ministère de la Défense tandis que l'ancien ministre de la Justice, M. Antonio Almeida Santos, devient vice-premier ministre, un poste nouveau.

M. Soares a précisé que son nouveau gouvernement présenterait son programme au Parlement le 2 février au plus tard.

"Il sera axé sur l'austérité économique et les négociations avec le FMI seront reprises sous peu afin de résoudre les problèmes financiers", a-t-il dit.

"Le deuxième gouvernement constitutionnel devra être différent du premier, les conditions nationales et les circonstances sont très différentes", a ajouté M. Soares.

"Dix-huit mois se sont écoulés entre les deux. Il existe de graves problèmes. Certains ont été résolus, d'autres attendent de l'être", a noté le chef du Parti socialiste qui a promis de diriger un gouvernement "dynamique".

En réponse à une question, il a déclaré que la mise à l'écart du ministère de l'Agriculture et des Pêches, M. Antonio Barrato, ne signifiait pas un abandon du programme socialiste de réforme agraire.

Le nouveau ministre, M. Luis Saias, un indépendant, poursuivra ce programme avec vigueur, a-t-il dit.

Reprenant la formule lancée par M. Salgado Zenha, numéro deux du parti socialiste (PS), le premier ministre portugais a précisé que ce gouvernement était de "centre-gauche avec prédominance socialiste et contribution centriste coopérante".

Fondé sur l'accord politique signé le 19 janvier avec le centre démocratique et social (CDS-démocrate chrétien), le second gouvernement Soares comprend trois ministres issus de ce parti et non des moindres.

M. Soares a justifié cette alliance qui avait soulevé quelques remous à l'assemblée de la République dans l'après-midi en rappelant qu'elle suivait "une large tradition européenne". Certains députés socialistes avaient protesté contre l'alliance PS-CDS. Pour l'un des élus, la majorité des militants de base socialistes auront du mal à accepter "les concessions à droite" faites par le PS au CDS.

Crimes du Chili

ALGER (AFP) — La "Commission internationale d'enquête sur les crimes du Chili" se réunit à partir d'aujourd'hui à Alger en présence de nombreuses personnalités politiques et religieuses du monde occidental et communiste, du secrétaire général du PC chilien, M. Luis Corvalan et de l'épouse de l'ancien président chilien Salvador Allende.

Le secrétaire général du Parti socialiste ouvrier espagnol, M. Felipe Gonzalez, l'ancien premier ministre suédois, M. Olof Palme, l'archevêque de Madrid, ainsi que plusieurs anciens sénateurs du Parti démocrate-chrétien du Chili assistent à cette réunion.



Le pilote Stephen Bowerman, 20 ans, de l'armée de l'air américaine, s'effondre en larmes dans les bras de sa mère après avoir été condamné à la prison à perpétuité par un tribunal de Conju, en Corée du Sud, qui l'a reconnu coupable hier du meurtre de deux jeunes Sud-Coréennes. (Laserphoto AP)

Des ouvriers tentent de créer en URSS un "syndicat libre"

MOSCOU (AFP) — Un groupe d'ouvriers, de techniciens et d'ingénieurs soviétiques ont déclaré hier vouloir créer un syndicat "libre" et demandent le soutien de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Selon six représentants de ce groupe, qui ont rencontré hier les correspondants occidentaux à Moscou, environ deux cents personnes auraient manifesté par écrit leur désir d'adhérer à ce syndicat "de défense des droits des travailleurs en Union soviétique".

La plupart de ces adhérents en puissance sont actuellement sans travail, certains depuis deux ou trois ans. Ils affirment avoir été licenciés après avoir protesté contre divers "abus" graves de la direction (vols, malversations, non-respect des règles de sécurité, etc.).

En dépit des risques courus, ils estiment que la constitution d'un tel syndicat est la seule manière efficace pour les ouvriers soviétiques de se défendre. Ils soulignent que le droit des travailleurs à se regrouper librement est reconnu aussi bien par les statuts de l'Organisation internationale du travail (dont l'URSS est membre) que par la constitution soviétique.

Interrogés sur les moyens d'organisation et d'action d'un tel syndicat, ces représentants ont déclaré compter surtout sur l'appui de l'opinion internationale pour faire connaître leur mouvement et empêcher qu'il ne soit "anéanti" par les autorités soviétiques.

Ces "militants" estiment en effet avoir épuisé tous les autres recours possibles. La plupart d'entre eux affirment d'ailleurs s'être rencontrés dans les antichambres des "bureaux des requêtes" du comité central du Parti ou du présidium du Soviet suprême, bien que, selon eux, ces antichambres soient "remplies de policiers qui tentent d'empêcher les contacts.

Les membres du groupe, qui ne veulent en aucun cas être confondus avec les "dissidents", ont déjà rencontré à plusieurs reprises des représentants de la presse étrangère. L'un d'entre eux, Vladimir Klebanov, licencié de la mine du Donbass après avoir dénoncé les conditions de travail, selon lui très dangereuses, et interné ensuite pendant quatre ans dans un hôpital psychiatrique, a été interpellé par le KGB après une première rencontre avec des correspondants américains. Détenu pendant neuf jours dans un hôpital psychiatrique, il a été ensuite relâché au début de janvier.

D'autres menaces et mesures d'intimidation ou d'éloignement de Moscou auraient été prises à l'égard de certains autres membres de ce groupe.

Cambodgiens et Vietnamiens se livrent maintenant à une "guerre des preuves"

BANGKOK (d'après AFP et AFP) — Le Cambodge et le Vietnam se livrent une "guerre des preuves" pour prouver à l'opinion internationale la culpabilité de l'adversaire mais Hanoï, toutefois, assortit son commentaire d'un nouvel ultimatum aux Cambodgiens pour qu'ils viennent immédiatement négocier.

La voix du Kampuchea a diffusé hier les interviews de 5 prisonniers vietnamiens qui ont tous affirmé que l'attaque contre le Cambodge a été préparée en 1975 et avait pour but de changer le gouvernement du Kampuchea démocratique afin d'intégrer le pays à une fédération des peuples indochinois et installer des colonies vietnamiennes dans les zones frontalières du Cambodge.

Le général Giap lui-même aurait fait un exposé en ce sens aux cadres de la dixième division vietnamienne, a précisé le lieutenant Tran Van Hai, capturé le 7 janvier par les forces armées cambodgiennes.

Les Vietnamiens produisent aussi leurs prisonniers — ils en auraient plus d'un millier selon Hanoï — qui affirment que "le Cambodge démocratique prépara son agression contre le Vietnam en 1976", dit la Voix du Vietnam.

Hanoï s'efforce par ailleurs de donner l'impression que la thèse vietnamienne jouit du soutien international: la radio du Vietnam diffuse chaque jours des messages venus des quatre continents.

Neutre jusqu'à présent, le Laos a apporté son soutien, hier, à la thèse vietnamienne, telle qu'elle a été présentée, dit l'agence Lao KPL, le 4 janvier par le premier vietnamien Pham Van Dong (négociations immédiates sans conditions préalables).

Les observateurs notent toutefois que si tous les pays non alignés déplorent ce conflit "fratricide" et invitent effectivement à la négociation aucun, jusqu'à présent, n'a condamné ou soutenu l'une ou l'autre des parties.

Seules l'URSS a immédiatement pris parti dès le début pour le Vietnam, tandis que la Chine, la semaine dernière, parlait en privé d'agression vietnamienne contre le Cambodge.

De part et d'autre le ton reste "à la colère". Les Cambodgiens appellent les travailleurs à continuer à "défaire l'ennemi agresseur vietnamien qui ne renonce pas à s'infiltrer au Cambodge".

À Pékin, l'ambassadeur du Cambodge, M. Pich Cheang, a rejeté toute idée de négociation puisque, a-t-il affirmé, les Vietnamiens poursuivent leurs tirs d'artillerie contre le Cambodge.

À Ho Chi Minh Ville, M. Ngo Diem, directeur de l'information du ministère des Affaires étrangères vietnamien, a lancé la même accusation contre les Cambodgiens qui, dit-il, occupent toujours des portions du territoire vietnamien.

On a confirmé de source informée hier à Bangkok, la mise en place de renforts, la poursuite du duel d'artillerie et les accrochages de part et d'autre de la frontière.

Le commentaire de la Voix du Vietnam, hier, constitue, selon les observateurs, un nouvel ultimatum: "Vous devez, dit-il aux Cambodgiens, apporter sans tarder la réponse aux propositions faites le 4 janvier par le premier ministre Pham Van Dong et venir immédiatement à la table de négociation faute de quoi vous supporterez les conséquences de votre refus".

Deux points particuliers de ce commentaire ont été relevés par les observateurs: les Vietnamiens ont joué un rôle essentiel dans la guerre de libération des trois pays indochinois contre le "colonialisme français" puis "l'impérialisme américain". Le commentaire révèle en outre que de nombreux Cambodgiens avaient dénoncé le régime du Cambodge démocratique "coupable de l'assassinat de nombreux ressortissants khmères installés du Vietnam".

Ce faisant, Hanoï revendique implicitement le leadership de l'Indochine, selon certains commentateurs diplomatiques.

Le Laos a lancé pour sa part un appel à ses deux voisins communistes, le Vietnam et le Cambodge, pour qu'ils règlent pacifiquement leur conflit frontalier.

L'agence officielle laotienne KPL a publié hier le texte de lettres adressées par M. Kayson Phomvihan, chef du gouvernement de Vientiane, aux dirigeants vietnamiens et cambodgiens et préconisant un retour "à l'amitié et à la solidarité éternelles" entre les trois pays indochinois.

La lettre destinée à MM. Le Duan et Pham Van Dong, respectivement chef du Parti communiste et chef du gouvernement vietnamiens, en date du 17 janvier, déclare que le Laos soutient la proposition de négociations faite par Hanoï à Phnom Penh.

Le Laos entretient des relations amicales avec le Vietnam, mais pas avec le Cambodge.

Par ailleurs, l'agence vietnamienne fait état de nouveaux "aveux" de la part de militaires cambodgiens prisonniers.

D'après l'agence, le commandant en second d'un bataillon khmer a déclaré que ses supérieurs lui avaient dit que "le Vietnam est l'ennemi mortel numéro un du Kampuchea."

D'autres prisonniers cambodgiens auraient déclaré que les forces khmères avaient pénétré au Vietnam pour attaquer des objectifs militaires et civils et que les forces cambodgiennes ont "incendié des villages entiers et violé des femmes".

M. Ngo Dien, vice-ministre des Affaires étrangères, a tenu, mercredi, une conférence de presse à Saigon au cours de laquelle il a fait mention de violations de la frontière commises par les Cambodgiens, entre le 1er et le 21 janvier.

Deux prisonniers cambodgiens ont été présentés et un film, montrant les dégats causés par un bombardement cambodgien sur un village vietnamien, a été projeté, ajoute l'agence.



M. Enrico Berlinguer, secrétaire général du Parti communiste italien.

La crise politique en Italie

Berlinguer hausse le ton

ROME (d'après Reuter et AFP) — Le secrétaire général du Parti communiste italien, M. Enrico Berlinguer, a accusé hier les démocrates-chrétiens de refuser la participation communiste à un gouvernement d'union nationale parce qu'ils veulent des élections anticipées. Il a également laissé entendre que, si la crise politique se poursuivait, il serait possible de former un gouvernement excluant la démocratie chrétienne.

Dans une allocution prononcée à l'ouverture d'une session du comité central du PCI, M. Berlinguer a déclaré qu'en refusant tout changement dans les structures politiques actuelles, la démocratie chrétienne adoptait une attitude "absurde et inadmissible, dictée uniquement par des considérations partisanes." Le secrétaire général du PCI a estimé qu'il serait néfaste de vouloir provoquer une dissolution du Parlement et convoquer des élections anticipées, en raison des difficultés économiques et des problèmes de violence que connaît actuellement l'Italie.

Cependant, a-t-il ajouté, si les démocrates-chrétiens ne veulent pas accepter les changements politiques nécessaires "il paraît justifiable de demander à la démocratie chrétienne de ne pas s'opposer à la formation d'un gouvernement comprenant les partis qui, eux, souhaitent le changement."

Les communistes, a poursuivi M. Berlinguer, attendraient dans ce cas des démocrates chrétiens qu'ils apportent au nouveau gouvernement le même soutien qu'a fourni le PCI au cabinet de M. Andreotti pendant les derniers 18 mois.

M. Berlinguer a qualifié par ailleurs de "consternantes et embarrassantes" les déclarations du gouvernement américain hostiles à une participation du Parti communiste italien à la direction des affaires de l'État.

Pour sa part, M. Andreotti, chargé de former le nouveau gouvernement, a terminé hier une première série d'entretiens avec les dirigeants des différents partis, sans obtenir toutefois des résultats positifs. Les socialistes et les républicains, notamment, continuent à réclamer la formation d'un gouvernement d'union comprenant les communistes.

Le Parti communiste italien maintient fermement sa position en vue de la constitution d'un "gouvernement d'urgence", l'incluant aux côtés des démocrates chrétiens et des socialistes, a déclaré M. Berlinguer.

"Un tel gouvernement devrait avoir un programme mis au point d'un commun accord par tous les partis démocratiques, et devrait prévoir également d'éventuelles formes de contrôle, outre celles qu'exerce normalement le Parlement, a ajouté le secrétaire général du PCI.

L'Otan est prudent au sujet des idées de Paris

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Les États-Unis ont salué hier comme étant nouvelles et intéressantes les propositions formulées mercredi par la France dans le domaine du désarmement.

Le porte-parole du département d'État, M. Hodding Carter, a déclaré "Nous nous félicitons de cet indice important d'une volonté de la France de jouer un rôle actif dans les efforts de désarmement. "La France a fait plusieurs propositions nouvelles et intéressantes que nous souhaitons examiner avec soin à mesure que davantage de précisions nous parviennent."

De son côté, M. Paul Warnke, chef de l'Agence américaine du contrôle des armes et du désarmement, a dit des propositions françaises qu'elles étaient "très encourageantes."

La France a notamment proposé l'institution d'une nouvelle tribune, remplaçant la conférence de Genève, pour y négocier les questions de désarmement, et la mise en place d'un système de contrôle des accords de désarmement par satellites. Ce système serait financé au moyen d'une taxe sur les pays "surarmés".

À Bruxelles, les propositions du gouvernement français en matière de désarmement ont reçu un accueil très nuancé au quartier général de l'Alliance atlantique à Bruxelles.

L'idée la mieux acceptée est celle portant sur la création d'une agence de satellites de contrôle. Elle plaît surtout aux représentants des pays européens qui se plaignent que la faculté du meilleur contrôle actuellement possible soit laissée aux deux seuls "super-grands", les États-Unis et l'URSS. Mais il apparaît douteux à certains commentateurs que l'Union soviétique consente aisément à ce que cette faculté soit généralisée.

L'idée la moins acceptable pour les partenaires de la France dans l'Otan est celle du remplacement de la conférence de Vienne pour une réduction des forces en Europe (MBER) par une "conférence européenne de désarmement de l'Atlantique à l'Oural".

Cela non pas parce que les "MBFR" sont les seuls pourparlers directs entre les deux blocs militaires en Europe — l'Otan et le Pacte de Varsovie — et qu'il vaudrait mieux ne pas les rompre, mais parce qu'une telle conférence, selon certains experts, n'aura pas de tâches suffisamment délimitées et surtout parce qu'en l'absence des Américains il y aura toujours le risque qu'elle finisse par donner aux Soviétiques un droit de regard sur la défense de leurs voisins.

Kyprianou est officiellement proclamé président de Chypre

NICOSIE (d'après AFP) — M. Spyros Kyprianou a été proclamé hier soir président de la République de Chypre pour un mandat de cinq ans, au cours d'une brève cérémonie au bureau de la présidence de Nicosie.

Le président Kyprianou a donné l'assurance dans son discours qu'il ferait "tout ce qui est possible pour résoudre les nombreux problèmes du pays".

S'adressant dès le début de son allocution aux Chypriotes turcs, le chef de l'Etat a affirmé que "la lutte menée actuellement était celle de l'ensemble du peuple chypriote". "Une lutte, a-t-il souligné, pour la réalisation de la liberté véritable pour tous, pour les droits de l'homme et pour les principes et la justice, pour le bonheur et la prospérité de tous qui ne peuvent être réalisés dans la division mais dans l'unité".

Le président Kyprianou, qui assumait les fonctions de chef de l'Etat depuis la mort du président Makarios, en août dernier, a été élu d'office en l'absence de concurrents. C'est le deuxième président de Chypre depuis l'indépendance de l'île en 1960.

Le chef de l'Etat s'est engagé à poursuivre "la voie tracée par Mgr Makarios", son prédécesseur qui avait accédé à la magistrature surpême en décembre 1959.

À Ankara, on apprend que la Turquie ne reconnaîtra pas M. Kyprianou comme président de Chypre. Le ministère turc des Affaires étrangères, dans une déclaration écrite, indique qu'il considère comme "mal en confiance la proclamation de M. Kyprianou comme président à un moment où les pourparlers sur Chypre sont sur le point d'être repris".

L'élection du président chypriote aurait dû avoir lieu après que soient fixées les nouvelles règles constitutionnelles à la suite des pourparlers intercommunautaires, conclut le ministère.

David Bernstein n'a pas choisi la voie facile...

par Marie Laurier

Pour plusieurs raisons qui apparaissent inusitées à l'observateur, l'avocat montréalais David Bernstein est loin de choisir la voie facile pour réaliser son ambition politique.

D'origine juive, il briguera les suffrages à la prochaine élection fédérale sous la bannière progressiste-conservatrice et, ce qui plus est, dans un comté à majorité francophone, celui de Saint-Denis où règne en maître depuis une quinzaine d'années le député libéral Marcel Prud'homme.

Ce ne sera pas d'ailleurs la première fois que M. Bernstein relèvera ce défi. Au dernier scrutin fédéral du 8 juillet 1974, il remportait 5,000 voix contre ce redoutable adversaire et, dès le lendemain, il se mettait résolument à la tâche pour préparer sa campagne de 1978. C'est avec fierté qu'il nous confie avoir recruté 350 adhérents tories qui ont signé leur carte de membre, "chose qui ne s'était jamais vue dans cette circonscription," commente-t-il.

Dans la même veine, il réfute un à un ce que l'on croit être de prime abord des handicaps à une éventuelle réussite, dans son cas. "Je crois être en mesure, justement parce que je suis Juif, de comprendre plus que d'autres les aspirations des Québébois".

A ceux qui lui reprochent son ascendance, il répond que son peuple a lutté pendant des millénaires pour faire reconnaître ses droits, sa langue, sa religion et qu'il a su "contrôler son destin".

Pour rallier les électeurs autour de lui, David Bernstein proposera "des moyens concrets pour favoriser leur épanouissement". Ces moyens touchent notamment un encouragement réel à l'entreprise privée et aux petites industries qui pullulent aux quatre coins du comté, de façon à faire échec au chômage.

David Bernstein indique qu'il ne fera pas de la crise constitutionnelle l'enjeu de sa campagne électorale. Tout en rejetant l'idée du statu quo dans ce domaine, il favorisera plutôt la négociation "rationnelle et paisible" entre les dix provinces canadiennes et le gouvernement central, croyant aussi que les parties devront faire des "compromis" et échanger "de bonne foi".

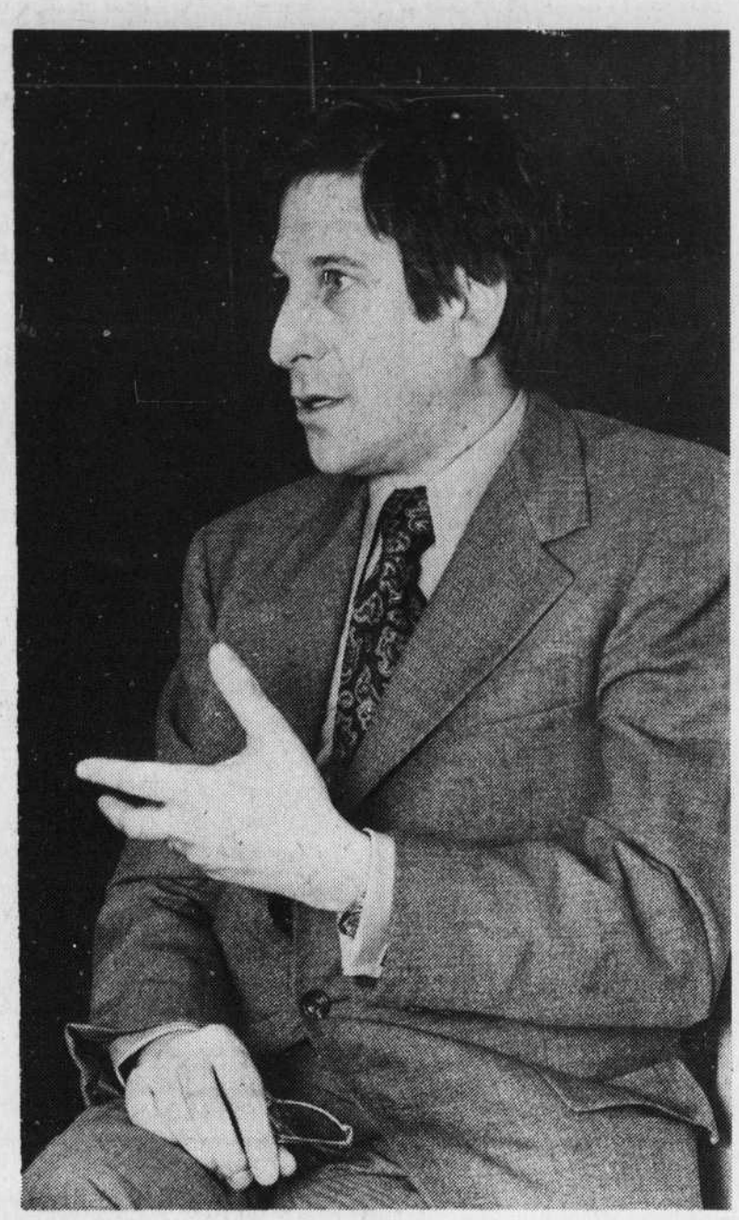
De son engagement dans une formation politique qui ne connaît guère de panache dans le milieu québécois, l'aspirant député reconnaît "qu'il y aura toujours un problème à être conservateur au Québec," mais il ajoute que le parti progressiste-conservateur a toujours fait reposer ses fondements sur le respect de la démocratie et des droits de la personne, ce qui "lui plaît infiniment".

Né à Montréal en 1940, petit-fils du premier fermier juif à venir de Lithuanie s'installer en terre québécoise en 1880, à Lachute plus précisément, David Bernstein a fait ses études de droit à l'Université de Montréal. Il avoue avoir puisé son intérêt pour la vie publique et le service à la communauté en très bas âge mais surtout au contact de personnalités telles que René Cassin, Prix Nobel de la paix 1968 pour sa participation à la Déclaration universelle des droits de l'homme aux Nations unies. Il a d'ailleurs épousé la nièce de cet éminent juriste français et s'est inspiré de son exemple pour militer dans les organismes pour la défense des droits de l'homme.

Le candidat croit fermement en la possibilité de rendre tous les Canadiens bilingues, à condition que les deux langues soient enseignées partout au pays. "Je crois que M. Trudeau a fait une erreur de jugement en orientant sa politique de bilinguisme par le haut, c'est-à-dire en invitant des fonctionnaires à suivre des cours de français, parfois à l'âge de 55 ans! Seule l'étude d'une langue seconde à l'école m'apparaît une formule beaucoup plus acceptable pour faire profiter les Canadiens d'une formation biculturelle".

Le parti de M. Joe Clark, fait-on remarquer, n'a que trois porte-bannière au Québec — MM. Claude Wagner, Heward Graftey et Roch LaSalle — et il a vécu plusieurs crises internes ces derniers temps, sans compter la perte d'un 4e représentant, M. Jacques Lavoie, qui est passé du côté des Libéraux.

En dépit de tous ces événements malheureux, qu'il attribue à un "manque de communication" d'une part, et au caractère "justement démocratique" de ce parti, d'autre part, David Bernstein se dit déterminé à en redorer le blason au Québec et à mener une lutte vigoureuse dans Saint-Denis aux prochaines élections fédérales qu'il prévoit pour l'automne de 1978.



David Bernstein (Photo Jacques Grenier)

affaires sociales

L'Association internationale des éducateurs pour jeunes inadaptés tiendra son 9e congrès au Reine Elizabeth, du 23 au 28 avril. L'organisation de ces assises a été confiée à l'Association des psychoéducateurs du Québec et à l'Association des éducateurs spécialisés du Québec qui travaillent depuis bientôt trois ans à mettre sur pied cet événement. "Le devenir de l'inadapté" a été retenu comme thème principal et il sera abordé par le biais du dépistage, du diagnostic, de l'organisation des services, de l'identité de l'éducateur, de l'influence des dimensions socio-économiques sur les approches rééducatives, etc. Des participants et des spécialistes du monde entier sont attendus dans la métropole pour ce congrès placé sous la présidence d'honneur du ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure. Les personnes intéressées à s'inscrire ou à avoir plus de renseignements sont priées de communiquer avec Mme Claire Mottart, 253-9390 ou à lui écrire à l'adresse suivante: Congrès international A.I.E.J.I., 4,100 rue Hochelaga, Montréal.

•

Grands frères de Montréal — Suivant en cela l'exemple de l'association du même nom à Toronto, les Grands frères de Montréal organise du 6 au 11 février un "quillothon" dans le but de recueillir les $26,000 nécessaires à leur travail. Celui-ci consiste pour les grands frères à assurer une aide sociale auprès de jeunes garçons de familles désunies qui ont besoin d'une présence masculine à qui se confier. Le populaire défenseur des Canadiens, Pierre Bouchard, a accepté la présidence d'honneur de cet événement sportif et il pilotera une "équipe de célébrités" avec ses confrères du club Canadien à la salle de quilles Laurentien de la Montée de Liesse.

•

La Résidence du Parc, située à Saint-Lambert, organise une série de tables rondes mensuelles qui abordera plusieurs problèmes auxquels doivent faire face les personnes âgées dans notre société.

La première table ronde, co-animée par Pierre Paquette, de Radio-Canada, et le docteur Roger Dufresne, chef du département de médecine gériatrique à l'hôpital d'Youville de Sherbrooke, aura lieu le 31 janvier, à 19 h à la résidence même, 33 Argyle, Saint-Lambert. Le thème de la discussion sera le comportement et les préjugés de proches parents et du milieu médical à l'égard des personnes âgées.

Ces tables rondes s'adressent en premier lieu aux médecins pour qui la personne âgée représente un cas devant lequel ils se sentent souvent désarmés.

•

La boite à joujoux — Afin d'ouvrir une joujouthèque, c'est-à-dire un service gratuit de prêt de jouets aux enfants du Plateau Mont-Royal les organisateurs recevraient avec joie tous les jouets éducatifs, articles de sport, appareils audio-visuels, instruments de musique dont vous pouvez disposer. Cette boîte à joujoux compte ouvrir ses portes le 1er avril. Monique et Carole attendent vos appels d'offre au 522-4519.

•

La Semaine de la canne blanche aura lieu du 5 au 11 février et simultanément l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) célébrera son 60e anniversaire de fondation. Plusieurs événements mettront en évidence les problèmes des aveugles mais également les progrès accomplis pour eux dans tous les domaines par le biais de l'institut.

•

Besoin de bénévoles ... pour enseigner le tissage et différents travaux d'artisanat... pour accompagner des personnes âgées ou malades dans leurs courses... pour préparer des livres à mettre sur les rayons d'une bibliothèque publique... pour enseigner l'espagnol à un jeune aveugle... pour conduire une personne handicapée deux fois par mois à la réunion de son association... pour garder les enfants d'une jeune mère seule pendant qu'elle suit des cours. Pour offrir vos services: 866-3351 ou 254-2555.

•

Emi-Scanner — L'hôpital Notre-Dame vient de se voir doter d'une appareil radiologique de conception tout à fait moderne. Il s'agit d'un Emi-Scanner dont le dispositif émet les rayons-X sur ordinateur et sur écran que l'on peut ensuite photographier à volonté. C'est le philantrope montréalais David Stewart qui a offert cet appareil à Notre-Dame mais d'autres hôpitaux qui en font la demande peuvent aussi s'en servir. Une cérémonie a marqué l'inauguration de cet appareil cette semaine en présence de nombreux invités dont le docteur Lorrain Vézina, neuroradiologiste, M. David Stewart, M. André Bisson, président du Conseil d'administration et le docteur Gérard Raymond, radiologiste.

Où en est le mouvement oecuménique au Québec?

Ce bilan, préparé à l'occasion de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens, a été remis à Mgr Paul Grégoire, préposé à l'oecuménisme à l'assemblée des évêques du Québec. Il est l'oeuvre du père Irénée Beaubien, s.j., directeur du Centre canadien d'oecuménisme.

■

I — Initiatives variées

Bible: Au Québec, la Société Catholique de la Bible et la Société Biblique Canadienne (protestante) collaborent de plus en plus. La Traduction Oecuménique de la Bible (A.T.) fut lancée en janvier 1976, à la cathédrale de Montréal, par une célébration télévisée.

— Dans Hampstead, à Montréal, des anglicans, des catholiques, des presbytériens et des membres de l'Église-Unie, se réunissent chaque semaine pour une étude biblique.

— Un cours d'initiation biblique offert aux chrétiens de toutes confessions fut donné en français et en anglais au Centre Canadien d'Oecuménisme à l'automne 1977. Ces cours auront une suite en 1978.

Semaine de Prière pour l'Unité des Chrétiens: Chaque année, en janvier, cette semaine est célébrée dans tous les diocèses du Québec. C'est un temps fort en oecuménisme.

Universités: La Faculté de Théologie de l'Université Laval donne chaque année depuis 1970 au cours sur l'oecuménisme. En 1976, l'Université de Montréal offrait un cours de 48 heures sur l'Unité de l'Église et le mouvement oecuménique.

Mass media: Les émissions télévisées de "Rencontres" et de "Second Regard", à Radio-Canada, présentent assez souvent des programmes sur le mouvement oecuménique; l'émission "Jour du Seigneur" consacre deux ou trois émissions chaque année à des cultes non-catholiques ou à des cultes interconfessionnels. — Une émission radiophonique de Radio-Canada appelée "Les Grandes Religions" a présenté, en 1977-78, 39 émissions sur la personne de Jésus-Christ.

— Chaque année, la Semaine de l'Unité reçoit une bonne publicité dans les revues, les journaux ainsi qu'à la radio et à la T.V.

Montée annuelle des étudiants à St-Benoit-du-Lac: 12 universités anglophones et francophones du Québec, de l'Ontario et des Maritimes y participent.

Journée mondiale de prière: Chaque année, le 1er vendredi de mars, un groupe de dames chrétiennes organise une journée de prière. Depuis une douzaine d'années, les dames catholiques se sont jointes à cette initiative inaugurée en milieu protestant en 1918.

Pluralisme: Le 23 mai 1974, les Éditions Fides lançaient un livre bilingue de 440 pages intitulé: "Pluralisme — Pluralism to-day". C'était le résultat d'un symposium interdisciplinaire, interconfessionnel et bilingue organisé par le Centre d'Oecuménisme de Montréal.

Anglophones — francophones: Un dialogue interculturel a eu lieu à St-Jean du 11 au 13 avril 1975; à St-Jérôme du 30 avril au 2 mai 1976.

Le bulletin Oecuménisme a souvent abordé ce problème (v.g. no 44, juin 1976, p. 7)

Un groupe d'une douzaine de laïques anglicans/catholiques se rencontrent environ une fois par mois à Montréal.

Concile des Jeunes (Taizé), section du Québec, s'est réuni à Lachute, fin mai 1975. Un millier de jeunes y participèrent.

En juin 1975, aux évêques, aux membres du clergé et aux laïques de l'Église anglicane du Canada, délégués au Synode national de leur Église, le Père Irénée Beaubien, s.j., présentait avec le professeur Eugene Fair-weather (anglican) les accords substantiels sur l'Eucharistie (dits de Windsor) et sur le Sacerdoce ordonné (dits de Canterbury). Ces accords furent acceptés à l'unanimité par les délégués.

La conférence nationale annuelle des étudiants en théologie, de toutes confessions et de toutes provinces, s'est tenue à St-Jérôme du 28 février au 4 mars 1977.

Séminaire international organisé par Développement et Paix sur les structures injustes dans le monde. 17-19 mai 1975, à Montréal. 135 participants de quatre continents.

Hospitalité chrétienne v.g. aux ougandais, aux prisonniers politiques du Vietnam Sud et du Chili, à César Chavez et à ses Travailleurs Agricoles Unis (United Farm Workers of California).

Consultations interconfessionnelles: Sur l'initiative du Centre Canadien d'Oecuménisme, un comité interconfessionnel et bilingue organisait à Châteauguay, du 29 au 31 octobre 1976, une **Consultation Oecuménique sur "Les Problèmes du Québec".** 120 citoyens du Québec y prirent part. Huit Églises chrétiennes et douze groupes ethniques y étaient représentés.

Une seconde consultation du même genre eut lieu du 18 au 20 novembre 1977. Elle portait sur **"La Formation Chrétienne à l'École".** Une évaluation s'est avérée positive.

On peut obtenir un rapport de ces deux consultations.

II — Pastorale OECUMÉNIQUE

Aux Jeux Olympiques de Montréal, en juillet 1976, le Groupe de Travail des Églises de Montréal, en collaboration avec le Groupe Mixte de Travail de la Conférence des Évêques Catholiques du Canada (C.E.C.C.) et du Conseil Canadien des Églises (C.C.E.), a pris l'initiative de publier en français et en anglais une brochure intitulée: "Les Sports dans l'Optique Chrétienne" — "A Christian View of Sports".

Un feuillet, publié en cinq langues, indiquait les endroits de culte à Montréal. Au village olympique, un service pastoral fut assuré pendant toute la durée des Jeux.

Les mass média, dont Radio-Vatican, ont signalé cette dimension religieuse des Olympiques.

Dans les *hôpitaux*, les *universités* ainsi qu'à *l'aéroport Mirabel* et ailleurs existe une collaboration interconfessionnelle.

Plura: organisme interconfessionnel canadien groupant cinq Églises (Presbytérienne, Luthérienne, Unie, Romaine, Anglicane) qui se penchent sur le problème de la pauvreté dans nos milieux. Il est actif au Québec.

Âge d'or: Quelques clubs d'âge d'or sont interconfessionnels.

À l'Université Bishop's et au Cégep Champlain de Lennoxville, après entente interconfessionnelle, le Père Gilles Blouin, a.a., agit comme aumônier de tous les étudiants chrétiens.

Mariages mixtes: Les mariages mixtes constituent un aspect important de la pastorale oecuménique.

L'abbé Anthony Mancini, du Centre Canadien d'Oecuménisme, fait enquête sur la situation concrète des mariages et des foyers mixtes à Montréal. A partir des documents autorisés, il présentera des recommandations.

III — Diocèses

Le 2 décembre 1977, le secrétaire général de l'A.E.Q., en collaboration avec les évêques et le Centre Canadien d'Oecuménisme, convoquait **les responsables diocésains d'oecuménisme au Québec.** On peut obtenir un rapport de cette rencontre ainsi qu'un bref rapport des activités oecuméniques soumis par les diocèses suivants: Amos, Gaspé, Hull, Québec, St-Jean.



Irénée Beaubien

A Québec, le Père Armand Désautels, responsable diocésain de l'oecuménisme, prêche chaque dimanche à toutes les messes dans une paroisse du diocèse. Il invite les paroissiens à assister sur semaine à une rencontre d'information sur le mouvement oecuménique. Chaque semaine, il dirige des rencontres d'initiation biblique.

A l'occasion du Synode national de l'Eglise anglicane du Canada, en juin 1975, il assurait l'hospitalité pour toute une fin de semaine, dans des foyers catholiques canadiens-français, à plus de deux cents délégués anglicans. — Il a répété ce geste, en 1977, pour les membres du Comité Central du C.C.E. qui se réunissaient à Québec.

A Gaspé, le chanoine François Rancourt accomplit un semblable travail d'éducation oecuménique.

Ce sont les deux seuls diocèses, en plus de Montréal, où un homme est consacré à temps complet à la pastorale oecuménique.

A Sherbrooke, les Amis de St-Benoît-du-Lac collaborent à la pastorale oecuménique. Le 18 septembre 1977, S.E. Mgr Jean-Marie Fortier assistait à l'orgination épiscopale du nouvel évêque anglican de Québec: Bishop Allen Goodings.

Pour une vue plus complète de l'oecuménisme au plan local ou diocésain, prière de communiquer avec chacun des diocèses.

IV — Montréal

En 1974, paraissait un rapport sur les activités des cinq premières, années du Groupe de Travail des Eglises de Montréal. On peut l'obtenir sur demande au Centre Canadien d'Oecuménisme.

La Zone Côte-des-Neiges, à Montréal, s'est dotée d'un Conseil d'Eglises local avec trois sous-comités: l'oecuménisme spirituel; les problèmes ethniques; l'action caritative.

Le 25 janvier 1975, ordination et intronisation du nouvel évêque anglican de Montréal: Bishop Reginald Hollis. S.E. Mgr Paul Grégoire y faisait une lecture biblique.

Noël oecuménique: Dans Ville Mont-Royal, des chrétiens représentant les Eglises anglicane, baptiste, catholique, presbytérienne et Unie ont rendu visite aux cinq églises locales où, à chaque endroit, on a fait une lecture de la Bible et chanté un cantique de Noël.

Bio-éthique: Le Centre de recherche en bio-éthique (110 ouest, avenue des Pins, Montréal, tél.: 842-1481), inauguré le 23 septembre 1976, a pour but de rappeler les valeurs chrétiennes dans le domaine de la recherche scientifique en biologie.

La Popotte roulante (Meals on wheels) est une organisation de dames chrétiennes qui préparent et livrent gratuitement à domicile des repas chauds à des personnes âgées, malades ou handicapées.

Tel-aide: Les personnes en détresse peuvent téléphoner 24 heures par jour (935-1101) sept jours par semaine. Deux cents personnes y collaborent bénévolement pour les écouter, les encourager ou les orienter vers qui de droit.

Tournée liturgique oecuménique: Une vingtaine de personnes, sous la direction du Père Stéphane Valiquette, s.j., ont participé à des cultes ou assisté à des cérémonies sacramentelles dans plus de sept temples chrétiens et juifs.

Congrès: Montréal et ses environs sont souvent choisis comme lieux de rencontres oecuméniques nationales ou internationales. Mentionnons:

10-13 sept. 1973: consultation nationale interconfessionnelle et bilingue pour les Eglises du Canada.

24-27 juin 1974: congrès des diaconesses en Amérique du Nord, à Lennoxville.

25-30 oct. 1974: visite au Québec (puis aux autres provinces) d'une équipe interconfessionnelle et intercontinentale formée par le Conseil Canadien des Eglises.

En janvier 1974, l'Alliance mondiale des Églises réformées, secteur nord-américain, tenait un congrès à Châteauguay.

Les 14 et 15 octobre 1976, l'office du clergé du Conseil national des Eglises aux Etats-Unis tenait ses assises à Montréal.

Du 30 sept. au 2 oct. 1977, la North American Academy of Ecumenists tenait sa IX Conférence annuelle, à Montréal.

Du 25 au 28 oct. 1977, l'Eglise orthodoxe, en Amérique du Nord, tenait son synode régional à Montréal et y élisait son nouveau métropolite: Théodosius.

Lieu de culte: En cinq endroits à Montréal, **le lieu de culte** est partagé entre des catholiques et des chrétiens d'autres confessions.

Synthèse de foi chrétienne: Animés par le directeur du Centre d'Oecuménisme, des chrétiens de diverses confessions se sont réunis deux fois par mois pendant deux ans pour repenser ensemble, dans le contexte d'aujourd'hui, leur foi chrétienne. On peut obtenir un rapport sur demande.

L'Ordre hopsitalier et militaire de St-Lazare de Jérusalem comprend deux commanderies au Québec. Un des buts de l'Ordre est de favoriser le mouvement oecuménique en nos milieux.

"Christian community in a New Quebec", tel était le titre de trois rencontres organisées par le pasteur de la Dominion Douglas United Church, Westmount. Il s'agissait d'aider les protestants d'expression anglaise à s'ajuster au nouveau contexte québécois.

Charité sociale: Mentionnons quelques-unes des initiatives animées par un esprit oecuménique: Montreal City Mission Men's Service Centre La Maison du Père, L'accueil Bonneau, Welcome Hall Mission, SAVI, Maison Benoît-Labre, Comité d'abri pour femmes, etc.

Les dialogues nationaux entre l'Église catholique d'une part et l'Église épiscopale (anglicane), l'Église-Unie du Canada et le Congrès juif canadien ont souvent lieu à Montréal. Il en est de même pour les rencontres du Groupe Mixte de Travail national.

Pour les contacts avec les Juifs, le Centre Mi-Ca-El et le Centre Canadien d'Oecuménisme collaborent ensemble.

Message commun: Chaque année, les dirigeants des diverses Églises chrétiennes de Montréal publient un message commun à l'occasion de la Semaine de l'Unité chrétienne.

V — Centre Canadien d'oecuménisme

À la suite de la restructuration de la C.E.C.C., en 1974, le Centre diocésain d'Oecuménisme, inauguré officiellement par S.E. le cardinal Léger en 1963, et l'Office national d'Oecuménisme, institué par la C.E.C.C. en 1966, se fusionnèrent en juin 1975 pour former un seul organisme incorporé sous le nom de Centre Canadien d'Oecuménisme/Canadian Centre for Ecumenism.

Le Centre continue de servir le diocèse de Montréal. Il collabore avec l'évêque ponens pour l'oecuménisme à l'A.E.Q. Il travaille en association avec la C.E.C.C., en particulier avec la Commission épiscopale d'Oecuménisme. Il sert les diocèses et les régions qui font appel à ses services.

Les services bilingues du Centre Canadien d'Oecuménisme se regroupent en quatre secteurs: information, éducation, dialogues, projets communs. On a le souci de promouvoir la triple dimension du mouvement oecuménique: spirituelle, doctrinale, sociale.

En plus de ses activités au plan provincial, le Centre a des engagements aux plans national et international.

En plus de ses activités au plan provincial, le Centre a des **engagements aux** plans national et international.

Le personnel comprend cinq personnes à temps complet, une à temps partiel, plusieurs collaborateurs et collaboratrices bénévoles.

La corporation est dirigée par un conseil d'administration composé de laïques et de membres du clergé.

Dans un but éducatif, le Centre organise des conférences publiques et des sessions à la fois d'information et d'éducation. Il diffuse des documents. Il publie un bulletin trimestriel. On peut obtenir un index des articles parus au cours des dix dernières années. Il met son expertise au service des diocèses et de l'ensemble de la population.

La bibliothèque spécialisée est accessible au public. Elle sert de point d'appui à des travaux de recherche.

Recherche: v.g. un dialogue de deux ans avec des personnes-clés de la Grande Loge Maçonnique du Québec a permis au Centre de remettre, le 13 mai 1975, à l'A.E.Q. un rapport avec des documents d'appui.

Visiteurs: Le Centre accueille souvent des visiteurs de marque en oecuménisme. Il essaie d'en faire profiter le public par des conférences publiques, des rencontres plus intimes et des entrevues à la radio et à la T.V.

Délégations: Le Centre envoie souvent un de ses membres comme personne-ressource ou comme délégué de l'Église à des rencontres nationales ou internationales de nature oecuménique.

Oecuménisme spirituel: Chaque année, le Centre consacre de nombreux efforts à la préparation et à la promotion de la Semaine de Prière pour l'Unité des Chrétiens. — Tout au long de l'année, il intéresse les communautés cloîtrées et d'autres groupes à la dimension spirituelle de la pastorale oecuménique.

Le 25 janvier 1977 marquait, pour le directeur du Centre Canadien d'Oecuménisme, le 25e anniversaire de son apostolat auprès des non-catholiques. L'événement fut signalé dans les mass media.

De bonnes relations existent entre les pasteurs des Églises chrétiennes établies au Québec et le Centre Canadien d'Oecuménisme.

La gériatrie à l'Un. Laval

L'Université Laval songe à se doter d'un programme régulier de gériatrie et de gérontologie en vue de former des spécialistes du troisième âge qui sont de plus en plus en demande. À cette fin, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Jacques Desautels, vient de former un "comité d'exploration en gériatrie-gérontologie" qui aura pour mandat d'étudier l'opportunité de créer un tel programme et d'en définir les modalités.

Ces deux disciplines sont déjà enseignées à l'université Laval, mais il n'y existe pas de programme cohérent destiné à former des spécialistes du troisième âge. Pourtant, ces spécialistes sont de plus en plus demandés dans les nombreux établissements publics et parapublics qui s'occupent des personnes âgées. Beaucoup d'organismes et de représentants du milieu demandent d'ailleurs instamment à l'université québécoise de pallier cette carence.

Le comité, présidé par le professeur Nicolas Zay, directeur du laboratoire de gérontologie à la faculté des Sciences sociales, est formé de personnes choisies tant à l'université qu'à l'extérieur de l'université et compte des représentants du secteur des sciences de la santé et du secteur des sciences humaines. Outre M. Zay, il est composé de madame Marie Bernier du Chul, du docteur Jean Beaudoin de l'Hôtel-Dieu, de M. Roland Doyon de l'extension de l'enseignement, de M. Jacques Dumas de l'École de pharmacie, de M. Jean Fournier, de la faculté de théologie et de Monsieur Georges-Louis Huot, de l'Association des fonctionnaires à la retraite.

En vertu de son mandat, le comité étudiera les questions suivantes: les besoins de la société et du milieu; les fonctions et les tâches qu'appelle la satisfaction de ces besoins; l'orientation du programme et les objectifs généraux de formation; le cycle et le type de programme; l'insertion dans le réseau universitaire; la composition du programme lui-même; la clientèle probable et les ressources exigées.

Un premier rapport concernant l'opportunité d'un tel programme devrait être remis au vice-recteur en juin 1978. Si les conclusions du comité étaient favorables, un programme régulier de gériatrie et de gérontologie pourrait voir le jour à Laval en septembre 1930.

tnm 84 OUEST, RUE STE-CATHERINE 861 0563 — DERNIÈRE DEMAIN

Connaissez-Vous La Voie Lactée ?

éclairages henri lehousse musique jean sauvageau de karl wittlinger décors guy neveu costumes gyshlaine ouellet

Jacques Thisdale — Jean-Guy Moreau

adaptation denis chouinard

une mise en scène de olivier reichenbach



Un spectacle des Fêtes désopilant et sympathique. ADRIEN GRUSLIN LE DEVOIR

BILLETS EN VENTE À CIEL MF — Moins de 25 ans, plus de 60 ans: billets demi-prix en vente 1/2 hre. avant le spectacle

cip La compagnie internationale de papier du Canada est heureuse de s'associer au spectacle des fêtes du TNM.



HÔTEL MERIDIEN COMPLEXE DESJARDINS Basilaire 2

Pierre Calvé présente PAUL BERVAL ET COMPAGNIE

Roger Joubert — Huguette Gervais Claude Michaud

• Merc., jeu. et dim. à 21 h. Vend. et sam. 21 h. et 23 h. 30

Paul Berval est à l'affiche du 25 jan. au 5 fév.

la boîte à chansons Rés.: 285-1450

---

bruce cockburn

CKOI FM 96 Jeudi 9 février à 20h30



SAINT-DENIS 1594 St-Denis 849-4211 Berri Demontigny — $4.50 $5.50 $6.50

Carlo Ponti et Richard Hellman présentent un film de ETTORE SCOLA

SOPHIA LOREN · MARCELLO MASTROIANNI

POUR TOUS

Une journée particulière

JOHN VERNON • FRANÇOISE BERD • NICOLE MAGNY

scénario et dialogue ruggero maccari-claude fournier ettore scola producteur délégué marc'aurèle raymond une coproduction canada-italie cavallo films inc. montréal compania cinematografica champion rome

AVEC LA COLLABORATION DE FILMCO DISTRIBUE PAR LES FILMS AMBASSADEURS LTEE

Le PARISIEN 5 485 ST. CATHERINE W. 866-3856 — 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 SAMEDI, DERNIER PROGRAMME COMPLET 11.20

POUR LA PREMIÈRE FOIS AU MÊME PROGRAMME LES DEUX CHEFS D'OEUVRE D'ALEXANDRO JODOROWSKY



Qui n'a pas vu La Montagne Sacrée n'a rien vu. Gilles JACOB (L'Express)

Version originale S.T. français

18 ANS Adultes

EL TOPO

Un film unique... qui marque certainement une date dans l'histoire du cinéma — Luc Perrault, La Presse

JODOROWSKY dit lui-même: Je demande à un film ce que beaucoup de gens demandent à la drogue.

EL TOPO Sem.: 9.30, Sam.: 5.10 - 9.30. Dim.: 12.40 - 5.10 9.30.

MONTAGNE Sem. et Sam.: 7.30. Dim.: 3h. - 7.30.

Majestic 3166 Henri Bourassa E. 381-6116



En collaboration avec CIEL-M.F.

SUPPLÉMENTAIRES

JEU. VEN. SAM. 2·3·4 février 20h30

billets: $4.50 et $5.00, en vente au cinéma, à CIEL-MF (Longueuil), à la TABAGIE VARIÉTÉS (Centre Laval), DISCOMANIE (366 Ste-Catherine O.), L'AVANT-GARDISQUES (1606 Fleury E.) et au CARROUSEL (St-Jean).

OUTREMONT 1248 ouest, 277-4145 rue Bernard 277-2001

La Compagnie Jean Duceppe 1975 INC. — SPECTACLE 3

des frites, des frites, des frites...

de ARNOLD WESKER

Traduction de Michel Beaulieu

Mise en scène de Claude Maher

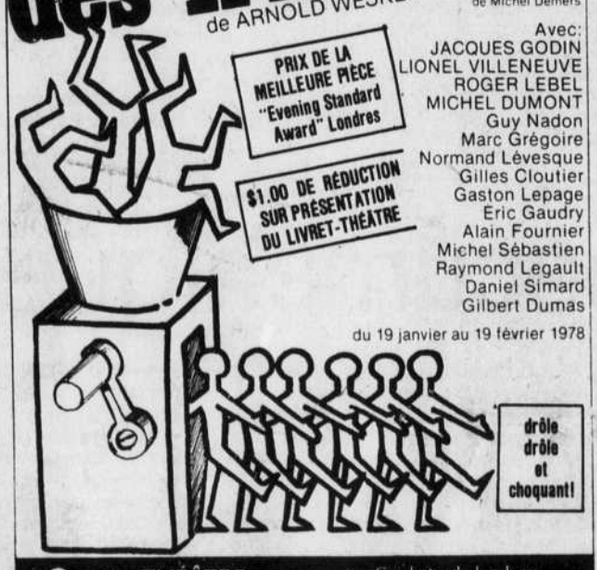
Décors et costumes de Michel Demers

PRIX DE LA MEILLEURE PIÈCE "Evening Standard Award" Londres

$1.00 DE RÉDUCTION SUR PRÉSENTATION DU LIVRET-THÉÂTRE

Avec: JACQUES GODIN, LIONEL VILLENEUVE, ROGER LEBEL, MICHEL DUMONT, Guy Nadon, Marc Grégoire, Normand Lévesque, Gilles Cloutier, Gaston Lepage, Eric Gaudry, Alain Fournier, Michel Sébastien, Raymond Legault, Daniel Simard, Gilbert Dumas

du 19 janvier au 19 février 1978



drôle drôle et choquant!

THÉÂTRE PORT-ROYAL PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9 — Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112

ISABELLE HUPPERT • YVES BENEYTON

POUR TOUS

leurs routes n'auraient jamais du se croiser, mais l'amour...

La Dentellière

un film de CLAUDE GORETTA



le DAUPHIN 2 BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060 — SEM.: 7.30, 9.30. SAM.-DIM.: 1.30, 3.30 5.30, 7.30, 9.30

McGill

Faculté de musique

le lundi 30 janvier 1978, 20h30

UNIVERSITY OF BRITISH COLUMBIA CONTEMPORARY PLAYERS

sous la direction de Stephen Chatman et Eugène Wilson

"Nouvelle musique de Colombie Britannique"

des oeuvres de Rudolph Komorous, Elliot Weisgarber, Barbara Pentland, Stephen Chatman, Martin Bartlett, Eugène Wilson, Bruce Davis.

entrée libre

Renseignements: du lundi au vendredi, 9h-17h 392-8224

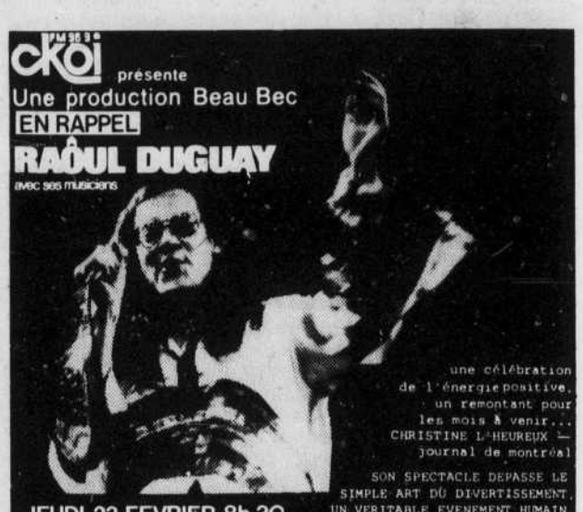
Pollack concert hall Salle de concert Pollack

CKOI FM 96 présente

Une production Beau Bec

EN RAPPEL

RAÔUL DUGUAY avec ses musiciens



une célébration de l'énergie positive, un remontant pour les mois à venir... CHRISTINE L'HEUREUX — journal de montréal

SON SPECTACLE DEPASSE LE SIMPLE ART DU DIVERTISSEMENT, UN VERITABLE EVENEMENT HUMAIN. NATHALIE PETROWSKI — LE DEVOIR.

JEUDI 23 FEVRIER 8h.30

SAINT-DENIS 1594 St-Denis 849-4211 Berri Demontigny — Billets $4.50 $5.50 $6.50 en vente au Théâtre St-Denis du lundi au samedi

---

VA JOUER DEHORS

Kino-Québec

Gouvernement du Québec Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

---

une production SMC et LUNA ARTS — en collaboration avec CKOI FM 96

LES CARCASSES



BILLETS: $4.50 et $5., en vente au cinéma, à CIEL-MF (Longueuil), à la TABAGIE VARIÉTÉS (Centre Laval), DISCOMANIE (366 Ste-Catherine O.), L'AVANT-GARDISQUES (1606, Fleury E.) et au CARROUSEL (St-Jean).

OUTREMONT 1248 ouest, 277-4145 rue Bernard 277-2001

PAGLIARO



SMC PRÉSENTE en spectacle sur scène

en première partie RED MITCHELL

Ven.-sam. 27 et 28 jan. à 10h00

billets $5.50 et $6.00, sièges réservés en vente au Cinéma, à CIEL-MF (Longueuil) à la TABAGIE VARIÉTÉS (Centre Laval), DISCOMANIE (366 Ste-Catherine O.), et à L'AVANT-GARDISQUES (1606 Fleury E.)

OUTREMONT 1248 ouest, 277-4145 rue Bernard 277-2001

---

elysée 1 35 MILTON / 842-6053

3e sem SUCCÈS TRIOMPHAL!

"MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE" Molly Haskell NEW YORK MAGAZINE; Andrew Sarris VILLAGE VOICE

"MEILLEUR RÉALISATEUR" NATIONAL BOARD OF REVIEW; LOS ANGELES FILM CRITICS ASSOCIATION

"MEILLEUR FILM ÉTRANGER" NATIONAL SOCIETY OF FILM CRITICS; NATIONAL BOARD OF REVIEW

HORAIRE LUN à VEN 7.30 - 9.30 SAMEDI 1.30, 3.30, 7.30, 9.30 DIM 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

14

"L'Oeuvre de BUNUEL est à la fois magistrale et exaltante..." A. LEROUX Le Devoir

"D'un humour captivant, superbement réussi..." Martin MALINA Montréal Star

UN FILM DE LUIS BUNUEL

Cet Obscur Objet du Désir



elysée 2 35 MILTON / 842-6053

"Mr. KLEIN IL FAUT ABSOLUMENT LE VOIR!!! LOSEY/DELON" 6e sem

SEM 7.15 - 9.30 SAM 5.15 - 7.30 - 10.00 DIM 1.30 - 4.15 - 7.00 - 9.30

POUR TOUS



14 ANS

UN DES DIX MEILLEURS FILMS DE L'ANNÉE... ETTORE SCOLA SE HISSE AU RANG DES PLUS GRANDS CINEASTES ITALIEN... A. LEROUX LE DEVOIR

AFFREUX SALES ET MECHANTS un film de ETTORE SCOLA

aussi Un film de Mauro Bolognini

DOMINIQUE SANDA ANTHONY QUINN l'héritage

4e sem Affreux SEM 6.20 SAM 5.15 - 9.20 DIM 1.00 - 5.15 - 9.20 — L'héritage SEM 7.30 SAM 3.30 DIM 3.00 - 7.30

Cinéma 7e art 722 0302 3180 rue BÉLANGER

C'est très très bon et la beauté de ce film, c'est James Whitmore qui joue le rôle du père. S'il ne parvient pas à faire pleurer 87% de la salle, c'est que les gens qui ne savent pas pleurer sont des gens sans coeur.

Jean Morin — Bon Dimanche.

POUR TOUS



DEMAIN SERA TROP TARD

VF de TOMORROW IS TOO LATE

JAMES WHITMORE • MARINA MALFATTI • LEE J. COBB RENATO CESTIE • ADOLFO CELI

réalisation: M. GARZIOLI – distribution: FRANCE FILM

st-denis 1 1594 RUE ST-DENIS 849 4211 — le paradis 1 8275 RUE HOCHELAGA 354 3711 — Plus. 2e. grand Film en Couleur dans chaque Cinéma

omega 1 PLAZA K MART LONGUEUIL 463 1330 — viau LAVAL 326 DES LAURENTIDES 669 3866 — GALERIE à GRANBY CARREFOUR à ST-JEROME

CAPITOL à DRUMMONDVILLE PARIS à HULL — St-EUSTACHE à St-EUSTACHE AZUR a MANIWAKI

ANNIE GIRARDOT

TAXI

POUR TOUS

ANNIE GIRARDOT, chauffeur de taxi, ne vit que pour trouver LE GRAND AMOUR!

Avec une cliente quelque peu excentrique, elles partent à la recherche de L'HOMME IDÉAL...



le Dernier Baiser

avec ANNIE GIRARDOT • MARIA PACOME • BERNARD FRESSON dans un film de DOLORES GRASSIAN

12-20-2-10-4-00-5-50-7-40-9-30 — st-denis 3 (pierrot) 1590 RUE ST-DENIS 845-3222

CONCERTS & ARTISTES CANADIENS INC. présente

Ballet Internacional de Caracas

"Vincente Nebrada a formé une compagnie qui est non seulement la meilleure en Amérique du Sud mais qui a également remporté un succès éclatant à Paris."

Clive Barnes, The New York Times

"NUESTROS VALSES" Chor. Nebrada, Mus. Carreno
"THE RIVER" Chor. Alvin Ailey, Mus. Ellington
"THE MOON AND THE CHILDREN IT POSSESSED" Chor. Vicente Nebrada, Mus. Michael Kamen.

CE SOIR ET DEMAIN SOIR 20h.30

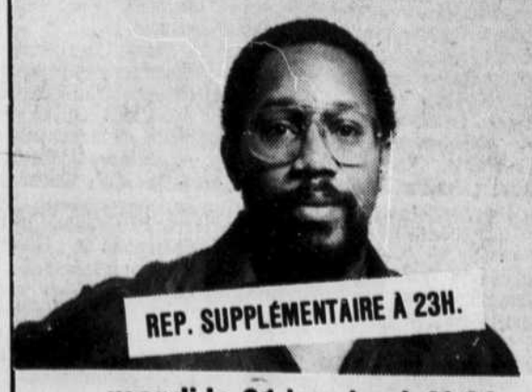
Billets $12, $10, $8, $6, $5.
En vente: Place des Arts et Montreal Trust P.V.M.
2090 Sherbrooke ouest, Suite 5, Montréal H3H 1G5

CHARGEX 935-0678 MASTER CHARGE

THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9 — Guichets: du lundi au samedi inclusivement de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112

SMC présente en collaboration avec CHOM-FM MONTREAL

BILLY COBHAM



mardi le 31 janvier à 8h30

billets $5.50 et $6.50, sièges réservés, en vente au Cinéma, à CIEL-MF (Longueuil) à la TABAGIE VARIÉTÉS (Centre Laval), DISCOMANIE (366 Ste-Catherine O.), et L'AVANT-GARDISQUES (1606 Fleury E.)

OUTREMONT 1248 ouest, 277-4145 rue Bernard 277-2001

cinéma / Les films Mutuels à l'assaut de Toronto

par Jean-Pierre Tadros

Une compagnie de distribution québécoise et une compagnie indépendante de distribution américaine viennent d'unir leur force afin d'arriver à s'imposer (ensemble) sur le marché canadien-anglais.

C'est ce qui a été annoncé il y a quelques jours à Toronto par Pierre David, président de la Corporation des Films Mutuels, et Bob Rehme, vice-président de New World Pictures de Los Angeles (et dont le président, faut-il le rappeler, est Roger Corman). La nouvelle compagnie aura son siège social à Toronto et s'appellera tout naturellement New World-Mutual Pictures of Canada.

"Cette association, nous a indiqué Pierre David, n'affecte absolument pas les opérations des Films Mutuels au Québec. Ce qui se passe en fait, c'est que New World Pictures a retiré la distribution de ses films à la société torontoise I.F.D. (International Film Distributors), et nous autres on ne fera plus affaire avec Saguenay Films pour la distribution de nos films dans le Canada anglais. A la place, on a décidé de s'associer à 50-50 au sein d'une compagnie de distribution qui distribuera tous nos films respectifs dans le Canada anglais. Au Québec, la distribution des films sera toujours assurée par les Films Mutuels qui ont un contrat d'exclusivité, pour deux ans, avec New World."

Cette nouvelle compagnie de distribution torontoise aura une trentaine de films à son catalogue dont *La dentellière* (The Lacemaker), *Madame Claude*, le dernier Bergman, etc. Et naturellement le film canadien *Two Solitudes*, actuellement au montage, et dont les Films Mutuels avaient acquis, on le sait, les droits de distribution pour tout le Canada.

Le siège social sera situé à Toronto et occupera six personnes au départ. Le directeur de ce bureau devrait être nommé dans les prochains jours et on estime que New World-Mutual Pictures of Canada pourra commencer à fonctionner dès le mois de mars. Mais David entend être prudent et agir avec précaution. "On va commencer modestement parce que je n'entends pas brûler les étapes. Mais il est clair que j'espère bien arriver à créer dans le reste du Canada un complexe qui s'apparente quelque peu au complexe qu'on est arrivé à créer ici avec la Corporation des Films Mutuels. Mais ce nouveau complexe devra être adopté aux réalités du milieu anglophone, et non pas tout simplement calqué sur ce qui existe ici. Pour moi, New World-Mutual Pictures of Canada est une toute autre compagnie, une autre opération."

Et Pierre David semble décidé à s'en occuper fort activement; désormais il passera donc une journée au moins par semaine à Toronto. Mais pas seulement pour s'occuper de cette nouvelle compagnie de distribution, car ses projets sont sûrement plus vastes. Il pense naturellement à la production, mais pas forcément avec la compagnie de Roger Corman. Il pense aussi à la Corporation Civitas, dont il est le vice-président et dont les Films Mutuels sont une filiale.

"En ce qui concerne la Corporation Civitas, nous confirme alors Pierre David, on ne veut plus être considéré comme une société qui n'aurait des activités qu'au Québec. Il est important que dans le domaine du divertissement et des communications, on se diversifie et qu'on ait désormais des activités à l'échelon canadien et possiblement même à l'échelon international. On envisage donc de s'implanter lentement au Canada, dans la distribution des films, mais aussi dans le domaine de la radiodiffusion, dans celui du disque, de l'édition musicale, dans le domaine de la production... A ce sujet, je commence à mettre sur pied une structure de financement qui nous permettra de produire une série de longs métrages. En fait, en ce moment, je suis inondé de demandes de Toronto, des gens qui veulent me voir dans tous les domaines: pour du financement... parce qu'ils savent qu'on est rendu dans le marché canadien-anglais. Et je pense que tout cela va se concrétiser dans quelques mois par l'annonce de choses concrètes."

C'est la deuxième fois que les Films Mutuels tentent une percée du côté de Toronto (qui contrôle le marché anglophone). La première fois, il ne s'agissait cependant que d'une succursale qui avait été chargée de distribuer dans un premier temps, trois films appartenant aux Films Mutuels, dont *A Child Under A Leaf* et *Etat de siège*. L'expérience n'a pas dû se révéler suffisamment concluante et en tout cas trop prématurée car elle a vite été abandonnée. Cette fois-ci, c'est avec l'appui d'un des plus importants distributeurs indépendants américains que la compagnie québécoise s'emploiera à conquérir le marché anglophone du Canada anglais.

D'ailleurs, à Toronto, New World-Mutual Pictures Association of Canada deviendra membre de la Canadian Motion Picture Distributor Association qui, même si son nom ne l'indique pas clairement, est une association dominée par les majors américains.

courrier des arts

À propos de l'*Esquisse au Livre de Job*

Avec tout le respect dû à un journaliste tel qu'Adrien Gruslin, je voudrais dire ce qu'il a omis dans sa critique de la pièce de Job, parue dans LE DEVOIR du mardi 17 janvier.

Faut-il le dire? Job, c'est la souffrance inutile d'un homme qui, d'avance, reste solidaire à Dieu. Job, c'est l'éternel mystère de l'injustice divine, à courte vue humaine. Disons d'emblée que le Job de Serge Ouaknine est davantage une magnifique saynète biblique qu'une pièce de théâtre conventionnelle, à l'occidentale. Dans la précédente critique, l'accueil proverbial oriental n'a pas été assez mis en relief. Est-ce une déformation occidentale? Le chaleureux sourire des hôtesses, le thé et l'orange confite distribués avec mille grâces prévenantes...

Quiconque, un peu au fait de son histoire biblique, n'aurait pu vraiment se perdre dans un certain "dédale de *l'Esquisse*". D'autant plus que les narratrices répétaient jusqu'à trois fois les points culminants de l'histoire de Job. Dans la pièce, il ne s'agit pas de Satan, mais du Satan. Ce nom générique est fort important et concorde avec la logique du texte parlé qui fait dire à Dieu: D'où viens-tu? en s'adressant au Satan. Dieu, le Satan et Job s'expriment en hébreu, ce qui garde à l'histoire de Job une touche sacrée irrationnelle de l'intervention divine dans la vie de l'homme.

Les spectateurs sont traînés dans trois endroits différents et vivent, ensemble, avec les acteurs les étapes décisives de celui qui n'a jamais cessé de se poser en "Interlocuteur" valable de Dieu. Il y avait aussi une sorte de "litanie liturgique" antiphonée d'où un aspect pédagogique dû à la répétition qui se faisait tantôt à voix forte, tantôt sur un ton tendre.

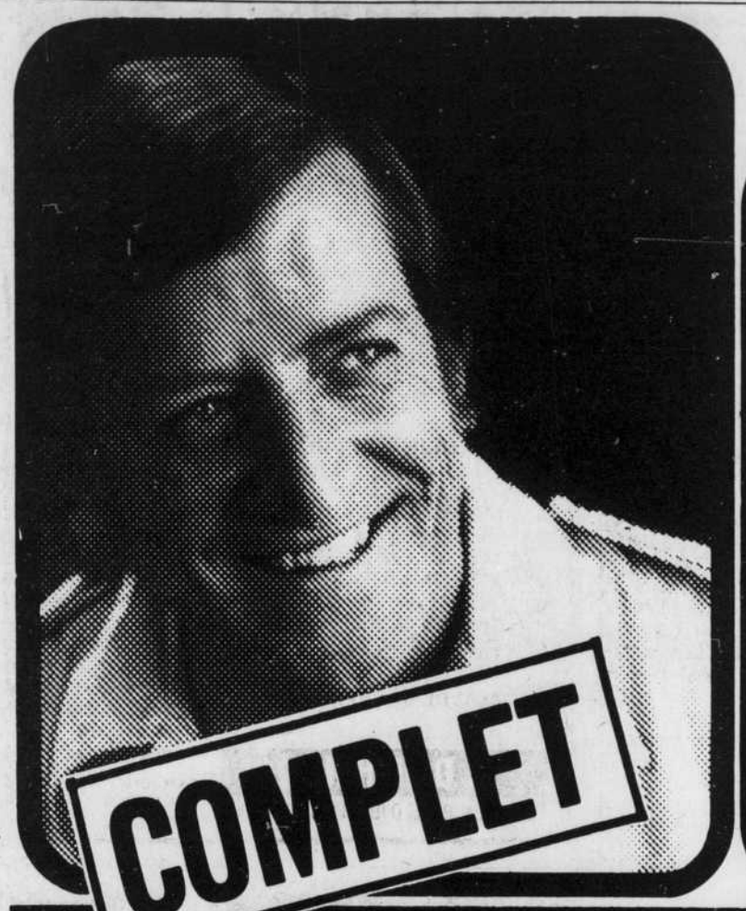
Cette pièce a été jouée de main de maître par une majorité d'acteurs, probablement juifs sépharades. Ils étaient convaincus de leur message, sans pour autant le charger de tout sens moralisateur. Eût-il été un mythe que Job aurait pris forme dans nos esprits, tant son histoire nous restera gravée au fond de la mémoire, comme une référence nécessaire dans bien des moments de notre vie.

Félicitations à Serge Ouaknine qui a réussi là un tour de force. Il m'a confié le titre de sa prochaine mise en scène: *La Tempête de Shakespeare.*

Thomas-Olivier MAZEL

échos

Les auditions pour les candidats désireux de faire partie de l'**Orchestre des jeunes du Québec** se poursuivront au Conservatoire de musique du Québec, au 100 est, rue Notre-Dame, du 9 au 13 février. Les musiciens dont les noms seront retenus travailleront pendant 12 semaines — du 20 février au 12 mai 1978 — sous la direction de Franz-Paul Decker, qui agira comme chef invité pendant cette première session.



GUY LATRAVERSE & CKAC 73 PRESENTENT

rire aux larmes avec Jean Lapointe

DU 12 AU 29 JANVIER

(DU JEUDI AU DIMANCHE)
SEM. à 20h30, SAM. à 18h30 & 22h
BILLETS: $6.00 à $10.00
AUSSI CHEZ SAUVE FRÈRES
et à 87 ouest, St-Charles, Longueuil

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.

Renseignements: 842-2112



GUY LATRAVERSE & CKAC 73 PRESENTENT

rire aux larmes avec Jean Lapointe

DU 12 AU 29 JANVIER

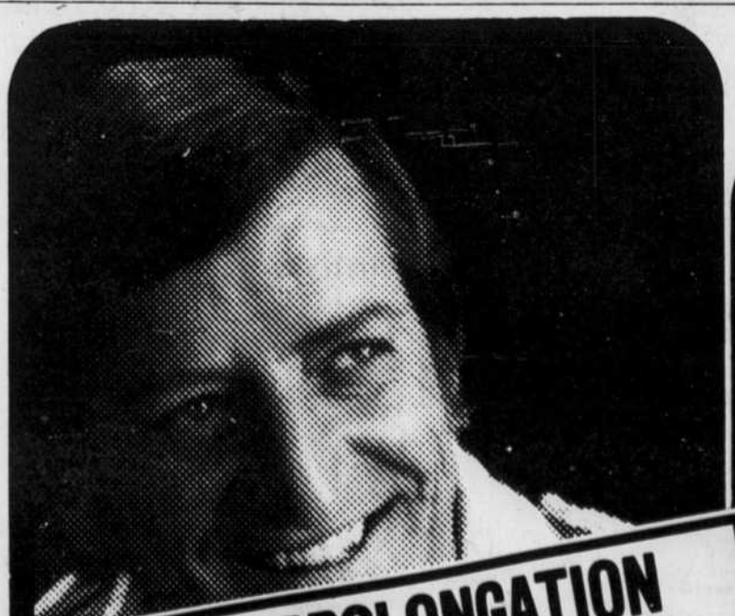
(DU JEUDI AU DIMANCHE)
SEM. à 20h30, SAM. à 18h30 & 22h
BILLETS: $6.00 à $10.00
AUSSI CHEZ SAUVE FRÈRES
et à 87 ouest, St-Charles, Longueuil

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER
4353 EST STE-CATHERINE
Jusqu'au 7 mars
SPECTACLE TCHEKHOV
CATHERINE BÉGIN, PASCAL ROLLIN, GILLES PELLETIER, EDGAR FRUITIER, JO-ANN QUEREL, JACQUES BROUILLET, YVES MASSICOTTE, CÉLINE BEAUDOIN, VICTOR KYRYCHOK ET JACQUES KANTO
Mise en scène: Gilles Pelletier
Décors: Claude Fortin
Costumes: Janet Logan

nc L'ATELIER
À LA SALLE FRED-BARRY
Du 24 janvier au 4 février
ENCORE UN PEU
de Serge MERCIER
Mise en scène: Jean-Luc Bastien
Décor, costumes: Raymond Corriveau
Éclairages: Claude-Andre Roy
LOUISETTE DUSSAULT
PAUL SAVOIE
DU MARDI AU SAMEDI À 20h30
RÉSERVATIONS: 253-8974



GUY LATRAVERSE & CKAC 73 PRESENTENT

rire aux larmes avec Jean Lapointe

DU 12 AU 29 JANVIER

(DU JEUDI AU DIMANCHE)
SEM. à 20h30, SAM. à 18h30 & 22h
BILLETS: $6.00 à $10.00
AUSSI CHEZ SAUVE FRÈRES
et à 87 ouest, St-Charles, Longueuil

THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9

Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

Les représentations des 17, 18 et 19 février sont annulées
Les billets sont remboursables ou échangeables aux guichets de la Place des Arts.

GUY LATRAVERSE PRÉSENTE
ZOUC HUMORISTE
du 13 au 19 février
20 h.30
BILLETS de $4.00 à $8.00
EN VENTE CHEZ SAUVÉ FRÈRES et AU 87, ST. CHARLES O., LONGUEUIL



THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
Montréal (Québec) H2X 1Z9
METRO
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques.
Renseignements: 842-2112

L'avenir est aux "femmes seules"

CANNES (AFP) — Hit Parades et chiffres de vente le prouvent, l'avenir, dans la chansonnette, est aux "femmes seules".

Tel est le dernier augure du "Show Biz", dont les têtes pensantes, les stars et les marchands sont réunis à Cannes depuis vendredi, pour le 12ème Midem (Marché international du disque et de l'édition musicale).

Jusqu'ici, la mode avait consacré les groupes masculins. Ceux-ci devraient laisser désormais la vedette aux solistes féminines, qui font, selon un terme très répandu ces jours-ci sur la croisette, "un malheur" aux États-Unis, toujours en avance de quelques notes sur le marché européen.

Cette suprématie féminine est analysée dans Midem News, la gazette distribuée aux professionnels de l'édition musicale, qui reflète leurs laborieuses journées cannoises. Ainsi, parmi les dix "meilleurs" 45 tours de l'année 1977, l'avant-garde féminine est bien représentée, avec Barbra Streisand, Thelma Houston et Rita Coolidge.

La recherche de nouveaux talents féminins devrait donc être le soucis constant des maison de disques, qui aideront ainsi la réalité à rejoindre la prospective.

Le Midem, qui s'est retrouvé lundi soir au gala de la radio périphérique française Europe numéro 1 a accueilli mardi la réunion du conseil d'administration de la Fédération des organisateurs de festivals (FIDOF).

chronique des ondes

Non, pas de "crâne 1470"

par Gilles Constantineau

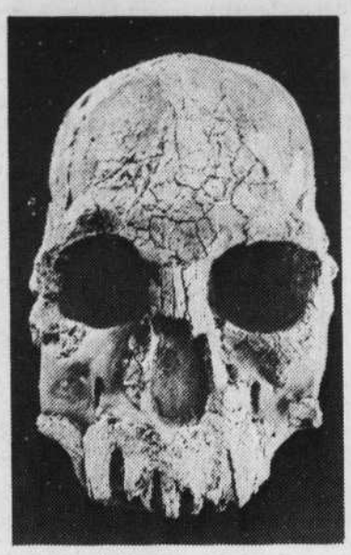
"Le désabusement n'est pas un produit de la culture, mais au contraire de l'ignorance." Cette observation d'ordre général que faisaient en 1970 les magnifiques Louis Pauwels et Jacques Bergier, dans *L'homme éternel*, pourrait sans doute se reprendre, avec infiniment plus d'acuité, au sujet des jeunes de l'époque actuelle, dont l'inquiétude fondamentale ("la grande inquiétude métaphysique", dira-t-on), faute d'autres solutions, se gave de diverses simagrées religieuses, plus ou moins prometteuses d'espoir, quand ce n'est pas de drogue.

Faute de solutions: il faut s'entendre, et savoir qu'elles existent, ces solutions, sous forme d'innombrables hypothèses qui jouent à saute-mouton entre la paléontologie et la cosmologie, dans les champs immenses de l'exploration scientifique. Mais ces recherches, ces connaissances, même si elles ne font souvent qu'ouvrir la voie à de nouvelles hypothèses, sont pour nous de toute façon inaccessibles, s'il est vrai, encore une fois, qu'au Québec on se nourrit la culture de télévision, plus que d'imprimés.

Car pour la connaissance scientifique, nos médias électroniques ne font rien. Du côté de l'industrie privée, c'est absolument zéro. Du côté de Radio-Canada, c'est presque la même chose, toutes proportions gardées. Certes, 30 minutes par semaine, *Science-Réalité* essaie de donner bonne conscience à la Société et bonne bouche aux téléspectateurs. Mais allez voir. Avec un dynamisme funéraire et sur un ton monotonement didactique, qui trahit l'absence d'intérêt aux sources, cette demi-heure s'en tient en général à de petits relevés de petite, très petite actualité, sans jamais le moindre effort de véritable synthèse.

Il ne reste donc, à la pire des heures du plus mauvais jour de la semaine (18 h, le dimanche), qu'une suite modeste, elle aussi restreinte à 30 minutes au cours desquelles elle essaie d'échantillonner, à la mesure de ses moyens, des monceaux de connaissances dont la plus grande partie devra passer, inévitablement, par-dessus la tête de la population.

Je veux parler de *Aux frontières du connu*, qui depuis deux semaines traite de l'origine de l'homme, et qui continuera de le faire pendant deux semaines encore, avant que de s'engager dans une autre suite de quatre émissions où sera fait le tour des connaissances sur la mer. Ce type d'information culturelle ne semble guère retenir l'attention des gens de Radio-Canada. Pourtant si l'homme cherche à savoir d'où il vient, comme le disait un chroniqueur français, "c'est dans l'espoir d'apprendre où il va et de trouver, dans la connaissance de son passé, des lumières sur son avenir".



le "crâne 1470"

Aux frontières du connu n'est pas insensible à cette interrogation universelle, qui ne trouvera pas de réponse dans les examens philosophiques foireux, ni les procédés de yoga, le jésuitisme cauteleux ou le révisionnisme oecuménique que proposent certaines autres émissions dites de culture. Et c'est avec un à-propos parfait que notre petite demi-heure, dimanche dernier, consacrant quelques minutes à l'avènement des premières sépultures, voici quelques centaines de milliers d'années, notait par la voix du commentateur que cette inquiétude métaphysique que nous éprouvons tous ne date pas d'hier.

Toutefois *Aux frontières du connu* ne peut aller plus loin. Malgré la modicité de ses moyens et le peu de temps qu'on lui donne à l'antenne, elle s'acquitte déjà remarquablement bien de sa tâche. Elle a recours à des témoignages scientifiques dont les auteurs, en plus de maîtriser la matière dont ils traitent, savent le faire sans ânonner et reconnaissent modestement que l'évolution des hypothèses marque simplement quelques pas vers une plus forte probabilité. La structure de l'émission est classique, mais elle l'est impeccablement. Ses images sont fascinantes, et elle se pavoise, à l'occasion de tableaux extrêmement faciles à comprendre. Et à l'interview comme au commentaire, ce sont les voix probablement les plus professionnellement posées de la Maison, celles de Paul-Émile Tremblay et de Marc Fillion, qu'elle utilise.

Mais les restrictions diverses l'obligent à délaisser ce qui n'est pas essentiel, et qui agrémenterait pourtant l'ensemble. Il ne sera par exemple fait aucune allusion au "crâne 1470", découvert en 1972 au Kenya, reconstitué à partir de 150 morceaux épars, et dont la forme fort évoluée fit craindre un temps qu'on n'eût à réviser 50 ans de recherches, et qu'on dût, ainsi que le signalait *La Recherche* à l'époque, "décrocher l'australopithèque de la galerie des ancêtres".

Le réalisateur, M. Jean Martinet, qui fait son bonhomme de chemin depuis des années en ce domaine méandreux et difficile (il signait antérieurement *La flèche du temps* et *Atomes et galaxies*), m'indiquait que Radio-Canada "n'envisage pas", tout simplement, de faire davantage.

Qu'adviendrait-il si on lui proposait une heure hebdomadaire, comme il conviendrait en semblable matière? Si on lui donnait une heure et demie de moins, quoi, que ce qu'on accorde chaque semaine aux *Trouvailles de Clémence?*

Il sauterait sur l'occasion, pour tout dire. Et les spectateurs que nous sommes s'en réjouiraient. Mais ne rêvons pas. Pour Radio-Canada, la culture, c'est avant tout les-z-arts et les lettres. Voilà peut-être la raison pour laquelle on s'y montre parfois très désabusé (voir la citation du début).

Montréal et Sherbrooke représentent le Québec au Festival des orchestres

L'Orchestre civique des jeunes de Montréal et l'ensemble classique de Sherbrooke, sous la direction du chef d'orchestre Jacques Clément, représentent le Québec au Festival canadien des orchestres de jeunes à Banff en Alberta jusqu'au 4 février 1978.

Ces deux groupes ont été choisis parmi huit orchestres pour participer à cet événement national de musique.

Les 102 jeunes musiciens de Montréal et Sherbrooke, dont les âges varient de 14 à 24 ans, participeront à d'intensives répétitions, à des ateliers de travail, à des classes de perfectionnement ainsi qu'à des concerts publics en soirée. Ils seront conseillés et dirigés par 18 musiciens renommés au Canada et par cinq chefs d'orchestre de réputation internationale.

Le festival, un événement bi-annuel, est conçu pour encourager et motiver de jeunes musiciens d'un peu partout au pays, de même que pour améliorer la qualité des représentations des jeunes orchestres dans les différentes communautés à travers le Canada.

Grâce à l'appui du Conseil des arts du Canada, du Secrétariat d'État, d'Air Canada et des gouvernements provinciaux participants, les organisateurs du festival ont pu réduire la cotisation de chaque participant à $250. Diverses activités organisées par les musiciens eux-mêmes, telles que tirages, ventes de chocolat et lavage d'autos, de même que des dons de particuliers et de corporations devraient fournir les fonds nécessaires.

●

Mardi à 19 h 30, la **Cinémathèque québécoise** présentera en collaboration avec l'Office national du film et la revue de cinéma Séquences, un programme composé de films réalisés par 10 animateurs de l'ONF auxquels Séquences a consacré un numéro spécial (No 91): Jacques Drouin, Co Hoedeman, Suzanne Gervais, Laurent Coderre, Bernard Longpré, Ishu Patel, Ryan Larkin, Ron Tunis, Caroline Leaf et Paul Driessen. Un certain nombre de cinéastes ont accepté de participer à l'événement et à la discussion qui suivra les projections. Cette manifestation est gratuite, 1700, rue Saint-Denis.

Les Films Ambassadeur présentent
Une incroyable histoire comprenant de la puissance, de l'espace du temps et un visiteur inattendu !
14 ANS

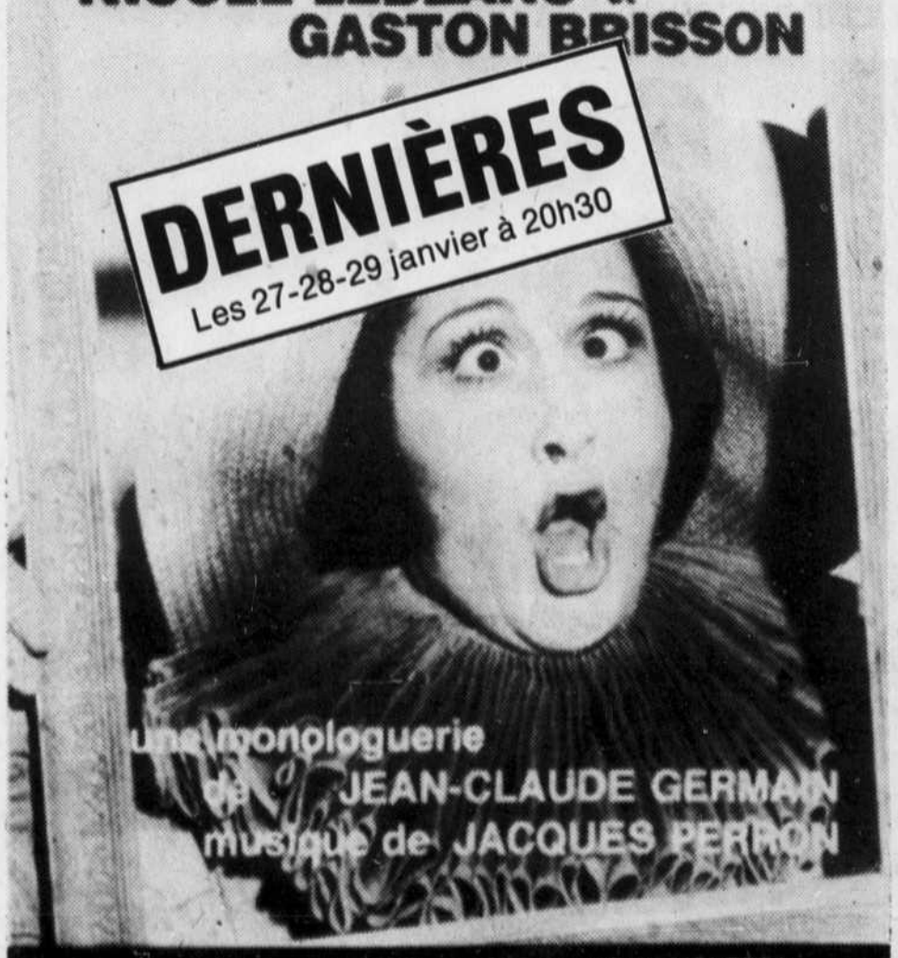


David Bowie Dans un film de Nicolas Roeg
L'HOMME QUI VENAIT D'AILLEURS
avec Rip Torn
AUJOURD'HUI!
Le PARISIEN 4
486 STE-CATHERINE O. 866-3856
1.15, 3.50, 6.25, 9.00
SAMEDI DERNIER PROGRAMME COMPLET À 11.35



A table, mes Seigneurs... le spectacle va commencer!
LE FESTIN DU GOUVERNEUR
Vin, banquet et divertissements du 17e siècle au Vieux Fort de l'Ile Ste-Hélène. Nous honorons les cartes de crédit CHX, MC, Am. Ex.. Stationnement gratuit.
Information: 879-1141

LA COMPAGNIE DES DEUX CHAISES
PRESENTE
LES HAUTS ET LES BAS D'LA VIE D'UNE DIVA
AVEC
NICOLE LEBLANC et GASTON BRISSON
DERNIÈRES
Les 27-28-29 janvier à 20h30



une monologuerie de JEAN-CLAUDE GERMAIN
musique de JACQUES PERRON
A LA SALLE DE THEATRE DU CEGEP DU VIEUX-MONTREAL
255 EST RUE ONTARIO (Métro Berri — Stationnement intérieur)
RÉSERVATIONS: 284-7135

Stationnement $2.00 après 6.00 p.m.
Les cinémas du Complexe Desjardins
150 ouest, Ste-Catherine, Basilaire 1
TÉL.: 288-3141
Place des Arts

Les Fleurs du Miel
POUR TOUS
FRANCE SOIR - Robert CHAZAL :
Claude FARALDO : Un cinéaste de premier plan.
LE POINT - Michel FLACON :
Brigitte FOSSEY, belle comme un Botticelli, illumine de son talent ce huis-clos triangulaire.
PARISCOP - Delfeil DE TON :
Allez voir le film de FARALDO, lui, au moins il vous secoue.
NOUVEL OBSERVATEUR - Michel GRISOLIA :
Grâce à FARALDO, ce sera l'année Brigitte FOSSEY, pudique, angoissée, très belle, habitée... C'est la comédienne idéale.
PRIMA FILM
Brigitte Fossey
Gilles Segal



un Film de Claude Faraldo
SALLE 1 12.45 - 2.30 - 4.15 - 6.00 - 7.45 - 9.40



18 ANS Adultes
L'HOMOSEXUALITE 3 SIÈCLES APRÈS J.C.
un film de Derek Jarman
musique: Brian ENO
v.o. latine avec sous-titres francais
SEBASTIANE
L'histoire d'un homme, un martyr.
2e sem.
SALLE 2
12 20 - 2 10 - 4 00 - 5 50 - 7 40 - 9 30



MARCO BELLOCCHIO
FRANCO NERO
MIOU-MIOU
MICHELE PLACIDO
PATRICK DEWAERE
18 ANS Adultes
Un film qu'il faut aimer... ou détester!
—Miou-Miou
SILVIO CLEMENTELLI
LA MARCHE TRIOMPHALE
4e sem.
SALLE 3
12.50 - 2.55 - 5.00 - 7.10 - 9.15 -



3e MOIS
SELECTION FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM 1977
POUR TOUS
Pique-nique à Hanging Rock
... Quelques-uns ne revinrent jamais!
SALLE 4
12 40 - 2 45 - 4 50 - 6 55 - 9 00

Gymnastique et poésie: la compagnie de danse Expression

par Angèle Dagenais

Ce n'est pas tous les jours qu'on assiste à la naissance d'une nouvelle compagnie de danse: hier aux "midis" de la Place des Arts, les amateurs ont pu voir pour une première représentation la Compagnie de danse Expression fondée il y a quelques semaines par le danseur Tom Scott.

Ancien associé de Michel Conte au Studio d'expression corporelle, Tom Scott a décidé de voler de ses propres ailes (ce n'est d'ailleurs pas la première fois, Scott étant un des doyens de la danse gymnique au Québec). Il a formé une petite compagnie d'une quinzaine de danseurs, de formation diverse (certains ont étudié à l'Académie des Grands ballets canadiens, d'autres avec Eddy Toussaint, la plus grande partie avec Michel Conte, etc). La philosophie de cette nouvelle compagnie est de viser à intégrer la gymnastique, l'art dramatique et la danse.

Déjà leur première spectacle faisait ressortir ces objectifs au moyen de trois oeuvres tirées de leur répertoire: *La maturité*, dansée par Claude Gagnon et Luc Landreville sur une musique d'Alexandre Stanké et un poème de Janou Saint-Denis, le tout mis en forme par Tom Scott; *L'homme nouveau*, chorégraphie de Michel Conte sur l'ouverture de "Lohengrin" de Richard Wagner, dansée en solo par Michel Jodoin, l'un des piliers de la compagnie: enfin, *Intégration*, oeuvre à grand déploiement, à la thématique "arabisante", chorégraphiée par Tom Scott pour l'ensemble de la compagnie (la musique est de Dionne et Brégent).

Pour comprendre l'esprit de cette compagnie, il faut savoir que son fondateur, Tom Scott, a reçu une formation de gymnaste à New York auprès d'un champion olympique, antérieure à sa formation de danseur. Il a poussé très loin son entrainement de gymnaste au point d'être maintenant devenu l'un des 20 juges internationaux en gymnastique olympique. Ses orientations sont donc davantage tournées vers le jeu de la musculature que de l'harmonie des formes et de l'élongation.

Le solo chorégraphié par Michel Conte que la compagnie a incorporé à son répertoire en est un bel exemple. Le danseur accroupi face au fond de la scène fait des mouvements de bras qui mettent en valeur le jeu des muscles de ses épaules et de son dos. Intitulé l'*Homme nouveau*, cette oeuvre symbolise la naissance physique, émotive ou spirituelle d'un être qui s'arrache péniblement à son limon originel. Michel Jodoin pour qui cette oeuvre a été créée fait très bien passer le thème. Ses mouvements ont la force d'expression nécessaire et il imprime sa personnalité à ce personnage informe d'abord, qu'il met au monde, non sans peine. Il exécute avant tout des mouvements gymniques, très bien contrôlés, qui confèrent à cette forme d'adagio une grandeur assez saisissante mais on pouvait, par ailleurs, noter à quel point la formation gymnique est empreinte de lourdeur en regard de celle de la danse. Les deux entrainements sont bien différents.

Maturité, l'oeuvre qui précédait ce solo, met en valeur non plus les qualités gymniques mais l'art poétique, car c'est un poème (celui de notre Janou Saint-Denis "nationale") dit et dansé par Claude Gagnon et son partenaire Luc Landreville. Comme le soulignait fort justement Henri Barras au cours de sa présentation, cette oeuvre met en valeur le rythme de la phrase poétique, la valeur sonique des syllabes sur lesquelles se moule le mouvement, transcription gestuelle du mot. Cette démarche est certes intéressante mais extrêmement limitée car il est évident que le danseur ne peut discourir très longtemps s'il doit danser! C'est une question de souffle.

La dernière oeuvre ne m'a guère émue. Sa thématique — rencontre entre une reine de Saba (ou l'équivalent), ses suivantes, et un beau prince porté par sa cour — ne tombe pas tout à fait dans mes cordes et je dois dire que j'ai beaucoup de mal à m'imaginer qui peut encore, en 1978, se laisser bercer par ce genre de conte de fée tellement galvaudé, sinon des auditoires très jeunes et naïfs. Cette oeuvre intitulée *Intégration* nous a quand même valu un solo dansé par Scott et de douces embrassades des membres de la troupe sur scène, mais le tout apparaissait bien long et d'une symbolique éculée.

Le directeur artistique adjoint de la troupe, Roland Laurin a précisé, en ce qui concerne le répertoire, que deux oeuvres nouvelles sont en préparation. Une de Michel Jodoin et une autre de Tom Scott intitulée *Coup de pied à la lune*. La compagnie projette bientôt une tournée de la province dès que ce premier répertoire sera mis au point.

la boîte à échos

C'est hier que la directrice générale du Conservatoire Lasalle, **Mme Suzanne P. Goyette**, célébrait ses 50 ans d'enseignement par un vin d'honneur dans le grand Hall de l'Hôtel de ville de Montréal. A l'occasion de cet événement, Mme Goyette a signé le Livre d'or de la ville de Montréal.

•

Le directeur général des Éditions Leméac, M. Yves Dubé, vient d'être élu à la présidence de l'**Association des éditeurs canadiens.** MM. Pierre Tisseyre et Gaston Miron, respectivement vice-président et secrétaire-trésorier ont été réélus à leurs postes. Les membres du bureau sont M. Victor Martin, des éditions Fides, M. Jacques Fortin des éditions Québec-Amérique; M. Louis-Raymond Daoust de la librairie Beauchemin; M. Claude Frémont des Presses de l'Université Laval. L'AEC compte 42 membres actifs dont les Editions coopératives Saint-Martin qui viennent tout juste de joindre les rangs.

Une oeuvre romanesque de qualité, qui séduira le plus large public. Une histoire très prenante où se mêlent l'amour, le mystère et la haine dans un sens parfait du spectacle.
– FRANCE-SOIR

Un spectacle qui enchante, une distribution éclatante, un grand film d'auteurs, des aventures étonnantes, dans l'un des plus beaux pays du monde, l'Irlande!
– LE FIGARO

Un film d'une grande qualité, des numéros d'acteurs remarquables, et un accueil extraordinaire par le public!
– LE PARISIEN

Une oeuvre exceptionnelle... Le triomphe de la grande tradition romanesque. Nous retrouvons les grands vents des passions éternelles...
– LE JOURNAL DU DIMANCHE

Un Taxi Mauve a tout pour plaire, et plaira certainement au grand public. Et on ne s'ennuie pas une minute...
LES ÉCHOS

Du cinéma commercial, sans doute, mais au meilleur sens du terme. Du cinéma romanesque avec de grands acteurs, forts et brillants.
– TÉLÉRAMA

Quels acteurs fascinants!
– TÉLÉ 7 JOURS

Un vrai film, du vrai cinéma, une histoire habilement ficelée, une photographie magnifique, d'excellents comédiens!
– NICE-MATIN

On se bouscule pour voir Un Taxi Mauve... C'est le grand public qui consacre ce film excellent.
– LE POINT

Des comédiens remarquables, qui font du Taxi Mauve un grand succès.
– LE MONDE

Un charme certain, l'envoûtement de l'Irlande, vraiment un excellent divertissement!
– LE NOUVEL OBSERVATEUR

ENFIN A MONTRÉAL
APRÈS UN TRIOMPHE EN EUROPE !

La rencontre inoubliable des plus grands comédiens dans un film grandiose et exaltant où s'affrontent les puissances de l'amour et les passions humaines

CHARLOTTE RAMPLING
PHILIPPE NOIRET
PETER USTINOV
AGOSTINA BELLI
FRED ASTAIRE

SÉLECTION OFFICIELLE festival de Cannes 1977

POUR TOUS



PIERRE DAVID PRESENTE

Un Taxi Mauve

un film d'YVES BOISSET

d'après le chef d'œuvre de MICHEL DÉON, Grand Prix de l'Académie Française

CREMAZIE
ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210

Sem.: 7.10 - 9.25
Sam. - Dim.: 12.30 - 2.30 - 4.45
7.10 - 9.25

PIERRE DAVID présente UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

★★★ La réussite totale! Un formidable spectacle! Le film coup-de-poing qui secoue le cinéma français.
– LE JOURNAL DU DIMANCHE

★★★ La vérité dérange, et Boisset la veut la plus dérangeante possible... Le film vient à son heure. Précis et bien rythmé, passionnant, il rappelle que la réalité dépasse la fiction... – LE MONDE

★★★ Jamais Boisset n'a eu tant de force et de sens du spectacle que dans "Le Shériff". Il nous tient en haleine de bout en bout dans ce film au succès assuré.
– FRANCE SOIR

★★★ Utile, courageux, ce genre de cinéma? Mieux: indispensable!
– LE NOUVEL OBSERVATEUR

★★★ Le plus achevé, le plus mûr des films de Boisset. Un film admirable qui va déranger... – L'HUMANITÉ

★★★ Film bien fait, "engagé", interprété à la perfection, passionnant comme les meilleurs "policiers"... – RADIO LUXEMBOURG

★★★ On ne s'ennuie pas avec Boisset. Il a du punch, et nous tient en haleine jusqu'au bout. Un film passionnant et important. – LE POINT

★★★ Un scénario exemplaire, un témoignage clair, une photographie la plus fidèle possible d'une certaine vie politique souterraine... – L'AURORE

★★★ Du vrai cinéma! On ne s'ennuie pas une seconde avec ce film qui nous dérange et nous fascine. – EUROPE NO. 1

PRIX LOUIS DELLUC 1977
la plus haute distinction du cinéma français.

POUR TOUS

Il dérange beaucoup de gens... trop de gens... et ceux-ci sont très puissants...



LE JUGE FAYARD dit "LE SHERIFF"

un film d'YVES BOISSET

avec PATRICK DEWAERE AURORE CLEMENT PHILIPPE LEOTARD

le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Sem.: 7.30 - 9.30
Sam.-Dim.: 1.00 - 3.10 - 5.20
7.30 - 9.30

Le Soleil Levant, l'unique boîte de jazz à Montréal

D'une salle de répétition à un programme international

par Nathalie Petrowski

Un escalier boiteux, pour ne pas dire douteux vous mène en haut, au milieu d'une salle plutôt sombre, exiguë avec des murs crayonnés de noir, vestiges psychédéliques de temps révolus. Les tables en formica sont petites et chancelantes, les chaises, droites, dures et peu confortables. Des miroirs embrouillés vous renvoient une image floue pendant qu'autour, quelque disque de jazz, rarement le même, vous laisse entendre une musique envoûtante qui se perd dans les méandres de la fumée. On pourrait aussi bien être à Paris en plein coeur du Quartier latin ou alors quelque part à Soho mais en fait, on est à Montréal, et la boîte, vous l'avez peut-être deviné, se nomme le Soleil Levant. Seule et unique boite de jazz à Montréal, le Soleil Levant survit depuis bientôt trois ans tout en creusant tranquillement sa place au soleil dans le coeur des Montréalais.

Après le Black Bottom, le New Penelope, l'Esquire, le Café La Bohème, la Jazzthèque, après la mort prématurée du In Concert et du Milord, le Soleil Levant apparaît comme un îlot de résistance au sein d'une industrie mercantile qui a depuis longtemps cessé de prendre en considération le potentiel humain du public pour en faire un consommateur à tout prix. Ouvert et opéré par son propriétaire-gérant-promoteur-homme - à - tout-faire, Roué Doudou Boicel, le Soleil Levant est passé en moins d'un an, d'une salle de répétition pour musiciens de jazz locaux et plutôt verts, à une véritable programmation internationale, présentant les grands noms du jazz et du blues. La raison du succès est simple: un travail de longue haleine, de patience et d'endurance et surtout de subtile infiltration.

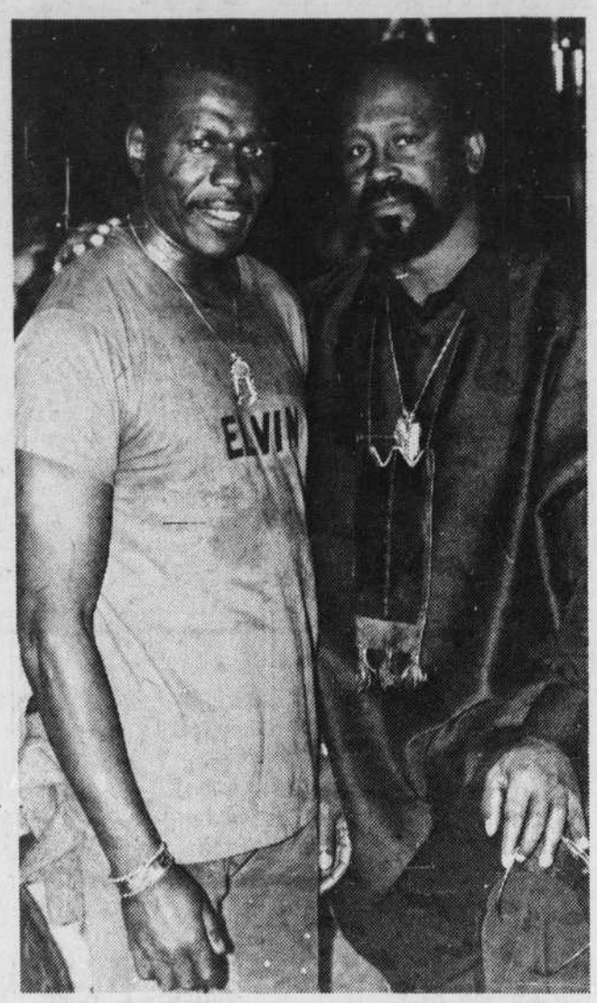
Originaire de Cayenne, en Guyane française, Doudou (pour les intimes), habite à Montréal depuis sept ans, fraye dans divers milieux artistiques, met sur pied un Centre de Visosonie (centre d'orientation pour les jeunes), ouvre un restaurant végétarien, une auberge de jeunesse jusqu'au jour, plus précisément en mai 75, où il rachète le Bar des arts de la rue Ste-Catherine, bar topless plutôt louche fréquenté par d'étranges énergumènes et décide d'ouvrir comme il le dit lui-même un centre pour intellectuels comme on en retrouve à Paris au Quartier latin. Il se lance dans l'aventure sans permis d'alcool, sans connaissance approfondie du jazz et commence par présenter de jeunes musiciens locaux. Au bout de cinq mois d'interminables batailles auprès des autorités, il réussit finalement à obtenir l'indispensable permis, puis se rend compte qu'il pourrait possiblement élargir son public et consolider la réputation de la boîte en présentant sporadiquement les grands noms du jazz. Roland Kirk et Art Blakey sont les premiers à visiter le "joint" de la rue Ste-Catherine. "J'ai commencé tranquillement, avec prudence, dit Doudou. Je n'avais pas d'argent et je devais m'en remettre uniquement aux recettes de la porte. L'essentiel pour moi à cette époque c'était de faire bonne impression sur les musiciens. La couleur de ma peau aidait un peu les choses, facilitait la communication mais il me restait quand même à comprendre leur langage de musiciens, à saisir leur psychologie. L'important, c'était de les traiter convenablement pour qu'ils soient satisfaits et qu'ils aient envie de revenir chez moi ou alors d'en parler à leurs confrères".

Econome de nature et partisan d'une grande modestie de moyens, Doudou crut bon de ne pas s'occuper de redécoration et laissa la boîte telle qu'elle, voulant par le fait même faire réssusciter le romantisme décadent de l'authentique trou de jazz. "Si les musiciens blancs sont un peu réticents et n'apprécient pas toujours les allures de la boîte, les noirs, eux, au contraire, aiment la chaleur, le contact immédiat qu'ils ont avec le public. On dirait qu'ils ont besoin d'un trou pour se sentir à l'aise et jouer sans nervosité. Aujourd'hui je ne changerais pas l'aspect de la boîte pour rien au monde, ça fait partie de sa personnalité. Certaines boîtes ont peut-être justement fait faillite parce que des sommes astronomiques avaient été dépensées pour la décoration, alors que d'autres détails, comme la connaissance de sa clientèle, l'élaboration d'une programmation qui réponde aux besoins d'une certaine communauté, avaient complètement été négligés".

Passé maître depuis longtemps dans l'art du détail et de la promotion artisanale, Doudou affirme qu'il consacre au moins 20 heures par jour à sa boîte. Vous pourrez ainsi le voir, encore aujourd'hui alors que les affaires vont relativement bien, à la sortie des concerts de jazz présentés dans diverses salles de la ville. Tout en tendant son "petit programme tout mal foutu", il en profite aussi pour sonder le terrain des opinions, repérer le public qui pourrait éventuellement fréquenter sa boîte. L'année dernière, on l'a même aperçu parmi les vertes plaines du Vermont, dans le stationnement du Festival de jazz du Vermont, vantant à tue-tête les mérites du soleil levant. "Le public ne vient pas chez toi, il faut absolument que tu le courtises, que tu ailles le chercher. Ceux qui ouvrent des boite pensent trop à faire de l'argent, moi je me dis qu'il faut soigner autant les musiciens que le public".

S'il soigne son public par la qualité de la programmation, Doudou sait aussi qu'il devra y mettre le prix. Même si le jazz est un mouvement musical plutôt marginal, il n'en reste pas moins que les coûts d'opération pour faire marcher une boite de jazz sont rarement minimes. Les musiciens qui viennent passer six jours à Montréal, doivent défrayer les coûts de transport, logement, nourriture et la plupart du temps, ils exigent des cachets variant entre $4,000 et $6,000 redevables en argent américain. Cependant, à cause d'une taxe gouvernementale (soit 15% au fédéral et 9% au provincial) de plus en plus d'entre eux ne sont plus intéressés à venir jouer au Canada. "Les grands noms comme Tyner, Gillespie travaillent déjà suffisamment aux États-Unis, s'ils viennent à Montréal c'est tout simplement parce qu'ils aiment la ville et le public, sauf que la fameuse taxe commence à en refroidir plusieurs."

En attendant, l'improbable diminution de la taxe, Doudou ne se laisse pas décourager et prépare un Festival de Jazz qui aura lieu cet été (les 21-22-23 juillet) à la Salle Wilfrid-Pelletier de la PdA, tout en caressant le rêve de devenir propriétaire un jour d'un véritable "concert Hall". "Je voudrais créer à Montréal une salle qui soit internationalement connue comme l'Olympia ou Carnegie Hall. Les gens ont besoin de ça ici, besoin d'une salle avec laquelle ils pourraient vraiment s'identifier". Le projet risque de prendre de nombreuses années avant d'aboutir, mais Doudou ne s'inquiète pas, il sait qu'il est un homme patient.



Doudou Boicel, propriétaire, gérant, homme-à-tout-faire du Soleil Levant en compagnie d'Elvin Jones.

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Les Oraliens
9.45 En mouvement
10.00 Tam-Tam
10.15 Virginie
10.30 Magazine Express
Cardiologie
11.00 Mangeaille
11.30 Robinson Suisse
12.00 Sesame
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Les Ateliers
3.30 Au jardin de Pierrot
3.45 Du soleil à cinq cents
4.00 Bobino
4.30 Le Gutenberg
5.00 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 Marcus Welby, M.D.
8.00 Aller retour
8.30 Concert populaire:
L'orchestre symphonique de Toronto
9.30 Scénario: "La télévision du bonheur"
10.00 Science réalité:
"La délinquance juvénile"
10.30 Téléjournal
10.45 Nouvelles du sport
11.00 Cinéma:
"Les aventures de Rabbi Jacob" (comédie — Fr. It. 1973)
1.00 Ciné-nuit:
"La légion des damnés" (It-esp. Monaco)
2.45 Téléjournal

CFTM 10

7.55 Horaire-bienvenue
8.00 Les petits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les petits bonshommes
9.00 A la bonn'heure
10.30 Une heure avec vous
11.30 Les petits bonshommes
12.20 Midi-nouvelles
12.30 Diner chaud
1.30 Ciné-quiz:
"Illégitime défense" (drame — Italien 1965) ■
3.15 Services à la communauté
4.00 Monsieur Tranquille
4.30 Les nouveaux tannants
5.30 Parle, parle, jase, jase
6.30 Le 10 vous informe
7.00 Médecin d'aujourd'hui
8.00 Montréal en parle
8.30 Nouvelles express
8.31 Première chance
9.00 La grande vallée
10.00 La corne d'abondance
10.15 Point d'orgue
10.30 Les nouvelles T.V.A.
11.00 Sport au 10
11.10 La couleur du temps
11.25 Cannon
12.25 Cinéma:
"La maison du diable" (drame d'horreur — Américain 1963) ■
2.00 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Mon ami Pierrot et Chapi-Chapo
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Les marmitons
14.45 Dos sier Afrique:
"Sous le voile"
15.15 Mains habiles, mains agiles:
15.30 Méditerranée
16.30 Visage
17.30 Passe partout
18.00 Chacun son tour
18.30 A même la vie:
"Les peurs (7-9 ans)"
19.00 Histoire sur le vif:
"Français, si vous saviez"
20.00 Téléfilm:
"Guerre et paix"
21.00 Portraits d'artistes:
Dmitri Shostakovitch"
22.00 L'expérience aidant
Le service d'éducation des adultes de la régionale Provencher.

CBMT 6

8.45 The Friendly Giant
9.00 Bonjour bon jour
9.15 Davey and Goliath
9.30 Québec School telecasts
10.00 Canadian Schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Tattletales
1.30 Magistrate's Court
2.00 Ryan's Hope
2.30 The Edge of Night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 One of a Kind
4.30 Friday after School
5.00 The nature of Things
5.30 All in the Family
6.00 The City at Six
7.00 The Mary Tyler Moore Show
7.30 In the Public Eye
8.00 Tony Randall Show
8.30 Three's company
9.00 Tommy Hunter
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.35 90 Minutes Live
1.03 Station Closing

CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Rompef Room
9.30 The community
10.00 Ed Allen
10.30 The Joyce Davidson Show
11.00 The Art of Cooking
11.30 Definition
12.00 Flinstones
12.30 Celebrity Revue
1.30 McGowan and Co
2.00 Alan Hamed Show
3.00 Another World
4.00 Match Game '78
4.30 It's your move
5.00 The Price is Right
6.00 Pulse
7.00 The Jeffersons
7.30 Julie
8.00 Donny and Marie
8.30 Rockford Files
9.30 Quincy
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 The Twelve Midnight Movie:
"Serpico" (Drame 1973) et "Atomic City" (Drame 1952)... ■
4.00 Sign-off

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Close encounters of the third kind" 1.30, 4.20, 7.00, 9.30.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Purple taxi" 7.30, 9.40.
AVENUE: 1225 Ave Greene Westmount 937-2747 "Goodbye girls" 7.00, 9.00.
BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1932 "Three A.M." 12.00, 3.00, 5.50, 8.40 et "Sweet taste of Joy 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "Lâchez les bolides" 3.00, 6.25, 9.45 et "Vendetta" 1.10, 4.35, 8.00.
ODEON BROSSARD: 6600 blvd. Taschereau Brossard tel: 465-5906 (Salle I): "La guerre des étoiles" 7.10, 9.25. (Salle II): "Le grand escogriffe" 7.30, 9.30. (Salle III): "Lâchez les bolides" 6.30, 9.55 et "Vendetta" 8.05.
CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-8057 "Le grand escogriffe" 1.15, 3.20, 5.25, 7.30, 9.30.
CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "La guerre des étoiles" 12.10, 2.15, 4.35, 7.00, 9.15 (Salle II) "L'espion qui m'aimait" 1.25, 5.25, 9.25 et "Le flingueur" 3.30, 7.30.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "Pink Panther strikes again" 9.20 et "The return of the Pink Panther" 7.15.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Affreux, sales et mechants" 9.20 et "L'heritage" 7.30.
CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Taxi mauve" 7.10, 9.25.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Les fleurs du miel" 12.45, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.40 (Salle II) "Sébastiane" 12.20, 2.10, 4.00, 5.50, 7.40, 9.30 (Salle III) "La marche triomphale" 12.50, 2.55, 5.00, 7.10, 9.15 (Salle IV) "Picnic a hanging rock" 12.40, 2.45, 4.50, 6.55, 9.00.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Le shériff" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "La dentellière" 7.30, 9.30.
ELYSEE: 35 Milton O. 842-6053 (Salle I) "Cet obscur objet du désir" 7.30, 9.30 (Salle II) "Monsieur Klein" 7.15, 9.30.
IMPERIAL: 1430 Bleury 288-7102 (Salle I) "Les déchaînés de la route" 12.00, 3.15, 6.40, 10.00 et "Les dynamiteuses" 1.35, 5.00, 8.25. (Salle II) "Trans America Express" 1.35, 5.25, 9.25 et "Le frère futé de Sherlock Holmes" 12.00, 3.40, 7.35.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Saturday night fever" 7.10, 9.15.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 861-7437 (Salle I) "Saturday night fever" 12.10, 2.20, 4.35, 6.45, 9.00, (Salle II) "Semi touch" 12.55, 3.00, 5.05, 7.15, 9.20, (Salle III) "Death rage" 1.35, 3.30, 5.25, 7.20, 9.15, (Salle IV) "Looking for Mr. Goodbar" 1.15, 3.40, 6.10, 8.45, (Salle V) "Telefon" 1.20, 3.20, 5.25, 7.25, 9.30.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa E. 381-6116. "El Topo" 9.30 et "La montagne sacrée" 7.30.
MERCIER: 4269 Ste-Catherine est 255-6224. "Lâchez les bolides" 6.25, 9.45 et "Vendetta" 8.00.
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579. "Bluff" 9.25 et "No place to hide" 7.30.
OUTREMONT: 1248 Bernard 277-4145. "Festival du cinéma d'animation fantastique" 7.00 et Spectacle sur scène: Pagliaro — 10.00.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. 866-3856 (Salle I) "Susperia" 3.00, 6.15, 9.30 et "L'oeil à la serrure" 1.30, 4.45, 8.00, (Salle II) "Au-delà de l'amour" 2.25, 6.05, 9.45 et "Autoroute de mes amours" 12.30, 4.10, 7.50, (Salle III) "Keoma" 2.30, 6.10, 9.45 et "L'incorrigible" 12.45, 4.20, 8.00, (Salle IV) "L'homme qui venait d'ailleurs" 1.15, 3.50, 6.25, 9.00, (Salle V) "Journée particulière" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Choirboys" 7.00, 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2644 (Grand cinéma) "New York, New York, 12.20, 3.00, 5.45, 8.30.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Oh god" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Odyssey" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Eleana" 1.30, 4.20, 7.10, 9.50.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "3 women" 7.15 et "Everything you've always wanted to know about sex..." 9.30 et "Flesh Gordon" 12.00 p.m.
SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322 "Gauntlet" 7.00, 9.00.
ST-DENIS: 840-4211 (Salle I) "Demain sera trop tard" 2.20, 5.50, 9.20 et "Le maestro" 12.45, 4.10, 7.40 (Salle II) "Les montagnes russes" 12.45, 4.50, 9.00 et "Le lave auto" 3.00, 7.10 (Salle III) "Le dernier baiser" 12.20, 2.10, 4.00, 5.50, 7.40, 9.35.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Pete's Dragon" 6.00, 8.15.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "Lachez les bolides" 6.50, 9.55 et "Cours après-moi que je t'attrape" 8.15.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2477 "The turning point" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
YORK: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "World's greatest lover" 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.10.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8734 "Ca va, ça va" (de M. Handwerker-Belgique 1971) et "Jours de fer" (de J. Fajardo-Canada 1975) 7.30 et "Nationalité immigré) (de S. Sokhona, France 1972-75) et "Trains spéciaux" (de K. Papie Yougoslavie) 9 h 30.
CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349, relâche.

sur scène

CASANOU: 485 Sherbrooke O. 844-3691. Alain Lamontagne: musique à bouche. 22 h 00 et 23 h 30.
CEGEP DU VIEUX MONTRÉAL: 255 Ontario Est. 284-7135 "Les hauts et le bas d'la vie d'une Diva" 20 h 30.
CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229. "The Sea" d'Edward Bond — du mardi au samedi 20 h 00. Dimanche 19 h 00, matinée mercredi 13 h 00. Samedi 14 h 00. Relâche, lundi.
CENTRE D'ESSAI LE CONVENTUM: 1237 Sanguinet 284-9352. Relâche.
LA GRANDE PASSE: 411 Ontario Est 844-6284. "La bad girl arrive en ville avec sa flash fly" 22 h 00 et Minuit.
NOUVELLE CAMPAGNIE THEATRALE: 4353 Ste-Catherine 283-8974 "Farces" de Tchékov — 19 h 30.
SALLE FRED BARRY: "Encore un peu" de S. Mercier du mardi au Samedi, 20 h 30.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131. Monique Leyrac chante Félix Leclerc Semaine et dimanche: 21 h 00. Samedi: 20 h 00 et 23 h 00.
PATRIOTE EN HAUT: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131. "Pourquoi Dracula et pi pas moi" de Jean-Claude Sapre. Tous les soirs 20 h 00. Relâche: lundi, mardi.
SALLE DE CONCERT POLLACK: 555 Sherbrooke 392-4501. Concert de l'atelier de Jazz de McGill. 20 h 30 (entrée libre).
SALLE WILFRID PELLETIER: Jean Lapointe — 20 h 30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. "Vendredi soir" réalisation des productions Théâtre libre. Tous les soirs à 20 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE DE LA GRANDE REPLIQUE: 335 de Maisonneuve E. 282-6895. "Esquisse au livre de Job" (de S. Ouaknine et D. Mergui) 20 h 30.
THEATRE MAISONNEUVE: Ballet international de Caracas — 20 h 30.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. "Connaissez-vous la voie lactée?" de Karl Wittlinger 20 h 00.
THEATRE PORT-ROYAL: "Des frites, des frites, des frites" de A. Wesker — 20 h 30.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 10 ave des Pins, 845-7278. "Soudain l'été dernier" de T. Williams, tous les soirs à 20 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE DU RIVEAU-VERT: 4664 St-Denis, 844-1793. "La veuve enragée" de Antonine Maillet — 20 h 00.

Les collections printemps-été

Un été sobre pour Saint-Laurent

PARIS (AFP) — La présentation des collections de printemps bat son plein cette semaine à Paris. Mercredi c'était le tour d'Yves Saint-Laurent, de Givenchy, de Guy Laroche et de Paco Rabanne de révéler aux élégantes du monde entier venues à Paris quelle sera la mode des beaux jours.

Après un rapide "hommage à Fred Astaire", tailleur-pantalon droit à revers et découvrant la cheville, petit canotier de paille ceinture de taffetas écossais, voici les jolies femmes en tenue de ville, tailleur à veste carrée, épaulée, jupe boutonnée devant, écharpe légère et baladeuse, ou longue veste croisée jusqu'à mi-genoux, sur pantalon rouge atténué, blouse écossaise souplement nouée au col. L'été s'annonce sobre pour Saint-Laurent qui, après sa période haute en couleurs d'Europe centrale ou d'Asie, joue les tons sourds, le noir et blanc, le noir d'été à peine éclairé de châles de soie à impressions cachemire.

Les femmes aimeront les longues chemises d'homme rayées noir et blanc fendues sur d'étroits pantalons noirs, les tailleurs pantalons à vestes Spencer (ouverte le soir sur une mini-brassière (très osée) de dentelle noire), les manteaux-chemises de soie noirs et blancs fendus sur pantalon à impressions coordonnées, les Spencer blancs sur jupe de satin noir, mouvante, les robes croisées portefeuille et volantées, style peignoir habillé sur corsage... A peu près inexistant, les tuniques du soir en mousseline imprimée à grandes pointes dansant autour du pantalon étroit, les envolées de mousseline imprimée de touches violentes sur fond noir. C'est dramatique et sensuel et puisqu'il faut bien rire un peu, la mariée en pique blanc, chignon fleuri, un cerceau à la main, la mariée a 12 ans.

Givenchy, pour sa part, joue le superclassique le jour avec des tailleurs-pantalons stricts, des canotiers de paille, des robes chemisiers et pour le soir, donne le choix entre les robes à l'espagnole à trois volants superposés et les fourreaux justaucorps d'organza cloqués à l'encolure, à l'ourlet et aux poignets.

Le marine et le blanc triomphent le matin en tailleur jupe ou pantalons vestes souples ou ceinturés (un peu militaires) à ceinture incrustée, ou en deux-pièces de jersey blanc suprêmement distingué. Les robes chemisiers s'imposent l'après-midi en imprimés discrets, petits motifs marine sur fond bleu, vert ou rouge mais également les tailleurs habillés, en tweed mousseux à veste cardigan fermée par une cordelière à pompons.

Le soir est très sophistiqué: robes noires gauffrées, cloquées, pyjamas du soir en crêpe fleuri, long fourreau ouvert en portefeuille à corsage bustier retenu au col par une cordelière à pompon, jersey de soie rose drapé sur les seins et retenu sur la nuque par un bijou prolongé d'un long gland de soie, des ailes de mousseline en guise de manteau du soir pour accompagner une robe coupée comme un boubou mais dont le corsage est un classique bustier, un peplum de mousseline noire brodé de cabochons d'or.

Une idée chez Guy Laroche qui fait son chemin tout au long de la collection: les manches jodhpur. Chauve-souris au départ de l'emmanchure elles s'amenuisent pour enserrer le bras au-delà du coude et jusqu'au poignet. Cela donne des blouses, des robes, des blousons, des vestes, des manteaux très généreux au corsage, mettant en valeur la longue ligne des jambes dans l'étroit fourreau des jupes. Et puis une autre idée qui plaira bien aux hommes: Guy Laroche laisse voir le genou. Les modèles le voilent si peu qu'au moindre mouvement il renait.

Pour le matin le jodhpur se porte en culottes ou en combinaisons à côté des pantalons cinghalais, toute l'ampleur ramassée entre les cuisses, des mouchoirs paysans réunis pour former un poncho, des blousons de soie rayée, énormes, sur des jupes étui, des vestes-gilets aux épaules très carrées sur des chemisiers souplement noués, très classiques et toujours jolis.

Le soir reprend les thèmes du début, en crêpe de soie rouge ou vert peints à la main de dessins cachemire violet, les grandes robes "arlequins" sont peintes également à la main de losanges de couleur vive sur mousseline blanche, les longs fourreaux de crêpe blanc sont entièrement perlés de nacre.

Enfin — Le thème des collections de Paco Rabanne: les voyages du président français Valéry Giscard d'Estaing en Afrique, ce qui nous vaut des créations empruntées à la geste africaine, pagnes de perles de bois et boubous imprimés à la gloire du chef de l'Etat français.

VIVEZ LES PÉRIPÉTIES DRÔLATIQUES DU PLUS IRRESISTIBLE DES "ESCOGRIFFES" DANS LE COUP QUI COURONNERA SA CARRIÈRE D'ESCROC GÉNIAL!

• Montand le magnifique donne au titre Le Grand Escogriffe toute sa signification dynamique et envahissante, et le spectateur prendra un bon bain de rire. — France-Soir

• Toutes les scènes sont amusantes; beaucoup sont hilarantes. Une complète réussite... — Minute

• Yves Montand campe le personnage avec un brio et une verve inépuisables, dans ce film cocasse brillamment conduit. — Le Monde

• On rit, et de bon coeur, aux coups fumants mais toujours ratés, que monte Le Grand Escogriffe! Gai, drôle, farfelu, un film constamment maîtrisé... — Le Parisien

• Un festival Yves Montand, qui y fait un numéro tout à fait extraordinaire, bien secondé par Claude Brasseur. — L'Aurore

• Montand est époustouflant, Brasseur irrésistible de naturel, dans la meilleure comédie du moment. — Télé 7 Jours

• Le spectateur s'amuse comme un fou aux exploits du Grand Escogriffe. — Radio Luxembourg

• Beaucoup de bonne humeur et de brio avec un Montand inimitable. — Le Figaro

POUR TOUS



du réalisateur de "LA GIFLE" et "LE SILENCIEUX"

LE GRAND ESCOGRIFFE

un film de CLAUDE PINOTEAU écrit par Michel Audiard

avec YVES MONTAND · AGOSTINA BELLI · CLAUDE BRASSEUR

"CARREFOUR": 1.15 - 3.20 5.25 - 7.30 - 9.30

CARREFOUR STE-CATHERINE · BLEURY 866-8057

BROSSARD 2 MAIL CHAMPLAIN BOUL. TASCHEREAU 465-5906

"BROSSARD": Sem.: 7.30 - 9.30 Sam.-Dim.: 1.30 - 3.30 - 5.45 7.40 - 9.45

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
465-2145
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 465-2145

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
465-2145
- Chaque parution coûte $5.60 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en pages 24 et 25

Notre service d'
ANNONCES CLASSEES

est assuré par
l'agence Valrain
C.P. 117
Brossard, Québec
J4Z 3J1

du lundi au vendredi
de 9h.15 à 18h.

844-3361 LE DEVOIR JNO

APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER

INOUÏ INOUÏ INOUÏ

Pas de loyer à payer avant mai '78

Profitez de cette offre inouie: déménagez MAINTENANT à l'Île des Soeurs et ne commencez à payer votre loyer que le 1er mai '78.

L'offre est valide jusqu'au 28 janvier '78

Hâtez-vous. Venez habiter l'appartement qui vous convient. Choix complet. Rez-de-chaussée, étages. Studio, 1, 2, 3 chambres à coucher. Maisons de ville, 3,4 chambres à coucher.

Déménagez maintenant à l'Île des Soeurs

La vraie bonne vie. Espaces verts. Golf, piscines. Centres communautaires et commerciaux. A quelques minutes du centre-ville.

Après le 28 janvier '78, il sera trop tard

Bureau de location: 200 de Gaspé. 769-8511. De Montréal, empruntez la sortie Île des Soeurs avant le poste de péage du pont Champlain. Suivez les enseignes jusqu'au bureau de location. Semaine: midi à 20h. Fin de semaine: 10h à 18h.

CE SERA PEUT-ÊTRE LA MEILLEURE DÉCISION DE VOTRE VIE.

30-1-78

l'Île des Soeurs
La vie en campagne—à quelques minutes de la ville.

APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER APPARTEMENTS À LOUER



La vraie vie

Le parc Mont-Royal devient pour vous un terrain de jeu de 800 acres quand vous vivez à LaCité.

Les Appartements LaCité. Une promenade agréable, soit de la Place Ville-Marie, soit de la Place des Arts. Et, le confort et le plaisir que vous offre le complexe LaCité sont à votre portée au simple toucher d'un bouton d'ascenseur.

À votre disposition

Une Promenade superbe pour le magasinage intérieur, avec son supermarché, ses boutiques de mode et de spécialités diverses dont la boutique culinaire de Mme Jehane Benoit, la seule à Montréal; salon de beauté, nettoyeurs, pharmacie, magasin de disques, banque et bureau de poste.

Pour vos loisirs

5 restaurants et 3 cinémas, tennis et courts de squash, piscine, bars et la discothèque Au Galop de l'Hôtel Loews LaCité. De plus, un des clubs de conditionnement physique le plus complet à Montréal (louez maintenant et LaCité paiera votre carte de membre pour la première année.) Ça c'est vivre à LaCité!

Luxueux studios et appartements de 1 à 4 chambres à coucher—moquettes—air climatisé—sont **maintenant disponibles.**

Visitez nos appartements témoins, en semaine: 9h à 21h, fin de semaine: 9h à 19h.

Appartements LaCité

350 ouest, Prince Arthur coin Avenue du Parc
845-4173

(Tout juste au nord de la station de métro Place des Arts)

28-1-78

APPARTEMENTS
SHERBROOKE TOWER
(Sherbrooke-Girouard)

1½, 2½, 3½ meublé ou pas. Penthouse. 4½. Loyer à partir de $170 par mois.
Service: Construction en béton, insonorisée, électricité, chauffage, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur, piscine, balcon, stationnement intérieur, système intercom, buanderie, concierge résidant et portier. Service d'autobus à la porte. Face au parc.

Bureau de location
3415 rue Girouard
Appartement 301
489-1255, 10 a.m. à 9 p.m.

30-1-78

BROSSARD

2 mois gratuit, 2½, 3½, 4½, face à l'arrêt d'autobus, direct métro Bonaventure et Longueuil. Stationnement gratuit, chauffage électrique, 5 minutes à pied des Centres d'achat, 2920 Lapinière, (coin Pitre). **671-4185, 672-1079.**

20-2-78

CHÂTEAU-BOULOGNE
10620 Bois de Boulogne

3½, 4½. Avec 2 salles de bain et 2 balcons. Ascenseur. Jardin en face et parc en arrière. 2 autobus 163 et 180. Entre centre d'achats Rockland et Normandie. Près du métro. Édifice entièrement en béton armé.

334-2069 J.N.O.

VICTORIA et Sherbrooke, 4 1/2 ensoleillé. Site résidentiel, équipé, ménage impeccable, $275.00. 478-7184 — 688-6221 poste 428 737-2519. 28-2-78

PLESSIS 2250, 2 1/2 fermé, meublé et chauffé, neuf, tranquille voisin hôpital Nôtre-Dame et parc Lafontaine. 522-9084. 322-2002. 7-2-78

APPARTEMENT non meublé à louer excepté poêle et frigidaire fournis, aucun ménage à faire très propre, 725-1372. 31-1-78

BORDEAUX, 1½ appartement, meublé, entrée privée. 331-0325. 30-1-78

UNIVERSITÉ et Prince Arthur, maison centenaire rénovée toute électrique, 3½, 4½, 5½, $330. à $700. 288-4251 lundi au vendredi 9 à 5 hres. 6-2-78

AIDES DOMESTIQUES

CÔTE-DES-NEIGES: Demande gardienne pour bébé de 4 mois, tous les jours de 8h.15 a.m. à 4h.30 p.m. Près Oratoire. Tél.: 733-2794. 30-1-78

LOGÉE pour maison et 4 enfants: Congé chaque 2 fin de semaine. $90.00 semaine. Appelez Mme Borenstein 932-5677 après 5 hres. 30-1-78

PERSONNE fiable pour garder 2 fillettes 4 ans et 2 ans, 3 ou 4 jours par semaine. Références exigées. Secteur Sherbrooke et Victoria, 933-0965. 30-1-78

AMEUBLEMENTS À VENDRE

Complet 3 pièces neuf incluant mobilier de chambre moderne, bureau triple 9 tiroirs, bureau monsieur, sofa faisant lit moderne avec chaise, table à café, lampes. Le tout $475.00 termes acceptés. 738-4761 J.N.O.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

Vente d'entrepôt, lits jumeaux $69.00, lits doubles $99.00, mobilier cuisine 5 morceaux $89.00, grand sofa et fauteuils $189.00, sofa lit $185,00. Aussi ameublements complets pour 3 pièces à partir de $475.00 meubles neufs et garantis. 945 Beaumont, Parc ext. 274-5519 J.N.O.

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est, Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716. J.N.O.

SET de chambre, style Thibeault, blanc, comprenant bureaux, grand miroir, lit simple, table de chevet, lampe, très propre, $775.00. Tél.: après 6 hres 667-5543. 30-1-78

ANIMAUX À VENDRE

COCHON D'INDE: Donnez votre amour à un bébé cochon d'Inde. Il en a besoin. Pour renseignements supplémentaires. Téléphonez à Katherine 935-7002. 30-1-78

TERRE-NEUVE chiots enregistrés, particulier, tél.: 270-9565. 28-1-78

ANTIQUITÉS À VENDRE

Armoire en pin, buffet deux corps, coffre, commode, table, ensemble de 10 chaises. 659-2651 1-2-78

Nouvelle boutique d'antiquité, 431 Bute St-Lambert coin Victoria St-Louis; meubles en pin, pièces de collections, banc cordonnier, vaisselle St-Jean, Statue bois 671-0946 Jean Noël Sénécal. 28-1-78

6 chaises capucines 2 ensembles de 3, fond en corde de papier jour 283-5165 soir 484-2568. 30-1-78

3 tableaux (ruines romaines), $100. chaque, acheteurs sérieux M. G. Grondin 873-4887 de 9 à 16 hres. 28-1-78

Armoire début 19ème, peinture d'origine intacte dessinée à la main, panneaux soulevés, 2 tiroirs, provenance presbytère St-Marc-sur-Richelieu. Pierre Richer Antiquaire, 1116 Bernard, 279-1432. 3-2-78

ARTICLES À VENDRE

Enregistreuse à messages téléphoniques, comme neuve, $135.00. 747-5067. 30-1-78

PHARMACIE: équipement comptoirs, étagères avec armoires de laboratoire. 1 1/2 an. Excellent prix. 735-4555. 30-1-78

2 PAIRES bottines ski alpin San Marco utilisées 4 fois, 10 homme, 8 1/2 femme, $80.00 chaque. Tél.: 276-0418 après 5 hres. 28-1-78

2 SYSTÈMES de chauffage à l'huile à vendre. Bonne condition. $250.00 chacun. Appeler le soir 583-6252. 31-1-78

ENCYCLOPÉDIE Universalis 20 volumes. État excellent, $750.00. Tél. 525-3384. 31-1-78

AUTOS À VENDRE

TRIUMPH TR6 1976, 6 cylindres, 23,000 m. Québec (418) 524-0397. 2-2-78

AUTOS À VENDRE

DODGE ram charger 77, 4x4, 10,000 milles encore sous garantie. Tél. après 5 hres 525-4528. 31-1-78

UN particulier, Cordoba 76 équipé, parfaite condition, $5,500. 388-2695. 28-1-78

PLYMOUTH Volaré familiale, 1976, moteur 360 p. cube. Sièges 60/40, contrôle de vitesse automatique, vitre teintée, pneus radiaux, support à bagage, groupe de lumière, carrosserie à l'état neuf, pour information 655-3158 après 6 heures. 8-2-78

PEUGOT 504 1975, cause départ, 37 m/m, parfaite condition, blanche, compte-tours, toit ouvrant, vitres teintées, radio, Michelin XAS, $4,200.00. Téléphone: Ottawa (613) 728-9942. 30-1-78

CORDOBA 1976, P.S.P.B. 17,800 milles, fenêtres électriques, dégivreur arr. électrique, radio AM/FM light package, anti-rouille, bonne condition, propriétaire original. 481-6831. 30-1-78

RENAULT GTL. 1976, 21,000 milles, très bonne condition, doit vendre $2,300. Tél.: 321-0926. 30-1-78

MERCEDEZ diésel 1969, carrosserie, mécanique très bon état, 4 Michelins neufs, AM-FM, 72,000 milles. 389-6974. 28-1-78

BUREAUX À LOUER

CENTRE-VILLE accès au métro, localisation exceptionnelle. Fin de bail 3 ans, 3,500-7,000 pieds carrés, 477-0914 après 18 heures. 30-1-78

CENTRE professionnel, bureau moderne 10x15, meublé ou non, chauffé, service de réceptionniste, stationnement gratuit. $150.00 par mois. Tél.: 722-3541. 30-1-78

CÔTE-DES-NEIGES, près de Sherbrooke 200 à 2,000 pieds, très raisonnable, ensoleillé, grandes pièces, belle vue, près du métro, 842-2579, 847-3061 soir. 24-2-78

5 OUEST BOULEVARD ST-JOSEPH, 2ième plancher, espace pour 3 bureaux (pour professionnel) plus salle d'attente, très propre, tapis mur à mur, chauffé, coin de rue face au parc. MONIQUE DESPRÉS 845-4221. 1-2-78

ST-LÉONARD, Boulevard Métropolitain emplacement de choix 1100 p.c. décoration, rideaux. Impeccable divisions éclairage. Près à occuper $460. par mois 322-9500 soir 666-2183. 3-2-78

CENTRE-VILLE près Palais de Justice et complexe Desjardins, $5.50 pi. ca. avec toutes commodités 871-8291 ou 878-1363. 30-1-78

8129 St-Hubert, 4 grandes pièces rénovées, chauffage électrique, tapis neuf, 739-0878. 31-1-78

BUREAUX à sous-louer, à proximité 425 p.c. Vieux Montréal près de la rue Notre-Dame, nouvelle bâtisse très propre, loyer très raisonnable, tél. 626-4763. 3-2-78

VILLE-ÉMARD: 6158 Laurendeau coin Jolicoeur, bureau à louer pour médecin ou professionnel 767-9929. 30-1-78

ASSURANCES

Autos, locataires occupants, feu-vol, propriétaires occupants, toutes classe d'assurance-plan budgétaire 331-2480. 1-2-78

AVIS

Aimerions prendre contact avec toutes personnes qui auraient vu des O.V.N.I., adresse Jean-Claude Vairy 8790, 23e ave St-Michel H1Z 3Y4, Montréal. Michel Baudoin, 8141, 23e avenue St-Michel, H1Z 3X6, Montréal, Québec. PS: Ceci est une affaire sérieuse et ne pas oublier de mettre votre adresse au dos de l'enveloppe pour prise de contact. Merci. 729-9954. 30-1-78

Nous recherchons Carlo Picoli: de parents écossais. Marie, décédée. Avait 4 belles soeurs: Claudette, Jean, Thérèsa et Alice. Dernier domicile connu, Manufacturers Street Toronto 1958. Cousin: Lizzie. Écrivez à Agence Valrain C.P. 117 Brossard. Dossier No. B 119. 30-1-78

À VENDRE

ÉQUIPEMENT DE RESTAURANTS

À vendre 40 chaises en bois avec bras 20 tables 30 p.c. 1 table à salade réfrigérée, 1 frigidaire à bière 2 portes (compresseur inclus) 1 frigidaire à crème glacée, 1 caisse enregistreuse NCR. 1 bain marie, 1 réchaud à café et évier commercial. **843-8723.**

30-1-78

BATEAUX MOTEURS

BATEAU LARSON, 23 pi. très propre, valeur $15,000. vendrait $10,000. Cause départ sud. Soir tél.: **679-7317,** M. Mark.

28-1-78

CHALETS À LOUER

DOMAINE NEW GLASGOW, ski de fond, motoneige, luxueux chalets "Suisse" 2 et 3 chambres à coucher, foyer, laveuse, sécheuse, 29 milles de Montréal. Robert Girard 1-438-1520. JNO

STE-AGATHE: Vacances-repos, luxueux bavarois, flanc de montagne, cheminée pierre, toit cathédral, meubles Thibault. Location semaine (aussi fin de semaine, balance saison). Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. JNO

STE-MARGUERITE: chalet neuf, 3 chambres à coucher, foyer, meublé, chauffé, cuisine équipée, $300. par mois tout compris. 334-0663 ou 321-6240. 28-1-78

CHALETS À VENDRE

Chalet suisse avec foyer Orford avec 2e terrain près lac à la Truite, valeur $45,000. vendrait $35,000. Cause départ sud. Soir tél.: **679-7317, M. Mark.** 28-1-78

CHALETS SUISSES AUTHENTIQUES: foyer, plage privée, à proximité des centres de ski, $31,650. Mensualité $227.50. Montréal 430-0430, (819) 326-5922. 6-2-78

VAL DAVID: 4 chambres à coucher, 2 foyers, proche de pente de ski, lac privé, 1-514-227-5953 ou 1-514-227-4303. 30-1-78

ST-SAUVEUR: 2 foyers, 3 chambres à coucher, près du Mont Habitant, lac privé, 1-514-227-5953 ou 1-514-227-4303. 30-1-78

St-Adolphe d'Howard, foyer, lac, ski, 4 saisons, 1-418-667-7215 6-2-78.

CHALETS À VENDRE OU À LOUER

Chalets luxueux près Orford disponible semaine ou mois, aussi terrains à vendre. Tél.: semaine 819-563-7456. Fin de semaine 297-3283. 28-1-78

CHAMBRES À LOUER

BOULEVARD St-Joseph, 305 est, métro Laurier, neuf, tout compris, meublé, poêle, réfrigérateur, évier chaque chambre. 845-7532. 4142 Dorchester Ouest métro Atwater, 933-1368 28-2-78

Femme ou fille honnête, propre et sobre commodité meublé ou non 327-1149. 30-1-78

LINCOLN 1839, métro Guy, meublé, chauffé, lessive $85. à $102. 31-1-78

PRÈS MÉTRO Frontenac avec accès à la cuisine, bien meublée, frigidaire, lavabo, tapis dans chaque chambre. 525-5288. 2-2-78

Confortable pied-à-terre, proximité Peel & Des Pins, $100. mois. Salle de bains privée, radio, t.v., cuisine exclue. 282-1223. 28-1-78

Belle chambre à louer. Tout payé. Poêle et refrigérateur dans chambre. À partir de $20 à $24.00 semaine. Laveuse et sècheuse dans sous-sol. Pour voir, venez vérifier à 3270 Barclay #3, près du Plaza Côte-des-Neiges. 738-6832. 13-2-78

LONGUEUIL. Chambre meublée avec poêle, frigidaire, t.v. Prix variant de $15 à $32.00. Service autobus CTCUM. Près épicerie, dépanneur. 470 chemin Chambly. 677-4706, 674-3160. 1-2-78

CHAMBRE, salle bain privée. Propre, ensoleillée, Sherbrooke Ouest, Atwater 931-5130 30-1-78

CHAMBRES ET PENSIONS

OUTREMONT: pension, excellent pour jeune garçon. Tél: 277-7254. 28-1-78

COLLECTIONNEURS

TIMBRES-POSTES
CANADA — ÉTATS-UNIS

Collectionnez comme les experts le font, sans accumulation inutile.
Envoyez $1.00 (remboursable au premier achat) pour recevoir nos listes illustrées et vous procurer seulement les timbres qui vous manquent.

OMNIPHILA
(Dépt. D.) C.P. 729
station OUTREMONT
H2V 4N9

28-1-78

RIVE-SUD achat et vente de monnaie, collection et accumulation demandée, À la Colabash 158 Curé Poirier ouest, Longueuil, Tél.: 677-2935 30-1-78

COMMERCES À VENDRE

MOTEL À VENDRE

Excel. REVENUS + MAISON en FLORIDE! 18 apts. meublés, TV, grande maison. Piscine, Shuffle board. Près de tout. Excel. état et clients. $350,000, hypot. 7¼ & 8½. **P.O. Box 1149, Hollywood 33020.**

30-1-78

PHARMACIE

À vendre, très bon chiffre d'affaire avec local spacieux moderne. Écrire à: Agence Valrain
C.P. 117
Brossard,
J4Z 3J1
Dossier B-114 30-1-78

Boutique décoration fleuriste

Établie depuis 8 ans, excellente renommée, près métro. Considérations à négocier. S'adresser le soir après 6 h. au **331-6362.**

2-2-78

LAVAL, librairie tabagie fond de commerce et bâtisse plus 1-5½ et 1-4½, grand stationnement, établie depuis 16 ans. **Mme Pagé 667-3394**

Fiducie du Québec

28-1-78

AUTEUIL: Écurie de 30 stables, 45x93, en bonne condition, située bord de rivière avec terrain 225x150 env. possibilité 10 arpents de terre et plus à $6,000. l'arpent, 20 minutes de Montréal. PIERRETTE RAYMOND 661-6660 — 663-8233 TRUST ROYAL COURTIER 28-1-78

COMMERCES À VENDRE

Restaurant français style rustique, bon chiffre d'affaire. M. M. Antos 735-2761 et rés.: 694-1758 14-2-78

Charmante boutique spécialisée en articles de cuisine, excellent milieu résidentiel, nouveau bail disponible. Appelez 481-4908. 30-1-78

ÉBÉNISTERIE de meubles exclusifs, situé au centre-ville, prix à discuter, appelez après 5:30 hres, 842-5690 1-2-78

CHARCUTERIE: équipement neuf 728-9922. 28-1-78

KIOSQUE à vendre, dans centre d'achat, idéal pour boutique de fleurs et d'artisanat. Très bonne affaire. À Laval le soir seulement 663-7488. 1-2-78

IMPRIMERIE un petit atelier, à vendre: multilith, couteaux, plieuse, caméra, brûleur, brocheuse, 523-2548 ou 861-2084. 1-2-78

COURS PRIVÉS

COURS de piano pour jeunes enfants par petits groupes. Formation musicale complète. Cours privé pour adultes et enfants, professeur expérimenté. 387-4490 30-1-78

DÉMÉNAGEMENTS

À bas prix, appeler Pierre Déménagement en tout temps, estimation gratuite, 761-3431. JNO

DEMANDES D'EMPLOI

Sociologue (M.A.) avec expérience (5 ans) cherche emploi intéressant dans secteurs suivants: condition féminine, éducation des adultes, loisirs, arts, cultures, télévision. Diane Pinard 873-6431, 273-4019. 30-1-78

PRENDRAIS travail de dactylo à la maison. Expérience en droit et en thèses universitaires. 527-4675 28-1-78

DIVERS

AVIS AUX MARCHANDS ET TOUS CEUX TRAVAILLANT À LEUR COMPTE

Vous avez droit à un remboursement de taxe d'accise sur votre gazoline depuis le 24 juin 1975. Pour informations:
FISCALITÉ CANADA
8500 Henri Bourassa,
Suite 260
Charlesbourg, Québec 7
P.Q. G1G 5W5

31-1-78

PERDU chien berger belge mâle, noir avec pièce blanche sur les pattes de devant, la queue frisée. Tél: 727-5881. 30-1-78

Pavillon des Ecores

TOUT NOUVEAU
1 MOIS GRATUIT

3½, 4½, 5½, près du Pont Papineau et du métro; vue splendide et panoramique de la rivière des Prairies et Montréal.

- Edifice en beton
- Chauffage électrique Novelec
- Thermostats individuels
- Insonorisés
- Près centres d'achats
- Stationnement intérieur et extérieur
- Ascenseur

663-6344
1700, boul. Lévesque
Duvernay, Laval, Québec

30-1-78

DUVERNAY
VAL-DES-ARBRES

3½ et 4½ neufs moquettes, lave-vaisselle, intercom etc... Tout confort, site champêtre autobus et communication métro.

3220-3230
Boulevard St-Martin Est
Près d'AUTEUIL
661-3413

J.N.O.

ÎLE DES SOEURS

Appartement à 3 chambres à coucher $293.
Stationnement inclus.
Parc d'amusement pour enfants.
769-8513

28-1-78

BROSSARD

2 mois gratuit, 2½, 3½, 4½, face à farrêt d'autobus, direct métro Bonaventure et Longueuil, stationnement gratuit, chauffage électrique, 5 minutes à pied des centres d'achats, 2920 Lapinière (coin pitre) **671-4185, 672-1079.**

31-1-78

STE-CATHERINE EST: 2 pièces, $115. poêle, réfrigérateur, fournie eau chaude et taxe d'eau payée. Tél: 352-6905 1-2-78

Brossard, 2½ meublé, $155. par mois, pas de bail, tél.: 671-6133. JNO

GRAND 4 1/2 moderne, centre-ville, libre immédiatement, $375.00, soir et fin de semaine 739-6938. 30-1-78

ÉDOUARD MONTPETIT, 2541, 3 1/2 chauffé, rénové, boiseries, libre immédiatement, $240.00, 521-1704 et 429-7401. 13-2-78

WESTMOUNT, 10e étage, luxueux 3 c. à c., 2 salles de bains, air climatisé, garage intérieur, tél. heure de bureau 866-6985. Fin de semaine 933-1844. 30-1-78

VICTORIA et Sherbrooke, 4 1/2 ensoleillé. Site résidentiel, équipé, ménage impeccable, $275.00. 488-7184 — 688-6221 poste 428 737-2519. 24-2-78

DANS CARTIERVILLE, grand 3½ premier mois gratuit, frais peint, poêle, frigidaire, chauffage eau chaude fournis, sauna 332-0694. JNO

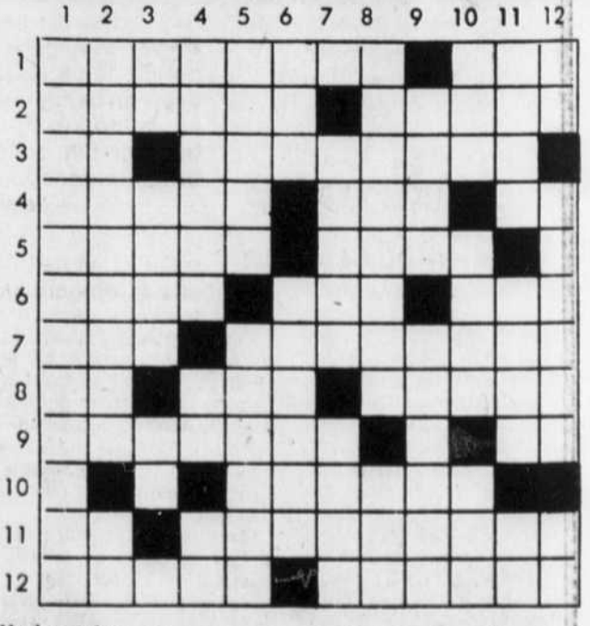
ROSEMONT: 1 1/2, demi sous-sol, très propre, préférence monsieur. $125.00 mois. 729-3008. 28-1-78

CÔTE-DES-NEIGES: 3955 St-Keven, nouveaux 1 1/2, 3 1/2 meublés et non meublé, chauffé, électricité payée, réfrigérateur, cuisinière, garage. 731-6083. 27-2-78

N.D.G. grand 3 1/2 chauffé, cuisinière, réfrigérateur, garage, repeint, 731-6083. 27-2-78

Rj Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement
1—Personne qui ronfle. — Pareil.
2—Estima. — Oiseau palmipède.
3—Sans vêtement. — Rongeur.
4—Organe reproducteur des végétaux de l'embranchement des phanérogames. — Atome électrisé. — Eminence.
5—Stade de développement que présentent de nombreux animaux. — Fils de Jacob.
6—Foyer de la cheminée. — Possèdent. — Unité de travail.
7—Partie du pain. — Passage cité d'un auteur.
8—Molybdène. — Evénement fortuit. — Unité de mesure d'induction magnétique.
9—Entrer violemment dans. — Sert à lier.
10—Inflammation de l'uvée.
11—Dans. — Drapeaux.
12—Il porte des rayures. — Région caractérisée par une sécheresse presque absolue.

Verticalement
1—Enflammerez de nouveau.
2—Production des ovules par l'ovaire. — Venu au monde.
3—Sodium. — Se trompe. — Considéré.
4—Se jette dans la mer. — Cela. — Erbium.
5—Profit dont on est avide. — Petite hutte.
6—Pluie. — Elle ne fait rien.
7—Qui annonce de la gaieté. — Restitue.
8—Résistance variable qui, placée dans un circuit, permet de modifier l'intensité du courant. — Poisson d'eau douce.
9—Arbre. — Donnas envie.
10—Triage. — Nom donné à certains officiers de l'ancien Empire turc. — Epoque.
11—Pronom personnel. — Liste, catalogue. — Droit.
12—Chemin de halage. — Personnage important de la finance. — Saint.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	F	R	A	C	A	S	S	E	R	■	P	B
2	R	U	R	A	L	E	■	T	O	I	L	E
3	I	S	S	U	E	■	J	A	U	N	I	R
4	N	S	■	S	A	B	E	L	L	E	■	G
5	G	U	E	T	■	R	U	■	E	R	S	E
6	A	L	T	I	T	U	D	E	■	T	I	R
7	L	E	U	C	E	M	I	Q	U	E	■	E
8	E	■	D	I	N	E	■	U	N	■	E	■
9	■	C	I	T	E	■	G	I	G	O	T	A
10	U	R	A	E	U	S	■	P	U	R	E	S
11	S	O	N	■	R	E	V	E	I	L	L	E
12	A	C	T	E	■	C	I	R	S	E	■	R

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
465-2145
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 465-2145

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
465-2145
- Chaque parution coûte $5.60 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées, en pages 23 et 25

DIVERS | DIVERS

Association des Numismates et Philatélistes de Boucherville Inc.
C. P. 111 - BOUCHERVILLE. P. QUÉ.

SANS RÉSERVE

29 JANVIER — 29 JANVIER

ENCAN PUBLIC DE MONNAIE ET DE TIMBRES

Dimanche, le 29 janvier 1978, l'Association des Numismates et Philatélistes de Boucherville Inc., procédera, pour le compte de ses membres à la vente, par encan public sans réserve de prix, de 300 lots de pièces de monnaie et de timbres de plusieurs pays du monde.

Parmi les pièces de monnaie, mentionnons en passant des pièces en or du Canada et de nombreuses pièces d'argent. L'inspection des pièces débutera à 11h et l'encan à 13 h précises. Une liste des lots a été publiée et vous sera remise à l'entrée gratuitement.

Toutes les ventes seront finales et sans appel. Le paiement se fera au comptant ou par carte de crédit "Chargex" ou "Master Charge". L'inspection et la vente auront lieu à la salle Ste-Famille, 553 St-Charles, Boucherville.

Pour renseignements supplémentaires
SERGE LARAMÉE, PRÉSIDENT — 655-9134 28-1-78

ÉBÉNISTE: dessin et exécution de meubles modernes. Restauration de meubles anciens. **Jean Gilbert Joson,** Atelier: **486-4377.** Résidence: **488-5545.** 28-1-78

Perdu le 17 janvier, chatte de 7 mois, blanche et noire. Particularitées: tache noire sous lementon, nez rose. Cartier Nouveaux Bordeaux s.v.p. 331-6042. 28-1-78

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

A BAS PRIX, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagés, à prix d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard J.N.O.

PHOTOCOPIEUR Gestener, modèle C-10 et duplicateur Gestener couleur modèle 460 pour balance de contrat, 467-1785 4-2-78

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

BOUTIQUE
RUE CRESCENT
Espace commercial de prestige à louer, rez de chaussée, vitrines élégantes, emplacement exceptionnel.
jour: **747-9844**
soir: **484-6467**
30-1-78

2031 St-Denis, près Ontario, local aménagé à neuf, ancienne galerie d'art, excellent pour atelier, galerie ou bureau, appeler 270-7058. 30-1-78

FACE au Centre d'achat PLace Jacques Cartier à Longueuil 800 p.c. 651-3883 après 6 heures. 30-1-78

ENTREPÔT À LOUER

3 étages. Pas d'ascenseur. Libre à partir de février. Pour plus de renseignements 849-3042 après 4.15 p.m. 25-2-78

FERMES À VENDRE

CANTONS DE L'EST, (Austin) Ferme 100 acres, 2 bonnes maisons, chauffage central, 825 pommiers, grande serre commerciale, grange et équipement tél: 819-843-1960. 30-1-78

PRÈS ROUGEMONT, 25 milles de Montréal, 120 arpents, bâtiments, roulant maison 140 ans, pièces sur pièces, restaurée, foyer $75,000. La maison grand terrain et remise $35,000. 1-466-3606 30-1-78

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANO MANSON ET RISH, à queue (6 pi) À vendre excellent état meilleure offre 845-4731 après 6 hres 28-1-78

LOGEMENTS À LOUER

Cartierville 4½ près hôpital, parc, frais peint, libre 1er février, idéal pour gens tranquilles, tél.: 332-1461. 30-1-78

SOUS-LOCATION, rue St-Mathieu près du métro Guy, grand 3½, chauffé, air climatisé, réfrigérateur, poêle, piscine, Sauna $280.00. 1 mois gratuit, libre imm. 844-2295 après 7 hres. 667-2935 28-1-78

HENRI BOURASSA et Pie IX, magnifique 5 1/2 chauffé, $250., Michel Brodeur 873-4074 poste 275. JNO

LAVAL: Ste-Rose, grand 4½ tout confort, domaine Champs Fleury, disponible immédiatement 625-3661. JNO

OUTREMONT: haut de duplex 7½, 2 salles de bain, boiseries, stationnement près écoles et universités, 840 Rockland près de Van Horne. Le jour 934-0381 le soir 279-3374. 30-1-78

OUTREMONT: Côte Ste-Catherine, extra spécial, bas de duplex pas chauffé, 3 ou 4 chambres à coucher, grande cuisine, salle de jeux avec foyer, garage, $700.00. Appelez 387-3110. 30-1-78

LONGUEUIL: 1095 Curé-Poirier est, logement chauffé, janvier et février gratuits, grand 5½ frais peint, $240.00 tout inclus. Bail jusqu'au 1er juillet 1979, 468-4739. 28-1-78

Logements 3ième, 7 pièces, $160.00 non-chauffé, rue Laurier près Papineau. Tél.: 270-5900. 6-2-78

Mont-Royal et Fabre, grand 6½ neuf, luxueux, 2 balcons, entrée de laveuse et de sécheuse, plancher de marqueterie $275.00 libre: jour 525-5561, soir 272-6831. 28-1-78

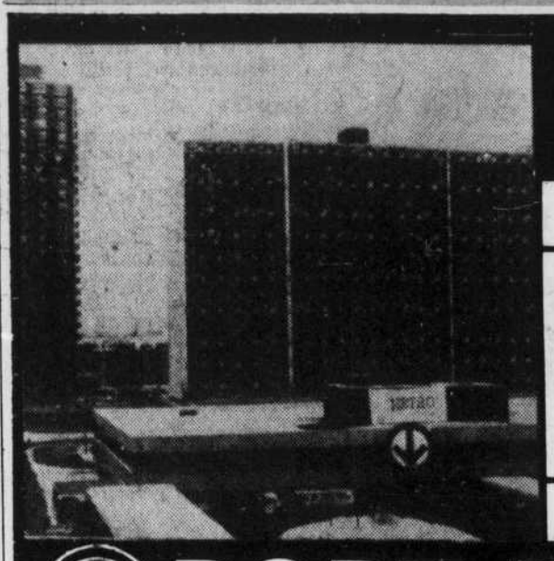
Haut de duplex 5½ chauffé, eau chaude, libre 1er mars, tél.: 351-2305. 30-1-78

ROSEMONT, 9e ave., face parc, 4½, ménage fait, chauffage électrique, stationnement $190. libre HOCHELAGA 7777, 4½ chauffé, concierge, ménage fait $165. libre 376-8723 ou 1-224-4001. 28-1-78

PRÈS MÉTRO Frontenac petit 4 pièces 522-5288. 2-2-78

CARLTON, près Victoria, 6½ spacieux en hauteur, entrée séparée, équipé, garage 1er mai. $375. semaine après 7 hres, fin de semaine toute la journée. 737-1675 30-1-78

LOGEMENTS À LOUER | LOGEMENTS À LOUER | LOGEMENTS À LOUER | LOGEMENTS À LOUER



TOUT A L'INTERIEUR

3½-4½-5½

- Métro
- Magasin au Métro et au Centre Ville
- Stationnement
- Luxueux
- Sauna - Piscine
- Cable TV - chauffage - Eau chaude - Taxes incluses

PLUS
Logements à deux niveaux
Salle à diner au premier et chambre en bas.
Tranquillité
Vue magnifique sur le fleuve

SPECIAL
Venez négocier différents arrangements.

Heures de bureau: 10:00h à 20:00
Samedis et Dimanches 13:00 à 17:00 h. 28-1-78

PORT DE MER INFORMATION **679-6010**
101 PLACE CHARLES LEMOYNE SUITE 202 LONGUEUIL P.Q.

4½ - chauffé-eau chaude. Téléphoner après 4.15 hres 849-3042. 25-2-78

PRÈS DE JEAN TALON et Viau, à sous-louer, grand 4½, tout compris, chauffage électrique, taxe d'eau, électricité payés, stationnement à l'arrière $130. par mois. Renseignement après 6 hres. 721-7681 31-1-78

Côte des Neiges, grand 7½ fraîchement peinturé, libre immédiatement, boni de sous-location après 7 hres et fin de semaine 270-9324. 30-1-78

C.D.N. près Hôpital Ste-Marys haut duplex, repeint, chauffé, 7-½ pièces, cuisinière et réfrigérateur balcons, libre, 3990 Lacombe tél: 737-3437 30-1-78

MONTRÉAL-NORD: 4-½ près centre d'achat Forest 2e étage, grande cuisine libre $140.00. Non chauffé 331-4864 appelez 331-4864 3-2-78

NOUVEAU ROSEMONT: près des Galeries d'Anjou, haut de triplex, grand 4-½ neuf, chauffage électrique. Entrée laveuse et sécheuse, libre immédiatement. 353-3637. 30-1-78

HAUT DE DUPLEX, très luxueux près Hôtel de ville d'Outremont, cuisine ultra moderne, équipée, lave vaisselle, salons réception avec cheminée, tapis mur à mur, 2 chambres donnant sur jardin, plus une chambre mansardée, garage. Prix $780.00 733-2075 30-1-78

SAINT-DENIS, angle boulevard St-Joseph 5 pièces, chauffé, 3e étage pas de 220. $185. par mois Références exigées. Libre 1er mai. S'adresser 4924 St-Denis 31-1-78

CENTRE VILLE, métro Beaudry, 6 dans jolie vieille maison cuisine moderne, $175. non-chauffé 522-2931 843-8404 30-1-78

AHUNTSIC 5½, 2ième, chauffé eau chaude, 1er avril $195 681-1372 30-1-78

À AHUNTSIC, grand 5½ propre, chauffage électrique, $190 Cède bail cause départ, téléphonez samedi après midi 389-9859 30-1-78

LIVRES

ACHETONS livres usagés: policiers, bande dessinée, science-fiction, 524-9890 entre midi et 7 heures. 30-1-78

LOCAL À LOUER

RUE ST-DENIS
À louer locaux fraîchements rénovés pouvant servir de magasin, d'atelier ou d'espaces à bureaux. Salle principale 600 pi.ca. Aucune colonne, plus cuisine et toilette, près du métro, soir... **843-8723.** 30-1-78

MAISONS À LOUER

MAISON À LOUER
CÔTE DES NEIGES
Comprenant bureaux et logements, rénovations et décorations exceptionnelles, 2½ salles de bains, grandes terrasses, piscine chauffée et creusée. Idéale pour bureau et résidence de professionnel ou pour service de relations publiques de Compagnie. Espace de stationnement. **341-7025, 731-7308.** 9-2-78

QUÉCEC: 7 pièces, non meublé, endroit tranquille, vue sur le fleuve, près du pont de Québec, chauffage électrique aux frais du locataire, libre immédiatement. $525.00 par mois. **Tél.: 418-688-0630.** 30-1-78

LONGUEUIL: Cottage 5½, sous-sol non-chauffé, près école et CTRS. Occupation immédiate $330.00 par [illegible] P.M. 651-[illegible]

[illegible] bungalow en pierre, charmant, avec foyer, 2 chambres, grande cour. $375.00. Immédiatement. 627-3074. 30-1-78

Agée 200 ans maison de pierres 40 minutes du Centre ville de Montréal, complètement rénovée et joliment paysagé, grand jardin de légumes, arbres fruitiers. Tél.: 514-246-3945 Français ou Anglais. 28-1-78

MAISONS À LOUER | MAISONS À LOUER

MAISONS DE VILLE À LOUER
2-3 CHAMBRES À COUCHER
ENTRÉES INDIVIDUELLES
COMMODITÉS
DE TOUTES SORTES
PLACE BEACONSFIELD **695-2740** J.N.O

MAISONS À LOUER

VIEUX LONGUEUIL: Charmant cottage semi-détaché, style "Victorien" 6 pièces, 3 chambres à coucher, Partiellement décoré. Libre 1er avril ou 1er mai. $375/mois. non chauffé. Après 7h. p.m. 679-8666 30-1-78

WEST ISLANDS, 5-½ bas, chauffé garage, jardin, près de la gare 1 mois gratuit, SVP. personnes bilingues - 684-9260 30-1-78

WESTMOUNT: Sur la montagne, superbe bungalow, pierres. Très moderne, vue magnifique. 4 plus 1 chambre. 3½ salles de bains. Occupation immédiate. $1,250. par mois. Cuisine et buanderie équipé. Sous-location au mois d'août 78, considérerais plus long terme. JOAN McGUIGAN 489-7150 932-1112 TRUST ROYAL COURTIER 28-1-78

MAISONS À LOUER À L'ÉTRANGER

JAMAIQUE, maison près de plages, avec bonne, $150. par semaine, tél: 322-0285 28-1-78

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

LANORAIE maison de campagne avec grand terrain 689-4583. 28-02-78

ESTEREL luxueux meublé, foyer, 3 chambres à coucher, lave vaisselle, laveuse, sécheuse disponible pour 1 mois ou balance de saison. Saison d'été également. 737-8802 30-1-78

MAISONS DE CAMPAGNE À VENDRE

CANTONS DE L'EST. Mansonville 80 milles du pont Champlain, 3 chambres, foyer, sauna, étang, 50 acres, vue magnifique Jay Peak, Sutton. Ski. Pas d'agent 672-7922, 1-292-5232 $65,000. 30-1-78

MAISONS À PARTAGER

OUTREMONT près Université Montréal $150 par mois 342-3308 soir. 3-2-78

OCCASIONS D'AFFAIRES

OCCASION D'AFFAIRES
— Concessions disponibles
— Pour Montréal et l'extérieur
— *Chiffres d'affaires garantis*
— Mise de fonds requise: $35,000
— Pour informations:
— **Demandez M. Poirier**
— **Tél.: 1-514-527-3656**
— *Département du Marketing* 1-2-78

Distributeurs demandés sans mises de fonds, pour plats à cuisiner congeler, de préférence déjà dans l'alimentation 584-2231 après 5 hrs p.m. 25-2-78

BIJOUTERIE PROFITABLE À VENDRE face au centre d'achat Place Jacques Cartier à Longueuil, emplacement exceptionnel prix incroyable 651-3883 après 6 heures PM. 30-1-78

[illegible] exclusive et à droit de fabrication pour le Canada entier accessible aux compagnies ou individus qualifiés, produit sur le marcher depuis 16 ans, ayant beaucoup de succès et étant considéré comme la première dans son domaine structure très intéressante de participation aux bénéfices. S'adresser en toute confiance à Agence Valrain C.P. 117 Brossard J4Z 3J1 dossier B-131. 31-1-78

OFFRES D'EMPLOIS

HÔPITAL GÉNÉRAL FLEURY INC.
Requiert les services: (1) **COMMIS SENIOR** au service de la paye. **Fonctions:** effectuer la préparation et la distribution des chèques de salaire. Compiler des données et préparer les rapports requis.
Qualifications: D.E.C. ou équivalent - posséder une expérience de 2 années (2) dans un système informatique ou l'équivalent.
Traitement: avantages et bénéfices marginaux conventionnels.
Faire parvenir curriculum vitae avant le 6 février 78 au: Service du personnel Hôpital Général Fleury Inc., 2180 est, rue Fleury, Mtl. Qué. H2B 1K3 30-1-78

TENEUSE DE LIVRES-COMPTABLE
Demandée pour bureau de comptables agréés. Elle doit être complètement expérimentée dans toutes les phases de la comptabilité, incluant balance de vérification et balance des comptes inter-compagnies. Les responsabilités englobant la vérification et la mise à jour des différents livres ainsi que la préparation des états financiers et des formules gouvernementales, le tout sous la direction d'une associée. Environ 60% des heures de travail seront passées au bureau des dients. Excellente situation convenant à personne ayant de l'initiative.
Mme TURCOT, 482-4343 2-2-78

OPÉRATRICE
Nous sommes à la recherche d'une opératrice de diskett. 3741 ou 3742 préférablement, bilingue avec au moins 1 an d'expérience. S.V.P. avec **Bruck Mills, 125 ouest, Chabanel, Montréal, 382-1811.** Attention surveillante au personnel. 30-1-78

PRÉPOSÉ ordinateur pouvant opérer système 32 I.B.M., poste permanent de 9 heures à 5 heures. Compagnie assurance centre-ville. Tél.: 849-5650. 30-1-78

Demoiselle ou dame bilingue demandée comme préposée au bureau de location dans édifice à appartements à Montréal. Prière contacter M. Noujan pour rendez-vous 735-4307 9 hrs à 5 hrs. 28-1-78

SECRÉTAIRE — La candidate choisie devra avoir une bonne connaissance de la langue française et de la dactylographie, être responsable et faire montre d'initiative. Notre société successorale, offre une ambiance moderne et un salaire intéressant et un programme complet de bénéfices sociaux. Lieu de travail: Ile des Soeurs, Verdun. Demander Réal Guay, 761-4534. Lefebvre et asso. 30-1-78

OPÉRATRICE avec expérience sur Olivetti Audit, 513 et travail général de bureau, heures 8½ à 5 hrs, bilingue. Bénéfices habituels, salaire selon expérience situé près du métro Frontenac. 526-2561. 30-1-78

MENUISERIE

Menuisier prendrait travaux de rénovations, finitions sous-sol, fabrication de foyer etc.. Tél.: 521-8717 (après 6 p.m.) 1-2-78

OFFRES D'EMPLOIS

OPPORTUNITÉ:
Représentant des Ventes
Nous sommes le principal fournisseur de remplacement de cordes en nylon pour toutes les branches de garnitures de flexline: Weed Eater Black Et Decker, Toro, etc. Les Garnitures sont notre plus important item, et nous avons des rouleaux dans des emballages bilingues, de bobines de ½ à 5 livres accessoires, catalogues et comptoirs d'échantillons. Recherchons un représentant des ventes pour la ligne des distributeurs d'équipements de pelouse et jardin, des grossistes en quincailleries et des grossistes. Écrire en détail à **Agence Valrain, C.P. 117, Brossard J4Z 3J1 Dossier B 125** 30-1-78

ACHETEUR INTERMÉDIAIRE
FONCTIONS: planifie et organise tous les achats de matières premières fourniture et services pour toute la compagnie.
QUALIFICATIONS: minimum 12ième année ou l'équivalent, âgé de 28 à 40 ans doit être parfaitement bilingue. Expérience 4 à 5 ans dans une compagnie de métal en feuilles.
AVANTAGES: sociaux, assurances groupe, fonds de pension, vacances, etc.
TRAITEMENT: $16,000 et plus selon expérience. Faire parvenir curriculum vitae à l'agence **Valrain, C.P. 117, Brossard, Québec J4Z 3J1 dossier B-126** 30-1-78

CAPITAL D'INVESTISSEMENT DEMANDE
COMPAGNIE BAHAMIAN INC. DEPUIS 1968
Recherche promoteurs ou associés pour investissements financiers à Freeport dans l'Ile de Grande Bahamas pour projet de développement touristique.
Toute personne intéressée devra correspondre avec
L'AGENCE VALRAIN
C.P. 117
BROSSARD
DOSSIER 119
Toute réponse sera traitée confidentiellement. 28-1-78

Une chaine nationale de commerce de détail franchisé s'installe au Québec et recherche un
DIRECTEUR GÉNÉRAL
pour établir et superviser un réseau de magasins franchisés dans la Province. Salaire selon qualifications. Poste libre immédiatement.
Envoyer curriculum vitae à:
C.P. 1644 SHERBROOKE, QUÉ. 30-1-78

PRÉPOSÉE À LA SALLE DE MONTRE. Aura à voir au bon service des clients à la propreté et l'agencement de la salle d'échantillons. Elle se doit d'être bilingue, 21 ans et plus. Expérience avec le public. Salaire selon expérience et qualification. Brault et Bouthillier 273-9186 M. Yves Brault. 31-1-78

DACTYLO BILINGUE travail général de bureau, opportunité d'avancement. Louise Bayard 735-5121. 31-1-78

SECRÉTAIRE bilingue, sténo, dactylo et tenue de livres, près métro Crémazie tél.: 382-4820. 31-1-78

CHERCHE un couple (40-55 ans) pour garder et entretenir une propriété. Exigence: aimer les arbres et la campagne. Communiquer à l'adresse suivante: C.P. 511 Sorel, Québec. 8-2-78

CHERCHONS COMPTABLE, TENEUR DE LIVRES: Personne compétente de préférence bilingue, pour assumer complète responsabilité de toutes les fonctions comptables de plusieurs compagnies, diversifiées à Montréal-Nord. Salaire $17,000. Prière contactez Monsieur Joe Fridell C.A. 761-3458. 28-1-78

Téléphoniste temps partiel 6 heures à 10 heures. 5 jours par semaine, pour compagnie d'assurance, emploi centre-ville, idéal pour personne d'un certain âge. Tél.: 849-5650. 30-1-78

OFFRES D'EMPLOIS | OFFRES D'EMPLOIS

Office Franco Québécois pour la Jeunesse

— recherche des étudiants comme accompagnateurs pour son programme de stages de découverte de milieux homologues (DMH)

Fonctions:
— accompagner tout au long de leur séjour des groupes de stagiaires français au Québec dans le cadre des stages s'adressant à des jeunes travailleurs.
— participer à la préparation et à l'évaluation du stage d'un groupe de jeunes travailleurs québécois impliqués dans un programme d'échange jumelé.
— disponibilité principalement de mai à août en plus d'une ou deux fins de semaine en mars et avril

Exigences:
— une bonne connaissance du Québec. Facilité de fonctionner en groupe de travail et aptitudes pour l'administration d'un devis financier et technique.
— Une priorité sera accordée aux anciens stagiaires de O.S.Q.J. et aux étudiants universitaires au premier cycle.

Rémunération:
Pour un total de 53 jours de travail compris à l'intérieur de la période de disponibilité ci-haut mentionnée $1766. plus bénéfices marginaux habituels.

Prière d'adresser un curriculum vitae avant le 8 février à 17 hres au:
Directeur de l'administration pour la Jeunesse
55 Ouest, Boul. Dorchester, suite 1150
Mtl, H2Z 1B1 281-78

Goodyear Canada Inc.
9091 Henri Bourassa Ouest
Ville St-Laurent
REQUIERT
DACTYLOGRAPHE
Doit être bilingue, bonne éducation, expérience préalable sur Télex un atout. Mode de transport nécessaire, excellente condition de travail.
Pour rendez-vous appelez à
334-1112 poste 263 30-1-78

REPRÉSENTANT POUR LA VENTE D'ARTICLES D'ARTISANAT
Couvrant le Québec. Fournisseur se spécialisant en Macramé tissage et miniature etc. Expérience en clientèle dans les secteurs loisirs, magasins de jouets et jeux. Doit être bilingue. Faire application en anglais.
Brownfinger Hobby Craft Wolesale
Div. of leather + things
347 Water St., Vancouver B.C.
J6B 1B8 31-1-78

Représentante à commission
L'EFFORT:
Pour une publication voyage.
— Une personne dynamique n'ayant pas peur de l'effort et du travail, bilingue, libre de voyager, dépenses de voyage payées.
— **Les compensations:** Relatives au résultat fourni, 2 vacances par année à l'étranger payées. Possibilités d'avancement à l'échelle, mondiale dans les autres magasines. **C.P. 117 Brossard, J4Z 3J1 Dossier B 128.** 6-2-78

OPÉRATEUR DE MOTEUR À TOUR OUTILS
Ayant 5 ans d'expérience. Salaire maximum à la personne qualifiée. Tél.: 735-0254, Nick. 28-1-78

OPÉRATEUR DE PRESSEUSE
AVEC EXPÉRIENCE
Tél.: 735-0254, NICK 28-1-78

Cherche personne avec expérience pour travailler dans la comptabilité, et les comptes payables, 274-8284 G. St-Amour parc ext. 28-1-78

ESTIMATEUR: Minimum 4 ans d'expérience dans le domaine de la tuyauterie individuelle salaire selon expérience. Faire parvenir curriculum vitea et une copie de récapitulation d'estime Agence Vatrain C.P. 117, Brossard. Québec-J4Z 3J1 dossier B-124 30-1-78

TÉLÉPHONISTE BILINGUE, dactylo, pour travail général de bureau, Centre-ville au métro Victoria 5 jours par semaine. Faire application à 510 McGill de 9 à 11.30 hrs de l'avant-midi. 30-1-78

Hygiéniste dentaire bilingue avec ou sans expérience 4-½ jours 271-8587 ou 271-4026. 28-1-78

TECHNICIEN en génie civil diplôme de Cégep ou équivalent au moins 3 années d'expérience de chantier de construction pour agir comme surintendant pour compagnie de construction de bâtiments. Salaire à discuter. Envoyer curriculum Vitea à l'Agence Valrain C.P. 117 Brossard, J4Z 3J1 dossier B-127 30-1-78

PROFESSEUR français langue seconde D.A. ou équivalent 12 à 20 heures semaines, enseignement et monitorat à petits groupes région de Pointe Claire — 626-9083. 30-1-78

SECRÉTAIRE BILINGUE: bureau légal, centre ville, expérience nécessaire. Mme Renaud 878-9411 poste 231. 6-2-78

Serveuses avec expérience seulement entre 25 et 40 ans pour salle à manger 849-3535 — Yvan Trottier. 2-2-78

SECRÉTAIRE RESPONSABLE
Possédant une très bonne maîtrise du français sténo-dactylo: ayant des aptitudes pour entretenir des contacts auprès **des membres, établir un programme-marketing** de recrutement, planification et participation active, aux colloques. La candidate devra être âgée entre 25 et 35 ans. Faire parvenir curriculum vitae à: **Cécile Rivest FASSQ - 4237 Rue Bordeaux, Montréal, H2H 1Z4. Tél.: (514) 526-0875.** 30-1-78

SECRÉTAIRE DE DIRECTION
Bureau d'ingénieur conseil centre ville requiert les services d'une jeune secrétaire attachée à la direction 3 à 5 ans d'expérience dactylo bilingue, sens de l'initiative. **866-4684.** 28-1-78

GALERIE-BOUTIQUE
(art)
Cherche assistant(e). Bilingue. **1024 Ouest, rue Laurier.** 27-1-78

Hôtel Bonaventure. Demande électricien classe "C" bon salaire et avantages sociaux pour rendez-vous 878-2503 du lundi au vendredi ou vous présenter au département du personnel Rues: Mansfield et Lagauchetière. 30-1-78

HÔTESSE avec expérience seulement entre 35 et 45 ans, pour salle à manger 849-3535. 2-2-78

ENTREPRISE d'assurance recherche une sténo dactylo ou une dictaphoniste bilingue pour service aux assurés, salaire et avantages sociaux intéressants téléphonez au bureau du personnel à 861-5781. 28-1-78

REPRÉSENTANT DES VENTES OGNESSIF, demandé immédiatement doit être capable de clore les ventes et capable de travailler avec une équipe de gérante excentrique, la préférence va à l'expérience active avec les clients. Envoyez résumé à B.P. 1111 Saint-Laurent, P.Q. 30-1-78

JEUNE FILLE qui débute sur le marché du travail possédant une grammaire française et une connaissance de l'anglais, la sténo et une dactylo précise. Pour rendez-vous Y. Charrier. 734-3151 30-1-78

COMMIS DE BUREAU. Comptes à payer & recevoir. Collection classification. Expérience et références. Jean-Talon & Victoria. 735-5863, 655-9732. Demandez Lise Nassirom. 30-1-78

CHERCHONS jeune femme ayant préférence un enfant bas âge, pour garder enfant de 1 an 3 à 5 jours par semaine de 9 à 5 hrs. N.D.G. 488-0964. 31-1-78

SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE: le vice-président d'une importante société située à Ville d'Anjou est à la recherche d'une personne bilingue, sténo, ayant beaucoup d'initiative et capable d'assumer des responsabilités. Salaire intéressant. Communiquer avec Yolande Legault 878-2691 31-1-78

le bridge

Coopération et succès

par Charles-A. Durand

Dans la pratique de la retenue, il arrive qu'un seul des défenseurs soit responsable du blocage d'une longue suite adverse; dans d'autres cas, un défenseur possède bien l'arrêt nécessaire pour prendre la main dans la suite vitale du déclarant, mais il a un ultime besoin de la coopération de son partenaire pour lui décrire à quel moment du jeu s'emparer du contrôle.

Donneur: Nord
Vulnérables: Tous

NORD
♠ 5 3
♥ 8 5 2
♦ 7 4 2
♣ R D V 10 2

OUEST
♠ V 9
♥ V 9 6 4
♦ 10 8 6 5
♣ 8 4 3

EST
♠ D 10 8 6 2
♥ D 10 7
♦ V 9
♣ A 7 6

SUD
♠ A R 7 4
♥ A R 3
♦ A R D 3
♣ 9 5

Les enchères:

Nord	Est	Sud	Ouest
passe	passe	2 SA	passe
3 SA	passe	passe	passe

L'entame: le 4 de coeur par Ouest.

Plusieurs mains sa présentent où un défenseur par son signal adéquat guide le partenaire lors du jeu de la retenue; et par la prise de main exécutée au bon moment, celui-ci paralyse le déclarant dans l'établissement d'une longue suite, devant donner les levées nécessires à la réalisation du contrat convenu.

Cette stratégie d'union doit se faire au moment où le déclarant joue de sa main la dernière carte qu'il possède dans la suite qu'il tente d'établir.

Suivons bien le mécanisme du jeu présenté dans la donne ci-dessus:

Ouest ouvre d'un petit coeur et Sud s'empare de la main avec son As. Le déclarant à 7 levées gagnantes à part cette belle suite de trèfles que possède le mort. Si le déclarant peut rapporter 2 levées de trèfle il est évident que son contrat se réalisera. Il joue donc trèfle et si le joueur Est s'empare da la première levée avec son As 4 levées de trèfle deviendront affranchies et le déclarant gagnera 11 levées. Ce sera un coup de première place dû à l'incurie de la défense.

Il joue donc trèfle, avons-nous dit, et le joueur en Ouest fournit le 3, le mort place le Roi et le défenseur Est tire la conclusion que son partenaire en jouant le 2 possède 3 cartes ou 5 cartes de cette couleur. Il est impossible qu'il ait 5 cartes, il en a donc 3 et le déclarant en possède 2. Quelle merveille que ce signal [illegible] que tout bon défenseur connaitre. Est s'empare du deuxième trèfle joué et le déclarant ne peut plus utiliser la suite et il n'accomplit pas son contrat dû à la force de coopération des défenseurs, l'un donnant le signal du coup, et l'autre mettant en exécution les grandes oeuvres de la défaite d'un si beau contrat.

La Saint-Jean: du trois dans un

par Alain Duhamel

La Semaine du patrimoine prendra en 1978 plus d'ampleur puisque, en plus de s'associer à la Fête nationale du 24 juin, elle intègrera les manifestations de l'année du français.

En effet, le ministre des Affaires culturelles, M. Louis O'Neill, a fait savoir hier que la Semaine du patrimoine, à sa troisième année, débuterait le 18 juin et se terminerait le 25 juin, en intégrant à son calendrier de manifestations à la fois la Fête nationale et les principales manifestations de l'année du français.

"La semaine du patrimoine est devenue, en trois ans, une institution nationale au Québec" peut-on lire dans un communiqué du ministère des Affaires culturelles. "Par définition, la semaine du patrimoine veut mettre en valeur l'héritage cutlurel québécois sous quelque forme qu'il se présente: monuments, oeuvres d'art, métier, langue, traditions, etc".

La semaine du patrimoine 1978 n'a pas encore un thème. En 1976, sous le thème "Le temps des retrouvailles", et en 1977, sous le thème "J'ai la mémoire en fête", la semaine du patrimoine avait suscité des centaines de manifestations dans toutes les régions du Québec. Pour l'heure, le Bureau de la semaine du patrimoine, coordonné par Mlle Claire Simard, du service des communications du ministère des Affaires culturelles, attend les suggestions.

"Il est d'ores et déjà acquis que le ministère voudrait sensibiliser la population à l'intégration du patrimoine dans les valeurs de l'avenir".

Le ministre des Affaires culturelles n'a pas précisé le budget de la semaine. Depuis 1976, le budget de la semaine du patrimoine est passé de $50,000 à $250,000. Pour 1978, les responsables de la semaine du patrimoine en 1977 avaient recommandé un budget d'environ $300,000 dont la plus grande partie serait affectée à un programme publicitaire.

La semaine du patrimoine demeure en effet une initiative des groupes locaux. Le Bureau de la semaine du patrimoine fait le calendrier des manifestations et le diffuse dans les principaux médias d'information. En plus de préparer lui-même un certain nombre de manifestations à caractère national, le ministère des Affaires culturelles voit à ce que les manifestations locales puissent compter sur le soutien technique des différents corps gouvernementaux.

Le Bureau de la semaine du patrimoine est situé au 955 chemin Saint-Louis à Québec. Tous les organismes désireux d'inscrire une manifestation au calendrier de la semaine ou de se renseigner peuvent dès aujourd'hui communquer avec le Bureau au numéro 643-2155 (région 418).

Discussions sur les frontières maritimes

OTTAWA (PC) — Les négociateurs canadiens et américains se réunissent de nouveau à Ottawa, aujourd'hui, pour préparer le rapport final qu'ils devront remettre à leur gouvernement, le 31 janvier, sur les frontières maritimes des deux pays.

Dans un rapport préliminaire soumis en octobre, les négociateurs ont proposé des commissions conjointes de pêche pour les côtes dc l'Atlantique et du Pacifique et des régions d'accès partagé aux richesses d'hydrocarbures.

Les frontières en litige se trouvent au banc Georges, dans le détroit Juan de Fuca, dans l'entrée Dixon et dans la mer de Beaufort.

C'est le banc Georges qui crée le plus de difficultés, les Américains insistant pour qu'il soit complètement dans leur territoire.

Si les Américains ne cèdent pas sur ce point, il est possible que les négociateurs suggèrent de soumettre la question à l'arbitrage.

Mais il semble que ni l'un ni l'autre des deux pays ne soient intéressés à recourir à cette mesure extrême.

des quatre coins du MONDE

Satellite scientifique

CAP CANAVERAL (AFP) — Le satellite scientifique "IUE" (International Ultraviolet Explorer) a été lancé hier du centre spatial de Cap Canaveral par une fusée Delta. Il s'agit d'un petit télescope spatial qui permettra d'étudier le rayonnement ultraviolet de nombreux corps célestes comme les planètes, des étoiles, des quasars, des pulsars ou des trous noirs. Ce satellite a été mis au point par la NASA, l'Agence spatiale européenne et le Science Research Council de Grande-Bretagne. Le coût total de sa mission est évalué à $87 millions et l'opération doit durer trois ans. Près de 200 astronomes de 17 pays, dont l'URSS, ont déjà été sélectionnés pour faire des observations avec l'IUE.

Les droits de l'animal

BRUXELLES (AFP) — L'année mondiale des droits de l'animal a été proclamée ouverte, hier, à Bruxelles par le professeur Heuse, président de la Ligue internationale des droits de l'animal. Cette année de l'animal coïncidera avec la remise officielle de la déclaration universelle des droits des animaux à l'UNESCO, le 15 octobre 1978. Soulignant que les 9/10 des animaux sacrifiés à la science meurent sans aucune nécessité, M. Heuse a insisté sur la nécessité d'une coopération entre savants, philosophes, hommes pllitiques et juristes pour convaincre les autorités de légiférer en faveur des droits de l'animal. Il a aussi souligné l'importance d'une reconnaissance de "l'égalité des humains et non-humains devant la vie".

Vol de riches tableaux

VERSAILLES (AFP) — 25 tableaux de maîtres appartenant au propriétaire d'une galerie d'art parisienne et d'une valeur globale de 5 millions de francs (environ $1 million) ont été dérobés mercredi par deux inconnus dans une propriété de Bazoche-sur-Guyonnes, dans la région parisienne. Les deux malfaiteurs armés de revolvers sont menacé le gardien afin de se faire remettre "beaucoup d'argent et des bijoux de valeur". L'employé ignorant où était l'argent et les diamants, les vloeurs ont fait main basse sur tous les tableaux accrochés aux murs de la demeure. Les tableaux dérobés sont signés Picasso, Dufy, Léger, Delaumay, Bonnard, etc.

Tempêtes aux États-Unis

NEW YORK (AP) — Des tempêtes de neige d'une grande violence se sont abattues hier sur le Midwest; l'Indiana et l'Ohio ont déclenché leur plan d'urgence et le Michigan et le Minnesota ont fait de même pour certaines régions. Des centaines de voitures sont restées bloquées, la circulation étant paralysée. La précipitation restait modérée, de 10 à 30 cm selon les régions, mais les vents violents ont provoqué la formation de congères atteignant parfois 3 mètres d'épaisseur. On signalait aussi des inodantions dans le Nord-est en raison des pluies et du temps doux qui ont fait fondre la neige tombée la semaine dernière.

Industriel italien libéré

MILAN (Reuter) — Un industriel italien, M. Lodovico Zambeletti, enlevé le 16 novembre dernier à la porte de son entreprise à Milan, a été libéré hier contre le paiement d'une rançon dont le montant n'a pas été révélé. M. Zambeletti a été abandonné à proximité d'une cabine téléphonique d'où il a pu avertir sa famille. Cette affaire avait entraîné la semaine dernière la démission du procureur du tribunal de Milan Ferdinando Pomarici, qui s'était toujours opposé au paiement des rançons par les familles des victimes et faisait parfois bloquer leurs comptes.

Le chef de l'année

LONDRES (Reuter) — Un filet mignon d'agneau, jugé particulièrement succulent par le jury, a valu hier à un maître-queux britannique, Charles Paul Brady, le titre de chef de l'année. Le titre et un prix de 300 livres sterling ont été décernés à M. Brady, chef de cuisine d'un grand hôtel de Durham, dans le nord de l'Angleterre, par un jury présidé par M. Anton Mossiman, un Suisse, chef principal des cuisines du Dorchester, l'un des palaces londoniens. Ce concours est organisé tous les deux ans par la Guilde artisanale des chefs de cuisine de la Cité de Londres.

Photographe amateur

LONDRES (AP) — Un jeune menuisier britannique qui a assisté récemment en Arabie saoudite à l'exécution d'une princesse ayant épousé un roturier sans le consentement de la famille royale, a réussi à quitter le pays avec des photos de l'exécution, rapporte le Daily Express. Ce journal a publié deux photos de l'exécution du mari, décapité au sabre sur une place de Djedda. Barry Milner, 25 ans, a pris les photos au moyen d'un petit appareil caché dans un paquet de cigarettes.

Naufrage d'un cargo

ST. PETERSBURG, (AFP) — Le cargo libérien Eva Maria aurait sombré dans la nuit de jeudi dans le golfe du Mexique, à la suite d'une explosion suivie d'un incendie. Le sort des 27 hommes d'équipage n'est pas connu pour le moment, indique le service des gardes-côtes américain à St. Petersburg, en Floride.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
465-2145
• Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 465-2145

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
465-2145
• Chaque parution coûte $5.60 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
Étude légale Centre-ville requiert les services à temps partiel d'une secrétaire bilingue avec expérience en droit civil en vue de travailler pour l'un de ses associés. Excellent salaire. **875-5210.** 28-1-78

COMPTES À PAYER
Préposé aux comptes à payer expérimenté bilingue, connaissance comptable essentielle, bon salaire, secteur Décarie, Jean-Talon. **735-4511 poste 24.** 30-1-78

SECRÉTAIRE JURIDIQUE
2 ans d'expérience.
Tél.: 527-2101 JNO

Pronuptia recherche personne ayant travaillé au moins 2 ans dans une agence de voyage. 861-3471 ou écrire B.P. 949 Place Bonaventure, Mtl. 30-1-78

SECRÉTAIRE juridique bilingue, minimum 1 an d'expérience. Salaire selon capacité. Appelez Mlle Artinian à 282-1111. 31-1-78

Recherchons gens sérieux pour travail à temps partiel seulement. Tél.: 937-9840. 28-1-78

BOUCHER expérimenté, références requises, 25 ans et plus, très bon salaire. Claude Varin 2325 Désormeaux Tétreaultville 351-5200. 30-1-78

SECRÉTAIRE BILINGUE: requise pour bureau d'avocat, Millman, Margles, Zidel and Mitchell Inc. Tél.: 932-4118. 1-2-78

Vendeur d'expérience demandé pour Montréal et la province de Québec Super ligne de vêtements sport junior pour dames, tél.: 274-5086. 31-1-78

Teneur de livre pour opérateur de machine: Côte-des-Neiges bon salaire, tous les bénéfices sont compris, atmosphère agréable. Nat Brotman 739-3636. 28-1-78

SOUDEUR, pour travail général sur soudeuse semi automatique et peinture au fusil. 9740 Boulevard l'Acadie, centre de location Simplex. 2-2-78

SECRÉTAIRE JURIDIQUE: avec expérience demandée 524-3521. 28-1-78

SECRÉTAIRE MÉDICALE, intérêt para-psycholcgie, initiative, organisation, disposant espace bureau dans sa résidence. Institut d'hypnologie enrg. C.P. 82, Pointe Gatineau, P.Q. 30-1-78

SECRÉTAIRE bilingue avec expérience, bonne dactylo, organisme dans le domaine de l'éducation, centre-ville 866-1929. 28-1-78

Contrôleur pour chaines de magasins pouvant superviser un bureau de 10 personnes. Agence Valrain C.P. 117, Brossard, Québec J4Z 3J1 dossier B-123. 28-1-78

Comptable demandé pour concessionnaire automobile du centre ville, tél.: 937-9551 28-1-78

PENSIONS

Chambre privée ou semi privée. T.V. couleur dans le salon, chambre de bains à tous les étages, près d'une clinique médicale. Régime spécial. Appelez à 658-0270 après 5 heures 658-8875. 28-1-78

PERSONNEL

Face à Face. Un service de rencontres respectables et efficaces pour se faire de nouveaux amis. Pour gens libres seulement. 288-5253 et 659-2248. J.N.O.

PERSONNEL

ETRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966. pour personnes libres et sérieuses.
Dépliant gratuit sur demande.
Tél.: **282-0058**
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal J.N.O

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est, Sherbrooke suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. pédagogie, b. philosophie, licence en lettres. Tél. 524-3852, Sherbrooke, 777-2865. J.N.O.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

ORGUE LOWREY, 3 mois d'usure, valeur $3,600. vendrait $2,800. Cause départ sud. Tél.: **679-7317 soir,** M. Mark. 28-1-78

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 10 1/4%, 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir 729-4333. J.N.O.

Bas intérêts, 1ères et 2èmes, $5,000, $25,000 et plus, jour, soir, Mlle Leona Laberge Courtier. 486-1106. JNO

Académie Michel Morin enr. Maternelle et élémentaire demande de fond pour collège catholique privé mixte, 843-5054. 30-1-78

REMBOURRAGE

Rénovateur de meubles, tapisseur, garnisseur en siège, confection et réparation de tenture, ouvrage garantie, prix concurrenciel Jean-Guy Enrg. 866-7067, 272-8061, 465-4437. 1-2-78

SERVICES DIVERS

COMBATTEZ L'INFLATION
Rénovations extérieures et intérieures. **Appelez Robert,**
642-5785 28-1-78

RENOVAC enregistré. Service de maintenance complet. Résidentiel commercial. Honnêteté-action, bon prix. 473-8114. 1-2-78

RECHERCHONS 2 joueurs de bridge tél.: 679-3389. 30-1-78

AMEUBLEMENT commercial sur mesure cuisine, bibliothèque rénovations, tél.: 677-9714. 30-1-78

AMAIGRISSEMENT par repos physiologique sous surveillance compétente dans le calme champêtre des Cantons de l'Est. Tél.: 813-839-2323. 1-2-78

Impression de T-shirts de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en serigraphies. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu 484-3479 ou 343-7790. Le T-shirt fait un cadeau original. JNO

Skis-Prix, 998 Gouin Ouest, 336-4797. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

DUVERNAY O. Val des Arbres, terrains résidentiels de choix. Tél.: 481-1725 ou 661-8952. J.N.O.

Rosemère, coin Orléans et Greendale, quartier résidentiel de qualité 11,000 pieds carrés, Prix $6,600. Tél: 695-9415 après 6 heures. 6-2-78

TERRAINS À VENDRE

17,220 pieds carrés, sommet de montagne facile d'accès vue magnifique, sur golf et pente de ski, chanteclerc, Ste-Adèle 331-1331. 30-1-78

TERRES À VENDRE

TERRE: 1500 pommiers, entrepôt réfrigéré, équipements, incluant 2 maisons, à 20 min., de Laval, via l'autoroute. **Mme Langevin: 622-0094**
Fiducie du Québec 28-1-78

VILLÉGIATURES

Ski de fond, raquette séjour fin de semaine, accueil individuel ou groupe, apporter sac de couchage, Auberge plein bois, 2 heures de Montréal avec Trappe-Québec 332-4193. 30-1-78

TAILLEURS

DROLET: Vous avez maigri ou engraissé? Faites réajuster vos vêtements, habits, paletots sur mesure. $149. Tél.: 388-2532, 8300 Drolet. 28-1-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT
Cottage à vendre, entrée privée pour automobile, 9 pièces entièrement rénovées, foyer naturel, 5 chambres, 3 salles de bains, cuisine moderne avec four encastré, sous-sol fini (2 pièces), fenêtres aluminium, près des écoles et transport en commun. À vendre par propriétaire $89,500. **271-5310.** 30-1-78

CENTRE VILLE: Cottage en excellente condition, 4 chambres à coucher, 2½ salles de bains, 2 foyers naturels, sous-sol fini, entrée séparée, excellent pour professionnel. **Paul De Serres 277-4603, 739-3265.**
TRUST GÉNÉRAL *courtier* 28-1-78

OUTREMONT: Près de C.D.N., très beau duplex, garage pour 2 autos, sous-sol fini. Prix $115,000. **Appelez Nick Stepens 279-7362 ou 738-9685.**
TRUST HELLÉNIQUE CANADIEN 28-1-78

D.D.O. Split Level, 8 pièces, 4 ch. salle familiale avec foyer en pierre, solarium isolé, tapis sur tous les planchers 1-½ salle de bains, terrain paysagé, très propre, pas d'agent. $39,800. 683-7321 28-1-78

LOCALISATION IDÉALE: Sauvez de l'argent, pas d'agent, bungalow semi-détaché. Idéal pour gens habiles dans décoration pour faire bon achat avant que nous prenions agent. Ville St-Laurent, air pur, quartier résidentiel, toutes les commodités: près autobus pour métro, train parc, écoles, églises, centre d'achats, piscine, cegep Y.M.C.A. etc... Vente privée pas de commission. Cette semaine $42,600. 334-3434 30-1-78

Laval St-François, 8 milles, par autoroute 25 particulier, cottage suisse, pierre, endroit paisible, près rivière, foyer, garage séparé, piscine, patio, paysage, pas d'agent 666-1400. 30-1-78

ST-LAMBERT: Cottage, 4 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bain, salon, salle de séjour avec foyer, salle à manger, cuisine dînette, proximité du métro et des écoles, possibilité de bureau pour exécutif ou professionnel. 672-9960 J.N.O.

OUTREMONT: Côte Ste-Catherine coin Déom, luxueux duplex 3 chambres à coucher, salle de jeux avec foyer, garage, bon revenu, maison ouverte le dimanche de 2 hres à 5 hres. 387-3110. 30-1-78

Pierrefonds, bungalow 3 chambres, terrain boisé, armoires en chêne, prix $33,500 éligible à un rabais de $110. de S.C.H.L. Paiements mensuels avec rabais $315.00 Capital, taxe, intérêt. 626-9510, 620-1031. 30-1-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal Courtier

STE-THÉRÈSE EN HAUT: La banlieue boisée, split level pierres naturelles et déclinn, 8 pièces, 4 chambres, 3 salles de toilette, salle à dîner, foyer naturel, garage, etc.... Comptant $8,000.00 ou discutable. **MLS. Adrien Rouleau: 430-5225, 621-6100.**

STE-THÉRÈSE EN HAUT: split-level détaché, pierre et déclin aluminium, 8 pièces finies, 3 salles de toilette. Salle à dîner, sous-sol fini avec foyer, garage, très propre. Planchers de chêne. **MLS. Adrien Rouleau: 430-5225, 621-6100.**

MASCOUCHE HEIGHTS: Bungalow style ranch pierre et brique, 6 pièces, chauffage élect., foyer naturel, garage double, grand terrain, et plusieurs extras. **Pierre Zaloum: 661-6660, 477-0245.**

DUVERNAY EST: Cottage semi-détaché brique et aluminium, 5 pièces, cuisine avec armoires de chêne, porte patio dans la dinette, salle familiale au sous-sol, construction neuve. **Élise Prévost: 661-6660, 661-4046.**

BLAINVILLE: Duplex brique et déclin, 2 logis de 5½ pièces avec sous-sol fini, avec foyer, chauffage eau chaude zoné. Très bonne condition, garage occupation du rez de chaussée. Très belle valeur, comptant $10,000. ou plus. **MLS. Adrien Rouleau: 430-5225, 621-6100.**

ST-BRUNO: $40,500. Split-level récent avec foyer, tapis, cuisine moderne. Garage. Pour visiter, appeler: **Lucille Dionne Killoran: 653-1576, 653-3010.** 28-1-78

STE-DOROTHÉ, bungalow neuf, 5 pièces, $34,827.00. 689-5956. 1-2-78

Plateau MONT-ROYAL, rue Fabre près Gilford, 3 logements, bas 7 pièces, disponible pour l'acheteur, magnifiques boiseries, poêle à bois, sans agent, $29,500. 521-3927 30-1-78

Pierrefonds cottage de luxe face à l'eau, 4 chambres à coucher, 2½ chambres de bain, foyer, salle familiale, quartier de prestige. Valeur de $69,000. à sacrifier à $51,000. 620-1031, 626-9510. 30-1-78

BROSSARD: Cottage, 12 pièces, 4,000 Brahms, piscine, tapis, air climatisé, système de sécurité, pas d'agent, maison neuve, site idéal pour professionnel, $59,000. Mlle Auger 849-9201. 1-2-78

DANS VIEUX LONGUEUIL, 2 cottages brique, semi-détaché, 6 pièces en excellente condition, terrain 2,000 pi. c. $36,000 les deux. Tél.: 672-1213. 30-1-78

Un amour de maison authentique, beaucoup de cachet, boiseries. Grand solarium hiver-été. Bord du Richelieu. Terrain près 20,000 p.c. 2 bâtiments chauffés.

Là-haut sur la montagne. Spacieuse maison atmosphère chaleureuse, décoration exquise, grand terrain 61,000 p.c. Nombreux arbres, fruitiers et bâtiment.

En pleine montagne de St-Bruno. Magnifique terrain boisé. 12 milles de Montréal. Doit être vendu. THÉRÈSE DESMARAIS 467-6461, 467-9362. TRUST ROYAL COURTIER. 28-1-78

CANDIAC: "Parc Laurier" Cottage exceptionnel 1977 de 12 pièces, 3 foyers, décoration professionnelle, piscine intérieure, sauna. Garage double. Terrain: 12,385 p.c. Prix très raisonnable. MLS HUGUETTE CLOUTIER 656-5300, 676-9903. IMMEUBLES BROSSARD COURTIERS 28-1-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUVERT AUX VISITEURS
Dimanche 29 janvier, 2 à 4h. P.M.
755 Carré Toupin
Ste-Thérèse en Haut
Autoroute des Laurendides sortie 23, De Coteau jusqu'à Mille Iles Ouest, rue Corbeil à gauche, tourner à gauche à Toupin, bungalow 7 pces, chauffage élec. dans les $60,000. Un bijou. Offre. **Liliane D'Amours 669-7963, 337-4641.**

AUTEUIL: Cottage brique, 6 pièces, terrain 11,500 p.c., sous-sol fini, fenêtres aluminium, secteur résidentiel. **Thérèse Pagé 667-3394.**

N.D.G.: Duplex, terrasse, 6-7 pièces, boiseries et parquets bois naturel, 2 foyers, beau jardin. **J. Laplante 672-1576, L. Lacal 487-5842.**

N.D.G.: Maison idéale pour réception ou famille avec plusieurs enfants. Près du transport et des écoles. Boiseries de chêne, 2 foyers naturels. **Jeannette Laplante 735-6381, 672-1576, Louise Lacal 735-6381.**

N.D.G.: Maison s/détachée, pierres, briques, rue tranquille, garage en façade. Beau jardin. **J. Laplante 672-1576, L Lacas 487-5842.**

AHUNTSIC: Superbe maison au bord de l'eau, 3 chambres, boudoir au rez-de-chaussée, sous-sol fini, grand jardin avec arrosage automatique. Faut voir. **Jeannette Laplante 735-6381, 672-1576.**
Fiducie du Québec 28-1-78

FABREVILLE: bungalow 5½, sous-sol fini, bois de grange, piscine hors-terre 27x51½, terrain clôturé en cèdre, cabanon 7x8, MLS NORMAND HUPPÉ 430-7506 ou 621-3800. DES ROSIERS LE MAITRE COURTIER. 28-1-78

BOUCHERVILLE: magnifique split-level, 3 chambres, garage double, chauffage zoné, système d'alarme, maison de prestige MLS MARIE CLAUDE MORIN 655-3060, 655-7986 PROBITEC COURTIER 28-1-78

BOUCHERVILLE: Superbe, grand bungalow 40x29 avec salle à dîner, chauffage électrique, site très privé. MLS POUR INFORMATIONS LUCETTE PHILIBERT 655-3060, 655-8037. PROBITEC COURTIER 30-1-78

PARTICULIER, luxueuse résidence pour professionnel, style canadien adossée au golf de Boucherville Construction 77, terrain 90x115, 655-0188. 28-1-78

N.D.G. Cottage semi-détaché 7½ pièces, foyer, fenêtres dans le plomb, boiseries, cuisine rénovée, 1½ salle de bain, très propre, jardin près école, transport, $54,000. 487-5842. 30-1-78

15 minutes Centre-Ville. Superbe bungalow brique tout équipé sur terrain 19,000 p.c. YVES QUEVILLON 651-5710, 632-5767. IMMEUBLES BEAUDRY INC 28-1-78

VARENNES: Bungalow 1977, "La Québécoise" 7 pièces, 3 chambres, salon avec foyer, sous-sol grande salle familiale piscine extérieure 24 pieds, terrain paysager. Occupation immédiate LUCIEN QUINTAL 652-9460 ou 655-6222. DES ROSIERS LE MAITRE COURTIER 28-1-78

ST-MATHIAS: sur le bord du Richelieu, ancien cottage déclin de bois, 6 pièces, magnifique terrain 11,360 pi. ca. arbres matures, à proximité de l'église et des magasins LOUISE DUGUAY 658-0778 ou 656-0660 DES ROSIERS LE MAITRE COURTIER 28-1-78

LORRAINE, cottage détaché brique et alcan, 4 chambres, salle familiale, garage double, terrain 95x126. Simone Gaosselin 621-0710, 621-2624. Fiduciaires courtiers, Trust Banque d'Épargne. 28-1-78

SAINT-BRUNO vente privée, cottage semi-détaché, abri auto, salon, salle à manger, 3 chambres à coucher, salle de jeux, hypothèque 6 3/4%. Après 16 hres 653-3933 30-1-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

ABERCORN: Vue superbe, 35 acres, boisé, maison de campagne. Moderne, 3 chambres à coucher, foyer en pierre, garage, plusieurs extras $75,000. **Madelene Darrah, sans frais 1-800-363-1235, soirs 538-2805.**

GREENFIELD PARK: Coquet petit bungalow bien situé, dans nouveau Greenfield Park, terrain magnifique. **June McGarr 671-0569, 465-2510.**

SUTTON: Chalet forme "A", près des pentes de ski, 2 chambres à coucher, foyer, appartement séparé pour bachelor, pour amis ou fin de revenu, $23,000. **Winifred Chaplin, sans frais 1-800-363-1235, soirs 538-2206.**

OUTREMONT: Élégante résidence. Grande salle à dîner avec foyer, 3 chambres à coucher, seconde salle avec foyer. Garage 2 autos. Prix $110,000. **Terri Brault 935-8541, 931-8914.**

V.M.R.: Vieille maison en excellente condition, 3 chambres à coucher, foyers, garage, $56,000. **Lilianne Mahler 731-5234, 342-9671.** 28-1-78

BOUCHERVILLE: Propriété luxueuse 7 pièces, garage double, magnifiquement paysagé MLS CHANTAL TRUDEL 655-3060, 655-1166 PROBITEC COURTIER 28-1-78

ST-LUC, magnifique propriété de 4 arpens, boisé, sur le bord de la rivière L'Acadie, 8 pièces, 2 étages, près de l'autoroute des cantons de l'est, 3 minutes du centre-ville, demandez Denis à 659-1994. 4-2-78

STE-THÉRÈSE en haut, maison spacieuse 4 chambres, foyer dans salle familiale, 2½ salles de bains, climatisé central, garage double, terrain paysagé et plusieurs extras, offre raisonnable acceptée. S'adresser le soir et la fin de semaine 435-7438. 28-1-78

MAISON mobile P.M.C. 60x12 5½ pièces faut voir 581-6863. 3-2-78

LETOURNEUX ADAM 3 - 7 pièces, bas vacant. M.L.S. Gilles Asselin 871-8851 Immeuble Claremont Un courtier fiable. 1-2-78

CHOMEDY OUEST: Faire vite... C'est une aubaine... Cottage détaché, tout brique 27 'x 35' Const. 1976, 4 chambres, 3 salles de bains, salle à dîner combinée avec le salon, cuisine et dinette, sous-sol avec salle familiale 25'x12' garage, intérieur fantastique!! Prix demandé seulement: $48,000. Denyse Dubois 625-6977 Immeubles Supérieurs 30-1-78

CHOMEDY OUEST: Const. 1976 pièces aérées et immenses, beaucoup d'harmonie et de commodités. Salle à dîner combinée au salon avec porte patio, cuisine et dinette, chambre des maîtres: 18'x11'5" avec salle de bains complète attenante, 2 autres chambres 11'5"x 15'. Sous-sol fini avec foyer en briques, espace pour salle de lavage, chambre froide, 3ième salle de toilette. Garage, allée d'auto pavée. Tous les balcons en ciment. Près autoroute 13. Prix très réduit dans les $45,000.00 pour ce superbe cottage tout brique. C'est à voir... Ça vaut le dérangement! Denyse Dubois 625-6977 Immeubles Supérieures 28-1-78

BELOEIL ST-HILAIRE: Maison lignes très modernes, plafonds ouvrant jusqu'au toit intérieur. Fini bois, cuisine française équipée, terrain 1 arpent prix exceptionnel pour une maison exceptionnelle.

OUTREMONT: duplex pierre et brique 2x7 pièces, un loué $455, sous-sol 5 pièces, loué $250. Garage double, foyer naturel, bien situé au pied de l'Université. Nicole Viens 254-4566 ou 620-4863. Trust Général courtier. 28-1-78

ANJOU: luxueux bungalow, électricité, garage, construction 76. Occupation à discuter. Mlle A. Thériault 254-4566 ou 354-7176. Trust Général, courtier. 28-1-78

Voir autres annonces classées, en pages 23 et 24

PROPRIÉTÉS À VENDRE

KNOWLTON: Magnifique maison de campagne à vendre. Bel emplacement, 5 chambres à coucher, 2½ salles de bains. Près des pentes de ski. Vue superbe, $800. par mois jusqu'au 1er mai. **Mary Heath, sans frais 1-800-363-1233.**

ST-LAMBERT: Désirez-vous une maison de prestige comme ce cottage, custom built, boudoir & foyer attenant à la chambre principale, 4 autres chambres, 3 salles de bains, foyer, garage double, etc. Le tout situé sur le golf. **Information Pauline Matte 672-6458 ou 672-0321.**

ST-LAMBERT: Bungalow avec fenêtres Rusco, salle à manger, cuisine moderne, 3 chambres, près de toutes les écoles. Secteur de choix. Salle familiale au sous-sol. Aucun entretien extérieur. Prix raisonnable. **Information Pauline Matte 672-6458 ou 672-0321.**
A.E. LePAGE & WESTMOUNT INC. *Courtier* 28-1-78

CHOMEDEY-LAVAL
SPLIT-LEVEL, 4 chambres à coucher, vivoir décoré, salle familiale additionnelle avec foyer, air climatisé, tapis, accessoires fournis, pas d'agent.
688-0077 6-2-78

ASSISE au bord du Richelieu. Tout le charme du bon vieux temps immense terrain de ½ acre, 17 milles du Centre-ville. Vue splendide du Mont St-Hilaire à quelques pas du ski de fond, marina, piscines, école, communauté charmante, intérieur complètement rénové tuyauterie et filage électrique refaits à neuf, aucun entretien extérieur, nécessaire, foyer en marbre maison principale 11 pièces plus appartement à l'arrière, 5 pièces entrée séparée. Évaluation professionnelle à $67,000. Réduite à $59,900. Raison: transféré. Doit être vue tél.: 467-4828. 30-1-78

N.D.G. pas d'agent, grand duplex 7½ chauffage central, garage double, boiseries naturelles tapis mur à mur, près futur métro. Pour information 482-1868. 31-1-78

ÉGLISE (rénovée) près parc Lafontaine, 2 grandes salles, Gilles Asselin 871-8851, immeubles Claremont, un courtier fiable. 28-1-78

STE-JULIE (HAUT BOIS). Il faut vendre, cause départ. Vaste maison faite sur spécifications, construction récente, 9 pièces, 2 foyers, garage, chauffage électrique, piscine creusée. MLS VIVIANE ST-AMOUR 655-3060, 655-1887. PROBITEC COURTIER. 28-1-78

LAVAL: Place Renaud, Bungalow 3 chambres, salon foyer. Soir entre 8 hres et 10 hres. 669-9332. 31-1-78

ST-LAMBERT: maison architecte, près métro, vue sur Montréal. Salon 31x15, foyer, cuisine européenne avec dînette, 1½ bain, 23,349 p.c., garage. Jour 873-2730 soir 465-1953. Pas d'agent. 30-1-78

LONGUEUIL, particulier vend spacieux cottage, état neuf, foyer naturel, terrain fini, entièrement clôturé, prix $40,000, agent s'abstenir. Tél.: 861-5337. 30-1-78

BOUCHERVILLE: cottage style canadien 1966, secteur Seigneurie, 8 pièces, 4 chambres, foyer, S.C.H.L., 6¾%, patio, arbres, $59,000.00, pas d'agent. 655-0326. 31-1-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LAVAL près Jolibourg, bungalow brique, 6 pièces, garage, arbres adultes, terrain adjacent, train, centre-ville. 689-1914. 28-1-78

ST-ÉLIE D'ORFORD: Près Mont, face Lac Montjoie. Maison style canadien. Terrain boisé 70,000 p.c. Foyer pierre. Chauffage électrique. 6 appartements. Chemin asphalté. Communication facile. 6 à 9 hres p.m. 819-845-2679. 28-1-78

PROPRIÉTÉS À VENDRE

JOLIETTE: 64 appartements, excellente construction, propriété pierre de marbre et briques. Revenu annuel $85,668.00. Situé dans Centre Ville. EXCL.

BOISBRIAND: Maison appartement 8 x 4½, construction 1977, impeccable, tout en brique, chauffage électrique par locataires. Revenu $20,400. Excellente première hypothèque à 10¾ %.

STE-THÉRÈSE: Bungalow détaché dans très beau secteur, bachelor au sous-sol, rapportant bon revenu. Maison impeccable. Faut voir. MLS.

MABEL CASTONGUAY 430-2731 ou 621-3800.
Des Rosiers, *Le Maître Courtier* 28-1-78

DUVERNAY-LAVAL: Aubaine, cottage bord de l'eau, 7 pièces, 2 garages. **Tél.: 668-2222. Propobec Courtier. M. Poirier.** 30-1-78

PROPRIETES COMMERCIALES A VENDRE

Propriétés commerciales 2x5½ plus commerce avec voute, situé coin de rue. Montréal-Nord... Demande $75,000. offre raisonnable acceptée. Pas d'agent. 321-8654. 28-1-78

POINTE-CLAIRE: Entrepôt moderne, bureaux, 21,000 p. ou 10,500 p. bien situé, plafonds 18 pieds, conditions négociables. 845-3151 IMMEUBLES ZURICH COURTIERS. 30-1-78

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

VAL MORIN STATION, maison 3 lucarnes, 6 chambres, 3 s. de bains, complètes salle de jeu, 11 pièces, 2 foyers. Meilleure offre acceptée. 819-322-6033. 30-1-78

PRÈS de Berthier, petit domaine de 65,000 pi.ca., privé, paysagé et boisé, rivière, court de tennis, piscine creusée 20x40. Très belle canadienne, foyer, tapis mur à mur, $59,000. C. Bolduc tél.: 381-4418, 1-836-3974. 28-1-78

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ROSEMONT: 27 logements construite 1970. Complètement détachée. Baux. Revenu $55,328. Prix $289,000. Plusieurs autres propriétés de 8 à 100 logements à très bon prix. J.C. CÔTÉ 735-2501. TRUST ROYAL COURTIER. 28-1-78

16 LOGEMENTS à Longueuil, revenu $38,000. comptant requis, minimum $30,000. demande $237,000. Particulier. Pour information 649-1042. 28-1-78

J'ÉCHANGERAIS ce que vous avez (prop., terrain, commerce), pour mes propriétés à revenus Gilles Asselin 871-8851. Immeubles Claremont, un Courtier fiable. 1-2-78

toronto

Chute des cours

Dégringolade quasi générale des cours à la Bourse de Toronto hier à l'issue du marché le plus morne depuis le début de l'année dû à la violente tempête de neige qui a forcé le marché à fermer ses portes à 14 h 45, au lieu de 16 h à l'accoutumée.

L'indice composé a encaissé son plus lourd revers depuis 11 séances, soit 5.72, et termine à 1,004.33. Les métaux tombent de 12.22 à 810.65, les pétroles de 10.92 à 1,304.16 et les finances de 7.05 à 927.86. Les industrielles avancent légèrement de 0.54 à 834.04.

Le nombre de titres en baisse l'emporte nettement sur celui des hausses par 187 à 123 et 197 conservent leurs positions de la veille. Le volume des transactions a porté sur 1.93 million de titres seulement et, au marché des options 536 contrats ont été négociés. IWC Communications a été le titre vedette: 30,735 actions ont changé de mains.

Parmi les valeurs industrielles traitées, Westcoast Petroleum tombe de 1 à $21 1-2, Texaco de 7-8 à 38, Husky Oil de 3-4 à 26 3-4, Pacific Petroleums de 3-8 à 38 1-2 et Westburne International de 3-4 à 20 1-4.

Bright and Co. A monte de 3-4 à $10, Imasco A de 3-4 à 28, Dome Petroleum de 1-4 à 59, Interprovincial Pipeline A de 1-2 à 14 1-4 et Kaps Transport de 1 cent à $1.15.

Dans le secteur minier, McIntyre Mines descend de 3-4 à $22, Yellowknife de 3-8 à 13 1-2 et Denison Mines de 1-4 à 55. Roman Corp. avance de 1-2 à 23 et Camflo Mines de 1-4 à 16 1-2.

Enfin aux pétroles, Siebens Oil and Gas recule de 1 1-8 à $22 7-8, Amalgamated Bonanza de 3-4 à 36 3-4 et Pan Canadian Petroleum de 3-8 à 32. Nemco Exploration grimpe de 16 cents à $2.83 et Peyto Oils de 1-4 à 7 5-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	13042	$10½	10⅜	10⅜	— ⅛
Abitbi 7½p	z20	$47¼	47¼	47¼	
Abitbi 10	430	$53¼	53¼	53¼	+ ¼
Acklands	500	$11	11	11	
Adanac M	2000	58	57	58	+ 2
Advocate	400	325	325	325	
Agnico E	1700	$5¾	5⅝	5⅝	
Aibany	4200	65	62	62	— 4
Alt Energy	2524	$16¾	16⅜	16⅜	
Alta Gas A	9006	$15¾	15½	15¾	+ ⅛
Alta G F	1195	$27⅞	27⅞	27⅞	
Alta G 9.76	1340	$28	28	28	
Alta Nat	100	$40¾	40¾	40¾	+ ¼
Alcan	21753	$26¾	26¼	26⅜	— ⅜
Algo Cent	5100	$16	16	16	
Algoma St	550	$14¼	14¼	14¼	+ ⅛
AStel p	900	$26⅛	26	26⅛	+ ⅛
All-Can B	1125	370	365	365	— 5
Alliance B	200	375	375	375	
Alminex	620	$11	10⅞	10⅞	— ⅛
Alum 3rd p	200	$27	27	27	
Am Bonza	8650	$38	36⅝	36¾	— ¾
Am Eagle	32125	365	340	355	—15
Am Leduc	18300	35	31½	31½	—2½
Andres W	500	$10½	10½	10½	
Aquitaine	1115	$16⅛	16¼	16⅜	+ ⅛
Arbor C	z125	75	69	69	
Argus	z15	$30⅝	30⅝	30⅝	
Args 250 p	100	$32½	32½	32½	— ½
Args 260 p	100	$34¾	34¾	34¾	+ ½
Argus B pr	100	$31½	31½	31½	+ ½
Asamera	1100	$9⅜	9½	9½	
Asbestos	1150	$37½	37¼	37¼	— ¼
Ashland C	3498	$17⅛	17⅛	17⅛	
Asoc Porc	500	95	95	95	
Atco A	800	$13¾	13⅜	13⅜	+ ⅛
Auric Res	2000	37	37	37	+ 1
BC Sugar A	250	$27⅜	27⅝	27⅝	+ ⅜
BP Can	3175	$16⅛	16	16⅛	
Banister C	z50	$11⅜	11⅜	11⅜	
Bank BC	1560	$27½	27	27	— ¼
Bank Mtl	10705	$17¾	17⅝	17¾	
Bank N S	13141	$18¾	18½	18½	— ⅜
Bankeno	700	240	235	235	— 5
B Cdn Nat	300	$14¾	14¾	14¾	— ⅛
Bay Mills	200	$11¾	11½	11½	+ ½
Becker B p	200	$5⅜	5⅜	5⅜	
Bell Canad	12783	$53⅛	52¾	52⅞	— ⅜
Bell B pr	200	$53½	53¼	53½	
Bell C pr	4530	$29¾	29¾	29¾	
Bell D pr	2000	$54	53⅜	53⅝	— ⅜
Bell 2.28	800	$28¾	28⅝	28⅝	
Bell 1.80	200	$22½	22½	22½	+ ¼
Beth Cop A	z50	$12⅝	12⅝	12⅝	
Black P A	3800	$6¾	6¾	6¾	— ¼
Block Bros	1590	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
Bomac A	200	$6¼	6¼	6¼	+ ¼
Border C	1500	258	250	258	+ 5
Bovis Cor	7000	60	60	60	+ 1
Bow Valy	6925	$21⅜	21¼	21⅜	+ ¼
Bow-m pr	z7	$35½	35½	35½	
Braior Res	600	$5¾	5⅝	5⅝	— ⅛
Brameda	1000	112	112	112	— 2
Brascan A	4646	$14½	14¼	14⅜	+ ⅛
Brenda M	100	$10½	10½	10½	+ ¼
Bridger	1050	$11⅛	11⅛	11⅛	
Bright A	700	$10	9½	10	+ ¾
Brinco	z71	370	370	370	
Br Am Bnk	z50	$25½	25½	25½	
BCFP	533	$20¾	20⅝	20⅝	— ⅛
BCFP pr	300	$39¼	39¼	39¼	
BC Phone	2310	$14⅞	14¾	14⅞	
BCPh 4.84	100	$14⅞	14⅞	14⅞	+ ⅛
BCPh 5.15	150	$62	62	62	
BCP 10.16 p	1440	$29¼	29	29¼	+ ¼
BCP 2.32 p	750	$30⅜	30¼	30⅜	+ ⅜
Budd Auto	150	$8⅜	8⅜	8⅜	
Budd A w	1100	220	215	220	+19
Burns Fds	1900	$10⅛	10⅛	10⅛	
CAE A	100	$11⅜	11⅜	11⅜	
Cad Fr v	16900	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
Cal Pow A	7709	$35⅝	35¼	35¼	— ⅜
Cal P 10 p	50	$110	110	110	
Cal P 9.80	10	$108½	108½	108½	— ½
Cal P 9.75	25	$109	109	109	
Calmor I B	z50	60	60	60	
Calvrt Dle	2200	295	285	285	+ 5
Calvert	12000	38	37	38	+ 1
Camflo	1950	$16½	16⅛	16½	+ ¼
C Chib A	1500	395	395	395	— 5
Can Cem A	5790	$9¾	9⅝	9⅝	
CCe C p	300	$16	16	16	
CDC pr B	390	$104¾	104¼	104¾	+ ⅛
Can Malt A	600	$26½	26½	26½	
C Nor West	7551	$11⅜	11⅛	11⅛	— ⅛
CS Pete	23225	$5¾	5½	5⅝	— ⅛
Can Trust A	5250	$27	27	27	
C Tung	4600	$9⅜	9⅜	9⅜	
C Cable w	z100	56	56	56	
Cdn Cel	400	$5⅝	5⅝	5⅝	
CGE	200	$24½	24	24½	— ½
C Hidrogas	10800	355	345	350	+ 5
C Homestd	9300	$8⅞	8¾	8¾	
C Hydro	4200	$9⅜	9⅜	9⅜	
CI Bk Com	9745	$24	23¾	23⅞	— ¼
C Lencour	z625	5½	5½	5½	
C Marconi	800	450	450	450	—10
C Merrill	300	$13¾	13¾	13¾	
CNat R	1000	430	430	430	—10
C Occdental	z10	17	17	17	
CP Inve	2225	$17¾	17⅛	17¼	— ½
CP Ltd	43610	$16⅞	16⅝	16¾	
CPL A p	1200	10	10	10	+ ¼
C Reserve	500	$6¾	6⅝	6⅝	— ⅛
Cdn Sup O	901	$53½	53½	53½	+ ¼
Cdn Tire A	5007	$24⅞	24½	24½	
C Utilties	2000	$14⅞	14¾	14⅞	
CU 10¼	600	$28½	28½	28½	— ¼
C Util w	z40	$5⅜	5⅜	5⅜	
Canray	18543	185	168	185	+15
Canron	300	$23¼	23¼	23¼	
Capit Div	5400	120	118	118	— 2
Cara	5450	$10⅜	10¼	10¼	— ¼
Carl OK	4875	315	315	315	— 5
Carrier JD	100	180	180	180	— 1
Car	z100	80	80	80	
Cassiar	3750	$9	9	9	— ⅛
Ctl Est A	100	$11½	11½	11½	— ¼
Cent Pat	2000	97	97	97	— 1
Chib M	500	27	27	27	— 3
Chieftan D	7350	$20¾	20⅜	20½	— ⅜
Chieftain p	405	$80⅞	80	80	— 1
Chimo	1000	105	105	105	
Chrysler	2600	$14¼	14¼	14¼	
Cty Sv 8.32	200	$10	10	10	+ ⅜
Coch Will	2500	68	68	68	— 2
Coles Book	150	$14⅛	14⅛	14⅛	+ ⅛
Cominco	11405	$25⅞	25⅜	25⅞	— ⅛
Comindo A	100	$26⅞	26⅜	26⅞	
Com Cap	100	495	495	495	—17
C Holiday I	100	$5½	5½	5½	
Compr Ap	300	$13	13	13	+ ½
Comtech	3000	295	295	295	— 5
Coniagas	1000	68	68	68	+ 3
Con Bath A	2720	$22	21¾	22	— ⅛
Con Bldg	2250	360	355	360	
Con Fardy	3000	270	262	262	—10
C Durham	1000	98	98	98	
Con Distrb	11380	$6⅞	6⅝	6⅞	
Cons Gas	13458	$16¾	16¼	16⅜	+ ⅛
Con Gas D	700	$23⅜	23⅜	23⅜	
Conwest	700	425	415	425	+10
Cop Fields	1000	245	245	245	— 5
Cornat Ind	1400	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Corp Food	400	$21	21	21	
Coseka R	5233	$7⅛	7	7⅛	
Courvan	7325	12	10	10	— 2
Craigmt	1570	325	325	325	— 5
Crestbrk	200	360	360	360	+ 5
Crwn Life	100	$42	42	42	+ ⅜
Cuvier M	2000	54	54	54	+ 1
Cygnus A	z15	$5¼	5¼	5¼	
Cygnus B	z45	$5¼	5¼	5¼	
Cyprus	25100	$7¾	7½	7¾	— ⅛
DRG Ltd A	600	395	395	395	+ 5
Daon Dev	400	$15	15	15	
Daon A	300	$7¼	7¼	7¼	— ¼
D Aragon	19000	28	26	28	+2½
D Eldona	8000	94	91	94	— 1
Denison	4530	$55½	55	55	— ¼
Dicknsn	5500	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Digtech	1200	190	190	190	
Discovry	z10	76	76	76	
Doman I	2000	$5	495	5	
Dome Mine	4350	$77	76	76¾	— ¼
Dome Pete	14759	$59½	58⅞	59	+ ¼
D Bridge	400	$22	21⅞	22	+ ¼
D Citrs A	100	$7½	7½	7½	
Dofasco A	8000	$22½	22½	22½	+ ⅛
Dom Store	100	$15¼	15¼	15¼	
D Textie A	500	$8½	8½	8½	
Domtar	8275	$14¾	14¼	14¼	— ⅛
Dunde Pal	4500	48	48	48	— 2
Du Pont	700	$12¼	12⅛	12⅛	— ⅛
Dylex L A	4800	$8⅛	8⅛	8⅛	— ¼
Dynamar	7266	150	148	148	— 4
E-L Fin w	700	170	165	170	
East Mal	5928	375	375	375	— 5
Ego Mines	12900	248	240	243	— 2
Electro A	z50	245	245	245	
Emco	100	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ¼
Falcon C	1450	415	405	415	+10
Fibrg Nik A	3239	$17½	17⅛	17⅛	— ¼
Fidelity Tr	z50	310	310	310	
F Mar	1000	37	37	37	+ 2
Foodcrp Lt	z1	$7½	7½	7½	
Foodex S	500	470	470	470	— 5
F Sea A pr	500	$8⅜	8⅜	8⅜	
G&H Steel	400	252	252	252	+ 2
G M Res	100	425	425	425	—10
GMC	1088	$64¼	64	64	— ¼
Genstar L	2010	$26¾	26¾	26¾	+ ⅛
Gnstar L w	11000	$9¾	9¾	9¾	+ ¼
Giant Yk	1800	$13¾	13½	13½	— ⅜
Gibraltar	4400	380	375	380	+ 5
Goldund M	6000	35	33½	33½	+3½
Goodyear p	z35	$33½	33½	33½	
Granduc	550	71	71	71	
Gt Oil Sds	200	$6⅞	6⅞	6⅞	
GL Paper	1000	$21⅜	21⅜	21⅜	
Gt W Life	271	$66	66	66	
Gt West S	600	220	210	220	+10
Guar Trst	340	$8	8	8	
Gulf Can	1220	$28⅛	28	28	— ¼
Hambro C	1000	$5⅝	5⅝	5⅝	
Hardee	z150	69	69	69	
Hard Crp A	900	300	300	300	+ 7
Harlequin	14650	$9½	9¼	9¼	— ⅛
H Wood	3500	72	60	72	+ 7
Hawker A	100	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
Hayes D A	406	$6	5⅞	6	+ ¼
Holinger A	200	$29¾	29¾	29¾	+ ⅜
Home A	5895	$39¾	39¾	39¾	+ ¼
Howdn DH	14002	$7¼	7¼	7¼	— ⅜
Hud Bay A	130	$16⅜	16⅜	16⅜	+ ⅛
H Bay Co	5125	$17½	17⅜	17⅜	— ⅛
HB Oil Gas	800	$45	44⅝	44⅝	— ⅜
Husky Oil	6050	$27¼	26¾	26¾	— ¾
Husky E w	100	$10¼	10¼	10¼	— ¼
Hydra Ex	4500	43½	42½	42½	— 1
Hy's Ltd	100	176	176	176	— 9
IAC	4050	$17⅞	17¾	17⅞	+ ⅛
IU Intl	2300	$12⅜	12⅛	12¼	
IWC Com	33900	200	200	200	
Imasco A	11250	$28¼	27¾	28¼	+ ¾
Imp Gen	100	$9½	9½	9½	
Imp Oil A	25466	$19¼	18¾	19	— ⅛
INCO A	9090	$17⅛	16⅝	16⅝	— ½
INCO B	100	$16⅝	16⅝	16⅝	
Indal	800	$9⅜	9⅜	9⅜	
Inland Gas	1200	$11	10⅞	11	
Inland G p	550	$12	11⅞	12	+ ¼
Inter-City	4000	$6¾	6⅝	6⅝	— ¼
IBM	49	$292	290	290	— 5
I Mogul A	100	$12	12	12	— ⅜
NaChrs I	1925	$7½	7¼	7¼	— ¼
Nat Drug	550	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
Nat Pete	3000	75	75	75	
Nemco	124100	285	263	283	+16
NB Tel	1700	$20½	20⅜	20⅜	— ¼
NB Tel 1.85	300	$21¾	21½	21½	— ¼
N Dimens	1400	100	100	100	+ 3
N Senator	1000	11½	11½	11½	
N York Oil	2800	223	220	220	— 2
Newconx	1600	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
Nfld Tel	600	$8½	8½	8½	+ ¼
Noble M	600	110	110	110	
Noma A	100	$5½	5½	5½	— ⅛
Noranda A	18510	$21¼	20⅝	20¾	— ⅜
Norbaska	2000	25	25	25	— 1
Norcen	28690	$17¾	17½	17½	— ¼
Norcen A	100	$24½	24½	24½	— ½
Norcen B	z33	$20	20	20	
Norcn 150	1250	$28	27¾	27¾	
Nordair A	900	$9¼	9	9¼	
NC Oils	310	$8¾	8¾	8¾	
Nor Ct 785p	200	$25¼	25¼	25¼	— ¼
Nor Tel	1650	$25⅝	25½	25⅝	+ ⅛
N Tecm B w	1620	$7⅜	7½	7½	
Northgat	1650	435	430	435	
Northld	5000	20	20	20	— 1
Nu-Wst A	1550	$12	12	12	
Numac	33180	$16¾	15½	15⅞	— ⅛
OPI A	600	$9¼	9⅛	9¼	+ ¼
Oakwood P	5900	495	490	490	
Obrien	2700	200	199	199	
Ocelot A	225	$14⅛	14	14	— ½
Ocelot B	1900	$14⅛	14	14	— ⅜
Orchan A	250	177	177	177	— 3
Oshawa A	3400	475	470	475	+ 5
Osisko	3000	17½	17½	17½	— ½
Pac Coper	7300	209	200	209	+ 9
Pac Nth 6¾	300	$18	18	18	
Pac Pete	1500	$39⅜	38½	38½	— ¾
Page Pet	4900	$6	6	6	
Paloma P	615	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Pamour A	9400	$5⅞	5⅝	5⅞	+ ⅛
Pan Centr	7500	40	40	40	— 3
Pancana I	2400	91	90	90	
PanCan P	42265	$32⅜	32	32	— ⅜
Pango Gld	3000	40	40	40	+ 5
Patino N V	500	$15½	15½	15½	+ ½
Paulin A	700	325	325	325	— 5
Pe Ben O	200	310	310	310	— 5
Peerless	100	350	350	350	+20
Pembina	22600	$6½	6¼	6⅜	+ ⅛
P Dept S	1600	450	440	450	+10
P Jewl A	100	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Petrofina	700	$21	21	21	
Petrol	4200	410	390	390	—15
Peyto Oils	18450	$7¾	7⅜	7⅜	+ ¼
Phillips Cb	600	$9	9	9	— ⅛
Pine Point	580	$23⅛	23⅛	23⅛	— ¼
Place G	16200	96	91	94	— 1
Placer	721	$19¼	19¼	19¼	— ⅛
Pominex	3000	71	68	71	— 2
Pow Corp A	2700	$10⅛	10	10⅛	
Pow C 4¾	300	$31	31	31	— ¼
Pow C 5	100	$11	11	11	— ⅛
Prado Exp	3000	100	100	100	+ 5
Precamb	7700	215	207	215	— 4
Preston	500	$15¾	15¾	15¾	
Price Co	600	$10½	10½	10½	
Provigo	100	$14¼	14¼	14¼	— ⅛
Prov B Can	299	$13⅜	13⅜	13⅜	
QMG Hldg	z200	15	15	15	
Qasar Pet	700	$13⅜	13¼	13¼	— ⅛
Que Sturg	3000	140	140	140	
Ram	7650	$14½	14	14¼	+ ⅛
Ranger	500	$27¼	27	27	— ½
Rank Org	105	$5½	5½	5½	
Rayrock	9000	130	129	130	
Realty A	700	340	340	340	
Redstone	9000	36	35	35	—2½
Reed Pap A	10000	$6⅛	6	6	
Reed Os I r A	1975	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
Reich 7¼ p	500	$9½	9½	9½	
Reitman A	500	$14¼	14¼	14¼	
Res Servic	100	165	165	165	— 4
Revelstk	17500	$7½	7½	7½	
Revnu Prp	z240	74	70	71	
Rileys D	100	120	120	120	
Rio Algom	108	$25⅝	25⅝	25⅝	— ⅛
Rio 580 pr	z50	$75⅜	75⅜	75⅜	
Rolland	200	485	485	485	
Roman	10875	$23¾	22¾	23	+ ½
Ronald Fd	z10	$13½	13½	13½	
Ronyx Cor	1500	138	135	135	— 2
Rothm 2p	400	$16½	16½	16½	
Royal Bnk	8590	$26½	26¼	26¼	— ¼
Royal Tr A	1650	$15¾	15⅜	15⅜	— ⅛
Russel H	775	$8⅞	8⅝	8⅝	— ⅜
St L Cem A	100	$15½	15½	15½	— ½
Sandwell A	300	$10⅜	10¼	10⅜	
Sceptre	1600	$8½	8⅜	8⅜	— ⅛
Schneid p B	150	$9	9	9	
Scot York	2800	320	315	320	+ 5
Scythes	z50	390	390	390	
Seagram	3058	$23⅛	23	23	
Seco Cem	100	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅛
Selkirk A	z50	$11	11	11	
Shell Can	7174	$16¼	16⅛	16¼	+ ⅛
Sherritt A	2500	450	440	445	+ 5
Siebens	4750	$24	22⅞	22⅞	—1⅛
Silvmq	10500	30	29	29	+ 1
Silverwd A	350	$7¾	7⅜	7¾	+ ⅛
Simpsons	2727	485	480	480	— 5
Simpson S	619	$7	7	7	
Sklar M	4000	95	92	92	— 4
Sklar W	8200	12	12	12	
Skye Res	12600	$8¾	8⅜	8¾	+ ⅛
Skyline H	2000	234	230	230	— 7
Slater Stl	100	$7⅛	7⅛	7⅛	
Southm A	2300	$21½	21⅛	21⅛	
Spar Aero	900	495	490	490	+ 5
Spooner	7900	59	55	55	— 4
Stelco A	5888	$23½	22⅞	23	+ ⅛
Steep R	1400	240	235	235	— 5
Steetley I	400	$12½	12½	12½	
Steinbg A	400	$16⅞	16⅞	16⅞	— ¼
Steintron	200	$5¼	5¼	5¼	
Strathrn A	2500	70	70	70	— 1
Sulivan A	400	105	105	105	
Surpass C	500	350	350	350	+15
Teck Cor A	600	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ¼
Teck Cor B	400	$5⅝	5⅝	5⅝	— ⅛
Tel Metr B	200	$8⅜	8⅜	8⅜	— ⅜
Teledyne	1100	$7½	7⅜	7⅜	
Tex Can	8825	$38⅜	37½	38	— ⅞
Txsgif	1300	$20⅜	20⅛	20⅛	— ⅛
Thom Ind	1100	$29½	29	29	— ¼
Thom N pr	z30	$44	43	44	
Tor Dm Bk	12820	$16⅞	16½	16⅝	— ¼
Torstar B	510	$13⅜	13⅜	13⅝	+ ¼
Total Pet	7998	$12¾	12⅜	12½	— ⅛
Totl Pet w	6400	$5⅛	5	5	— ⅛
Traders A	2000	$17⅞	17¾	17¾	+ ⅛
Trader B p	500	$26	26	26	— ¼
Trade 7½ p	200	$44½	44½	44½	+ ½
Trader 69 w	100	$5¾	5¾	5¾	— ¼
Tr Can Res	56945	285	272	284	— 3
Trns Mt A	5604	$9⅛	9	9⅛	+ ⅛
TrCan PL	4252	$15	14⅞	15	
TrCan B pr	455	$36	36	36	— ¼
TrCan C pr	z50	$48¾	48¾	48¾	
Treco Inc	200	480	480	480	+ 5
Trimac A	2500	$16⅛	16	16⅛	+ ⅛
Trc 9.12	150	$25⅛	25⅛	25⅛	— ⅛
Trizec w	7150	8	6	6	— 2
Tru-Wall	300	105	105	105	+ 5
Turbo R	3500	$5⅛	480	480	—32
Turbo pr	100	$18½	18½	18½	— ⅛
Ulster Pet	21500	116	108	108	— 6
UGas A	2500	$10⅛	10	10⅛	
UGas 5½	z50	$37	37	37	
Union Oil	1500	$15½	15¼	15½	
U Canso	6675	$11	10¾	10¾	— ¼
U Keno	600	$8⅜	8⅜	8⅜	
Un Reef P	3000	25	25	25	— 2
U Siscoe	1400	$7¼	7¼	7¼	
Un Wburn	100	$11½	11½	11½	
Univr Gas	1500	$8¼	8⅛	8¼	— ⅛
Upp Can	13700	282	270	275	+ 5
V S Serv A	5100	$5⅞	5⅜	5⅜	— ⅛
Van Der	300	350	350	350	
Versatile	z20	$10⅜	10⅜	10⅜	
Versatil A	1500	$10¼	10⅛	10⅛	— ⅜
Vestgron	100	$10⅛	10⅛	10⅛	
Vic G A	150	$32	32	32	— ½
Voyager P	5300	$13½	13¼	13⅜	— ¼
Vulcan Ind	200	$9	9	9	+ ⅛
Walk G W A	4785	$29¼	28⅞	29	— ¼
Wardair	3990	$5¼	5⅛	5¼	
Weldwod	200	$10⅜	10½	10½	— ¼
Wstburne	1630	$20⅞	20¼	20¼	— ¾
Wcoast Pt	900	$11⅜	10⅞	11	— ⅜
W Pet A p	560	$22½	21½	21½	— 1
Wcoast T	9355	$32½	31⅝	31⅞	— ⅜
Wcoast w	3200	$5⅞	5⅜	5¾	— ⅛
West Mine	6800	320	320	320	+ 5
W suppls	270	$14½	14½	14½	— ¾
Westfair	z50	$24¾	24¾	24¾	
Westmill	z300	87	87	87	
Weston	1240	$13½	13⅛	13⅛	— ⅜
Wstn 4½ p	z10	$50¼	50¼	50¼	
Wstn 6 pr	140	$71	71	71	— ½
Whonok A	200	$9	9	9	
Willroy	3000	255	255	255	—11
Win-Eld	16000	7	7	7	— ½
Woodreef	19250	68	67	67	— 2
Wrlwid	1000	490	490	490	
Yk Bear	500	450	450	450	— 5
York Cons	4500	89	87	89	+ 1
Y Lambton	2000	42½	42	42	+ 1
Zellers	10300	$6⅜	6½	6½	
Trust Units					
BBC R un	1635	$15⅜	15⅜	15⅜	
BBC R wt	630	330	330	330	+20
BM-R tun	9920	$14⅞	14¾	14⅞	
BM-R T wt	3180	224	218	218	— 2
C Permun	300	$9	8⅞	8⅞	
TD Realty	850	$25⅛	25	25⅛	+ ⅛

JEAN THÉRIEN IMPRIMEUR INC.



Jean Thérien
Imprimeur-Conseil

Jean Thérien, autrefois de la maison Thérien & Frères (1960) Limitée, est maintenant à son compte sous le nom de Jean Thérien Imprimeur Inc.

Avec ses trente années d'expérience dans le métier d'imprimerie au service d'une clientèle distinguée qui lui a toujours fait confiance, il offre ses services à tous, dans tous les domaines de l'imprimerie.

**50 Place Crémazie, Suite 320

Selon le Laboratoire de recherche en sciences immobilières de l'UQAM

La construction résidentielle diminuera fortement en 1978

par Michel Vastel

Une étude du Laboratoire de recherche en sciences immobilières de l'UQAM prédit une forte baisse de la construction résidentielle en 1978. L'auteur, Joseph Chung, constate qu'en dépit d'une baisse sensible de la construction neuve en 1977, le taux d'inoccupation a continué d'augmenter, notamment en raison de l'accélération de l'exode des ménages hors du Québec.

L'année 1977 a représenté une période d'ajustement, après le "boom" immobilier de 1976. Cependant, on constate que, dans les grandes régions métropolitaines du Québec, la moyenne de nouveaux logements construits au cours des trois dernières années (1975, 1976 et 1977) n'a pas dépassé les besoins.

Ainsi, à Montréal, il s'est construit une moyenne de 30,544 logements contre des besoins de 30,700. De même à Québec (6,170 contre 6,820), Hull (1,832 contre 2,410) et Chicoutimi-Jonquière (1,027 contre 1,450).

Le début de 1977 a connu une sensible baisse des mises en chantier (13.2%), due essentiellement à une surproduction en 1976. Les baisses se répartissent de manière fort inégale entre les trois premiers trimestres de 1976 et ceux de 1977: elles sont de 27% à Montréal et de 73.2% à Hull. Par contre, ces mises en chantier augmentent à Québec de près de 53%.

La diminution des mises en chantier frappe surtout les logements financés par des fonds ordinaires alors que les logements financés par la SCHL semblent moins atteints par la récession.

Le rapport de Joseph Chung insiste également sur l'augmentation des taux d'inoccupation, nettement plus importante à Montréal qu'ailleurs au Canada, et atteignant davantage les petits logements et les grands immeubles de 200 logements et plus.

D'après les statistiques compilées par le laboratoire de recherche de l'UQAM "il y a eu une accumulation considérable de l'inventaire de logements dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec". À Montréal, le nombre de maisons individuelles et de duplex parachevés et encore inoccupés a augmenté de 86% et celui des appartements, de 54.2%. À Québec, les mêmes nombres augmentent de 114.4% pour les maisons et duplex, et de 91.3% pour les appartements.

Pour ce qui est de la catégorie des immeubles de six logements et plus, leur taux d'inoccupation passe, entre octobre 76 et octobre 1977, de 1.3 à 3.5% pour les logements d'initiative publique et de 1.3 à 3.6% pour ceux d'initiative privée. À Toronto par exemple, on enregistre de légères diminutions et ils se situent toujours autour ou même en-deça de 1%.

M. Chung tire trois conclusions de l'ensemble des chiffres sur l'inoccupation des logements: le taux d'inoccupation est plus bas dans les immeubles d'initiative publique que dans les immeubles d'initiative privée. Par rapport à Toronto et Vancouver, l'accroissement du taux d'inoccupation est plus prononcé à Montréal et surtout à Hull. Enfin, l'accroissement du taux d'inoccupation à Québec se compare à la moyenne nationale canadienne, alors qu'il a même diminué à Chicoutimi — Jonquière.

L'augmentation du parc de logements disponibles a entraîné une nette diminution des prix, particulièrement dans la partie ouest de l'île de Montréal. Cette diminution des prix ne frappe pas seulement les logements neufs, mais également le secteur des logements usagés.

"En somme, conclut l'étude de Joseph Chung, la perspective de la nouvelle construction au cours des premiers mois de 1978 ne s'annonce pas très brillante, tant sur le plan de la demande que sur le plan de l'offre et ce, en dépit du fait qu'il y a encore une pénurie de logements par rapport aux besoins".

M. Chung ajoute que cette perspective peut encore être assombrie si l'exode des ménages hors du Québec continue à s'accélérer au cours de l'année 1978. Un espoir cependant pour les constructeurs: celui qu'apporte le projet de la Société d'Habitation du Québec de construire 6,000 logements sociaux. Mais, prévient le professeur de l'UQAM, cela pourrait aussi se traduire par l'accroissement du taux d'inoccupation dans les immeubles à loyer modéré...

La Coopérative Fédérée réduit de moitié la ristourne aux membres

par Marie-Agnès Thellier

La Coopérative Fédérée de Québec a augmenté l'an dernier son chiffre d'affaires de 7% mais n'a pu redistribuer que $3.2 millions de trop-perçus contre $6.9 millions en 1976.

Au cours de l'assemblée annuelle tenue hier à Montréal, M. Louis-Philippe Poulin, directeur général de la coopérative a expliqué que ces résultats médiocres proviennent, non pas d'une diminution des affaires, mais de l'augmentation des coûts d'exploitation et des salaires qui réduisent les marges bénéficiaires déjà réduites par la mauvaise situation économique de l'agriculture.

Alors que les ventes passaient de $630.7 millions à $675 millions en 1977, les dépenses augmentaient plus rapidement pour atteindre $668 millions contre $616.5 millions en 1976.

Parmi les situations reliées à la conjoncture agricole difficile, M. Poulin relève les conséquences économiques et psychologiques de la crise laitière et surtout l'importation des volailles des Etats-Unis. Au cours d'une entrevue accordée au Devoir, le directeur général a précisé que l'importation de poulets de gril américains amenait un manque à gagner de plus de $4 millions pour la coopérative fédérée, propriété de 35,000 agriculteurs québécois regroupés en 169 coopératives de base.

"Pour lutter entre le dumping pratiqué par les Américains, nous avons dû conclure des transactions aux marges bénéficiaires très réduites a-t-il dit. A cause des conditions climatiques, de la dimension du marché et des salaires moindres, les producteurs de volailles américains arrivent à un coût plus bas que les producteurs québécois. Aussi depuis quelques mois, la coopérative a-t-elle fait de nombreuses démarches pour que le gouvernement fédéral applique un plan de contingentement des importations de volailles, analogue au plan mis en oeuvre pour le dindon.

"L'année 1978 sera une année de consolidation et de digestion des deux entreprises que nous avons acquises l'an dernier", a poursuivi M. Poulin. En 1977, la coopérative fédérée a acheté deux entreprises faisant une vingtaine de millions de dollars de chiffre d'affaires: la compagnie PA Gouin spécialisée dans la quincaillerie et les matériaux de construction à Trois-Rivières et l'entreprise Les Engrais Laprairie, dans le secteur des engrais chimiques. La coopérative fédérée est maintenant à la tête de quatorze filiales dont les productions répondent aux besoins des agriculteurs et qui constituent un réseau coopératif pour la production agricole.

La coopération agricole québécoise représente environ $1.8 milliard en chiffre de ventes dont $675 millions pour la Coopérative Fédérée seule, qui elle-même n'est pas séparable de ses coopératives constituant l'essentiel du secteur coopératif agricole du Québec.

Plus de mille personnes, dont 200 délégués des coopératives, ont suivi les travaux de l'assemblée annuelle et ont posé des questions au conseil présidé par M. Roland Pigeon et à la direction. L'une des questions à l'ordre du jour fut la transformation du mode de financement des coopératives agricoles. Parce que ces dernières années ont vu plusieurs secteurs de production en crise en même temps et parce que les immobilisations agricoles représentent des sommes de plus en plus élevées, la Coopérative Fédérée réduit peu à peu la ristourne des trop perçus accordée aux coopératives de base et donc aux agriculteurs sociétaires. Elle veut constituer une réserve générale indivisible qui assure une stabilité financière et un autofinancement permanent. Pour se parer contre l'éventualité de mauvaises années, un groupe de travail a soumis au conseil d'administration de la Fédérée un plan de redressement. Il recommande que les coopératives ne ristournent que 50% de leurs trop-perçus et que le reste soit investi en actions ordinaires et privilégiées pour constituer cette réserve générale dont le montant atteindrait 50% de l'avoir des actionnaires d'ici dix ans.

"J'ai été surpris de la compréhension de la plupart des responsables de coopératives" a déclaré M. Poulin qui cherche à ce que les structures financières des coopératives ne soient pas déséquilibrées par ce changement important.

L'année 1977 a vu la perçée de coopératives dans le secteur du lait de consommation, en complément de leur forte implantation dans le secteur du lait transformé. M. Pigeon entrevoit le jour où les producteurs de lait du Québec par le biais de leurs coopératives seront véritablement les maîtres de leur marché.

Parmi les exportations dans une douzaine de pays, on peut noter celle de porc frais au Japon par la filiale Turcotte et Turmel de Vallée Jonction, et celle de produits laitiers. Le secteur qui a beaucoup souffert l'an dernier est celui des fournitures professionnelles et des machines agricoles, touché par la prudence des agriculteurs dans leurs investissements en ce moment. La marge bénéficiaire des ventes de grains a varié parce que, selon M. Poulin, "en l'absence d'une participation de la commission canadienne du blé, la bourse de Winnipeg s'avère de moins en moins un instrument compensateur valable face aux variations des prix des céréales". Quant aux ventes d'engrais, elles ont augmenté de 13.8% et la coopération agricole détient maintenant 30% du marché contre 21.3% en 1970.

Enfin, si la Coopérative fédérée ne cherche pas à supplanter les organismes publics de crédit agricole ou les caisses populaires dans le financement des équipements agricoles, elle joue un rôle non négligeable dans le crédit à la production grâce aux avances de fonds et aux paiements à forfait, par exemple.

Les employés de Dupuis chez Parizeau aujourd'hui

Les représentants du syndicat des employés de Dupuis frères ont rendez-vous cet après-midi à Québec avec un membre du cabinet de M. Jacques Parizeau pour examiner le dossier du magasin à rayons montréalais, contraint mardi de céder ses biens à ses créanciers.

Hier soir encore, aucun appui financier n'avait été trouvé par M. J. Yvon Goyette, président et chef de la direction de l'entreprise. Les tractations continuent aujourd'hui encore entre les principaux créanciers, Banque Royale et Trust Général, et Dupuis frères.

Hier après-midi, les 700 employés ont pu toucher leur chèque de paye qui pourra être échangé dans les banques. La situation reste assez tendue dans le magasin dont les principaux rouages sont maintenant contrôlés par le fiduciaire, le Trust Général, et surtout par la firme Mercure et Béliveau, désignée par le fiduciaire.

Depuis mercredi, des gardes privés sont postés aux principales entrées de l'édifice. Aucune explication n'a été donnée sur cette présence mais peut-être veillent-ils sur les stocks de marchandises que des fournisseurs impatients pourraient revendiquer.

Malgré les projets intéressants de M. Goyette, il ne semble pas que le ministère québécois des Finances soit actuellement prêt à organiser un financement exceptionnel pour Dupuis frères. Car il s'agit d'un financement bien particulier que devrait alors décider le conseil des ministres, comme il l'avait fait pour Tricofil.

Le refinancement de Dupuis frères demande en effet beaucoup de philantropie: même si l'affaire redevient rentable grâce à sa transformation en centre d'achats, il faudra sans doute près de dix ans pour refaire une clientèle et pour assainir la situation financière, mauvaise depuis 1971. Les analyses financières de la Caisse de dépôt québécoise ou de la banque fédérale de développement concordent avec l'analyse faite par l'entourage de M. Parizeau après qu'en décembre les responsables de Dupuis frères aient fait appel au ministre: à court terme, l'affaire n'est pas rentable.

L'un des éléments les plus ambigus dans l'avenir commercial de Dupuis est sa situation géographique, trop à l'est de la rue Saint-Laurent, trop isolée de la rue Saint-Denis. L'emplacement lui-même est excellent à cause du métro, de l'université du Québec et du "quartier latin", mais il faudra encore attendre quelques années pour que ces bonnes cartes soient vraiment des atouts.

Pour l'instant, les atouts sont plutôt dans le centre-ville, où les trois magasins à rayons concurrents drainent la clientèle montréalaise attirée par la variété de choix, la proximité du métro, les nombreuses boutiques et la présence des trois concurrents. Isolé sur Ste-Catherine-est, Dupuis attend avec impatience depuis quelques années que le centre-ville se développe vraiment vers l'est de Montréal; il faudrait encore quelques "complexes Desjardins" à l'est de St-Laurent pour que Dupuis soit attractif, dans les conditions commerciales actuelles.

Ni les banquiers, ni les actionnaires n'étaient prêts dans ces circonstances à refinancer Dupuis frères. Parmi les 921 détenteurs d'actions classe A, seuls 53 ont plus de 1,000 actions et sur les 82 détenteurs de classe B, seuls 54 ont plus de 500 actions.

Le seul membre de la famille Dupuis à détenir encore des intérêts dans l'affaire est Mme Corinne Dupuis-Maillet, fille de Narcisse Dupuis, l'un des frères du fondateur Nazaire Dupuis; elle possède 13,500 actions de classe A soit 4.5% de tout le stock. Elle a récemment déclaré au DEVOIR que "l'affaire a prospéré tant qu'elle est restée une affaire de famille". Mme Maillet cite en particulier l'action de son père combinée au génie de son bras droit Armand Dupuis et au sens commercial d'Armand Dugal. Ces hommes ont permis au petit commerce de grandir pendant les quarante premières années de ce siècle. Pendant plus de 25 ans, Narcisse Dupuis a été seul actionnaire de l'affaire, il avait gardé 36% des actions lors de sa retraite en 1926. Une partie de ces actions est arrivée par héritage entre les mains de Mme Dupuis-Maillet, dont l'époux André Maillet fut le fondateur du "Petit Journal".

La plupart des analystes financiers soulignent que les magasins à rayons ont connu depuis quatre ans des difficultés et que les ventes au détail n'ont augmenté que de 3% l'an dernier à Montréal contre 7% en moyenne au Canada. Et Dupuis, le plus fragile de ces magasins par son isolement, a connu une régression de son chiffre d'affaire de $4 millions en trois ans. À Montréal, l'échec de Bad Boy l'an dernier était un mauvais présage. Les analyses prévoient un accroissement des faillites au Canada cette année.

échos

Les émissions d'euro-devises réalisées par des groupes internationaux de banques ont atteint en 1977 un montant équivalent à 14,891 millions de dollars contre 11,591 millions en 1976, soit une progression de plus de 22%, indiquent les statistiques publiées à Paris par le Crédit Lyonnais.

Le nombre de ces émissions est passé de 295 en 1976 à 316 cette année. La devise la plus utilisée reste le dollar américain qui représente 64% du montant émis (près de 66% en 1976), suivi par le mark (27.5%) et le dollar canadien (3.9%).

Les pays européens représentent plus de la moitié du total émis, suivis du Canada (12.8%), du Japon (7.3%) et des Etats-Unis (6.7%). La deutsche Bank est en tête du classement des établissements ayant dirigé ou co-dirigé ces émissions avec 7,188 millions de dollars émis. Elle est suivie par le Crédit Suisse et l'Union de Banques Suisses.

GE à Saint-Augustin: ouverture prochaine

PETERBOROUGH (PC) — La société Canadian General Electric a annoncé hier que sa nouvelle usine de Saint-Augustin, près de Québec, ouvrira ses portes en fin de février ou au début de mars, avec un personnel de 50 à 60 ouvriers.

GE avait obtenu le contrat de $12 millions pour la construction de barres blindées destinées aux génératrices de la baie James, à la condition que 50% du matériel soit fabriqué au Québec.

M. Stu McLaren, gérant du personnel de l'usine de Peterborough, a fait remarquer que les barres blindées étaient actuellement fabriquées en Ontario. C'est pourquoi, a-t-il expliqué, il fallait construire une usine à Saint-Augustin.

À Peterborough même, quelque 275 ouvriers ont été mis à pied au cours des derniers mois, mais il y en aurait eu plus, a affirmé M. McLaren, si la compagnie n'avait pas obtenu le contrat québécois. Car, a-t-il précisé, certains travaux seront quand même effectués en Ontario.

MEUBLES RUSTIQUES ANCIENS
importés de France à des prix incroyables
meubles, bibelots, bronzes, cuivres table de ferme, tableaux, etc.
MAINTENANT OUVERT
les jeudis et vendredis de 10h à 21h
le samedi de 10h à 18h
fermé le lundi, mardi et mercredi
S.I.A.F. INC.
société d'importation d'antiquités françaises
354 rue de l'Inspecteur
Montréal, 866-0572

— OUEST —
PEEL
354 DE L'INSPECTEUR
METRO BONAVENTURE
SUD NORD
UNIVERSITE
NOTRE-DAME
ST-JACQUES
METRO VICTORIA
— EST —

Pssst...
Nos vêtements de croisière sont arrivés
Qu'on se le dise
A. Gold & Sons
• 388 o. Ste-Catherine
• Le Carrefour Laval
• Les Galeries d'Anjou
• Fairview, Pte-Claire
• 960 o. Ste-Catherine

ST-BRUNO
sur la Montagne
L'endroit par excellence où vivre
Beauté ! Tranquillité ! Exclusivité !
• **20 minutes du centre-ville.**
• **5 minutes du nouveau super centre d'achats "GALERIES ST-BRUNO" (170 magasins)**
À VENDRE
A- Bungalow, 3 chambres à coucher, salon, salle à dîner, cuisine luxueuse, foyer, garage double, terrain boisé, bref un vrai bijou !
B- Cottage, tout briques, 3 chambres à coucher, cuisine luxueuse, foyer, garage double, terrain 13,500 p.c.
LES DEUX POUR OCCUPATION IMMÉDIATE
Tél.: 332-5987

À VENDRE
Maison de courtage en immeubles incorporée au Québec depuis 1977 doit être vendue pour raisons personnelles. Les intéressés peuvent s'adresser directement au propriétaire.
Norman M. Webster
Courtier en immeubles licencié
346 rue Radisson, Mont St-Hilaire
Tél.: Mont St-Hilaire
Tél.: 467-2354

TRUST HELLÉNIQUE CANADIEN
Dès MAINTENANT... Contribuez à un "PLAN D'ÉPARGNE DE RETRAITE ENREGISTRÉ"
Le placement de vos contributions, dans un certificat d'épargne garanti, pour une période de 5 ans, vous permettra d'épargner sur l'impôt et en outre de bénéficier d'un taux d'intérêt avantageux non imposable.
9¾%*
Contribution minimum $500.00
AUCUN FRAIS D'ADMINISTRATION
INTÉRÊT PAYÉ ANNUELLEMENT
Un placement de
$1000.
rapportera
$558.18
si l'intérêt réalisé est composé dans un compte courant d'un "PLAN D'ÉPARGNE DE RETRAITE ENREGISTRÉ au taux courant,* lequel est de 1% plus élevé que le taux en vigueur.
TRUST HELLÉNIQUE CANADIEN
Inscrite à la Régie de l'Assurance-Dépôts du Québec.
TROIS SUCCURSALES À VOTRE DISPOSITION À MONTRÉAL
852 ouest, Jean Talon
Montréal H3N 1S4 273-4233
5101, avenue du Parc
Montréal H2V 4G3 273-1287
1405, rue Peel
Montréal H3A 1S5 844-1106
OUVERT SIX JOURS PAR SEMAINE
*Sujet à changement sans avis

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Venez choisir vos
MEUBLES et MACHINES DE BUREAU
sur les lieux
Salle de montre unique à Montréal: dactylos, calculateurs, horloges de temps, heures flexibles, duplicateurs, machines à dicter, photocopieurs, systèmes de son, etc...
CANADA DACTYLOGRAPHE INC.
7035 av. du Parc
270-1141
Stationnement
Ouvert samedi de 9 à 12

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

LES IMMEUBLES
G.C. GAGNON
INC.
COURTIER EN IMMEUBLES
Spécialistes en location Commerciale
Vente et gestion de propriétés à revenus
861-8395

TRADUCTIONS COMMERCIALES ET FINANCIÈRES
Rapports financiers, contrats, circulaires d'information, autres documents.
Traductions Murielle Arsenault Ltée
MURIELLE ARSENAULT, C.A.
560, boul. Henri-Bourassa O.
Bureau 114, Montréal
332-9070

AVIS DE CONVOCATION À:
Tous les membres de la Corporation THE ASSOCIATED CLOTHING MANUFACTURERS OF THE PROVINCE OF QUEBEC INC.

PRENEZ AVIS qu'une assemblée générale spéciale des membres de la corporation THE ASSOCIATED CLOTHING MANUFACTURERS of the PROVINCE OF QUEBEC INC., sera tenue au Club Canadien de Montréal, 438 est, rue Sherbrooke, le lundi 20 février 1978 à 4:30 P.M. aux fins de considérer et d'approuver le règlement numéro 2 adopté par les administrateurs se rapportant au changement de nom de la Compagnie comme suit:

Le nom de la corporation THE ASSOCIATED CLOTHING MANUFACTURERS of the PROVINCE OF QUEBEC INC., est changé en celui de LES MANUFACTURIERS ASSOCIÉS DE VÊTEMENTS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC INC.

Le Président et le Secrétaire sont autorisés à signer les documents nécessaires pour l'obtention des Lettres Patentes supplémentaires, changeant le nom de la corporation.

Cet avis est donné par ordre du Conseil d'Administrateur, à Montréal, ce 25ième jour de Janvier, 1978.

Morty Beutel, Président
G.D. LaViolette, Directeur Général.

Bell Canada

AVIS DU 11e DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de cinquante-sept cents par action privilégiée, classe C, série E, a été déclaré et sera payable le 2 avril 1978 aux détenteurs desdites actions privilégiées enregistrés aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 2 mars 1978.

Le secrétaire, J. T. MOORE,
Montréal, le 25 janvier 1978

Bell Canada

AVIS DU 6e DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de quarante-cinq cents par action privilégiée, classe B, série F, a été déclaré et sera payable le 2 avril 1978 aux détenteurs desdites actions privilégiées enregistrés aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 2 mars 1978.

Le secrétaire, J. T. MOORE,
Montréal, le 25 janvier 1978

Bell Canada

AVIS DU 18e DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de cinquante-six cents par action privilégiée, classe B, série C, a été déclaré et sera payable le 15 mars 1978 aux détenteurs desdites actions privilégiées enregistrés aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 15 février 1978.

Le secrétaire, J. T. MOORE,
Montréal, le 25 janvier 1978

LA SOUVERAINE,
Compagnie d'Assurance-Vie du Canada

AVIS
D'une réunion générale spéciale

Avis est donné par les présentes qu'il se tiendra une réunion générale spéciale des actionnaires et des titulaires de police de la Souveraine, Compagnie d'Assurance-Vie du Canada en son siège social, 1320 rue Yonge, Toronto, Canada, jeudi le 16 février 1978 à 11h45 dans le but de:

(A) Considérer et si jugé souhaitable de changer le statut no. 2 de manière à changer la date de la réunion annuelle au deuxième mardi du mois de mars à 12.00, à compter de l'année 1979.

Daté et signé
27 janvier 1978

R.J. McBey
Secrétaire-adjoint
Ville de Toronto
Ontario

LA SOUVERAINE,
Compagnie d'Assurance Générale

AVIS
D'une réunion générale spéciale

Avis est donné par les présentes qu'il se tiendra une réunion générale spéciale des actionnaires de la Souveraine, Compagnie d'Assurance-Générale en son siège social, 1320 rue Yonge, Toronto, Ontario, mercredi, le 15 février 1978 à 11h15 dans le but de:

(A) Considérer, et si jugé souhaitable, de changer le statut no. 2 de manière à changer la date de la réunion annuelle au deuxième mercredi du mois de mars à 11h30, à compter de l'année 1979.

Daté et signé
27 janvier 1978

R.J. McBey
Secrétaire-adjoint
Ville de Toronto
Ontario

"On a peut-être le syndicalisme qu'on mérite"...

Le CED lance un appel à l'examen de conscience collectif du patronat

par Michel Vastel

Un groupe de travail du Centre des dirigeants d'entreprises (CDE), après quatre années de réflexions sur les relations du travail au Québec, en arrive à la conclusion que le Patronat a "peut-être le syndicalisme qu'il mérite"!

Sans ménager ses critiques pour un syndicalisme "souvent agressif et violent", le CDE n'en estime pas moins qu'il appartient au Patronat "d'abord" de faire les premiers pas... "Il ne serait pas réaliste d'espérer que les syndicats fassent les premiers pas vers l'assainissement des relations du travail" affirme le document de 41 pages approuvé par les instances de l'organisation.

Le Patronat, semblent penser les dirigeants du CDE, n'a d'ailleurs sans doute plus le choix. "Le bon vieux temps est révolu, affirme-t-on, et faute d'intervenir à temps, de définir et d'effectuer ses propres réformes à un rythme suffisamment rapide pour produire un impact sérieux sur la réalité quotidienne du travail, l'entreprise s'expose à voir la contestation dépasser les limites du tolérable et à devoir se soumettre à des conditions inconciliables avec le maintien des libertés.".

Aux patrons qui se plaignent de la violence syndicale le CDE répond en somme que "le syndicat local exprime généralement, parfois d'une manière brutale, les réactions conscientes et inconscientes des travailleurs au climat qui règne dans l'entreprise". Pour le président du groupe de travail du CDE, M. Roger Hébert, vice-président de Johnson & Johnson, l'entreprise doit accorder beaucoup plus d'intérêt à ses ressources humaines, à son environnement social. Le profit à lui seul ne constitue plus une raison d'être suffisante de l'entreprise, quoique toujours nécessaire.

L'organisation, que le Premier ministre, M. René Lévesque, se plaît à appeler "l'aile gauche du Conseil du Patronat" veut, dès le début de février, lancer un véritable cri d'alarme à l'intérieur de la communauté patronale. Refusant de voir l'entreprise irrémédiablement condamnée à l'affrontement", le CDE estime qu'elle "doit être le point de départ de toute réforme sérieuse".

La stratégie du CDE portera sur deux plans: d'abord une série de 15 sessions de formation, plus particulièrement destinée aux petites et moyennes entreprises, sessions qui devraient améliorer la préparation des managers aux relations humaines dans l'entreprise. Le CDE veut aussi "forcer la réflexion", à l'intérieur des milieux patronaux. Sans se faire trop d'illusions sur le degré de conscientisation du monde patronal au Québec, le directeur général du CDE, M. Jean Brunelle, estime cependant que le document de son organisation reflète des idées que partage un bon noyau de chefs d'entreprises. À commencer, faut-il le supposer, par les quelque 350 corporations membres du CDE.

D'ailleurs, le CDE organise, le 7 février prochain, un colloque sur la question et le ministre du Travail, à qui le document a déjà été envoyé, doit lui-même y donner ses réactions, de même que Gérard Dion et quelques porte-paroles patronaux. Il semble que le CDE ait tenté, mais en vain, d'intéresser le monde syndical à cette réflexion mais ce ne pourrait être que partie remise. À la faveur d'un prochain Sommet, promis par le gouvernement pour le début de 1978, le CDE pourrait "déposer" son document, et ainsi obliger tout le monde, patronat autant que syndicats, à se comettre publiquement à son sujet.

Sans aller jusqu'à pointer du doigt les "moutons noirs" de la communauté patronale, le CDE cite tout de même Octave Gélinier pour qui "un dirigeant d'entreprise au comportement cynique fait plus pour miner l'économie concurrentielle qui cent propagandistes marxistes."!

Le CDE reconnaît que "dans les circonstances actuelles — attitudes de plus en plus aggressives de certains syndicats et méthodes de harcèlement qui taxent à sa limite la patience des employeurs et de la population — une attitude d'ouverture du Patronat demande une dose élevée de courage et d'objectivité".

L'organisation n'en appelle pas moins les dirigeants d'entreprise à un examen de conscience. "Nous vivons, dans l'entreprise, une véritable crise des valeurs qui ne peut trouver sa solution dans des recherches strictement quantitatives ou dans un retour pur et simple aux lois du marché".

Lançant un appel à l'imagination des managers, le CDE leur fournit quelques pistes.

● Dans le domaine de la gestion, il est urgent que l'entreprise apprenne à concilier l'économique et le social. Le CDE, qui s'est toujours élevé contre la distinction, "arbitraire", que l'on fait couramment, notamment dans les milieux patronaux, entre objectifs économiques et objectifs sociaux, demande à l'entreprise "d'adopter une conception de la gestion qui sache rallier dans une même démarche les objectifs économiques de l'entreprise, les intérêts des employés et ceux du milieu dans lequel elle exerce ses activités."

Faute de quoi, estime le CDE, l'entreprise "laisserait s'accréditer dans l'opinion publique l'impression que le patronat est indifférent aux problèmes humains et à la qualité de la vie"...

● Tout en réaffirmant que l'autorité demeure "un outil indispensable à la prise de décision et à l'action" le CDE rejette certaines vues autocratiques de l'administration qui donneraient, au patronat, à peu près tous les droits. Il faut, estime le CDE, sortir le travailleur du complexe "autorité-soumission-frustration" pour faire appel à sa créativité, à son intelligence et à son initiative.

La participation n'est d'ailleurs pas l'abandon mais un "réaménagement de l'autorité", assure le CDE, tout en ajoutant que le partage de l'autorité — et le partage des profits qui peut en être une conséquence — loin de sonner le glas de l'entreprise privée, indiquent la voie d'une expansion considérable et d'une faveur inattendue de l'entreprise auprès des travailleurs et de la population.

Ce sont par ailleurs, dans ce domaine du réaménagement de l'autorité patronale que l'entreprise doit faire preuve de leadership et prendre en quelque sorte, l'initiative du mouvement; "ce sujet, commente la CDE, n'entre généralement pas dans le champ de revendication des syndicats québécois, portés davantage à provoquer le régime qu'à le modifier de l'intérieur".

● Quant aux relations de l'entreprise avec le syndicalisme, le CDE attend du Patronat davantage d'ouverture... "Les hommes d'affaires doivent réaliser que l'assainissement des relations du travail repose sur l'acceptation sans réserve du syndicat". Le CDE se refuse à voir des entreprises contribuer, par leur attitude, à l'escalade de l'affrontement et, à plus forte raison, à livrer une guerre sans merci à l'association des travailleurs.

Par exemple, même s'il admet que "la prudence est une précaution nécessaire en matière de négociation", le CDE estime que le refus systématique de jouer cartes sur table est une cause majeure de mésentente. Dans la foulée de cette constatation, l'organisation patronale estime "nécessaire de mettre à la disposition du syndicat des informations exactes et suffisantes sur la capacité de payer de l'employeur.

● L'ouverture de l'entreprise doit évidemment se traduire dans une politique de communications avec les employés qui dépasse, de très loin, les techniques de relations publiques. Le CDE estime ainsi que "le sens véritable des communications tient dans l'aptitude des entreprises à reconnaître les véritables situations, à identifier les problèmes et les solutions, à dissiper les malaises dus à la méconnaissance des intentions de l'autre, à passer à l'action.

● Enfin, pour ce qui est du profit, le CDE ne cache évidemment pas qu'il favorise les formules de partage avec les employés. Mais il affirme de plus, dans son document, un principe qui fera sourciller quelques-uns des éléments les plus conservateurs du monde patronal.

En effet, l'organisme patronal affirme que "le travail, source de productivité, confère le droit à une rémunération compatible avec l'effort investi et avec la rentabilité qui en résulte".

Et l'État? Le CDE le voit le plus discret possible. A la limite, selon lui, si les partenaires étaient de bonne foi, son intervention serait même totalement inutile, et il rappelle que "les responsabilités de l'État ne sont que la somme des devoirs non assumés par les partenaires eux-mêmes"!



MM. Roger Hébert, vice-président de Johnson & Johnson et Jean Brunelle, directeur du CDE: "C'est à l'entreprise, d'abord, de tendre la main"... (Photo Jacques Grenier)

Toutefois, comme le constate le directeur général, M. Jean Brunelle, la société québécoise n'est peut-être pas mûre pour ce genre de paix industrielle où l'Etat pourrait quasiment se mettre en vacances. "Tant qu'en haut de l'échelle, les trois partenaires seront à couteaux tirés, dans le champ, on va continuer à se tirer à boulets rouges", affirme Jean Brunelle qui pense que, jusqu'ici, le gouvernement du Québec — celui-ci et les précédents, n'ont pas su "utiliser leur prestige pour faire fonctionner même modestement, la concertation".

Manifestement satisfait du déroulement du Sommet tenu au printemps 77 dans Charlevoix, le CDE recommande qu'il s'en tienne jusqu'à deux ou trois chaque année. "La concertation n'a de sens que si elle devient un processus permanent".

Ce que le CDE attend avant tout du gouvernement, c'est qu'il "ouvre le dialogue". Ou le provoque! En ce sens, l'organisation patronale déplore, au-delà de l'élection du 15 novembre par elle-même, la politique linguistique et la loi 45 qui ont "provoqué une polarisation très sensible des partenaires sociaux",. plutôt que contribué à les rapprocher.

A la recherche d'une "troisième voie" entre le statu qui aveugle et un socialisme qui ne parvient pas à faire la preuve de sa supériorité, le CDE demande:

— au Patronat de reconnaître que "la propriété ne confère pas une priorité inconditionnelle à l'économie, ni le droit au choix arbitraire des moyens de développement".

— au Syndicalisme d'admettre "que le droit de dissension, dans une société démocratique, a des limites qu'on ne peut outrepasser sans s'arroger des pouvoirs inconciliables avec les libertés des autres".

Des éléments de réponse à ces questions devraient être donnés le 7 février prochain, par des leaders patronaux et le ministre du Travail lui-même.

"Sinon, craint le CDE, le climat continuera de se dégrader... Et si le désordre social, déjà si bien amorcé, allait dépasser une certaine limite, nous pourrions être entraînés dans des conflits insolubles par les voies démocratiques, quel que soit le parti au pouvoir"...

VA JOUER DEHORS

Kino-Québec

Gouvernement du Québec
Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports.

COMPTABLES AGRÉÉS
et
Vérificateurs seniors

Un bureau de C.A. possédant une clientèle variée et dont l'expansion rapide l'oblige à rechercher les services de comptables préparés pour travailler au sein de membres-associés.

K.M. Dollinger et Cie
M.J. Granofsky et Cie
Comptables agréés

Veuillez communiquer avec M. R. Lawrence au:
489-5701

CELANESE

CELANESE CANADA LIMITÉE

Avis de rachat pour le fonds d'amortissement

CANADIAN CHEMICAL COMPANY, LIMITED

Débentures à fonds d'amortissement, 7% série A

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, qu'en vertu des dispositions de l'article 7.1 de l'acte de fiducie et d'hypothèque daté officiellement le 1er mars 1960 tel qu'amendé et supplémenté, $796,000. de débentures échéant le 1er mars 1980 de la compagnie ci-dessus mentionnée sont rappelées pour fonds d'amortissement seulement et seront rachetées le 1er mars 1973 au taux de 100% avec intérêts courus jusqu'à la date ainsi déterminée pour le rachat. Les débentures rappelées ont été sélectionnées par un tirage au sort par lot par le fiduciaire et les numéros ainsi déterminés sont les suivants:

LES DÉBENTURES AU PORTEUR DE $1,000. PORTANT LE PRÉFIXE AM ET LES NUMÉROS SUIVANTS SONT RAPPELÉES:

00019	00025	00052	00070	00071	00080	00081	00085	00117	00133	00146	00147	00178	00191	00220	00239
00254	00294	00295	00304	00328	00370	00396	00444	00445	00452	00470	00473	00476	00484	00500	00508
00533	00535	00544	00555	00563	00604	00639	00654	00659	00674	00707	00712	00715	00840	00858	00864
00871	00876	00894	00904	00925	00928	00937	00954	01001	01003	01027	01083	01085	01111	01137	01157
01159	01165	01176	01178	01187	01189	01194	01297	01322	01324	01376	01383	01385	01390	01405	01421
01431	01442	01447	01452	01460	01487	01488	01550	01567	01601	01636	01664	01695	01701	01720	01757
01768	01786	01802	01822	01873	01886	01904	01916	01924	01942	01950	01986	02070	02072	02079	02032
02099	02101	02113	02161	02271	02428	02442	02498	02665	02685	02744	02817	02820	02897	02904	02908
02926	02980	02982	03004	03007	03030	03054	03196	03330	03415	03443	03465	03496	03503	03504	03591
03593	03753	03756	03759	03781	03883	03890	03901	03903	04058	04059	04063	04078	04150	04225	04236
04283	04296	04336	04349	04411	04427	04463	04492	04531	04561	04571	04582	04692	04745	04788	04840
04895	05074	05100	05108	05112	05281	05282	05322	05445	05514	05541	05559	05597	05603	05621	05631
05635	05764	05765	05787	05852	05890	05940	05942	05945	06144	06294	06315	06374	06378	06382	06389
06424	06480	06668	06692	06855	06896	06899	06976	06987	07057	07103	07111	07114	07119	07125	07135
07325	07328	07392	07396	07475	07486	07493	07496	07518	07520	07531	07553	07560	07725	07743	07784
07821	07852	07898	07905	07936	07963	07988	08049	08057	08151	08215	08223	08242	08254	08328	08358
08362	08363	08368	08370	08373	08377	08404	08408	08410	08422	08424	08484	08486	08488	08497	08506
08511	08523	08540	08553	08570	08576	08578	08591	08593	08598	08602	08605	08607	08610	08613	08615
08618	08625	08627	08630	08632	08639	08641	08644	08646	08648	08654	08656	08710	08769	08808	08897
08962	08965	08968	09007	09016	09027	09030	09032	09050	09060	09062	09068	09071	09075	09076	09080
09082	09087	09091	09093	09094	09096	09098	09103	09105	09131	09134	09137	09157	09158	09181	09189
09208	09211	09225	09397	09445	09447	09452	09456	09544	09549	09580	09593	09655	09713	09756	09784
09787	09790	09835	09873	09889	09890	10068	10583	10784	10787	10873	10900	10938	10950	11004	11005
11101	11115	11123	11124	11167	11248	11260	11265	11484	11593	11633	11645	11652	11691	11693	11723
11726	11753	11841	11941	11954	11965	11972	12020	12060	12132	12133	12148	12157	12163	12164	12174
12207	12216	12227	12299	12322	12345	12352	12369	12383	12388	12391	12417	12420	12457	12467	12485
12496	12516	12523	12526	12533	12568	12637	12685	12822	13154	13157	13162	13258	13260	13287	13585
12720	13769	13814	13872	13947	13966	14180	14184	14187	14328	14571	14573	14576	14578	14579	14796
14948	14950	14952	14953	14969	15062	15126	15128	15129	15178	15264	15266	15489	15619	16127	16129
16135	16137	16138	16311	16334	16339	16342	16346	16347	16378	16380	16983	17052	17500	17533	17538
17887	17888														

Toutes les débentures ainsi rappelées seront rachetées en monnaie légale du Canada, le 1er mars 1978, sur présentation et remise des débentures avec tous coupons échéant après le 1er mars 1978, à toute succursale, au Canada de la Banque Canadienne Impériale de Commerce.

AVIS EST EN OUTRE DONNÉ qu'à compter du 1er mars 1978 le paiement d'intérêt sur les débentures rappelées par les présentes pour être rachetées prendra fin.

Certaines débentures nominatives et entièrement nominatives de la série A ont aussi été sélectionnées de la même manière pour être rachetées. Les détenteurs seront avisés de leur rachat, par courrier recommandé, par le fiduciaire.

CELANESE CANADA LIMITÉE

André Labonté,
secrétaire général

Montréal,
le 27 janvier 1978

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

BRASSERIE TEXAS

LA PLUS BELLE ET LA PLUS MODERNE BRASSERIE SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL. PEUT ACCOMMODER 600 PERSONNES
3 SPÉCIAUX DU JOUR
$1.50
ROAST BEEF $2.50
T-BONE STEAK $3.24
970 BOUL. DÉCARIE
VILLE ST-LAURENT
(PRÈS CÔTE-VERTU)
POUR RÉSERVATION
336-1420

Pollution
des rivières,
eau potable
en
DANGER!
ASSOCIATION QUÉBECOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

AVIS

ASSISTANCE FÉDÉRALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PRODUITS.

Dans le but de créer de nouvelles occasions d'emploi dans le développement de nouveaux produits dans les provinces éligibles, le Gouvernement fédéral à mis sur pied un projet innovateur financé par les Programmes fédéraux à forte concentration de main d'oeuvre intitulé: *Possibilités d'emploi dans le domaine de l'innovation ou de la mise au point de produits industriels.*

Nous verserons 75% des frais de salaire ou de main d'oeuvres à tous stagiaires engagés sous ce programme et ce jusqu'au 30 septembre 1978. Le maximum payable est de $7,500.00.

Toutes compagnies qui s'occupent du design, de la mise au point ou de la mise en marché de nouveaux produits ou procédés peut se qualifier; qu'il s'agisse de l'industrie du plastique, de l'électronique, du meuble, du traitement des produits alimentaires, d'énergie solaire, etc . . . il n'y a pratiquement aucune limite à la nature du produit ou du procédé.

Vous pouvez engager toutes personnes ayant complétées deux années de formation post-secondaire et possédant à votre avis, les aptitudes et les qualifications requises à vous aider soit du stade de la conception, du prototype ou des essais de mise en marché. Vous choisirez vos employés selon les nouvelles positions que vous avez à offrir.

Ne tardez pas . . .

Vu le nombre limité de positions offertes sous ce programme, il en est de votre bienfait d'agir immédiatement.

Pour des renseignements supplémentaires, appelez à frais virés à:

Design Canada

240 rue Sparks, 9ième étage
Ottawa, Ontario
K1A 0H5
(613) 995-5692 ou/ 992-5004

Industrie et Commerce